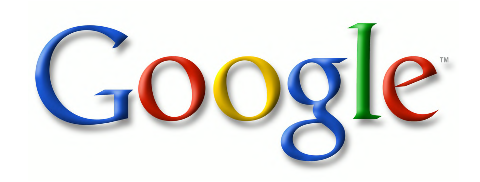



357 9
Rt. Honble. George Grenville



HISTOIRE
ET REGNE
DE
CHARLES VI.

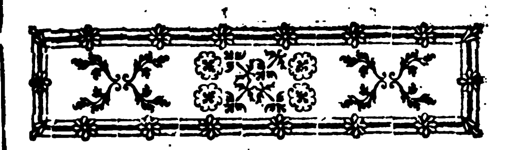
Par Mademoiselle DE LUSSAN.

TOME QUATRIEME.



A PARIS,
Chez PISSOT, Libraire, Quai de Conti,
à la descente du Pont-neuf.

M. DCC. LIII.
Avec Approbation & Privilége du Roi.



SOMMAIRES

Du quatriéme Tome.

LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

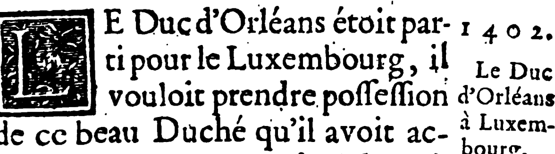
Fin des Sommaires du quatriéme Tome.

HISTOIRE



HISTOIRE
DE
CHARLES VI.

LIVRE PREMIER.



LE Duc d'Orléans étoit parti pour le Luxembourg, il vouloit prendre possession de ce beau Duché qu'il avoit acquis par engagement du Marquis de Moravie (*a*), qui le tenoit à même titre du Roi de Bohême, 1402.

Le Duc d'Orléans à Luxembourg.

M. S. D. l. 22. c. 5. P. Ansel.

(*a*) Jean de Luxembourg.

1402. ſon neveu (b). Cette acquiſition n'étoit pas incommutable. Le Duc le ſçavoit, mais il comptoit que ni ce Roi, ni ſes héritiers ne ſeroient jamais en état de rembourſer le prix qu'il en donnoit. Son ambition lui ſuggéroit par avance les voies obliques d'éluder ce rembourſement. Il n'étoit occupé que de l'idée flatteuſe de poſſeder en ſouveraineté cette belle Province, & même de la laiſſer à ſes enfans. Un moment renverſe les plus vaſtes projets, ceux ſurtout qui ne ſont pas fondés ſur la juſtice.

Il fit ce voyage avec toute la pompe qui ſuit un Prince favoriſé de la fortune. Les Ducs de Lorraine & de Bar vinrent le joindre dans ſa route avec une partie de leurs Cours, & l'accompagnerent dans la ſuperbe entrée qu'il fit à Luxembourg : les peuples charmés

(a) Venceſlas, ci-devant Roi des Romains.

de sa bonne mine & de sa bon- 1402.
té, espérant beaucoup de sa protection, lui donnerent toutes les marques les plus flatteuses de leur amour & de leur respect. Il caressa toute la Noblesse, même les Etrangers accourus pour lui faire la cour. Sçavant dans l'art de gagner les cœurs, il n'en laissa échapper aucuns. Personne ne sortit mécontent d'auprès de lui. Il passa bientôt aux effets à l'égard des peuples. Il fit alliance avec les Etats voisins, régla les differends de la Province avec les Messins qui l'avoient souvent désolée par leurs courses; il y établit un calme & une tranquillité que son crédit & son autorité sembloient devoir rendre inaltérables. Il y mit d'abord pour Gouverneurs, le Vicomte de Meaux & Guillaume le Bouteiller, il lui substitua peu après, Guillaume de Braquemont, Seigneur de Sedan & de

1402. Florainville, plus à portée par sa Souveraineté de Sedan de veiller au bonheur de cette Province. Il affectionnoit beaucoup Braquemont, l'un de ses Conseillers intimes & l'un de ses Chambelans. Le Duc retourna ensuite à Paris après avoir comblé d'honneurs & de présens les Princes qui l'avoient accompagné.

Le Duc de Bourgogne amene à Paris le jeune Duc de Bretagne.

M. S. D. l. 22. c. 5. Le Lab. P. Ansel.

Le voyage du Duc de Bourgogne en Bretagne avoit des motifs bien plus importans pour l'Etat. Il s'y passoit des choses qui pouvoient lui devenir préjudiciables. Le Roi d'Angleterre, depuis qu'il avoit passé en Bretagne, n'étant encore que Comte de Derby, avoit conservé chérement le souvenir de la Duchesse de Bretagne (*a*), Princesse d'un grand mérite; de son côté elle n'avoit pas été insensible aux rares qualités de ce

(*a*) Marie, Infante de Navarre, fille de D. Carlos II. Roi de Navarre.

Prince. De grands changemens étoient arrivés dans leur fortune. Il étoit devenu Roi, elle avoit perdu ſon mari. Il envoya ſecrettement un Gentilhomme lui offrir ſon trône & ſa main. 1402.

La Ducheſſe ne balança pas long-tems à les accepter. Sa tendreſſe pour ſes enfans, combattit quelque tems ſa réſolution, mais les charmes du trône l'emporterent; de plus elle comptoit les emmener avec elle, les élever ſous ſes yeux, laiſſer la Régence à Cliſſon & à quelques Seigneurs qu'elle vouloit lui aſſocier. L'affaire étoit délicate. Il y avoit peu d'apparence que les Etats de Bretagne & que la Cour de France y conſentiſſent. Elle crut par un profond ſecret & une extrême diligence prévenir tous leurs mouvemens. Elle envoya Roſe le plus adroit de ſes Miniſtres, à Londres. Il y termina la négociation, & ſi-

1402. gna le contrat de mariage au Pa
lais d'Elchin. Tout fut réglé à
satisfaction de la Princesse. O
obtint facilement & sans éclat
dispense du Pape de Rome, qu
l'Angleterre & la Bretagne recon
noissoient également; la Cou
de France qui y avoit peu d'acc
n'en eut aucun avis. Enfin la Du
chesse se prépara à partir, elle
même embarquer une partie
ses meubles les plus précieux s
des bâtimens Anglois arrivés da
ses ports avec plusieurs Milor
qui avoient ordre de la conduire
Portsmouth.

Il étoit bien difficile que ta
de mouvemens échapassent à
pénétration des Courtisans, &
à la vigilance de Clisson que
reconnoissance autant que le d
voir attachoit au jeune Duc
aux intérêts de la Province. D
le 3 d'Avril ce mariage av
transpiré. Toute la Noblesse

Bretagne s'aſſembla. Engagée par 1402.
des ſermens ſolemnels à répondre au Roi de la perſonne du Prince, elle crut qu'on lui reprocheroit de les avoir violés, ſi elle ſouffroit qu'on le tranſportât en Angleterre : qu'elle ſeroit même reſponſable à ſa patrie de tous les malheurs qui retomberoient ſur elle. Le Baron de Vitré, qui comme Député des Etats avoit prêté ces ſermens au Roi de concert avec Cliſſon & avec tous les Seigneurs, envoya en grande diligence un Courier à la Cour, pour l'inſtruire de tout ce qui ſe paſſoit. L'embarquement des meubles de la Ducheſſe ne laiſſant plus douter de ſes deſſeins, on prit des meſures pour en empêcher l'exécution par rapport à la perſonne des Princes.

La premiere précaution fut de s'aſſembler en corps à Nantes, & d'y faire couronner le jeune Prin-

1402. ce, quoiqu'il n'eût encore que treize ans. Ensuite on nomma le Seigneur de Malétroit pour Lieutenant de la Régence, à la vérité sous l'autorité de la Princesse, mais indépendamment d'elle, & en obligeant Malétroit à prêter serment directement au Duc. Dès lors la Duchesse put bien connoître qu'elle ne pouvoit plus disposer de la personne de son fils, à qui toute cette haute Noblesse & tous les peuples prévenus servoient de garde & de défense.

Le Duc de Bourgogne arriva à Nantes le 2 d'Octobre accompagné de ses deux fils aînés, les Comtes de Nevers & de Rhetel. La Cour allarmée du projet de la Duchesse, & croyant déja voir la Bretagne à la dévotion des Anglois, avoit fait partir précipitamment le Duc pour le traverser. Il ne mit que neuf jours à son voyage, il fut d'abord joint & instruit par

tous les Bretons. La Ducheſſe fut 1402.
un peu troublée de ſon arrivée. Elle diſſimula, lui fit rendre les plus grands honneurs, & ordonna que lui & ſa ſuite fuſſent défrayés à ſes dépens. Il l'entretint le lendemain, & tâcha de la détourner même de ſon mariage, par la conſidération de ce qu'elle devoit à ſes enfans & à ſon peuple; mais la force de ſes engagemens, l'amour & l'ambition parloient trop haut dans ſon cœur. Elle ne parut pas ébranlée. Alors le Duc s'expliqua, dit que le Roi ne ſouffriroit pas qu'elle emmenât aucun de ſes fils en Angleterre, ni qu'elle conſervât aucune autorité dans la Province. Les Etats furent aſſemblés. On obligea la Ducheſſe à ſe démettre de la Régence. Le Duc de Bourgogne fut élu en ſa place tout d'une voix. Toute la grace qu'on fit à la Princeſſe, fut qu'on lui per-

1402. mit d'emmener avec elle ses deux filles Blanche & Jeanne dont la derniere n'avoit encore que onze ans.

Le Duc à son tour trouva beaucoup de difficulté, lorsqu'il proposa d'emmener avec lui le Duc & ses freres. Clisson & toute la haute Noblesse s'y opposoient. Clisson croyoit répondre à la confiance dont le feu Duc l'avoit honoré, en faisant cette démarche qui eût été certainement du goût de ce Prince. Le Duc de Bourgogne avoit si bien lié sa partie, tellement flatté & caressé les Députés des Etats, qu'à la pluralité des voix, il fut arrêté que le Duc & ses freres seroient conduits à la Cour & élevés auprès du Dauphin. Clisson & ses partisans obtinrent qu'on laisseroit en Bretagne le Prince Richard à cause de sa grande jeunesse; que le Duc s'obligeroit envers les Etats de ramener l'aîné quand ils le demanderoient, &

de le ramener libre de tout enga- 1402.
gement où ils ne seroient point entrés ; les deux jeunes Comtes en signerent l'acte avec leur pere.

Tout étant ainsi réglé, on donna quelques jours aux plaisirs. On parle d'un repas superbe que le Duc donna à la Duchesse & à sa Cour ; sur la fin, il lui fit présent d'une Couronne d'or de douze onzes, garnie de perles & de pierreries, estimée cinq mille écus. Ensuite en qualité de Régent, il reçut les sermens des Seigneurs & des Gouverneurs des places. Il partit pour Paris le second Dimanche de l'Avent, il y arriva avec le jeune Duc & les Princes Artus & Gilles ses freres, aux applaudissemens de la Cour. Le Roi étoit retombé dans son mal depuis le 15 d'Octobre. Dans un de ces intervalles, on lui présenta ces trois jeunes Princes à qui il fit mille caresses. Le jeu-

1402. ne Duc fut logé à l'Hôtel Saint Paul. Le Duc de Bourgogne voulut prendre soin lui-même de l'éducation des Princes Artus & Gilles, & leur donna des appartemens à son Hôtel d'Artois.

Peu de tems après le départ du Duc de Bourgogne, la Duchesse de Bretagne s'embarqua avec les deux Princesses ses filles sur l'Escadre Angloise au port de Cranson, & arriva heureusement en Angleterre. Son mariage se consomma le 7 de Janvier, & elle fut couronnée à Westminster le 26.

Départ de l'Empereur de Constantinople.

M. S. D. l. 22. c. 6. Ducas. Charanton sur Mariana. Guilletiere.

Pendant l'absence des deux Ducs, le Roi avoit congédié l'Empereur de Constantinople, rappellé dans ses Etats par la grande révolution qui arriva cette année en Asie. Bajazet Sultan des Turcs, avoit trouvé des bornes à ses rapides conquêtes. Tamerlan Empereur des Mogols avoit pris sous sa protection

plusieurs petits Princes Mahométans que le Sultan avoit dépoüillés. N'ayant pu obtenir leur rétablissement par ses prieres, il eut recours aux armes. Déja vainqueur de la Perse & des Provinces voisines, il entra dans l'Empire Ottoman avec une armée innombrable, & en détruisit la gloire en une seule journée. Bazajet fut vaincu & fait prisonnier à la bataille d'Ancire. Il n'est pas de notre sujet de rapporter les mauvais traitemens que le vainqueur fit au vaincu, qui se les attira par un orgueil & une fierté déplacée.

1402.

Lacedemone.

Chardin, voyage de Perse.

Tamerlan juste, quoique conquérant, (deux qualités rarement unies) ne pensa qu'à faire du bien à tous les Princes que Bajazet avoit persécutés. Il manda à Constantinople, que l'Empereur Manuel pouvoit y revenir, & qu'il étoit prêt à faire alliance avec lui. Il trouva parmi les prisonniers,

1402. ou dans les villes conquises un grand nombre d'esclaves Chrétiens; il leur rendit généreusement la liberté. De ce nombre furent, un Comte Hongrois, le Bâtard de Savoye & plusieurs François qui depuis la bataille de Nicopolis étoient dans l'esclavage. Chacun retourna dans sa patrie.

Ce fut par ces prisonniers que le Roi apprit ce grand changement. Il les entendit dans un de ses bons jours vers la fête de la Toussaints, & il prit la précaution de leur faire prêter serment de dire la vérité. Leur rapport fut bientôt confirmé par des Envoyés de Constantinople, qui venoient presser le retour de l'Empereur Manuel. Le Roi fit tout préparer pour son départ, il ordonna que Châteaumorant l'escortât avec une petite Escadre. L'adieu des deux Princes fut tendre. Le Roi lui fit un présent de vaisselle d'or,

d'argent, de pierreries, & pro- 1402.
mit de lui continuer pendant sa vie la pension de quatorze mille écus qu'il lui avoit assignée depuis son arrivée en France, & qui lui avoit été régulierement payée.

L'Empereur s'embarqua en Provence le 20 de Novembre, arriva heureusement à Constantinople, profita des malheurs de l'Empire Turc, reprit possession de Tessalonique & de la plupart des Villes d'Europe dont Bajazet s'étoit saisi. Il rompit aussi un Traité que Théodore son frere, Despote de Sparte, avoit conclu avec l'Ordre de Rhodes pour une partie de la Morée. Les François avoient eu beaucoup de part à ce Traité. Le Grand-Maître de Rhodes étoit François (*a*), il avoit chargé de cette acquisition, Raimond de Laitour Grand-Prieur d'Aquitaine, & Elie du Tasse,

(*a*) Philibert de Naillac.

1402. Commandeur de Saint Maixence, qui avoient compté une partie de l'argent au Despote, & s'étoient déja mis en possession de Corinthe. Les ordres de Manuel empêcherent la conclusion du Traité. Les Grecs tout fiers de leur nouvelle prospérité, ne voulurent plus le tenir. L'Archevêque de Sparte fit soulever les habitans & avertit le Grand-Prieur & le Commandeur, que s'ils ne se retiroient, on les traiteroit en ennemis. Il leur fallut évacuer Corinthe & consentir que le Despote qui avoit déja dépensé une partie de l'argent, ne leur rendît qu'en plusieurs termes.

Tamerlan s'approchant de l'Europe, fut instruit de la puissance des François, & de la générosité de leur Roi. Ce fut l'occasion d'une Ambassade qu'il lui envoya. Un Evêque Dominicain des Chrétiens arriva à Paris d'Orient l'an-

née suivante. Il fit des compli- 1402
mens au Roi de la part de cet Empereur. Il demandoit la protection de Sa Majesté pour les Marchands de ses Etats qui viendroient négocier en France. Il ajoutoit que Tamerlan espéroit cette faveur pour avoir mérité du Roi en le vengeant d'un de ses plus implacables ennemis. Il vouloit parler de Bazajet, & croyoit que le Roi conservoit un grand ressentiment de l'affaire de Nicopolis. Sa Majesté reçut très favorablement ce Prélat, & lui accorda tout ce qu'il lui demandoit. On joignit à la réponse de riches présens.

Rupture par mer avec l'Angleterre.
M. S. D. l. 22. c. 7.

Dans l'animosité réciproque des François & des Anglois, il n'est pas surprenant qu'ils cherchassent à se nuire : les Armateurs Anglois qu'on soupçonnoit être favorisés sous main par leur Roi, se liérent avec les Pirates

1402. d'Alger & de Biſcaye, accoutumés à écumer les côtes de France, & firent une deſcente dans l'Iſle de Rhé. Il y avoit plus de trois mille de ces Algériens & Biſcayens. Ils trouverent l'Iſle ſans défenſe, la ſaccagerent, brûlerent une Abbaye, exigérent de groſſes contributions, & ſe retirerent chargés de butin. D'autres Pirates Anglois enleverent cent pêcheurs le long des côtes de Picardie, & les emmenerent dans l'Iſle de Thanet au-deſſus de Douvres. On fut allarmé à la Cour de ces hoſtilités qui interrompirent à Paris le commerce pendant l'Avent & le Carême, en empêchant la pêche ſur les côtes de Normandie, & le tranſport des denrées. On n'oſoit courir ſur ces Pirates. Le Roi avoit fait défenſes expreſſes de ne rien faire contre la tréve. On lui remontra qu'une pareille conduite alloit rendre les

Anglois insolens, & la nation mé- 1402.
prisable.

Le Roi leva ces défenses. Les Armateurs François se mirent en mer, & eurent souvent leur revanche contre les Anglois, mais les préludes n'en furent pas heureux. Imbert de Fretun, l'un des plus fameux, & qui jusques-là avoit toujours réussi, rencontra une Escadre Angloise, il se défendit pendant trois jours avec beaucoup d'intrépidité; ayant perdu ses voiles & ses cables, il voulut pour éviter la captivité se sauver, mais il fut jetté par la tempête contre un rocher qui acheva de briser son vaisseau; Fretun & l'équipage furent submergés. Cette expédition avoit été avoüée du Roi. Les Anglois la regarderent comme une infraction manifeste de la tréve qui fut ainsi rompue par mer, les deux nations se disposant insensiblement à une guerre

1402. ouverte & générale.

Les défis du Duc d'Orléans

M. S. D. l. 22. c. 8.

La conduite du Duc d'Orléans ne contribua pas peu à aigrir, à irriter le Roi d'Angleterre & les Anglois. Sous le vain prétexte de signaler son nom, il envoya un Héraut défier ce Monarque à un combat de cent Gentilshommes François contre autant d'Anglois, & il assigna le champ entre Angoulême & Bordeaux. Il mit pour conditions, que les deux Princes seroient à la tête de leur troupe, & qu'on ne se serviroit que d'armes communes & ordinaires, exemptes de tout enchantement. Le cartel étoit du 7 d'Août, & daté de Coucy.

' Le Roi d'Angleterre le reçut en mauvaise part, & renvoya le Héraut sans lui faire aucun présent, contre la coutume observée alors par tous les Chevaliers. Il y répondit le 7 de Décembre, & envoya sa réponse au Duc par

deux Hérauts. Elle étoit fiere & pleine d'indignation. Il lui reprochoit son cartel si contraire à l'alliance qu'ils avoient contractée ensemble quatre ans avant, & qui faisoit tant d'honneur au Duc, puisque son frere d'armes étoit devenu Roi. Il ajoutoit que les Rois ses prédécesseurs, ne lui avoient jamais donné l'exemple d'accepter des défis de leurs inférieurs. Que s'il avoit une bravoure si inquiete & si boüillante, il auroit bientôt lieu de l'exercer, lorsque lui Roi d'Angleterre descendroit en France avec une puissante armée. 1402

Quoique le Duc d'Orléans sentît l'amertume & la hauteur de cette réponse qui lui fut rendue le premier de Janvier, il dissimula son ressentiment. Il commença par caresser les Hérauts, il leur fit aussi de riches présens, & les renvoya en les chargeant de dire

1402. à leur maître, qu'il le prioit de faire une autre fois plus d'accueil à ses Envoyés. Il fit partir ensuite d'autres Hérauts chargés d'une lettre pour le Roi d'Angleterre. Ce Prince lui marquoit, qu'il avoit bien mauvaise grace de lui reprocher l'inégalité de leurs rangs, que celui qu'occupoit le Comte de Derby n'étoit que le fruit de son crime, ayant fait mourir son Roi légitime pour monter au trône. Que lui, Duc d'Orléans, se croyoit dans l'obligation de venger ce Prince infortuné, mari de la Reine sa niéce, à qui contre toute justice il avoit fait perdre sa dot & son Doüaire. C'étoit sortir des régles de la bienséance & du respect qui est toujours dû aux Têtes couronnées. La réponse du Roi d'Angleterre étoit haute & piquante, mais elle n'avoit été ni insultante, ni injurieuse.

Ce Prince qui ne devoit op- 1404.
poſer que le ſilence & le mépris à des vérités ſi odieuſes, ſortit à ſon tour de la modération qui ſied ſi bien & qui convient encore plus aux Souverains. Il donna au Duc dans un manifeſte qu'il rendit public, un démenti formel ſur les crimes qu'il lui imputoit, & récriminant, il l'accuſa d'être l'auteur de la maladie du Roi, & de pluſieurs autres crimes contre Sa Majeſté & l'Etat, l'exhortant d'en faire pénitence, & de ne pas ſe livrer à tant d'orgueil & d'inſolence.

Le Duc renchérit par un troiſiéme cartel, il défioit le Roi d'Angleterre qu'il ne traitoit que de Henri de Lancaſtre, il l'appelloit uſurpateur, traitre, perfide & calomniateur. Henri devenu ſage, quoiqu'un peu tard, ne répliqua plus, & feignit d'ignorer cette derniere inſulte, renfermant

1402. dans son cœur son ressentime
Dans les sentimens de hain
d'indignation où étoient enc
les François de la mort cruelle
Roi Richard, la plûpart ne
garderent le procédé du I
d'Orléans que comme les su
d'une juste douleur & même co
me une marque de courage de
Prince. Les gens sages au conti
re blâmerent une entreprise i
mée sans nécessité, exécutée
mérairement, & qui ne pouv
qu'exciter une guerre qu'on i
toit pas en état de soutenir d
la triste situation où étoit le R
& dans la mésintelligence al
déclarée des Ducs d'Orléans
de Bourgogne.

Naissance du Bâtard d'Orléans.

Hist. de la Maison d'Harc. La Noque

Le reproche que le Roi d'A
gleterre faisoit au Duc d'Orlé
d'être l'auteur de la maladie
Roi, l'avoit touché mortelleme
Il se croyoit à couvert d'un pa
soupçon, il est vrai que ses
nei

nemis avoient fait sur cela courir des bruits fâcheux. Les honnêtes gens, les personnes judicieuses ne croyoient ni le Duc ni la Duchesse capables d'un crime également détestable & inutile. Mais on se récrioit toujours contre l'ambition & l'avidité du Duc qui par rapport aux impôts dont il avoit voulu charger le peuple, s'étoit fait exclure du Gouvernement. De plus, on étoit indigné de sa passion pour les femmes qu'il portoit souvent jusqu'à la débauche, sans parler de sa familiarité avec la Reine dont on commençoit à murmurer par toute la France. Il étoit peu de belles personnes qu'il n'entreprît de séduire : quelle facilité n'y trouvoit pas un Prince du Sang, jeune, bienfait, & tout puissant !

1402.

P. Ansel. Merc. de France, Octobre 1725.

Le Duc d'Orléans prit une passion violente pour la Dame de Cany. Elle étoit fille de Jac-

1402. ques Seigneur de Figneules, u
des plus grandes maisons de Fla
dre. Elle avoit épousé Aubert
Cany, elle n'étoit plus de la pr
miere jeunesse, mais sa beauté
avoit encore toutes les graces
les agrémens, soutenus par l
charmes de son esprit qui la re
doit maîtresse de tous les cœu
Le Duc d'Orléans sçut touch
le sien. Elle en eut un fils. C'
ce fameux Comte de Dunois q
sous le Régne de Charles VI
remplit l'Univers de son nom,
que la providence avoit desti
par ses vertus & ses hauts faits
relever la Monarchie.

Le Sire d'Albret est fait Connétable. M.S.D. l.22.c.10. P. Ansel.

La France perdit un de ses d
fenseurs dans la personne du Co
nétable de Sancerre qui mour
en Guyenne le 6 de Février.
étoit frere de Jean III. Comte
Sancerre & de la premiere N
blesse du Royaume : il avoit pa
sé par tous les dégrés de la mil

, & s'étoit élevé par son seul 1402.
érite à la premiere dignité de
pée. Quoique laid, borgne,
ıne phisionomie rude, & d'u-
exactitude sévere dans la dis-
pline militaire, il s'étoit fait
ner des troupes par sa droiture
son incomparable valeur. Une
ngue maladie l'enleva à l'âge
soixante ans. Il chargea un de
s amis de reporter au Roi l'é-
e de Connétable, & de lui de-
ander pour récompense de ses
vices, d'être inhumé à Saint
enis, à côté de du Guesclin dont
avoit été frere d'armes. Le Duc
Orléans obtint cette grace du
oi. Il institua pour son héritier
ichard Dauphin son neveu,
s de sa sœur Isabelle, à condi-
n d'écarteler de Sancerre. Il lais-
it de grands biens, il avoit un
che patrimoine, de gros appoin-
mens, & avoit toujours vêcu
ec beaucoup d'ordre. L'ordre

1402. contribue autant que le bien
soutenir les maisons.

Cette suprême dignité éto
l'objet de l'ambition de tous l
Grands, mais il n'y avoit pas de s
jet dont le mérite parût exiger
préference. Les vieux guerrie
étoient morts, & la France n'avo
point eu de guerre célebre depu
22 ans. Les Princes jetterent l
yeux pour la remplir, sur Charl
Sire d'Albret, cousin germain d
Roi, neveu du Duc de Bourbo
riche, puissant, & d'une maiso
qui ne le cédoit qu'au sang Roya
Mais aucune grande action ne l'
voit distingué. Il étoit jeune enc
re, d'une petite taille, boiteu
de foible complexion, & d'un c
ractere peu imposant. Ce choix f
désapprouvé des plus sages. D'A
bret lui-même, comme honteu
de se voir tout à coup élevé au con
ble des honneurs sans l'avoir mér
té refusa long-tems la dignité qu'o

lui offroit. Il l'accepta enfin. Une feinte modeſtie n'eſt pas difficile à vaincre, peut-être même ne tarda-t'il pas à s'en croire digne. 1402.

Ses proviſions expédiées le 5 de Février l'établiſſoient au-deſſus de tous les Généraux de terre & de mer, ce qui fait connoître que cette Charge étoit alors d'un plus grand relief qu'elle ne le fut depuis. Le Roi revint en ſanté le 15 de Février, & l'inſtala lui-même en lui mettant en main l'épée de Connétable, ayant à ſes côtés les Ducs de Berri, de Bourgogne & d'Orléans, qui conjointement avec le Roi la lui ceignirent au côté, en préſence de toute la Cour. Honneur qu'aucun Connétable n'avoit encore reçu.

Naiſſance de Ch. VII.

Pour accroître la joie & les plaiſirs que cette cérémonie avoit répandus à la Cour, la Reine ſentit le ſoir même les douleurs de l'enfantement. Elle accoucha

M. S. D. l. 22. c. 10. P. Anſel.

1402. d'un Prince à deux heures après minuit le 22 de Février. Le Roi fit l'honneur au nouveau Connétable de le choisir pour parain de ce jeune Prince avec la sœur du Comte de S. Paul, Jeanne de Luxembourg, dont la solide pieté étoit l'admiration & l'édification de la Cour. Le Connétable lui donna son nom qui étoit aussi le nom du Roi. Il fut appellé Comte de Ponthieu.

Ayant deux freres aînés, il ne paroissoit pas destiné au trône. C'étoit lui cependant que la providence avoit marqué pour succéder un jour au Roi son pere, au milieu des plus grandes tribulations, mais qu'il devoit surmonter avec gloire pour laisser à sa postérité la Couronne encore plus brillante qu'elle ne l'étoit au moment de sa naissance. Ce fut *le Roi Charles VII.* qu'on surnomma le *Victorieux*. Ce Baptême se fit dans l'Eglise de Saint

Paul, le Roi alla le lendemain à Notre-Dame rendre graces à Dieu de cette heureuſe naiſſance. Le Connétable prêta ſerment entre les mains du Chancelier le 24. 1402.

Le Pape Benoît ſe ſauve d'Avignon.

M. S. D. l.22.c.11. Dupuy, hiſt. du ſchiſme. P. Anſel.

Tout étoit tranquille au dehors, mais il régnoit au dedans un trouble & une agitation d'un triſte préſage ; la reſtitution d'obédience en étoit le prétexte ou la cauſe. On ne parloit d'autre choſe dans les converſations, dans les Ecoles, dans le Conſeil. Là, elle ſervoit d'occaſion à l'animoſité des Ducs d'Orléans & de Bourgogne. Le premier ſoutenoit qu'on ne devoit pas perdre un moment à la rétablir pour faire ceſſer le déſordre que l'Anarchie cauſoit dans l'Egliſe ; pour lever le ſcandale dont avoit été frappé le reſte de l'Europe qui en n'imitant pas la conduite de la France, l'avoit aſſez hautement condamnée, & avoit juſtifié l'opinion de tant d'habiles Docteurs.

1402. Le Duc de Bourgogne soute-
nu foiblement du Duc de Berri
mais vigoureusement de l'Uni-
versité, opposoit à ces raisons tou
tes celles qui avoient fait résou
dre la soustraction, & exaltoi
la honte qui réjailliroit sur la na
tion, si on rétractoit une démar
che si importante, démarche fai
te après tant de délibérations, dé
marche faite de l'aveu de tous le
Corps de l'Etat. Au milieu de ce
contestations, le Duc d'Orléan
regagna le Roi. Ce Prince ou pa
inconstance, ou par foiblesse d'e
prit, peu surprenante dans l'é
tat où il se trouvoit, commen
de dire, & l'écrivit même a
Pape, qu'il n'avoit jamais été d
sentiment de la soustraction. Pre
que tout le Conseil dévoüé a
Duc d'Orléans applaudit au pe
chant du Roi.

Il n'étoit pas difficile de prés
ger l'heureuse révolution qui

éparoit en faveur du Pape. Les 1402.
ırdinaux la prévoyoient. Ils né-
ıcioient avec lui pour rentrer
ıns ſes bonnes graces. Le Pa-
iarche d'Alexandrie, le grand
ıuteur de la ſouſtraction, rache-
ſon retour à la Cour en ſe décla-
nt pour la reſtitution d'obédien-
:; ce qui le rendit très mépriſa-
e, & fortifia merveilleuſement
parti du Pape. Enfin le Duc
Orléans fit réſoudre dans un
onſeil tenu ſur la fin de Février,
ıe tous les Prélats du Royaume,
ec les Princes & les Grands,
.ſſembleroient à Paris le 15 de
ai pour déliberer ce qu'on de-
ıit faire. C'étoit annoncer taci-
ıent la reſtitution d'obédience.
:s Ducs de Bourgogne & de
:rri, ſe flattant encore de l'em-
cher, envoyerent leurs Secré-
ıres à Avignon pour veiller à la
ntinuation du blocus, & tra-
:rſer toute la manœuvre du Pa-

1402. pe & de ses partisans.

Ce furent des précautions bien inutiles. Il étoit trop public que le Roi & la Cour étoient changés en sa faveur, & que le Duc d'Orléans étoit son protecteur. Les amis du Pape lui conseillerent de s'aider, & de se procurer lui-même sa liberté. C'étoit trancher le nœud Gordien. Le Duc d'Orléans entra dans le projet, on présuma que Robert de Braquemont, l'un des Officiers Généraux qui commandoient au blocus d'Avignon, étoit bien assuré de faire sa cour à ce Prince en favorisant l'évasion du Pape.

Le point essentiel étoit de réussir; en échoüant, on eût pris de plus sûres précautions pour resserrer le Pape : il eût paru infidéle au traité d'Avignon conclu en 1398, dont le Roi d'Aragon étoit garant. On lui eût reproché un parjure. Il eût mis contre lui

Prince. Cette fausse démarche 1402.
it fait connoître la résolution
onstante où étoit le Pape de
abdiquer jamais, & de perpé-
er les maux de l'Eglise.
Le succès obvia à tous ces incon-
éniens. Benoît, quoique renfer-
ié dans la Citadelle d'Avignon,
voit toujours entretenu dans le
omtat un petit Corps de cinq
ens Aragonois pour s'en servir
ins le besoin. Il prit ses mesures
nuit du 11 au 12 de Mars, il
nvoya un ordre à ces troupes de
avancer secretement aux envi-
ons d'Avignon. Le soir du 11
raquemont vint voir le Pape,
ivi de plusieurs Officiers. Be-
oît prit un de leurs habits & sur
ii la sainte hostie & la derniere
ettre du Roi, il se mit avec ces
eux puissantes sauve-gardes à la
iite de Braquemont, il sortit
u Château, sans que les sentinel-
s qui voyoient un de leurs Chefs

1402. à la tête de cette troupe, s'avisassent seulement de l'examiner. Braquemont le conduisit dans une maison de la Ville où plusieurs Gentilshommes l'attendoient. Ils lui baiserent les pieds, sortirent avec lui de la Ville, & le conduisirent à son escorte. Il arriva à neuf heures du matin du 12 à Châteaurenard, petite place du Comtat, où libre & reconnu pour Pape, il se livra à la joie & aux plus douces espérances. Il écrivit aussi-tôt au Roi pour lui donner avis de sa sortie d'Avignon, & que sa liberté ne préjudicieroit en rien à tous ses engagemens, étant résolu de tout faire & de tout tenter pour l'union de l'Eglise. Il reprit ensuite ses habits Pontificaux & les fonctions de la Papauté.

Tout applaudit à sa fortune renaissante. Tout voulut paroître contribuer à la relever. Le peuple

ignon se hâta de lever le
is du Château. Le Cardinal
.mpelune & tous les Officiers
ape le vinrent rejoindre. Le
du sacré Collége demanda
, & promit de ne le plus
lonner. Enfin la France
nt témoigné aucun ressenti-
de son évasion, le Pape qui
rva toujours ses troupes, se
a maître absolu du Comtat, &
mbler à son tour ses ennemis.
se préparoit à la Cour des 1403.
mens très favorables à ce Pâques le
se. Le Roi retombé dans son 15 d'Avr.
e 9 d'Avril, cessa d'en être Ordonnances
nenté le dernier du même pour le
N'ayant aucun ressentiment Gouvernement.
maladie, il s'attacha à ré- *M.S.D.*
es affaires de l'Etat. La prin- *l. 23. c. 1.*
étoit le Gouvernement, *Pasquier.*
en cas qu'il mourût, soit *Du Tillet.*
nt le cours de son mal, si *Le Lab.*
ent qu'on pouvoit dire que *P. Ansel.*
i ne régnoit plus. Le Duc

1403. d'Orléans souffroit impatiemment qu'on l'eût destitué de la Régence pour la donner au Duc de Bourgogne seul; tout puissant sur l'esprit de son frere, il avoit enfin obtenu qu'on répareroit ou du moins qu'on adouciroit cet affront.

Il parut en même tems deux Déclarations du Roi. La premiere régloit le Gouvernement de l'Etat, au cas que Charles VI. mourût. La seconde le regloit dès à présent pour les tems de sa maladie. La premiere ordonnoit que le Dauphin fût proclamé Roi sans aucune Régence, sa tutelle & son éducation, aussi bien que celle des autres enfans de France, étant déférées à la Reine. Il lui confioit aussi le Gouvernement de l'Etat, à condition qu'elle ne feroit rien que de concert avec les Princes du Sang & le Conseil: en cas que la Reine vínt à mourir, il lui sub-

ſtituoit les quatre Ducs ſes oncles. 1403.

La ſeconde Déclaration étoit plus importante, puiſqu'on étoit tous les jours à la veille de ſon exécution. Elle donnoit auſſi à la Reine l'adminiſtration du Royaume, & lui aſſocioit les quatre Ducs qui néanmoins devoient appeller aux délibérations le Chancelier & ceux des Conſeillers d'Etat que ce Miniſtre jugeroit à propos. Le tout, à condition que le réſultat de ces délibérations n'auroit lieu qu'après que le Roi en auroit pris connoiſſance, & l'auroit approuvé.

C'eſt ainſi que par le manége du Duc d'Orléans, & par l'aſcendant qu'il avoit pris ſur l'eſprit du Roi, le Duc de Bourgogne fut encore une fois exclus du Gouvernement. A la vérité ſon concurrent ne lui fut pas ſubſtitué, & ils en paroiſſoient tous deux également privés. Mais perſonne ne

1403. s'y trompa. L'intime liaiſon de la Reine & du Duc d'Orléans faiſoit aſſez connoître que ſous le nom de cette Princeſſe élevée enfin à la ſouveraine puiſſance, c'étoit lui qui alloit gouverner. On tâcha d'adoucir l'amertume de ce nouvel arrangement au Duc de Bourgogne, en deſtituant le Duc d'Orléans de l'adminiſtration des Finances, mais on en exclut également les Ducs de Berri & de Bourgogne; la Reine inſenſiblement s'arrogeoit toute l'autorité.

Fiançailles des Enfans de France.

M.S.D. l. 23. c. 1. P. Anſel.

Le Duc de Bourgogne dont les vûes étoient profondes, puiſſant dans le Conſeil & dans le Royaume, prétendoit bien balancer l'autorité du Duc d'Orléans, quoiqu'uni avec la Reine. Il crut leur oppoſer une forte barriere, en preſſant le Roi d'arrêter par des actes publics les alliances dont il avoit promis d'honorer ſa famille. Le Roi exact dans ſes paroles, s'y

›rêta avec joie. Le Duc d'Orléans 1403.
ıe s'y opposa point, les effets en
:toient encore très éloignés, &
l espéroit du tèms des obstacles à
:es alliances prématurées. On pass-
a le 5 de Mai trois contrats de
nariages qui assuroient le Trône
ı la famille du Duc de Bourgo-
gne.

Le premier, du Dauphin âgé
de sept ans, avec la Princesse
Marguerite (*a*), petite-fille du
Duc, âgée de dix ans. Le second
lu Duc de Touraine, second fils
le France, avec Catherine sœur
uinée de Marguerite, tous deux
lans l'enfance, & le troisiéme,
e Madame Michelle quatriéme
lle de France, âgée de douze ans,
vec Philippe Comte de Charo-
›is, l'aîné des petits-fils du Duc
e Bourgogne, âgé de huit ans.
Le Duc d'Orléans rioit dans

(*a*) Fille de Jean Comte de Nevers, & de
arguerite de Hainaut.

1403. son cœur de la disproportion & de l'incertitude de ces mariages. Mais selon l'usage de ce siécle, la foi des Princes étoit réputée inviolable. L'exécution suivoit ordinairement ces projets, lorsque la mort ne les rompoit pas.

Ce fut une grande joie, & comme un triomphe pour la maison du Duc de Bourgogne. Il la signala par un festin superbe qu'il donna au Roi, à toute la Cour, & dont la magnificence jusques-là n'avoit point eu d'exemple. Sur la fin du repas où l'abondance & la délicatesse avoient été portées à l'excès, le Duc fit servir les présens qu'il destinoit au Roi & aux Princesses. Il y avoit pour Sa Majesté un collier de mille écus avec un gobelet & une aiguiere d'or du prix de sept cens écus; pour la Reine, un gobelet & une aiguiere de mille écus; pour la Reine d'Angleterre, un diamant de cent

nquante écus; pour la future 1403.
'auphine, un rubis de cent vingt
:us; pour la Ducheſſe de Breta-
ıe, un diamant de cent cinquan-
; pour Madame Michelle, un de
nt vingt, & de pareils aux huit
tres Princeſſes ou Dames con-
ées. Le tout montoit à trois mil-
cent quarante-ſix écus. C'étoit
faire le Roi, & ne pas paroître
deſſous du Monarque avec qui
s'allioit. Le Roi s'engagea de
nner à Madame Michelle une
t de trente mille francs. On
›it déja inveſti le Dauphin du
ıché de Guienne. Dès le 5 de
ıvier, le Roi lui avoit donné
terre de Colomiers en Brie; &
des lettres patentes du 30 il
avoit aſſuré après la mort du
ıc de Berri, le Gouvernement
Languedoc.
La Maiſon de Bourbon ſaiſit
moment où la Cour répandoit
; faveurs, pour faire arrêter le

1403. mariage du fils aîné du Comte de Clermont, avec Madame Catherine dernière fille de France encore au berceau. Mais les destinées de cette Princesse étoient d'entrer dans une alliance bien plus relevée & plus funeste à la France.

La restitution d'Obédience.

M. S. D. l. 23. c. 4. & 5. Dupui, histoir. du Schisme. Fleuri, hist. ecclesiastique. Mariana, hist. d'Espagne.

Des réjouissances on passa aux affaires. Celle de la soustraction partageoit tous les esprits, & troubloit même les consciences. C'étoit un état violent pour la Hiérarchie Ecclésiastique de se trouver sans Chef. L'Eglise Gallicane étoit devenue comme un vaisseau destitué de pilote, flottant à la merci des vents & des flots. La liberté que le Pape Benoît s'étoit procurée, changea heureusement la face des affaires. La soustraction devint odieuse, tout se disposa à la restitution d'obédience Le sacré Collége étoit déja réuni à son Chef. La Ville d'Avignon lui

oit crié merci, & avoit fait ré- 1403.
er son Palais où il revint
nme en triomphe. Il envoya
si-tôt à Paris les Cardinaux de
itiers & de Salusses, pour ren-
compte de ce qui s'étoit passé,
solliciter au nom de leurs Col-
ues l'abolition de la soustrac-
n. Une heureuse nouvelle les
evança. La Castille s'étoit re-
se sous l'obéissance du Pape.
Tous ces avantages eussent peut-
e été assez inutiles, les Ducs de
rri, de Bourgogne & la plûpart
; membres de l'Université te-
nt ferme pour la soustraction,
e Duc d'Orléans n'eût fait son
aire propre de la faire annuler.
u scrupuleux sur le trouble de
conscience, ennemi du Duc de
urgogne, ravi de le mortifier,
oyant devenir plus puissant par
n union intime avec le Pape, il
posa le Roi, la Reine & toute
Cour à entrer dans ses vûes. Il

1401. seconda les deux Cardinaux qui assûroient le Roi qu'il seroit le maître du sort de Benoît, & que le Duc d'Orléans avoit sur cela des sûretés dont Sa Majesté seroit satisfaite.

Le Duc avoüoit les Cardinaux & publioit six articles préliminaires dont il étoit convenu avec le Pape. Le premier, qu'il abdiqueroit, en cas que Boniface ou abdiquât, ou mourût, ou fût déposé. Le second, qu'il révoqueroit toutes ses Bulles contre la soustraction ou contre la voie de cession. Le troisiéme, qu'il oublieroit tout le passé, & qu'il n'en seroit aucune mention dans le prochain Concile. Le quatriéme, qu'il ratifieroit tout ce qui s'étoit fait pendant la soustraction, sans innover sur les élections & les collations faites depuis six ans. Le cinquiéme, qu'il assembleroit dans un an un Concile général

ıur l'union, auquel il se soumet- 1403.
ɔit. Le sixiéme enfin, que le
ɔi auroit à ce Concile des Mi-
ſtres pour veiller aux intérêts
: son Royaume & du Clergé.
Rien n'étoit plus éblouïssant que
:s conditions si avantageuses, leur
:écution étoit preférable aux es-
:rances incertaines de la soustrac-
ɔn. Le Duc d'Orléans se ren-
ɔit garant des promesses du Pa-
:. Vif, hardi, maître du cœur
u Roi, de toutes les graces, &
ır conséquent de toutes les vo-
ıntés, il conduisit bientôt l'ou-
rage à sa perfection. Le Concile
assembla le 15 de Mai dans la
rande Salle de l'hôtel de S. Paul,
omme il avoit été résolu. Il fit don-
er un ordre aux Métropolitains
e prendre secretement les avis
.e tous leurs Suffragans ou de
eurs Députés. Ayant connu que
a pluralité des voix alloit à la
estitution d'obédience, il joi-

1403. gnit l'artifice à l'autorité, & ré
ſolut de faire conclure cette gra
de affaire dans une ſeule ſéanc
Il ſe concerta avec les principau
Chefs de l'aſſemblée, & s'y re
dit le 29 de Mai, jour où il ſç
voit que le Roi ne s'y trouvero
pas, non plus que les Ducs d
Berri & de Bourgogne, qui n'a
voient garde de s'imaginer qu'o
prît ſans eux une réſolution d
cette importance, les matier
n'étant ni aſſez digerées, ni aſſe
approfondies.

Toutes ces meſures priſes, l
Duc d'Orléans parla dans l'aſſem
blée pour la reſtitution d'obédien
ce avec ce feu, cette éloquenc
& cette dignité qui lui étoien
naturelles. On alla aux opinions
& ſa préſence déterminant enco
re les voix, il ſe trouva que l
pluralité l'emporta pour la reſti
tution. Il les fit ſur le champ ré
diger par écrit, on en dreſſa u
act

ꝯte qui concluoit à abolir la souſ- 1403.
aɐction, & à reſtituer l'obédien-
: au Pape Benoît. Cela ſe fit
ır les trois heures après midi,
aſſemblée n'ayant commencé
u'à une heure. Il envoya auſſi-tôt
eux Députés en donner avis au
ₗoi qui étoit dans ſon Oratoire.
Ne voulant lui donner ni le tems
e déliberer, ni celui de conſul-
er, il ſuivit de près les Dépu-
és accompagné de tous les Pré-
ıts & de tous les Procureurs des
bſens qui avoient opiné pour la
eſtitution d'obédience. Il les
ıontra tous au Roi, en lui di-
ınt, que le ſalut de ſon Royau-
ne, ſon repos & ſon bonheur
xigeoient qu'on prît ce parti ſans
ucun retardement. Le Roi qui
toit depuis long-tems dans ce
ntiment, & qui voyoit tant
l'Evêques reſpectables s'y con-
ormer, déclara qu'il y conſen-
oit, parlant avec honneur de la

1403. probité & des mœurs du Pa
Aussi-tôt le Duc alla pr
sur l'Autel de l'Oratoire un
cifix, & priant le Roi de m
la main droite sur cet instru
venérable de notre salut, il l
prêter le serment en ces term
restitue l'obédience au Pape
noît. Je promets tant que j
vrai, de le reconnoître pour l
caire de Jesus-Christ, & a
faire reconnoître dans tout
Royaume.

On dressa un acte de ce serm
après quoi le Roi s'étant mis à
noux au pied de l'Autel, ent
le *Te Deum* qui fut continu
toute l'assemblée, plusieurs
sant des larmes de joie. Aussi-t
Roi envoya en donner avis
toutes les Eglises où on chan
Te Deum au son de toutes les
ches. Personne ne s'opposa
volontés du Roi, quoique
une affaire si délicate & si im

nte, on eût obſervé les forma- 1403.
és que très imparfaitement. Les
uples reviennent aiſément à
urs premiers uſages. Dans la Re-
ion, il eſt naturel d'avoir un
ef qui fixe & tranquiliſe les
nſciences, & les empêche de
rcher incertainement dans les
ites du ſalut.
En un inſtant fut détruit ce
nd édifice de la ſouſtraction
'on avoit élevé avec tant de
n, de peine, & qu'on croyoit
moyen infaillible pour procurer
paix de l'Egliſe. Les Ducs de
rri & de Bourgogne furent of-
ſés & encore plus bleſſés de ſe
ir mépriſés au point qu'on eût
nclu ſans eux & ſi précipitam-
ent une affaire de cette impor-
nce. Ils prétendirent en faire
nuler le réſultat. Le Roi livré
Duc d'Orléans & en bonne
nté, tint ferme pour la déciſion.
Univerſité diviſée chancela, &

1403. le Duc d'Orléans eut l'adresse de détacher du parti du Duc de Bourgogne, le Duc de Berri vacillant lui-même, & qui avoit un grand foible pour son neveu. Ainsi le Duc de Bourgogne fut obligé malgré lui d'approuver tout ce qui s'étoit passé.

La Nation de Normandie dans l'Université s'opiniâtra quelque tems pour la soustraction. Enfin tout se réunit, tout céda à l'autorité. L'Evêque de Cambray annonça publiquement la restitution d'obédience dans un sermon qu'il prêcha à Notre-Dame en présence des Princes, des Cardinaux & des Evêques qui avoient formé le Concile. On rétablit dans le Corps de l'Université plusieurs Docteurs qui en avoient été retranchés, n'ayant pas voulu se soumettre à la soustraction, entr'autres le Prieur de Saint Martin des Champs & Jean de Moravie

Voulant que la paix régnât dans 1403.
ce grand Corps, que tout s'unît
pour travailler à l'union, on cassa
le Décret qui en avoit exclus les
Jacobins depuis la célébre dispute
de l'immaculée Conception. On les
y rétablit solemnellement au grand
regret des autres Mendians qui
avoient profité de leur disgrace.

Les Lettres patentes de la restitution d'obédience furent expédiées le 30 de Mai. La Castille avoit prévenu la France d'un mois, & son exemple n'avoit pas peu influé sur les esprits. Le Pape Benoît apprit ces heureuses nouvelles avec une joie d'autant plus vive, qu'il devoit principalement cet heureux succès à sa constance & à sa fermeté. Il fut obligé de se retirer à Salon, la contagion régnoit aux environs d'Avignon, & lui enleva son Premier Ministre le Cardinal de Salva, Prélat d'un grand mérite, & qui lui étoit si nécessaire.

1403. Ce n'étoit pas sans raison
Henri de Maile, premier Président. le Duc d'Orléans s'étoit press
consommer l'ouvrage de la
titution d'obédience. Huit
M. S. D. l. 23. c. 6. après, le Roi retomba dans
mal, & perdit toute connoi
Pasquier. Choisi. ce. Il revint en santé au c
Regist. du Parlem. mencement de Juillet. Le r
en ressentit encore les appro
Du Haillan. Ce fut alors que ne pouvant
Traité de l'Indult. 1703. compter sur rien de stable
sa santé, il fit expédier cett
Du Tillet. meuse Ordonnance qui auto
la Reine à s'opposer à tou
dons & à toutes les aliéna
qu'il pourroit faire à l'avenir
la crainte qu'on abusât de so
pour extorquer des graces i
tes. Cette précaution étoi
sage, mais à quel dégré de
sance & d'autorité ne porto
pas la Régence de la Reine
devenoit maîtresse de vali
d'infirmer selon ses intérêt
les dons & tous les bienfa
Roi.

Le 22 de Juillet, ce Prince re- 1403.
tomba en pleine démence, & y resta deux mois & demi. Il n'étoit plus d'année, qu'il n'eût trois ou quatre accès, & pour un mois de santé, il en éprouvoit deux ou trois de maladie. Mais quelle maladie! Des douleurs cruelles & aigues, une démence mêlée souvent de fureur. Pouvoit-on dire qu'il régnât ou plutôt qu'il vêcut encore?

La mort du Premier Président Jean de Popincourt, arrivée au commencement de Mai, excita de grands troubles dans le Parlement. C'étoit au Corps à élire son successeur; ce qu'à la vérité il ne faisoit pas sans l'agrément de la Cour. La Reine & le Duc d'Orléans qui vouloient que cette place fût remplie d'un sujet devoüé à leurs volontés, nommerent le 2 de Mai pour Premier Président Henri le Corgne de Marle. Il étoit le second Prési-

1403. dent à Mortier, homme de qualité, & d'une capacité déja heureuſement éprouvée par pluſieurs négociations.

Ce violement des priviléges du Parlement, le révolta preſque tout entier, ſurtout Pierre Boſchet le premier des Préſidens à Mortier qui ſe flattoit d'être élu lui-même. Il ſoutenoit qu'il falloit venir au ſcrutin. Le Chancelier de Corbie vint au Parlement pour accommoder cette affaire. Il dit que le Roi vouloit être obéi, & fit ſentir que le grand âge & les indiſpoſitions de Boſchet avoient ſeules déterminé le Roi au choix de de Marle.

Toute l'autorité de ce Miniſtre n'eût peut-être pas ſuffi pour calmer les eſprits irrités, ſi de Marle n'eût uſé en cette occaſion d'une prudence & d'une modération ſinguliere. Il déclara qu'il ne vouloit pas ſe ſervir de ſes

rovisions. Pour sauver l'autorité 1403.
u Roi & conserver la liberté,
n convint d'un scrutin secret.
Chaque Conseiller alla successi-
vement dire son avis au Chance-
lier, & donner sa voix à de Mar-
le qui fut ainsi élu Premier Pré-
sident. Par un scrutin ordinaire
Jacques de Jailli, Président aux
Requêtes, fut élu Président à
Mortier en la place de de Marle.

La Chambre des Comptes fut
aussi commise avec la Cour au su-
jet de deux Charges de Tréso-
riers Généraux. Ils étoient quatre
en titre d'Office, Gautier Col,
André Moulin, Raoul d'Oque-
tonville & Jean de la Cloche.
Les deux derniers ayant été sup-
primés, se firent rétablir en finan-
çant chacun cinq mille francs.
L'Evêque de Chartres, Président
de la Chambre, présenta les Let-
tres de rétablissement. Il dit qu'il
avoit reçu ordre des Ducs de Ber-

1403. ri & de Bourgogne, de f
réinstaller ces deux Officiers.
Princes avoient touché la fina
destinée à la solde de quelc
troupes auxiliaires du pays
Galles, débarquées depuis pe
Normandie. La Chambre le r
sa. Le Roi y envoya pour lui en
re injonction; elle députa d
Maîtres des Comptes qui rej
senterent à Sa Majesté les ca
de son refus, & les malheurs d
l'Etat étoit menacé, si pour
l'argent on renversoit les réf
mes & les réglemens les
salutaires. Malgré ces remontr
ces, il fallut plier. Les loix f
obligées de se taire devant l'au
rité Royale.

Il n'étoit alors en Europe auc
Corps plus renommé que le P
lement, ni dont on estimât
l'intégrité & les lumieres. On
choisissoit pour y déposer les ac
les plus importans, & pour

es plus autentiques. Les Rois 1403.
astille & de Portugal en guer-
puis vingt ans, ayant terminé
leurs differends par un Trai-
paix, l'envoyerent au Par-
nt pour l'y faire publier à
ouverts & en retirer un Acte.
est à ce tems-ci qu'on peut
l'établissement de l'Indult
st le droit de ce Corps res-
ble, d'impétrer pour cha-
le ses Membres un Bénéfice
nt & de le conférer. On trou-
cette année un rôle de tous
fficiers du Parlement, qui fut
yé au Pape pour le faire ar-
& s'assurer ainsi ce Privilé-
e Parlement vérifia aussi cette
e la célébre Déclaration qui
t ressortir devant le Bailly
royes, le Comté de Joigni
ne étant la premiere des sept
es des anciens Comtes de
mpagne. Les autres étoient,
ucl, Brienne, Porcien, Grand-

1403. pré, Roucy & Brenne.

Ce fut cette année, que le Parlement jugea le grand procès des Seigneurs de Monberon & de Murat, qui se disputoient l'héritiére d'Aunai. Jean de Clermont-Nesle, fils du Maréchal de ce nom, tué à la bataille de Poitiers, n'avoit laissé d'Eléonore de Perigord qu'une fille, Louise héritiére de tous les biens de sa Maison & même des droits de sa mere sur le Perigord. Son pere arrêta son mariage avec Jacques, Seigneur de Monberon, de Maulevrier & de Matha, d'une des premieres Maisons du Royaume, & qui du côté de sa mere, avoit aussi des prétentions sur le Comté de Perigord. Le Duc d'Orléans avoit eu la confiscation de ce Comté. Mais il n'étoit pas impossible que diverses conjonctures ne missent Monberon en état de faire valoir ce double droit.

Clermont mourut en 1400, & 1403.
recommanda encore en mourant l'accompliſſement de ce mariage. Au préjudice de ces engagemens, ſa veuve accorda ſa fille à Renaud Vicomte de Murat, Seigneur de Vigourous. Ce fut la ſource du procès. Monberon faiſoit valoir l'autorité d'un pere mort, & Murat celle d'une mere vivante. Le Parlement décida en faveur de la puiſſance paternelle ; il ordonna par Arrêt du 25 de Mai, que Louiſe de Clermont épouſeroit Monberon. Cet Arrêt eut ſon exécution.

Le Parlement le mois précédent, avoit ſuſpendu ſes audiences pendant quelques jours, la cauſe étoit une maladie épidémique qui affligeoit tout Paris. C'étoient des maux de tête furieux joints à une toux ſi terrible, que les Juges ne pouvoient entendre les Avocats, ni le Greffier les prononciations.

1403. La mort de Jean Galéas Visconti, Duc de Milan, arrivée au mois d'Avril, avoit changé la face de l'Italie. C'étoit une perte pour le Duc d'Orléans son gendre qui pouvoit en être secouru dans les occasions. [illegible] France n'y perdit qu'un allié [illegible]lele, jaloux de sa grandeur, & qui ne voyoit qu'avec chagrin l'Etat de Genes en sa puissance. A la nouvelle de sa mort, la plûpart des Villes d'Italie qu'il avoit subjuguées, se remirent en liberté. Ses peuples qu'il craignoit autant qu'il en étoit craint & hai, ne gagnerent rien à sa mort. Ses deux fils, Jean Marie & Philippe étant à peu près de son caractère, il le leur fallut dissimuler, surtout, leur puissance étant diminuée par la révolte de tant de places, & par l'appanage du Pavezan qu'il fallut que l'aîné cédât au cadet.

e Ma- Boucicaut, Gouverneur de Gê-

nes, délivré de ce fâcheux voisin & ayant rétabli dans cette ville par une justice sévere le calme le plus profond, songea à en rétablir la gloire au dehors; il résolut de faire un voyage en Orient où les Génois avoient de grands établissemens. Il nomma pour son Lieutenant pendant son absence, Pierre de Vieilleville, & y laissa la Maréchale; il ordonna à Vieilleville de la consulter. Son esprit & un jugement solide justifioient bien la confiance que le Maréchal lui marquoit. Sa politesse avoit gagné tous les cœurs des Dames Génoises, qui n'influoient pas peu sur les esprits de leurs maris. En flattant & en caressant ces Dames, elle sembloit les avoir réunies, & éteint cette ancienne jalousie des Nobles fiers de leur naissance, & des Catadines orgueilleuses de leurs richesses.

1403.

réchal de Boucicaut en Orient.

M. S. D. l. 23. c. 1. & 12.

Machiavel, hist. de Florence.

Mailly, histoire de Genes.

Baudouin hist. de l'Ord. de S. Jean.

Choisi, Hist. de Ch. VI.

Il se passoit en Chipre des cho-

1403. ses qui y demandoient la présence du Maréchal. Les Génois y possédoient un grand territoire, dont Famagouste étoit la Capitale, ville maritime très importante des échelles du Levant. Il y avoit envoyé Guarcio en qualité de Podestat, homme très capable de négocier avec le Roi de Chipre, & que le Maréchal avoit intérêt d'éloigner de Gênes, où il avoit causé tant de troubles. Guarcio avoit découvert que le Roi Janus faisoit de grands apprêts pour assiéger Famagouste qui tenoit tout son Royaume en sujettion. Il l'investit peu de tems après. Le Maréchal qui en fut instruit, y envoya du secours sur trois Galéres commandées par Antoine Grimaldi, Chevalier de Rhodes. Il le suivit de près avec sept gros Vaisseaux & neuf Galéres, emmenant avec lui l'élite de la jeune Noblesse de Gênes, dont l'absen-

:e ne pouvoit que contribuer à la 1403.
ûreté & à la tranquillité de Gênes.

Rien ne fut plus brillant que les :ommencemens de l'expédition lu Maréchal. Il eut à peine débarqué, que le Roi de Chipre leva précipitamment le siége de Famagouste. Il envoya demander la paix, & se soumit à payer les frais le la guerre. Boucicaut accepta les conditions, puis considérant l'inutilité d'une place si éloignée, la difficulté & les frais de sa conservation, il crut devoir traiter de Famagouste avec le Roi de Chipre, & que son alliance séparée de la crainte & de la haine, feroit plus avantageuse à la République.

Le Roi de Chipre agréablement surpris, donna pour cette place cent mille ducats comptant, & renouvella les anciens traités avec plus de sincérité & d'affection qu'il n'en avoit eu jusques-là. L'action

1403. du Maréchal ne laissa pas d'êt
interprétée désavantageusemen
par ceux qui préferent la réput
tion au profit, qui croyent qu'u
place importante & qui tient
Royaume en bride, ne peut ê
mise à prix.

De Famagouste le Marécl
alla moüiller à Rhodes, où ab
da presqu'en même tems une fl
Vénitienne commandée par
Provéditeur Charles Zeno, à
il proposa d'unir leurs forces p
faire quelqu'entreprise contre
Mammelus, maîtres de ces m
& de la plûpart des côtes. Ze
qui ne vouloit pas n'être que le
cond dans la gloire que Boucic
se proposoit d'acquérir, jaloux
ses prospérités & de celles des
nois, éluda la proposition s
differens prétextes.

Le Maréchal partit seul, il
joint en chemin par quelques
léres de Rhodes. Il alla attaq

arut, ville Maritime de Syrie, 1405.
partenante au Soudan d'Egypte,
'ec qui les Génois étoient en
ıerre. C'étoit une place riche &
archande, mal fortifiée, quoi-
ı'elle eût un Château. Le Maré-
ıal s'en empara sans peine, tous
; habitans ayant fui. L'armée y
un riche butin. Les Vénitiens
étendirent qu'on avoit dû ref-
'éter plusieurs Comptoirs qui ap-
ırtenoient à leurs Marchands : le
:ovéditeur en envoya demander
:rement la restitution à Bouci-
ıut, qui répondit avoir ignoré cet-
: circonstance dont il eût dû lui
ire part, puisqu'il étoit instruit
: sa route : qu'à présent il étoit
npossible de retirer du soldat un
illage fait dans une ville con-
uise, & déja en partie dissipé.
Zeno ne se paya point de cette
éponse, quoique très raisonna-
le, & se retira dans l'Archipel.
Continuant de raser cette côte,

1403. le Maréchal alla débarquer à la rade d'Alexandrete qu'il emport avec la même facilité. Il s'avanç même dans les terres, & battit u gros corps de Musulmans qui s'é toit assemblés contre lui. Il se rem barqua & reprit la route d'Occi dent, trouva plusieurs Bâtimen marchands chargés de provisio pour le Soudan. Le Maréchal l fit piller comme appartenans à c Prince infidéle, en quoi il sembl qu'il y eut beaucoup d'impruden ce & de témérité. Les patrons d ces Bâtimens étoient Vénitiens & la liberté du commerce le permettoit de trafiquer avec le Mammelus, surtout n'y aïant poin de guerre entre les deux Républi ques.

Zeno qui suivoit d'assez près l flotte Génoise, ayant appris ce q venoit de se passer, par les patro eux-mêmes dépouillés de leu marchandises, plein de ressenti

ent, fit force de voiles pour at- 1403.
ndre le Maréchal, & ſans lui de-
ander aucune réparation, ni lui
ire aucune déclaration de guer-
, il l'attaqua avec toutes ſes for-
s, ſupérieures de plus de moitié à
lles du Maréchal qui ſe défendit
ec ſa bravoure ordinaire, mais
ui ſuccomba ſous le nombre, &
ui fût tombé entre les mains du
ainqueur, s'il ne ſe fût jetté dans
n eſquif qui le porta dans une
utre Galére. Il aborda à Gênes
reſque ſeul, & ayant perdu par
on imprudence le fruit des tra-
aux de toute une campagne. Les
Vénitiens s'emparérent d'une par-
tie de ſes vaiſſeaux; le reſte fut
diſſipé, & ne regagna ſes ports
que long-tems après. Ils ſe rendi-
rent maîtres de tout le butin. Il
y eut bien de braves gens tués dans
l'action, & pluſieurs demeurerent
priſonniers; Châteaumorant &
Paul Sanudo noble Génois, furent
du nombre.

1403. Le Maréchal ſupporta fort in
patiemment cette premiere di
grace de la fortune, peut-êt
parce qu'il ſe l'étoit attirée. Il ré
tablit promptement ſa flotte, &
accuſant Zeno de perfidie pour l'a
voir attaqué ſans aucune déclara
tion de guerre, il l'envoya défie
& lui offrit un duel ou un comb
de mer entre les deux flottes. Ze
no refuſa le duel qu'un Génér
n'eſt pas le maître d'accepter
étant chargé du commandemen
d'une armée: pour le combat na
val, il répondit qu'il ne prenoi
point la loi de ſes ennemis, &
qu'il le hazarderoit, lorſque le
intérêts de ſa République l'exige
roient. Il juſtifia ſon action, e
ſoutenant que Boucicaut étoi
l'agreſſeur, & avoit le premie
rompu la tréve. Par ce mal-enten
du les deux Républiques naturel
lement jalouſes & envieuſes l'une
de l'autre, ſe trouverent commi

livisées. La Cour n'approu- 1405.
la conduite du Maréchal,
s entrer dans son ressenti-
, on y fut d'avis de négocier
commodement pour ne pas
er des ennemis en Italie.
Roi étoit revenu en santé le Troubles
er d'Octobre, après un ac- d'Armagnac & de
soixante-neuf jours. Déja Comminges.
n de ces fâcheuses nouvel-
ne sentit pas avec moins de *Catel hist. de Languedoc.*
sir ce qui s'étoit passé en
ine au mépris de son auto- *P. Ansel.*
Geraud III. Vicomte de Fe- *Choisi h. de Ch. VI.*
guet, s'étoit brouillé avec *Dict. hist.*
nte d'Armagnac, quoiqu'il
e la même maison, ce Vi-
e ayant servi d'apanage en
à un puîné, bisayeul de Ge-
La puissance où il étoit par-
, l'avoit excité à se tirer de
pendance des Comtes d'Ar-
ac. Il avoit épousé Anne de
ezun, Comtesse de Pardiac,
oit fait le mariage de Jean

1403. ſon fils aîné, avec Marguerite, Comteſſe de Cominges. Les forces de ces trois petits Etats ſe trouverent foibles contre le Comte d'Armagnac, qui entretenoit toujours un corps de vieilles troupes. Il entra dans le Vicomté de Fezenzaguet, battit le Vicomte, le prit priſonnier, l'envoya à Lavardeux & enſuite à Rodelle en Bigorre, dans une citerne, où on prétend qu'il mourut de froid & de miſere dix jours après.

Les malheurs de cette maiſon ne ſe bornérent pas là. Le Comte de Cominges ſe brouilla avec ſa femme qui ne vouloit pas être éclairée ſur ſa conduite. Comme héritiére de ce Comté, elle y étoit obéie plus que ſon mari. Elle le fit arrêter, le fit aveugler en le forçant de regarder fixement un baſſin de fer ardent, & le fit enfermer enſuite au Château de Cruſſen en Roüergue, où il mourut peu

:u de jours après. Pour derniere 1403.
ſgrace Arnaud, ſecond fils du
u Vicomte & le reſte de ſa mai-
n, fut arrêté dans le Cominges
i l'on craignoit qu'il ne voulût
:nger ſon frere. On le livra au
omte d'Armagnac, qui l'envoïa
ı même Château de Rodelle où
n pere venoit d'expirer. La vue
: ce lieu & le ſouvenir de la mort
uelle de ſon pere, le frapperent
vivement, & excitérent en lui
n tel ſaiſiſſement, qu'il tomba
ıort avant d'être enfermé dans
citerne.

Malgré l'indignation qu'inſpi-
ɔient à la Cour tant de cataſtro-
hes, elle n'oſa entreprendre de
:s punir; même, elle ne les ap-
rofondit pas, dans la crainte de
ɔrcer le Comte d'Armagnac à
mplorer le ſecours des Anglois:
le plus il étoit gendre du Duc de
Berri.

Quant à la Comteſſe de Com-

1403. minges, elle fut elle-même l'inſtrument de ſon propre châtiment. S'étant remariée à Mathieu, ſecond fils du Comte de Foix, elle voulut le traiter avec la même hauteur que ſon premier mari; il prit ſes meſures bien plus habilement. Il la fit arrêter, & la confina dans une tour où il la retint vingt-trois ans priſonniere. Il vouloit l'obliger à lui faire donation du Comté de Comminges. Elle refuſa toujours avec fermeté. Elle eut le tems d'y faire pénitence de la mort du feu Comte ſon mari.

Une autre grande Maiſon s'éteignit, mais d'une maniere moins ſanguinaire. Gui de Laval, Sire de Gavre, fils unique de Gui XIII. Sire de Laval, & déja fiancé à Catherine fille du Comte d'Alençon, Prince du Sang, tomba dans un puits de la cour de ſon Palais, & ſe bleſſa ſi dangéreuſement, qu'il mourut huit jours après. En

lui finit la premiere race des 1403.
Seigneurs de Laval. Jean de Montfort, Seigneur de Kergelai, qui épousa la sœur unique de Gavre, commença la seconde, en prenant le nom & les armes de Laval. Il prit même le nom de Gui, & fut le XIV. après la mort de son beau-pere arrivée en 1412.

Le Roi regretta davantage Jaligni (*a*) qui avoit été son Gouverneur, & dont tout le monde estimoit la probité & les talens. Son fils de même nom que lui, & qu'il avoit eu de la sœur du Connétable de Sancerre, fut son héritier. On donna sa charge de Maître des Arbalêtriers à Hangest de Hugueville, qui étoit du Conseil du Roi. Le jeune Jaligni n'étoit pas indigne de la remplir; mais à la Cour on donne peu à la reconnoissance & aux mérites des sujets. Les Princes n'étoient atten-

(*a*) Guichard Dauphin.

1403. tifs qu'à distribuer les charge
les emplois à leurs créatures,
augmenter leur propre crédit.

Le Schisme de Toulouse.

M. S. D. l. 22. c. 1. l. 23. c. 6. Catel, histoir. du Languedoc.

La restitution d'obédience s'
cutoit dans les Provinces un
lentement. On vouloit voir
mouvemens de la Cour d'
gnon. Le jour même de la p
cation de cette restitution, le
d'Orléans avoit envoyé l'Abb
Saint Denis & l'Archidiacre d
ras en donner avis au Pape q
trouverent au Pont de Sor
dans le Comtat, fuyant la co
gion de Ville en Ville. Il y r
ces Députés avec toute la joi
toute l'affabilité imaginable.
pendant par une fausse vanité
étoit une vraie contraventio
Traité de la restitution, il fit
querelle à l'Abbé de s'être
instaler par l'Evêque de Pari
déclara son élection nulle, & n
moins le confirma Abbé de S
Denis. C'étoit donner une pre

son autorité par une espéce de 1403.
qui ne faisoit honneur ni à lui
à l'Eglise Gallicane.
Il le prit sur le ton sérieux à
gard de l'Archevêché de Tou-
ıse. Après la mort de l'Arche-
que Saint Martial, le Chapitre
oit élu Vital de Castelmoron,
ouloufain & Professeur en l'U-
versité de Toulouse, homme
ıvant & de bonnes mœurs. Il
vrai qu'il y avoit dans l'élec-
on quelque défectuosité, ce qui
ıvoit pas empêché l'Archevê-
ıe de Bourges de le confirmer
vertu de l'Edit de la souf-
action. Le Pape à qui cet Edit
oit souverainement odieux,
omma à l'Archevêché comme à
ı siége vacant, Pierre Ravier,
vêque de Saint Pons, l'un de ses
lus fidéles partisans. Soit qu'il y
it quelque défaut dans l'élection
ı dans la confirmation, la Cour
e prit pas l'affaire à cœur.

1403. Le Pape reconnu de nouveau, excommunia Castelmoron & délégua des Commissaires pour mettre l'Evêque en possession. Sur le refus d'obéir de Castelmoron & de ses partisans, le Pape mit en interdit tout le Diocése. Cette action violente causa une confusion & un scandale qui troubla les consciences, & excita beaucoup de désordres. Ce schisme fâcheux dura sept ans, sans que le parti opposé voulût jamais reconnoître Ravier, quoique le Pape, pour le rendre plus respectable, l'eût créé Cardinal. Le Roi sans approuver aucun des deux sujets fit saisir le temporel de l'Archevêché, jusqu'à ce qu'il y eût un Prélat certain.

Vers ce même tems le Pape donna encore le Chapeau à Pierre, second fils du Comte de Foix, jeune homme également pieux & sçavant, qui avoit déja l'admi-

ıiſtration des Evêchés de l'Eſ- 1403.
:ars & de Comminges, il étoit
le l'ordre de Saint François, &
:ellement aimé dans ſa famille,
que par rapport à lui, ſon pere
& ſes freres furent depuis les plus
zélés défenſeurs du Pape. Rien
n'eſt plus eſſentiel aux hommes
que de ſçavoir répandre leurs fa-
veurs ſur des ſujets qui en ſentent
le prix, & qui ſoient en état d'en
conſerver efficacement de la re-
connoiſſance.

Le Roi avoit envoyé l'Arche- vêque d'Aix & l'Evêque de Cambrai comme Ambaſſadeurs d'obédience, pour reconnoître de nouveau le Pape, & pour ſonder ſes diſpoſitions au ſujet des articles dont le Duc d'Orléans s'étoit rendu comme garant. Ils eurent audience le 1[r] de Septembre. Malgré les aſſurances qu'il donna de tenir ſes engagemens, il fut aiſé de connoître, qu'ennyvré de nou-

Le Duc d'Orléans à Avign.

M. S. D. l. 13. c. 6. & 11.

Dupui, hiſtoir. du Schiſme.

Fleuri, hiſt. Eccleſiaſt.

1403. veau des charmes du Pontificat, il ne songeoit qu'à éluder, & à reprendre les erremens de ses anciennes Négociations. L'avis qu'ils en donnerent souleva tous les esprits contre le Pape, & par contre-coup contre le Duc d'Orléans auteur de la restitution d'obédience. Le Duc de Berri en parut le plus irrité, & revint sur ses pas du voyage d'Avignon, qu'il avoit entrepris pour aller voir le Pape son ancien ami.

Le Duc d'Orléans en fut allarmé lui-même, il prévoyoit avec inquiétude les reproches amers que le Roi lui en feroit, & qu'il alloit devenir odieux à toute la France pour l'avoir replongée dans le Schisme. Les Ambassadeurs étant déja de retour sans avoir pû rien obtenir du Pontife, il partit pour Avignon, afin de déterminer le Pape, & de lui faire sentir les nouveaux malheurs auſ-

quels il alloit s'exposer. Il laissa 1403.
à la Reine dont l'autorité croissoit toujours, le soin de veiller sur les démarches du Duc de Bourgogne.

Ce Prince trouva le Pape à Avignon où il tenoit une Cour magnifique, & où il entretenoit toujours les cinq cens hommes de troupes réglées qu'il avoit levées en Aragon, & qui avoient d'excellens Officiers. Instruit que le Duc étoit arrivé à Beaucaire le 3 d'Octobre, il envoya au devant de lui jusqu'à Ville-neuve le sacré Collége & toute sa famille. Il le combla d'honneurs & de déférences, le fit asseoir dans sa premiere audience à côté de lui sur un siége presqu'égal au sien, & lui prodigua les caresses, les flatteries & les éloges les plus magnifiques.

Dans les conférences secretes qu'ils eurent ensemble, le Duc

1403. trouva le Pape ingénieux à imaginer des défaites & des fauxfuyans pour éloigner son abdication. C'étoient des rafinemens de prudence, des précautions & des prévoyances infinies, enfin tout ce que l'artifice, la souplesse & l'habileté du plus fin négociateur peuvent suggérer : tout cela soutenu d'une éloquence vive & d'un raisonnement spécieux. Le Prince qui étoit lui-même si sçavant dans l'art de parler, n'oublia rien pour le ramener à ses engagemens. Ce fut en vain. Il avoit en horreur l'abdication ; & cette horreur fournissoit à son génie des raisons & des prétextes sans nombre pour la réprouver.

Le Duc resta quatre mois à Avignon à faire presques tous les jours de nouveaux & d'inutiles efforts. Il revint enfin à Paris où pour ne pas se décréditer lui-même, il n'osa exposer l'inutilité de

on voyage. Il donna au contraire des espérances flatteuses que le Pape seroit fidéle à toutes les promesses que le Duc avoit faites pour lui. On ne s'y trompa pas, surtout ne voyant aucun mouvement pour accélerer l'union de l'Eglise. Il y eut même bien des Prélats qui soupçonnerent le Duc de collusion avec le Pape, & qui crurent que des vûes ambitieuses les éloignoient également de la fin du schisme. 1403.

La défiance qu'inspira la conduite du Pape, fit prendre à la Cour des mesures contre ses entreprises. Le Roi rendit le 13 de Décembre une Déclaration qui confirmoit tout ce qui s'étoit fait pendant la soustraction, & qui défendoit au Clergé de payer aux Collecteurs du Pape les arrérages des droits échus avant la restitution d'obédience. On ne dissimuloit pas dans la Déclaration que

1403. la conduite du Pape étoit s
çonnée, & on ordonnoit aux
gistrats de veiller pour l'exécut
Toute la France applaudit à
ordres & s'y conforma avec
Le Roi même la notifia au
dans Avignon. Il en fut affli
indigné, mais il n'osoit se c
mettre avec l'autorité Royal
reprochant l'irrégularité de
conduite, se souvenant avec
leur du passé, & craignant
pour l'avenir.

Le Duc de Bretagne renvoïé dans ses Etats.

M. S. D. l. 23. c. 10. & 11. Dargent. P. Ansel.

Pendant le séjour du Duc d
léans à Avignon, le Roi s'
toujours assez bien porté;
Reine en avoit eu plus de fa
à contenir le Duc de Bourg
Sa Majesté eut néanmoins
bourasque le 20 de Décem
elle perdit toute connoissance
la ne dura que dix jours. Le
de Bourgogne choisit ce
pour faire retourner dans ses
le Duc de Bretagne qui avo

la quinze ans, & qui étoit sou- 1405.
haité & demandé par toute sa Noblesse. Elevé sous les yeux du Roi, marié avec une fille de France, & nourri avec la famille Royale, on ne pouvoit douter qu'il n'eût les inclinations Françoises, & qu'il ne fût un fidéle Allié de la Couronne. On en étoit si persuadé, que le Roi lui rendit Saint Mâlo qu'il avoit toujours refusé au feu Duc son pere, & il lui assigna pour sûreté de la dot de Madame, la jouissance du Comté d'Evreux, qui valoit trente mille écus d'or de rente. Avant de partir, il rendit hommage au Roi de son Duché le 7 de Janvier. Il partit ensuite très satisfait & plein de reconnoissance. Il emmena avec lui le Comte de Richemont l'aîné de ses freres, & laissa auprès du Duc de Berri, le Prince Gilles qui étoit le plus jeune, & qui restoit comme ôtage de sa fidélité.

1403. Les Ducs de Berri & de Bourgogne l'accompagnerent par honneur quelques lieuës au delà de Paris.

Ce jeune Prince fut reçu de ses Peuples avec une joie incroyable. Toute sa Noblesse fut ravie de lui voir tant de politesse, d'affabilité, & ce bon air qu'on ne peut prendre qu'à la Cour de France. Il reçut des complimens du Roi & de la Reine d'Angleterre, & ne put refuser à sa mere le Prince Artus son frere qu'elle lui demandoit pour être élevé auprès d'elle, & à qui elle procura la restitution du Comté de Richemont confisqué sur le feu Duc. C'étoit le trait d'une sage politique d'avoir un de ses freres dans chacune de ces Cours pour se ménager avec les deux Rois, & assurer le repos & le bonheur de ses peuples.

Le Duc étoit à peine arrivé, que Jean Comte de Penthiévre mou-

t à Guincamp le 16 de Janvier, 1405.
·ince qui n'étoit recommanda-
e que par sa douceur, par sa pie-
, & qui se laissoit gouverner
ır sa femme & son beau-pere.
lisson sage & habile ne lui avoit
mais laissé faire de faux pas,
n pareil guide supplée au défaut
e lumieres. Il laissa tous ses biens
ui étoient immenses à ses quatre
ls, Olivier, Jean, Charles &
iuillaume. Leur mere eut la Gar-
e-noble. Fiere de ses richesses,
: de ce grand nombre de fils, elle
e se livroit qu'à des pensées auda-
ieuses, rappellant toujours dans
ɔn cœur & quelquefois dans ses
iscours les droits surannés de leur
Maison. Son humeur inquiéte pa-
ut dans divers différends qu'elle
ɔutint avec hauteur contre le
:une Duc. Clisson rabbattoit sa
ierté, & ne songeoit qu'à élever
es petits-fils dans le devoir, voie
ı plus sûre pour conserver la for-

1403. tune & la ſplendeur des grand
Maiſons.

Combat de Saint-Mahé. M. S. D. l. 23. c. 6. & 8.

Depuis que la Tréve avoit é rompue par mer entre les deu Couronnes, il ſe paſſoit peu (jours que les Armateurs n'allaſſe en courſe ſur les côtes des deu Royaumes, & l'avantage n'éto pas pour les François. Le Roi q aimoit ſon peuple, & qui par ra port à ſon propre état, craign toujours la guerre, tâcha de r noüer l'intelligence avec les A glois, & de faire ceſſer ces h ſtilités maritimes qui tôt tard entraîneroient une enti rupture.

Les Commiſſaires des deux R eurent des conférences entre Bo logne & Calais. On y convint compenſer & de réparer les do mages réciproques. On fixa u nouvelle entrevûe pour le m d'Avril, mais elle n'eut pas li & les Anglois parurent aſſez

différens pour le renouvellement 1403.
de cette tréve.

Les courses des Armateurs continuerent de part & d'autre. Les Anglois enleverent tous les Bâtimens qui transportoient en Ecosse une infinité de Noblesse qui y alloit au secours de ses anciens Alliés. La plus grande Escadre composée de dix Bâtimens, franchit le Cap de Saint Mahé en Bretagne sur la fin de Juin, & s'empara d'un Navire Breton richement chargé qui étoit à la rade. A cette nouvelle, toute la Noblesse de Bretagne s'émut, s'embarqua sur ce qui se trouva dans les ports de Bâtimens prêts, avec douze cens hommes de troupes réglées & les milices, ayant à sa tête Jean de Penhouet Amiral de Bretagne & Guillaume du Châtel. Ils atteignirent les Anglois au Rais de Saint Mahé & les attaquerent à la pointe du jour.

1403. Le combat fut d'autant plus sanglant que le nombre des combattans étoit petit, que tous étoient en action, & que l'antipathie des deux Nations & l'ardeur du butin les animoit. Le combat dura six heures, & les Anglois ne céderent que par épuisement. On leur tua cinq cens hommes & on leur prit tout le butin. On fit mille prisonniers. Les vainqueurs déshonorerent la victoire en jettant dans la mer cinq cens Anglois qui avoient mis les armes bas, & s'étoient rendus à discrétion. Toute la Province témoigna une grande joie d'un si heureux succès, il arriva au commencement de Juillet, & fut mandé à la Cour dans les termes les plus magnifiques.

Cet avantage encouragea les Armateurs Bretons, ils se remirent en mer au commencement de Septembre pour aller piller les

Isles de Jersey & de Gernesey, 1403.
d'où ils oserent entrer dans le port de Plimout. Après y avoir brûlé ce qu'ils y trouverent de Bâtimens, ils firent une descente dans les terres, & en tirerent de grosses contributions. Ils revinrent ensuite en Bretagne chargés de butin. Depuis ils payerent bien chérement ces petits avantages.

Tous les Armateurs Anglois s'étant rassemblés au nombre de six mille hommes de débarquement, cinglerent vers la Bretagne au commencement de Novembre, passerent heureusement le Détroit de Saint Mahé si dangereux à cause de ses bancs, mirent pied à terre, saccagerent & brûlerent le Fauxbourg de cette Ville, s'avancerent dans le Pays, battirent les milices qui s'étoient exposées témérairement, & prévenant l'arrivée du Corps de la Noblesse qui marchoit contr'eux,

1403. se rembarquerent avec leur proie. Ils se saisirent encore de tous les vaisseaux qu'ils trouverent sur la côte, & croisant vers celles de Poitou, ils s'emparerent d'une flotte marchande chargée de mille piéces de vin qu'on conduisoit en Bretagne & en Normandie.

L'expédition du Comte de S. Paul (*a*) eut des suites encore plus fâcheuses, surtout pour lui ; quoiqu'il fût Vassal de la Couronne, le Roi n'osa ni l'avouer ni le défendre. Ce Prince veuf d'une sœur du Roi Richard, s'avisa de vouloir venger sa mort ; irrité d'ailleurs de ce qu'on lui avoit confisqué en Angleterre quelques terres de la dot de sa femme qui lui en avoit laissé la jouissance. Traitant d'ursurpateur le Roi Henry, il lui déclara la guerre ; ayant chargé seize cens hommes sur trente Bâtimens à Abbeville

(*a*) Valeran de Luxembourg.

& dans les petits ports voiſins, 1403.
il deſcendit en Février dans l'Iſle de Thaney ; il y porta d'abord le fer & le feu, pilla tous les lieux ouverts. S'étant laiſſé amuſer par une feinte négociation pour les contributions, il donna le tems aux habitans de recevoir des Provinces voiſines un renfort qui obligea le Comte à fuír & à ſe rembarquer avec précipitation. Il étoit à peine de retour, que la garniſon de Calais entra dans le Comté de Saint Paul, & le ravagea d'un bout à l'autre. Perſonne ne plaignit un Prince téméraire qui n'avoit conſulté, ni ſes forces, ni la raiſon pour une entrepriſe ſi inutile.

On jugea à la Cour que toutes ces hoſtilités dégenéreroient bientôt en une guerre ouverte. On envoya Betencour en Caſtille pour s'aſſûrer du ſecours ſtipulé par les anciennes alliances & pour obtenir

de ſurcroit douze galères & ci
cens A balêtriers. On lui déliv
ſeize mille francs d'or pour l'e
tretien de ces Bâtimens &
leurs Equipages.

1404. La nouvelle année commen
ſous de funeſtes auſpices. Le R
étoit toujours en démence. l
France gém ſſoit ſous une ma
dic épidémique, & pour ſurcr
de malheurs les Princes choi
rent ce tems pour établir une ta
le générale. On avoit levé l'a
née précédente un Ayde q
avoit produit huit cens mille éc
d'or. On diſoit qu'il n'en ét
rien entré dans les coffres du R
que la Reine & le Duc d'Orléa
l'avoient employée, le Duc à fai
bâtir à Pierrefons & à la Fert
Milon, la Reine dans les bel
maiſons de campagne qu'elle av
aux environs de Paris : c'ét
le ſujet des murmures des Gran
& des cris du peuple. Cependa

Pâques le 30 de Mars.

Taille générale.

M. S. D. l. 24. c. 1. & 14.

pargne étoit vuide. A la veille 1404.
ıne guerre étrangére à peine
oit-on les fonds pour payer les
oupes actuellement sur pied. On
ıt divers Conseils pour remé-
er aux maux qui en pouvoient
ıître : on proposa l'imposition
une taille générale sur tout le
oyaume. Le produit en devoit
ıonter à dix-sept millions. C'é-
ıit la plus grosse taxe qui eût en-
ɔre été levée, on ne devoit la
ayer sans doute qu'en plusieurs
ınées. Pour lors la taille n'étoit
as encore annuelle. On ne met-
ɔit les impôts que pour un tems,
e qui flattoit le peuple d'en voir
n jour la fin.

Le Duc de Bourgogne se récria
ar l'excès de cette taille, & s'y
ppposa fortement, ce fut en vain.
'avis général prévalut, soutenu
ar le Duc d'Orléans qui y avoit
ntraîné le Duc de Berri. On
ouloit, disoit-on, faire un grand

1404 armement pour forcer les Angl
à une paix juste & raisonnabl
Lorsque le Duc de Bourgogne v
qu'il s'opposoit inutilement
torrent, il obtint du moins
Reglement du Conseil pour fai
déposer dans l'une des Tours
Palais tout le produit de l'impo
tion, & pour que rien n'en so
tit que par un ordre signé d
Ducs de Berri, de Bourgogn
d'Orleans, & pour le besoin
l'Etat.

Pendant qu'on enregistroit l'
dit, les trois Princes sortirent
Paris pour se dérober aux mu
mures & aux gemissemens
peuple. On travailla ensuite à
répartition. On nomma des R
ceveurs & des Collecteurs po
en faire la levée. Ce fut av
étonnement qu'on vit que da
l'Edit le payement en étoit
donné par corps, & sous pei
d'être déclaré criminel de lez
Majest

Majesté : clauses inoüies, & qui 1404.
rendoient cette imposition infiniment odieuse. Elle se leva néanmoins, & les mesures qu'avoit prises le Duc de Bourgogne pour empêcher que les fonds n'en fussent détournés, furent très inutiles. On dit que dans le tems qu'on les voituroit dans la Tour destinée à leur dépôt, le Duc d'Orléans survint une nuit & en enleva une partie.

Maladie épidémique

M. S. D. l. 24. c. 1. & 2.

La maladie épidémique provenoit, à ce qu'on croïoit, des brouillards & des pluies continuelles qui régnerent au commencement du Printemps. Elle parcourut toutes les Provinces, & s'étendit dans les Royaumes voisins. Elle commençoit par une grande douleur de tête, qui insensiblement ôtoit les forces & dégénéroit en une langueur desséchante jointe à un dégoût général. La diette étoit le meilleur remède qu'on y pût

1404. a porter : peu de personnes e
moururent, mais on alloit au
portes de la mort. Le Duc de Be
ri fut dans ce cas, ayant été à tout
extrémité dans sa belle maiso
de Bicêtre. Alors voyant les cho
ses d'un autre œil, il témoign
un grand repentir de sa conduit
passée, de son luxe, de ses vexa
tions & de ses dépenses super
flues. Il envoya des présens à l'E
glise de Notre-Dame, & deman
da des prieres publiques. Au lie
de vœux, le peuple qu'on pressoi
alors pour le premier payemen
de la taille générale, lui don
noit des malédictions, n'igno
rant pas qu'il s'étoit joint au Du
d'Orléans pour la faire ordon
ner. Le mal croissant toujours
il fit à ses Vassaux une remis
de vingt mille francs d'or sur le
revenus courans. Les remords &
la crainte bannissent la cupidité
Malgré son revenu immense &

ce qu'il tiroit par des voies indirectes, ce Prince étoit toujours dans l'indigence. Il en revint, il se rétablit insensiblement. Les chaleurs de l'Eté surmonterent par toute la France la malignité & la violence de ce fleau redoutable. 1404.

Mort du Duc de Bourgogne.

M. S. D. l. 24. c. 2. Le Lab. Juv. des Ursins. P. Ansel. Varillas, hist. des Héresies. Dict. de Bayle.

Le Duc de Bourgogne ne fut pas si heureux que le Duc de Berri. Il avoit quitté Paris peut-être pour se dérober au mauvais air, & étoit allé avec le Comte de Rethel, son second fils, pour rendre visite à Bruxelles à la Duchesse de Brabant, qui accablée d'années vouloit de son vivant remettre ses Etats au jeune Comte qu'elle avoit désigné son héritier. Le Duc n'étoit encore qu'à Hall, lorsqu'il fut atteint du mal épidémique, les symptomes en parurent d'abord très dangereux; tout malade qu'il étoit, il se fit porter dans l'Eglise de Notre-Da-

...ne celebre par les miracles que la Regounnee en publie, mais l'heure de ce Prince étoit venue. On le ... Hôtellerie du Grand-... ou ... empira de maniere qu'il mourut le 27 d'A... le neuvieme jour de sa ... avec toutes les disposi... d'un Prince Chretien. La ... dans son année ... le 15 de ...

Ce sage & prevoyant Prince avoit maintenu le Royaume en paix pendant tout le tems de son administration, bonheur le plus signalé qu'on puisse procurer à un Etat, & qui est preferable aux victoires & aux conquêtes. C'étoit un grand homme selon le monde : habile dans l'art de regner, soldat & Capitaine, heureux Negociateur, affable dans son domestique : sage & poli : chaste au milieu d'une Cour corrompue, il remplissoit tous le

devoirs de la Religion. Il avoit 1404.
fondé les Chartreux de Dijon avec magnificence ; assidu au Service Divin qu'il faisoit célébrer dans son Hôtel comme si c'eût été une Cathédrale, il y entretenoit une musique excellente ; l'Eglise avoit en lui un protecteur assuré.

Sçavant dans l'art de connoître les hommes, il ne choisissoit pour Ministres & pour amis que des gens du premier mérite. Il eut successivement pour Chanceliers, Pierre de Dinteville Evêque de Nevers, Nicolas de Tolon Evêque de Coutance, Jean Canard Evêque d'Arras, & Jean de Nielle qu'il laissa à son successeur.

Tant de talens & de vertus étoient obscurcis par un seul défaut qu'on pourroit excuser dans un Prince, si ce défaut n'entraînoit pas après lui l'injustice ; c'étoit la prodigalité. Il vouloit faire le

1409 Roi, donner des repas somptueux toujours suivis d'une robe de velours pour chaque convié. Un [illegible] aux portes. Il s'attachoit la plupart des Grands par de grosses pensions. Il en donnoit une de dix mille francs d'or au Comte de la Marche Prince du Sang. Il mettoit des impositions nouvelles & inutiles sur ses propres sujets & sur tout le Royaume. Les cris & les gemissemens de toute la France le trouvoient toujours insensible.

Par cette conduite il avoit perdu l'amour des peuples. Sur la fin de sa vie il en étoit aimé, s'étant opposé aux entreprises & aux vexations du Duc d'Orleans. Ceux qui penetroient dans le secret des affaires, jugeoient aisément que la haine, la jalousie & l'envie d'en profiter, étoient les seuls motifs de ses oppositions & de sa modération apparente.

Par son testament fait dès le 1

d'Octobre 1385, il laissoit les deux Bourgognes, la Flandre & l'Artois à Jean son fils aîné. Il ne laissa à Antoine son second, Comte de Rethel, que l'expectative du Duché de Brabant. Philippe le troisiéme, eut le Comté de Nevers qui pendant la vie du pere avoit servi d'appanage à son fils aîné. De ses trois filles, Marguerite l'aînée avoit épousé Guillaume IV. Comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande & de Frise; Catherine la seconde, Léopold III. Duc d'Autriche, & Marie la troisiéme, Amedée Comte de Savoye. 1404.

Ce Prince riche & puissant mourut si dénué d'argent, qu'il fallut emprunter six mille écus d'or couronnés pour les frais de ses funérailles. Après qu'on l'eut embaumé & dissequé, on partagea son corps en trois parties. Le cœur fut porté à Saint Denis auprès du Roi Jean son pere, qui l'avoit si tendrement

Obséques du Duc de Bourgogne.

Ibid.

Favin, th. d'honneur.

Mercure de France Fevrier 1725.

1404. aimé. Les os séparés de la ch
furent destinés pour la Chartreu
de Dijon, & le reste du co
fut conduit & enterré à Arras
Ce fut là que la Duchesse sa ve
ve, Marguerite de Flandre, obs
va cette fameuse formalité de
crocher sa ceinture, de la po
avec ses clefs & sa bourse sur
tombeau de son mari & d'y jet
un cordon noir. Elle déclaroit
là qu'elle renonçoit à la comm
nauté. En conséquence elle n
toit pas tenue des dettes de
mari. Elle obtint un Acte qui a
toit les intérêts & ôtoit aux cré
ciers tout droit sur les imm
bles. Tel étoit le bénéfice de
loi établie pour les pauvres, qu
n'auroit jamais cru devoir s'ét
dre aux Souverains qui se fais
un plaisir d'exercer leurs libér
tés, devroient au moins se fa
un honneur d'acquitter des de
bien plus privilégiées. Ces ren

ciations étoient des espéces de 1404.
faillites qui réduisoient les créanciers à transiger de leurs droits & à en relâcher une partie. La Maison de Bourgogne n'eut pas de honte d'en profiter : exemple pernicieux, & qui dans les siécles suivans n'a été que trop suivi.

Le squelete du Duc de Bourgogne fut porté à Dijon & enterré aux Chartreux, comme il l'avoit ordonné. On y éleva dans la suite un mausolée qui subsiste encore, & dont le bon goût prouve la renaissance des Arts. Il est de marbre noir, l'effigie du Prince, armé de pied-en-cap & de grandeur naturelle, est toute de marbre blanc. Elle est couchée sur un manteau Ducal. Elle a sur la tête un chapeau Ducal de cuivre doré, & tient dans sa main droite un bâton qui régne le long de la statue, & finit par le haut en sceptre de même métal. A côté deux

1404. Anges de marbre blanc à genoux portent d'une main les armes du Duc, & de l'autre soutiennent son casque & sa couronne. On voit à ses pieds un lion de marbre blanc, symbole de la Flandre. Autour du Mausolée régne un deuil de marbre blanc, composé de quarante personnes affligées, qui ont chacune quinze pouces de hauteur; enfin sur l'épaisseur de la Tombe & aux quatre faces, est l'Epitaphe du Duc en lettres gothiques dorées.

Portrait du nouveau Duc de Bourgogne.

M. S. D. l. 24. c. 2. l. 27. c. 13.

Le Duc de Berri qui venoit d'échapper à la mort, pleura amérement un frere plus jeune que lui, qu'il avoit toujours aimé, & dont la mort sembloit être le présage de la sienne. Il lui fit faire un Service aux Augustins avec une grande pompe Le Roi qui reprit sa santé vers la Pentecôte, donna aussi à ce Prince des larmes sincéres, se ressouvenant des soins qu'il

avoit pris de son éducation, & de 1404.
la sagesse avec laquelle il avoit gouverné. Il lui fit faire aussi de magnifiques obséques, & y assista avec toute sa Cour. Tout le peuple regretta ce Prince.

Le Duc d'Orléans seul ne fut point affligé de cette mort, elle le laissoit sans concurrent; le Duc de Berri n'étant pas d'humeur à sortir de son indolence pour se commettre avec son neveu, maître de son cœur & de son esprit, le Duc d'Orléans obtint facilement des Lettres patentes de Lieutenant Géneral de l'Etat; ainsi la Reine & lui se trouverent les maîtres du Royaume. Il ne comptoit presque pour rien le nouveau Duc de Bourgogne, plus jeune que lui, sans expérience, & qui n'avoit aucun titre pour entrer avec lui en concurrence. Il perdit bientôt cette confiance, qu'il n'avoit eue que pour n'avoir pas assez pénetré le

1404. Roi, donner des repas somptueux toujours suivis d'une robe de velours pour chaque convié. Un luxe sans bornes. Il s'attachoit la plupart des Grands par de grosses pensions, il en faisoit une de dix mille francs d'or au Comte de la Marche Prince du Sang. Il mettoit des impôts fréquens & inusités sur ses propres sujets & sur tout le Roiaume. Les cris & les gémissemens de toute la France le trouvoient toujours insensible.

Par cette conduite il avoit perdu l'amour des peuples. Sur la fin de sa vie il en étoit aimé, s'étant opposé aux entreprises & aux vexations du Duc d'Orléans. Ceux qui pénétroient dans le secret des affaires, jugeoient aisément que la haine, la jalousie & l'envie d'en profiter, étoient les seuls motifs de ses oppositions & de sa modération apparente.

Par son testament fait dès le 1

d'Octobre 1385, il laissoit les 1404.
deux Bourgognes, la Flandre & l'Artois à Jean son fils aîné. Il ne laissa à Antoine son second, Comte de Rethel, que l'expectative du Duché de Brabant. Philippe le troisiéme, eut le Comté de Nevers qui pendant la vie du pere avoit servi d'appanage à son fils aîné. De ses trois filles, Marguerite l'aînée avoit épousé Guillaume IV. Comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande & de Frise; Catherine la seconde, Léopold III. Duc d'Autriche, & Marie la troisiéme, Amedée Comte de Savoye.

Obséques du Duc de Bourgogne.

Ce Prince riche & puissant mourut si dénué d'argent, qu'il fallut emprunter six mille écus d'or couronnés pour les frais de ses funérailles. Aprés qu'on l'eut embaumé & dissequé, on partagea son corps en trois parties. Le cœur fut porté à Saint Denis auprés du Roi Jean son pere, qui l'avoit si tendrement

Ibid. Fav. in, th. d'honneur. Mercure de France Fevrier 1725.

1404. aimé. Les os séparés de la chair furent destinés pour la Chartreuse de Dijon, & le reste du corps fut conduit & enterré à Arras.

Ce fut là que la Duchesse sa veuve, Marguerite de Flandre, observa cette fameuse formalité de décrocher sa ceinture, de la poser avec ses clefs & sa bourse sur le tombeau de son mari & d'y jetter un cordon noir. Elle déclaroit par là qu'elle renonçoit à la communauté. En conséquence elle n'étoit pas tenue des dettes de son mari. Elle obtint un Acte qui arrêtoit les intérêts & ôtoit aux créanciers tout droit sur les immeubles. Tel étoit le bénéfice de la loi établie pour les pauvres, qu'on n'auroit jamais cru devoir s'étendre aux Souverains qui se faisant un plaisir d'exercer leurs libéralités, devroient au moins se faire un honneur d'acquitter des dettes bien plus privilégiées. Ces renon

ciations étoient des espéces de 1404.
faillites qui réduisoient les créanciers à transiger de leurs droits & à en relâcher une partie. La Maison de Bourgogne n'eut pas de honte d'en profiter : exemple pernicieux, & qui dans les siécles suivans n'a été que trop suivi.

Le squelete du Duc de Bourgogne fut porté à Dijon & enterré aux Chartreux, comme il l'avoit ordonné. On y éleva dans la suite un mausolée qui subsiste encore, & dont le bon goût prouve la renaissance des Arts. Il est de marbre noir, l'effigie du Prince, armé de pied-en-cap & de grandeur naturelle, est toute de marbre blanc. Elle est couchée sur un manteau Ducal. Elle a sur la tête un chapeau Ducal de cuivre doré, & tient dans sa main droite un bâton qui régne le long de la statue, & finit par le haut en sceptre de même métal. A côté deux

1404. Anges de marbre blanc à genoux portent d'une main les armes du Duc, & de l'autre soutiennent son casque & sa couronne. On voit à ses pieds un lion de marbre blanc symbole de la Flandre. Autour du Mausolée régne un deuil de marbre blanc, composé de quarante personnes affligées, qui ont chacune quinze pouces de hauteur enfin sur l'épaisseur de la Tombe & aux quatre faces, est l'Epitaphe du Duc en lettres gothiques dorées.

Portrait du nouveau Duc de Bourgogne.

M. S. D. l. 24. c. 2. l. 27. c. 13.

Le Duc de Berri qui venoit d'échapper à la mort, pleura amérement un frere plus jeune que lui qu'il avoit toujours aimé, & dont la mort sembloit être le présage de la sienne. Il lui fit faire un Service aux Augustins avec une grande pompe Le Roi qui reprit sa santé vers la Pentecôte, donna aussi à ce Prince des larmes sincéres, se ressouvenant des soins qu'il

avoit pris de son éducation, & de 1404.
la sagesse avec laquelle il avoit gouverné. Il lui fit faire aussi de magnifiques obséques, & y assista avec toute sa Cour. Tout le peuple regretta ce Prince.

Le Duc d'Orléans seul ne fut point affligé de cette mort, elle le laissoit sans concurrent; le Duc de Berri n'étant pas d'humeur à sortir de son indolence pour se commettre avec son neveu, maître de son cœur & de son esprit, le Duc d'Orléans obtint facilement des Lettres patentes de Lieutenant Géneral de l'Etat; ainsi la Reine & lui se trouverent les maîtres du Royaume. Il ne comptoit presque pour rien le nouveau Duc de Bourgogne, plus jeune que lui, sans expérience, & qui n'avoit aucun titre pour entrer avec lui en concurrence. Il perdit bientôt cette confiance, qu'il n'avoit eue que pour n'avoir pas assez pénetré le

1404. caractère du nouveau Duc
Bourgogne.

Jean Duc de Bourgogne, son audacieuse intrépidité a surnommer *sans peur*, étoit a âgé de trente-un ans. Il étoit petite taille, de la plus rob complexion. Il avoit les yeux n & vifs, les traits assez réguli Il parloit avec difficulté & mauvaise grace, mais avec be coup de sens & en termes éne ques. Il avoit de l'esprit, du ju ment & de la capacité; quoiq eût été bien élevé, il avoit pe lettres, son goût s'étant manif dès son enfance pour les arn Il s'étoit joué de ses exercic Malheureux dans l'expédition Hongrie, il y avoit cependant quis la réputation de brave sol & même de Capitaine. Il s'é attaché à la discipline militai n'en dédaignant aucune fonctic & donnant aux soldats l'exem

du travail & de la frugalité. Son 1404.
ambition n'avoit point de bornes.
Peu content de régner sur les quatre Provinces qu'il avoit reçuës de ses peres, il aspiroit au Gouvernement du Royaume. Il ne croyoit que ce champ digne d'exercer ses talens. Pour y parvenir il ne croyoit aucune voie illégitime, disposé à y faire servir jusqu'à l'assassinat. Il sçavoit emploier pour se faire des créatures, l'affabilité, les caresses & les bontés. Prodigue envers ses amis, dès qu'ils lui étoient inviolablement attachés, sans s'embarrasser ni de leurs mœurs, ni de leur caractère. Implacable ennemi, sacrifiant tout à sa haine & à sa vengeance. Ne faisant cas de la Religion, qu'autant qu'elle convenoit à ses intérêts. Bon pour ses sujets, les gouvernant avec douceur & selon les loix.

Après avoir fait les funérailles

1404. de son pere, & pris possession de son Duché, il vint à la Cour, où il en rendit hommage au Roi. Il n'y montra aucune prétention. La prudence ne vouloit pas (ses affaires étant si peu arrangées) qu'il se commit avec la Reine & le Duc d'Orléans. Le Roi retomba dans son mal le 23 de Juin.

Ligue avec le Prince des Gallois.

M.S. D. I 14 [illegible]. DuTillet.

Comme la tréve étoit rompue par mer entre les deux Couronnes, on armoit dans tous les ports de l'Océan pour croiser contre les Armateurs Anglois, & même pour faire des descentes en Angleterre. La Cour se proposa d'en faire une dans le pays de Galles, y étant excitée par Clindon Tider Prince des Gallois. Il y avoit longtems que l'Angleterre travailloit à conquérir cette Province, où le Roi Edouard I. avoit fait de grands progrès. Mais envain avoit-il fait accoucher la Reine sa femme dans une ville de Galles pour

rendre son fils leur compatriote. 1404.
Envain depuis ce tems les fils aî-
nés des Rois d'Angleterre avoient-
ils pris le nom de Prince de Gal-
les, les Gallois s'étoient soulevés
dans toutes les occasions. Leur fier-
té indomptable, leur amour pour
la liberté, la situation du pays en-
vironné de la mer, rempli de mon-
tagnes & de défilés, les avoient
empêchés d'être entiérement assu-
jettis.

Il étoit resté dans cette Provin-
ce un Etat indépendant & même
assez étendu. Les Princes des Gal-
lois s'étoient appuyés de l'Ecosse
& de la France. Ouven pere de
Tider, avoit même amené en
France du secours au feu Roi, &
étoit mort à son service. Fondé
sur cette alliance, & voyant les
deux Couronnes en guerre, Ti-
der envoya son frere au mois de
Mai demander quelques troupes.
Le Roi qui se portoit alors assez

1404. bien, le reçut avec honneur, & conclut avec lui une ligue contre l'Angleterre. Voulant faire aussi un présent au Prince, le Roi s'informa de ce qui lui seroit le plus agréable. *Des armes & des équipages de guerre*, répondit avec vivacité l'Ambassadeur. Le Roi lui fit aussi-tôt donner un casque doré, une épée & une cuirasse d'un grand prix. Cet Ambassadeur se rendit très agréable à la Cour par ses manieres qui n'avoient rien de barbare. Connoissant que la mémoire du Roi Richard y étoit encore chere, il fit sentir que c'étoit sa mort cruelle qui avoit le plus irrité le Prince son frere contre les Anglois.

En attendant le grand secours qu'on préparoit pour envoyer en Galles, composé de huit cens hommes d'armes & d'un gros Corps d'Arbalêtriers commandé par le Comte de la Marche, le Roi fit

partir par la Seine plusieurs Ba- 1404.
teaux chargés d'armes pour être transportés en Galles des ports de Normandie. On équipoit dans tous les ports de Bretagne une Flotte qui devoit mettre en mer à la mi-Août. L'Ambassadeur porta les présens & ces bonnes nouvelles au Prince, qui pénétré de respect & de reconnoissance, reçut à genoux la belle armure que le Roi lui envoyoit. Il fit faire dans son pays tous les magasins nécessaires pour l'armée qu'il attendoit, & ordonna que tous ses ports fussent ouverts & prêts à la recevoir. Brest étoit le rendez-vous général.

Réunion de Cherbourg à la Couronne.

M. S. D. l. 24. c. 3. Mariana, rerum hist-

En ce tems là le Roi de Navarre Dom Carlos III. ayant laissé la Régence de ses Etats à la Reine sa femme Dona Leonora de Castille, vint en France pour la troisiéme fois. Il vouloit terminer avec le Conseil ses prétentions sur

1404. les Comtés de Champagne, de Brie, d'Evreux & sur dix-neuf autres places que sa Maison avoit autrefois possedées en France. On lui opposa les crimes de son pere, ses rébellions & la confiscation qui en avoit été la juste peine. De son côté, il représentoit modestement ses services, sa fidélité & la dureté qu'il y avoit à faire tomber sur lui la mauvaise conduite de son pere. On étoit touché des raisons de ce Prince, orné en effet des plus grandes vertus. Il étoit peut-être dangereux de le mécontenter. Il n'y avoit pas moins de risque à entrer en négociation sur tant de droits si bien fondés & qui eussent engagé la France à des restitutions onéreuses à tous égards. Le Conseil prit un parti bien sensé.

paniar. DuTillet. P. Ansel.

Le Roi de Navarre possedoit encore en Normandie la Ville de Cherbourg, place importante, une des clefs du Royaume, mais

qui lui coûtoit beaucoup plus à entretenir qu'elle ne lui rapportoit de profit. On lui proposa de la céder au Roi, qui pour cette Ville & pour toutes ses prétentions surannées, lui donneroit la Ville de Provins en Brie, son territoire & le Duché de Nemours à titre de Pairie, valant douze mille francs d'or de rente, & cent mille francs d'or argent comptant. Ce gros revenu & une si grosse somme éblouirent ce Prince qui se voyoit forcé à accepter ces conditions, ou réduit à n'avoir rien du tout. Il signa le Traité le 9 de Juin, & renonça en bonne forme à tous ses droits. 1404.

Les événemens de la guerre maritime étoient fort variés. Trois jeunes Seigneurs, aînés de leurs Maisons, la Rocheguyon, Baqueville & Martel, par une saillie de leur âge, ayant assemblé deux cens hommes, se mirent en mer

Les deux Expéditions de l'Isle de Jersey.

M. S. D. l. 24. c. 4. 6. & 7. Dargent.

1404. & allerent descendre dans Piolan,
P. Ansel. qu'ils ravagerent. La Noblesse & la milice de l'Isle au nombre de mille tomberent sur eux à l'improviste. Ils pouvoient encore se retirer avec leur butin, si une fausse honte ne les eût arrêtés. Ils combattirent, quoiqu'en si petit nombre. Ils furent enveloppés & réduits à demander la vie. On les lia & on les transporta en Angleterre où ils servirent de risée au menu peuple.

L'expédition de l'Isle de Jersey fut plus importante, & ne fut pas d'abord plus heureuse. Châteaubriant, la Jaille & du Châtel, trois braves Chevaliers Bretons, l'entreprirent avec près de deux mille soldats presque tous Gentilshommes. Comme ils commandoient également, ils commencerent à se diviser en chemin. Ayant rencontré quelques bâtimens Castillans chargés de vin

pour l'Angleterre, Châteaubriant 1404.
voulut les épargner comme Alliés de la France. Les deux autres persisterent à les attaquer & s'en emparerent. Châteaubriant mécontent de cette manœuvre, se sépara de ses deux associés ; quoiqu'affoiblis du tiers, ils continuerent leur route & descendirent dans l'Isle. On y étoit instruit de leur projet ; ils y trouverent six mille hommes sous les armes, retranchés derriere un fossé profond que la mer remplissoit. Du Châtel à cette vûe proposa de se retirer, ou du moins d'attendre si Châteaubriant ne viendroit point les rejoindre. La Jaille vif & impétueux conclut à l'attaque & lâcha quelques paroles qui sembloient reprocher à du Châtel sa timidité. Alors du Châtel croyant son honneur intéressé, voulut faire voir combien peu en comparaison il estimoit la vie. Il se jetta

1404. à la nage avec les siens à trav
le canal qui défendoit le retr
chement des ennemis. La Ja
suivit son exemple; parvenu
l'autre bord après avoir essu
les traits de l'ennemi, ils at
querent avec fureur les Ang
& en tuérent près de quinze ce
mais ils succomberent sous
nombre, & la plus grande p
tie y périt. Le reste fuit en
sordre. Du Châtel ne voulut
mais demander quartier. Il
blessé à mort, tomba perdant t
son sang & mourut dans une
le prochaine où on l'avoit po
Tannegui du Châtel son fr
entreprit de le venger. Il n'av
pas moins de cœur que lui, m
il avoit plus de tête, on le co
nut dans la suite, lorsque les
casions eurent donné lieu à
génie de se développer. Il rasse
bla en moins d'un mois près
quatre cens Gentilshommes a

ſuble du Célébrant. Il y eut plusieurs perſonnes bleſſées. Le tumulte fut effroyable, la cérémonie interrompue, & le Célébrant obligé de finir à voix baſſe & promptement le Sacrifice; tout fuit épouvanté & tremblant. On ne ſe ſouvenoit pas d'un pareil ſcandale dans un Royaume Catholique, entre des citoyens de même religion. 1404.

L'Univerſité le prit ſur le plus haut ton. Elle traita cette action d'attentat, de ſacrilége & de violement de ſes priviléges. Elle envoya le Recteur ſuivi des principaux Docteurs, demander avec véhémence une réparation convenable. Ils s'adreſſerent à la Reine, aux Ducs de Berri & d'Orléans, qui leur donnerent une audience favorable & promirent ſatisfaction; mais ils traînoient l'affaire en longueur, ſollicités par Savoiſy qu'ils aimoient &

1404 qu'ils protégeoient.

Savoisy ne comprenoit p
grandeur du danger, & tr
de bagatelle ce que ses do
tiques avoient fait. Il étoit
accrédité. Son pere Philipp
Savoisy s'étoit élevé par son
rite jusqu'aux Charges de Gr
Maître d'Hôtel de la Rein
de premier Chambelan du
Savoisy avoit succédé à ces
neurs ; il possédoit des bien
menses & la belle Terre de
gnelay. Il avoit été fait d
Chevalier d'honneur de la R
Elevé Enfant d'honneur a
du Roi, il étoit fort aimé d
Prince & s'étoit rendu si néc
re à la Reine & au Duc d
léans, qu'il possédoit toute
confiance. En 1400. Jean de
gueval Procureur du Roi de l
tel, ayant fait arrêter jusques
la Chambre de Savoisy qui
un appartement à l'Hôtel S. l

un domestique accusé d'un vol, 1404.
Savoisy avoit envoyé maltraiter cet Officier dans sa maison. Le crédit du Duc d'Orléans rendit cette insulte impunie, ce Prince lui ayant obtenu d'autorité en 1402. des Lettres de rémission. Cette impunité avoit donné à Savoisy une confiance & une audace insupportable.

Il n'en fut pas de même dans sa querelle avec l'Unîversité. Elle poursuivoit vivement Savoisy au Parlement qui paroissoit très disposé à lui rendre justice. Malgré la faveur de la Reine & celle du Duc d'Orléans, Savoisy commença d'en craindre l'événement. Il alla rendre visite aux principaux Chefs de ce grand Corps. Il désavoüa l'action & offrit de livrer les coupables. L'Université vouloit de plus nobles victimes; regardant Savoisy comme l'auteur du crime, c'étoit lui surtout

1404. qu'elle avoit en vûe. Elle alla
Corps demander au Duc d'O
léans que le coupable tînt pris
pendant l'instruction. Le Prince
reçut avec honneur, mais ne le
accorda pas une pareille deman
Ils en furent si irrités qu'ils publ
rent qu'on refusoit la justice à l'
niversité, & qu'on empêchoit
Parlement de prononcer. Ils p
terent les choses jusqu'à faire c
ser dans Paris les leçons pul
ques, ce qui y répandit le tr
ble & la consternation.

Malgré cette démarche viol
te qui entraînoit de si fâcheu
suites, le Duc d'Orléans irrit
son tour persistoit à s'opposer à l'
rêt que l'Université sollicitoit.
Roi revint en santé le 15 d'Ac
Instruit de tout ce qui se passo
il en pesa les conséquences. B
juste, se nommant le pere de l
niversité, il ordonna au Pa
ment de juger au plûtôt.

acheva l'Instruction, & Sa Ma- 1
jesté ayant mandé le Parlement le
23 d'Août dans la grande Salle de
l'Hôtel Saint Paul, le Premier
Président de Marle y prononça
en présence du Roi le célebre Arrêt qui termina cette grande affaire.

Cet Arrêt portoit des peines arbitraires contre les Officiers & es domestiques de Savoisy qui toient entrés dans l'Eglise de Ste atherine, & à son égard, qu'il roit obligé à faire à ses frais la herche des coupables & à les ter à la Justice; que son Hôtel it rasé & abbattu à son de npe, que les matériaux seant confisqués au profit de l'Ursité; que l'emplacement deeroit vuide à jamais; qu'il roit une Chapelle de cent d'or de rente à la collation niversité dans le lieu qu'elle eroit; qu'il payeroit mille

[illegible] ...mages &
[illegible] & tous les
[illegible]
[illegible] orgueil
[illegible]
[illegible] Pr
[illegible] G
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] & à l
[illegible]
[illegible]
[illegible] pour l
[illegible] à le
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

toire. L'Hôtel fut rasé le 26 d'Août 1404.
avec les formalités les plus humiliantes. On n'en conserva que les galeries qui étoient sur les murs de la Ville. On y admiroit la beauté & la délicatesse des peintures. Le reste de l'Arrêt fut exécuté. On ne voit pas que Savoisy ait livré les coupables, ce chef de l'Arrêt trop dur & peut-être d'une exécution impossible. Trois seulement des moins protégés furent pris & amenés à Paris. On eut égard à ce qu'ils n'avoient fait qu'obéir à leur maître. Ils furent seulement fouëttés par les Carrefours & bannis du Royaume.

Il étoit né au Duc d'Orléans le 26 de Juin un troisiéme fils qui fut nommé Jean. Ce Duc étoit encore dans les premiers transports de joie que lui donnoit cette naissance, lorsque le Duc de Bourgogne arriva à la Cour,

Mariage du Dauphin.

M.S.D. l.24.c.11. DuTillet. P. Ansel. Choisi. Ch. VI.

1404. après avoir rangé & mis en ordre les affaires de son Etat. Il demanda d'avoir entrée au Conseil en qualité de premier Prince du Sang; on ne put la lui refuser. Il y occupa la cinquiéme place, les quatre premiéres étoient remplies par le Roi quand il étoit en santé, par la Reine, & par les Ducs de Berri & d'Orléans. Cette prérogative ne procura pas un grand avantage à ce Prince. Le Duc d'Orléans comme Lieutenant Général du Royaume, étoit en possession du Gouvernement, il avoit rempli tous les postes de ses créatures, & étoit le maître absolu du Conseil.

Le Duc de Bourgogne porta bientôt plus loin ses prétentions. Il commença de répandre à la Cour le bruit, que représentant le feu Duc son pere qui avoit si bien mérité de l'Etat, & ayant l'honneur d'être cousin germain du Roi & Doyen des Pairs, il étoit juste

qu'il fût associé au Gouvernement. 1404.

Le Duc d'Orléans à qui ces bruits parvinrent, les méprisa d'abord, traitant ce Prince de jeune homme, & croyant par la supériorité de ses lumieres, qu'il y avoit même du ridicule de craindre sa concurrence. Le droit du Duc de Bourgogne n'avoit aucun fondement. Cependant le Duc d'Orléans apprit bientôt que ce Prince cabaloit à la Cour & dans le Conseil. Il n'étoit pas de jour qu'on ne lui rapportât quelque trait de son génie hardi & entreprenant. Il prit sur cela un parti qui parut également foible & nouveau. Ce fut d'obtenir du Pape une Bulle portant défense sous des peines Canoniques à toutes personnes de troubler le Duc d'Orléans dans les fonctions de sa Charge de Lieutenant Général de l'Etat, comme lui étant dévoluës par le droit naturel &

1404. par le droit Divin.

Un pareil acte ne pouvoit im
ser qu'au peuple qui n'approf
dit pas, mais le Duc de Bour
gne en railloit ouvertement &
perdoit pas un moment à for
& à accroître son parti : il c
nut que les choses n'étoient
encore disposées, & il ép
avec attention quelque occa
favorable.

Il crut se frayer directemen
chemin du Gouvernement,
sollicitant le mariage de ses
fans avec le Dauphin & Mada
Michelle, arrêté avec le feu I
son pere à qui le Roi en a
donné sa parole. Beau-pere
Dauphin, quel avantage n'es
roit-il pas en tirer ? Quoique
avantage fût très éloigné, l'a
bition toujours vive & toujo
prévoyante le rapprochoit à l'i
gination du Duc d'Orléans
faisoit tous ses efforts pour é

ner ces alliances, ſous prétexte 1404.
e la grande jeuneſſe des Princes.
Cette manœuvre irritoit le Duc
e Bourgogne capable de ſe por-
er aux plus grandes extrémités.
Le 15 d'Août le Roi ſe trou-
a ſain de corps & d'eſprit. Il ap-
rit avec chagrin la méſintelli-
ence des deux Princes; il décla-
a que ſon honneur étoit engagé
tenir fidélement ce qu'il avoit
romis au feu Duc ſon oncle; il
rdonna qu'on paſſât à l'accom-
liſſement de ces mariages contre
es loix & les Canons, mais auto-
iſés par des exemples célébres.
Ce fut la premiere victoire que
emporta le Duc de Bourgogne
ſur le Duc d'Orléans.

On revit encore à Paris le ſpecta-
cle qu'on y avoit déja donné du Sa-
crement de mariage conféré à des
enfans avec toutes les cérémonies
de l'Egliſe. L'Evêque maria le Di-
manche 30 d'Août dans l'Egliſe de

1424. N. D. Louis Dauphin de Vien
nois & Duc de Guyenne qui n'é
toit que dans sa neuviéme année
avec la Princesse Marguerite fill
aînée du Duc de Bourgogne à pe
prés de meme âge; Madame M
chelle quatriéme fille de Franc
âgée de près de onze ans, avec Ph
lippe Comte de Charolois, fils aîn
de ce Duc, & qui n'avoit que ne
ans & deux mois.

La Princesse de Bourgogne eu
en dot deux cens mille fran
d'or & les Châteaux des Isles d
Villemort en Champagne, du re
venu de trois mille francs d'o
Madame n'eut que cent ving
mille francs d'or payables en tro
ans, assignés sur les Aides d'A
miens, & dont quatre-vingt mil
devoient être employés en fon
de terre pour tenir lieu de propi
aux enfans qui en naitroient. L
Roi fit les frais des nôces avec
magnificence ordinaire dans l'H
tel Saint de Paul.

t peut-être dans la con- 1404.
ui suit de semblables fê-
'un voleur fut assez hardi
dérober quelques pièces
elle d'argent, vol qui don-
à un conflit entre le Pre-
Paris & le Duc de Baviè-
de la Reine & Grand-
de France. En cette qua-
portoit chez lui le soir les
Palais Royal. Il prétendit
connoissance des crimes
commettoient lui appar-
& il y a apparence qu'elle
ttribuée.
me les Princesses étoient
si jeunes, il fut convenu
resteroient auprès de la
pour être élevées sous ses
squ'au tems que les ma-
consommeroient. Le Duc
gogne en attendoit le mo-
ec impatience. Cependant
aresses & son profond res-
insinuoit déja dans l'esprit

1404. de son futur gendre.

Tréve provisionnelle.

M. S. D. l. 24. c. 4. & 16.

Les Anglois dans les cours qu'ils avoient faites l'année pr cédente dans le Comté de Sai Paul, avoient en retournant à C lais, fait beaucoup de désord en Picardie. Quoiqu'on les dis mulât, on envoya Hugueville Londres pour pénétrer les résol tion de la Cour d'Angleterre sçavoir d'elle précisément si el vouloit entretenir la tréve. La ponse fut fiere & superbe. Les M nistres répondirent qu'ils n'ign roient rien de tout ce qui se p soit au Conseil de France; qu' étoit instruit d'une descente qu' vouloit faire en Angleterre, que le Roi Henri étoit résolu la prévenir. Ainsi ils refuserent renouveller la tréve générale, on convint qu'elle auroit lieu se lement en Picardie.

Sur les discours des Anglo qu'il ne se passoit rien dans le C

il dont ils ne fussent instruits, 1404.
i se persuada qu'ils avoient cor-
mpu quelqu'un des Conseillers
Etat. Le soupçon tomba sur le
re de Courci Gouverneur de Pa-
s. C'étoit un Gentilhomme
ormand assez bien auprès du
oi & des Princes, mais qui
'ayant pas un fort gros bien,
isoit néanmoins une grande dé-
ense. On se souvint qu'ayant été
nvoyé au Roi Henri IV. pour
la liberté de la jeune Reine, ce
Prince l'avoit fort gracieusé, & l'a-
voit même renvoyé chargé de pré-
sens. Il n'y avoit rien là que l'u-
sage n'autorisât. Sa dépense ne con-
cluoit rien. Peut-on entrer dans
le détail des affaires domestiques
des particuliers qui se ruinent sou-
vent par vanité, ou qui ont des
souterrains inconnus pour se sou-
tenir? Sur ces foibles conjectures,
on le fit arrêter. Courcy se pour-
vut au Parlement, & se justifia

1404. avec tant de hauteur & de cla
te, qu'on eut honte d'une déma
che si précipitée. Il fut déclaré i
nocent & mis en liberté très gl
rieusement pour lui. Toute la N
blesse de son pays alla l'attend
à la porte de la Bastille & le me
chez lui comme en triomphe.

Avec bien plus de sagesse on e
voya Savoisy en Castille po
s'assurer de la flotte des Casti
lans contre l'Angleterre, d'auta
plus qu'on craignoit que la Rei
de Castille, sœur du Roi d'Angl
terre, n'eût indisposé le Roi Do
Enrique. Ces craintes étoient sa
fondement. On eut de ce Prin
toute la satisfaction qu'on en po
voit désirer.

Morts. La Cour fut souvent en de
Du Tillet. cette année. Guillaume V. Co
Favin. te de Hainaut, mourut à Mo
P. Ansel. dans un âge assez avancé. Gu
Hist. des C. de Hollande. laume VI. son fils, Comte d'Ost
vant, marié à Marguerite l'aîn

es sœurs du Duc de Bourgogne, 1404.
ui succéda.

Louis Duc de Bourbon, oncle maternel du Roi, perdit son second fils de même nom, qu'une fiévre maligne emporta le 12 de Septembre. C'étoit un jeune Prince de 16 ans, très aimable & de grande espérance: le Duc de Berri qui l'aimoit tendrement, courut pour apporter quelque soulagement à la douleur du pere. Il le trouva si ferme & si résigné, qu'il se retira plein d'admiration, & ayant plus de besoin lui-même de consolation, que celui à qui il en vouloit donner. Le jeune Prince fut inhumé aux Jacobins.

On y porta aussi le corps de la Duchesse de Baviere, Anne de Bourbon, qui mourut à la fleur de sa jeunesse, en accouchant d'un fils mort. Grand sujet d'affliction pour la Reine & pour son frere, qui avoit fondé sur cette

1404. alliance ſon union avec la Maiſon de Bourbon, & qui fut obligé de rendre les belles terres de Cailli & de Quillebœuf, qui avoient été données en dot à la Princeſſe.

M.S.D. l.24.c.11. Le 15 du mois ſuivant mourut auſſi dans un âge très avancé, Madame Marie de France, Ducheſſe de Bar, fille du Roi Jean. Les Villes d'Auxerre, de Sens & de Meaux, dont la jouiſſance lui avoit été donnée par ſon contrat de mariage, retournerent au Domaine. Des quatre fils qu'elle avoit eus, Henri le premier & Philippe le dernier, étoient morts à la malheureuſe journée de Nicopolis. Henri avoit laiſſé de Marie, héritiére de Coucy, un fils qui mourut peu après ſon pere, & Marie, cette Princeſſe livrée aux plaiſirs, mourut cette année au milieu des divertiſſemens d'une nôce où elle avoit été invitée. Elle avoit ven-

u Coucy au Duc d'Orléans, en 1404.
'en réservant l'usufruit. Sa famil-
: voulut se pourvoir contre cette
ente qui fut confirmée par un
Arrêt du Parlement, le crédit &
a puissance du Duc d'Orléans
n'ayant pas peu contribué à la fai-
e valider.

Edouard, second fils de Mada-
ne Marie, succéda au Duché de
Bar. Louis, le troisiéme, fut élevé
au Cardinalat. Elle avoit aussi
deux filles, Ioland, déja veuve de
Don Juan I. Roi d'Aragon, &
Jeanne, seconde femme du Com-
te de S. Paul.

La restitution d'obédience n'a- Election d'Innocent VII.
voit fait que prolonger le Schis-
me, en affermissant Benoît XIII. *M. S. D. l. 24. c. 12.*
sur le Trône Pontifical. Cette *Fleuri, hist. ecclesiastique.*
restitution ne s'observoit que par *Catel hist. de Languedoc.*
bienséance & selon les disposi-
tions où étoient les Evêques. Le
21 d'Octobre plusieurs d'entr'eux
s'assemblerent à Paris, & déci-

1404. derent que pendant le Schiſme
confirmeroient les élections
exempts. C'etoit dégrader le Pa
d'une de ſes principales fonctio
& en quelque maniere ne le p
reconnoitre. On nomma qua
Juges Reſidens qui pouvoient
leguer & commettre dans les ca
ſes des exempts. C'étoient les A
bés de S. Germain, de Sainte G
nevieve, les Doyens de Notr
Dame & de S. Germain l'Auxe
rois.

Le Pape ne put s'oppoſer à c
démarches hardies, ſi fatales à ſo
autorité; il étoit alors dans le fo
de ſes mouvemens pour conce
ter une entrevue avec le Pape d
Rome: dans l'eſpérance de n'y p
réuſſir, il lui avoit envoyé e
Ambaſſade les Evêques de Ma
lezais & de S. Pons. Ils étoie
encore à Rome, lorſque le Pap
Boniface mourut le premier d'O
tobre preſque ſubitement. C'éto

ur la troiſiéme fois qu'il ſe pré- 1404.
ntoit une occurrence facile &
turelle de finir le Schiſme par
réunion des deux partis. C'étoit
ien l'intention & le déſir le plus
if de Benoît, mais il entendoit
ue ce fût en ſe réuniſſant à lui.
N'ayant plus de concurrent, il
emeuroit le ſeul qui portât le
om de Souverain Pontife. Au
ontraire le Collége Romain vou-
oit que la mort de Boniface ſup-
léant à ſon abdication, Benoît
e déterminât à abdiquer ſur le
hamp, & que les deux Colléges
nis donnaſſent à l'Egliſe un Chef
gitime. Ils s'en expliquérent aux
eux Ambaſſadeurs, qui trop inſ-
uits des ſentimens de Benoît, &
rlant avec ſincérité, déclare-
nt aux Cardinaux de Rome,
u'il n'accepteroit jamais ce parti.
Les Cardinaux entrerent au
onclave : après avoir tous ſi-
né l'engagement d'abdiquer le

1404. Pontificat par celui qui seroit élu (condition toujours acceptée avant l'élection & toujours éludée après) ils élurent le Cardinal de Meliorati, qui prit le nom d'Innocent VII. C'étoit un homme pieux, doux & sage. Il parla d'abord comme étant tout prêt de sacrifier sa dignité au repos de la Chrétienté. Mais séduit comme ses prédécesseurs, par le charme de l'autorité souveraine, il chercha comme eux des faux-fuyans & des subterfuges pour éloigner une abdication aussi nécessaire qu'elle lui étoit odieuse.

Benoît ravi des dispositions d'Innocent, & rassuré, affecta de publier qu'il vouloit accélerer l'union, & faire toutes les démarches pour s'aboucher avec son concurrent. Il offroit, disoit-il, d'aller le trouver à Rome même. Cette manœuvre trompa encore la Cour. S'étant rendu à Nice comm

omme pour passer en Italie, il 1404.
btint du Roi, que le Roi de Si-
ile l'escorteroit avec la flotte de
rance.

La tréve n'ayant été renouvel- Guerre en Guienne contre les Anglois.
lée avec les Anglois que pour la
Picardie, on ne balança plus à
les attaquer en Guyenne. Cette
Province étoit partagée entre M.S.D. l.24.c.10.
les deux Rois. Leurs troupes y
étoient comme entrelacées. Il y
avoit des Garnisons Angloises
dans divers Châteaux du Perigord,
du Limosin, de l'Angoumois
& de la Xaintonge. C'étoit à qui
exigeroit le plus de contributions.
Le Connétable d'Albret impatient de paroître digne de la Charge dont on l'avoit honoré, s'y rendit avec huit cens hommes d'armes. Il n'avoit d'abord que de grandes vûes; il s'étoit proposé le siége de Bordeaux. Ayant perdu l'espérance de s'en rendre maître par des intelligences que le

1404. Comte de Foix & le Sire de l
cidan y avoient pratiquées
siége ne fut pas goûté à la C
D'Albret eut ordre de chasse
Anglois des forteresses & de
traites qu'ils occupoient dan
Province.

Le Connétable alla assiéger l
nefy, petite place très forte si
sur une colline, & qui levoit
les ans sur les places & les pays
sins cinquante mille écus de
tributions. Ils avoient même o
à ce Général une pareille son
pour les frais du siége. Il dura
de trois mois. Le Connétable
seroit peut-être pas venu à
honneur, si le Gouverneur
reçu des avis d'Angleterre
n'avoit aucun secours à esp
Encore exigea-t-il qu'il sort
vie & bagues sauves, & qu'o
compteroit quatorze mille
d'or. C'étoit moins conq
qu'acheter Bonnefy. Mais on

déja au mois d'Octobre, & le re- 1404.
pos de la Province dépendoit de la
reddition de cette place. Quatorze
Châteaux voisins ouvrirent leurs
portes à la premiere sommation.

En Limosin le jeune Comte de
Clermont, fils aîné du Duc de
Bourbon, avec bien plus de gloire
enleva aux Anglois trente-quatre
places qui nettoiérent cette Province
& en assurérent la tranquilité.
On rasa les moins nécessaires,
& que l'ennemi eût pu reprendre
avec plus de facilité. Par un
excès de précaution il défendit
qu'on ensemençât les frontieres,
pour ôter aux Anglois par le manque
de grains & de fourages jusqu'au
désir d'y renouveller leurs
courses. Le jeune Prince dans toute
cette expédition étoit dirigé par
deux braves Officiers, le petit
Maréchal & Robert de Salusses.

Tels furent les commencemens
de la guerre entre les deux Na-

1424. tions, plus favorable qu'une trêve mal observée, où la bonne foi des François étoit toujours la dupe de la fierté & de l'audace des Anglois. On ne fut pas heureux dans l'expédition qu'on avoit projettée en Galles, quoiqu'en s'unissant avec le Prince des Gallois on eût pû pénétrer jusqu'au cœur de l'Angleterre. On avoit fait de grands apprêts à Brest. Vaisseaux, troupes, munitions. Mais le jeune Comte de la Marche, retenu à Paris par les plaisirs de la Cour & de cette voluptueuse ville, laissa passer le tems de l'embarquement & ne se mit en mer que le 23 de Novembre. Aussi borna-t-il ses exploits à une descente dans l'Isle de Jersey auprès de Carlemut: il y trouva toute la milice sous les armes au nombre de huit mille, qui l'obligea de se rembarquer précipitamment. La tempête lui

périr dans sa route un vaif- 1404.
au où on avoit mis toutes les
:mes. Le Prince revint à Brest
ı assez mauvais ordre. Sa répu-
tion en souffrit, il eut besoin
our la rétablir, de se signaler
ıns la suite par des actions de va-
:ur & de conduite, qui firent con-
oître que le cœur n'avoit point
u de part aux fautes qu'il avoit
aites.

La mort de la Reine Doüai- ... iere de Sicile mit la Cour en deüil. Elle étoit fille du célébre Charles de Blois Duc de Breta-gne, elle n'avoit pas moins hé-rité de ses malheurs, que de son courage & de sa vertu. Sa bon-ne conduite avoit long-tems sou-tenu les affaires du Roi Louis II. son fils, mais l'étoile de la Mai-son de Duras avoit prévalu. On reprocha à cette Princesse de s'ê-tre trop livrée aux conseils de son frere Henri de Blois, Despote de

Mort de la Reine Doüairiere de Sicile.

M. S. D. l. 24. c. 11. Chevreau hist. du monde. P. Ansel.

1404. Romanie, homme fier & violen
qui avoit indisposé la Noblesse
Naples & même les partisa
François de la Maison d'Anj
Elle l'avoit vû mourir en 140
Charles Prince de Tarente seco
fils de cette Princesse, étoit m
à Angers le 19 de Mai.

Le Roi Louis son fils aîné ét
revenu en France presque
pouillé de ses Etats. Il assista
mort de sa mere, qui prête d'ex
rer, lui découvrit l'endroit où
avoit déposé deux cens mille é
en or. Ce Prince surpris qu'
eût gardé une si grosse som
pour ce siécle, & qui lui eût ét
nécessaire pour se maintenir
le trône, lui en marqua son ét
nement qui ne laissoit pas
tre un secret reproche. Elle lui
pondit que craignant qu'il ne t
bât entre les mains de ses enne
elle avoit réservé cette sor
pour sa rançon, estimant

 liberté que le trône. Elle fut 1404.
ihumée dans l'Eglise de Saint
laurice d'Angers devant le grand
utel.

Louis II. maître de ce trésor,
rma de nouveaux projets pour
conquérir Naples; il étoit déja
re d'un Prince né l'année der-
iere, & d'une Princesse qui na-
iit à Saumur, qu'on appella *Ma-
e.* C'étoit cette Princesse à qui
oit réservée toute la fortune de
Maison, & qui devoit tant
ontribuer un jour au bonheur de
France.

Réglement sur les Finances.

Recherches de Pasquier.

Le Roi étoit retombé le 8 de
vrier. Le Duc d'Orléans choi-
ce tems pour mettre sur le peu-
e de nouvelles impositions. On
murmura beaucoup. Quelques
mmes qu'eussent produites l'Ai-
de 1403, & la derniere taille
nérale, il n'en étoit presque
en entré dans l'épargne. Le Duc
Bourgogne qui grossissoit tou-

[illegible] R E

[illegible] commenc[illegible]
[illegible] plus gr[illegible]
[illegible] d'Etat[illegible]
[illegible]
[illegible] de n[illegible]
[illegible]
[illegible] au Co[illegible]
[illegible] com[illegible]
[illegible] Con[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] de Re[illegible]
[illegible] Préside[illegible]
[illegible]

[illegible]
[illegible] & le D[illegible]
[illegible]
[illegible] conv[illegible]
[illegible]
[illegible] pas p[illegible]
[illegible] dépen[illegible]
[illegible] mêm[illegible]
[illegible] rieu[illegible]

s'en cachoit si peu, que ce Prince craignant un soulévement des Parisiens, leur fit défendre de porter des épées, quoique peu redoutables entre les mains des Bourgeois. On commença à travailler à la répartition de l'imposition. 1404.

Le Duc de Bourgogne, pour n'être pas le témoin de la misere publique qu'il n'avoit pû empêcher, retourna dans ses Etats. Il est incroyable combien cette conduite lui gagna le cœur des peuples. Les Parisiens le nommoient tout haut leur protecteur. La Reine & le Duc d'Orléans s'embarrassant peu de leurs murmures, ne songerent qu'à accélérer la levée de l'impôt. Ils ne gardoient presque plus de mesures dans leur union depuis la mort du feu Duc de Bourgogne qu'ils craignoient & pour qui ils s'étoient contraints. Le scandale croissoit à proportion de la haine.

1404. Le Duc de Bretagne étoit p:
pour ses Etats presqu'en mê
tems que le Duc de Bourgogne
fut suivi de près par la jeune I
chesse sa femme qu'un nombr
cortége de Bretons accompa
jusqu'à Nantes. Elle y fut re
avec la pompe convenable. (
toit une Princesse douce, affab
& qui ayant un mari d'un a
bon caractere, vêcut avec lui d
la plus parfaite union. Ils étoi
tous deux adorés de leurs peup
Le Comte de Richemont dem
ra auprès du Duc de Berri,
acheva de l'élever dans les mœ
& dans les coutumes de Fran

Le Duc de Bourgogne en
rivant à Arras, trouva que la
chesse sa mere (*a*) y étoit m
d'appoplexie le 20 de Mars; P
cesse qui portoit haut les dr

(*a*) Marguerite de Flandre, fille & hé
re de Louis III. Comte de Flandre, d'
& de Bourgogne, & de Marguerite de
bant.

e sa naissance, & qui avoit toujours dominé son mari & son fils, Princes peu endurans. Elle n'étoit encore âgée que de cinquante-cinq ans. Son corps fut porté à Lille & enterré auprès du Comte son pere auquel elle ressembloit parfaitement. Cette riche succession de la Flandre, de l'Artois & du Comté de Bourgogne dont le Duc devint le Souverain absolu, accrut beaucoup sa puissance & son audace. A son écusson écartelé des deux Bourgognes, ancien & nouveau, il joignit sur le tout de Flandre, ce qu'il n'avoit osé faire du vivant de sa mere.

Quoiqu'on fût toujours sensible aux funestes rechûtes du Roi, elles ne retranchoient rien des plaisirs de la Cour. La Reine & le Duc d'Orléans à la fleur de leur âge, courant après les voluptés, liés d'inclination & d'intérêt, faisoient succéder les fêtes & les 1405.

Luxe & licence de la Cour.

M. S. D. Brantome des Dam. Galantes.

1405. divertissemens les uns aux autres. Jamais on n'avoit vû en France un si grand luxe. Ce n'étoit que bals, tournois, concerts, repas & promenades. La Reine & le Duc maîtres des trésors de l'Etat, étaloient une magnificence inoüie. La Reine inventoit toujours quelque nouvelle mode. On ne l'appelloit communément que la *gran de Gaure*, ce qui signifioit la superbe & la magnifique.

A leur exemple, les Courtisans s'épuisoient en folles dépenses On portoit alors aux habits des hommes de grandes manches brodées d'or & d'argent avec des franges : les Dames en mettoient aussi à leurs robes. L'air & la majesté de la Reine, le feu, l'esprit & l'affabilité du Duc d'Orléans imprimoient dans tous les cœurs des gens de la Cour le respect & l'amour. Le peuple seul qui gémissoit sous le poids des impositions

détefte les profufions des 1405.
s, faites pour l'ordinaire à
ens, déclamoit contre ces
& la trop étroite liaifon de
ıe avec le Duc d'Orléans
ıit de s'indigner.

libéralités du Duc & la
icence de la Cour y atti-
les beaux efprits. Le bon
:ommençoit à renaître en
, quoique bien foiblement.
gue fe perfectionnoit, on a
vrages de ce fiécle qui té-
ent qu'elle triomphoit in-
ement de la barbarie. La
éque du Roi devenoit plus
eufe. Le feu Roi l'avoit
encée à Fontainebleau, &
jefté l'avoit fait tranfporter
vre. On y mettoit dès lors
es qui fe compofoient. On
le l'arbre des batailles dont
uteur Honoré Bonet Doc-
Droit-Canon, qui le dé-
Roi. C'eft le premier livre

Belles Lettres & Beaux Arts.

Pafquier. Vigneul. Marvil. Choifi, hift. de l'Eglife. Hift. des Arts. 1706. Merc. de France, Février, 1724.

1405. où il est parlé de Breviaire.

Jean Froissard né à Valenciennes, florissoit alors comme Poëte & Historien. Froissard fit divers ouvrages en vers, le Paradis d'amour, le Temple de l'honneur & plusieurs Balades, Virclets & Rondeaux, qui lui acquirent de la réputation. Simon de Hesdin traduisit Valére Maxime. Il avoit commencé cette traduction par l'ordre du feu Roi. Nicolas Counesse l'acheva sous ce Régne où elle parut en deux volumes sur du velin doré sur tranche, écrits avec beaucoup de netteté & une ponctuation exacte.

On ne parle point de tant d'ouvrages qui se firent pour l'union de l'Eglise, où il paroit plus de zéle & de piété que de bonne critique : ils étoient presque tous Latins. Mais il est à propos d'observer que Dom Henri Calcar Chartreux de Cologne, qui avoit

été Docteur de Sorbonne, & qui 1405.
mourut vers ce tems-ci, laissa un manuscrit. C'étoit les trois premiers livres de l'Imitation de Jesus-Christ, tels que nous les avons aujourd'hui, & où il est marqué qu'ils ont été composés par un Chartreux. C'est un nouveau concurrent pour Thomas à Kempis; car pour le célébre Jean Gerson, il n'est pas naturel qu'on lui attribue un livre dont l'auteur étoit très certainement Moine.

On vit aussi dans ce siécle renaître les beaux arts, & sur tout la Peinture. Jean de Bruges Flamand trouva un nouveau vernis composé d'huile de noix & de lin, qui lui fournit le secret de peindre à l'huile. Il en profita habilement, & dans la suite on sçut le perfectionner.

Le Roi étoit encore malade, lorsque le Duc de Gueldres fidéle Allié du Duc d'Orléans, vint à la

1405. Cour. La mort de son frere aîné l'avoit rendu possesseur des Etats de Gueldres & de Juliers, cette augmentation de puissance flattoit le Duc d'Orléans qui ne songeoit qu'à se fortifier contre un ennemi aussi vigilant & aussi hardi que le Duc de Bourgogne. Il commençoit à le reconnoître pour un redoutable adversaire. Il reçut le Duc de Gueldres, avec beaucoup de caresses & de distinction ; il le logea dans son Palais & lui fit assigner une pension de quarante mille écus. Ce Duc se rendit de nouveau Vassal du Roi. Il arrêta son mariage avec Mademoiselle d'Harcourt (*a*) sa cousine germaine. Sa Majesté revenuë en santé le 30 d'Avril, après avoir reçu l'hommage du Duc de Gueldres qui le rendit sans exception, voulut

(*a*) Marie, fille de Jean VI. Comte d'Harcourt & de Catherine de Bourbon, tante du Roi.

ire dans son Palais de Crecy en 1405.
:ie les frais des nôces qui s'y cé-
brerent le 12 de Mai avec une
icroyable magnificence.

La joie en fut interrompue par
n Héraut du Duc de Limbourg,
ui vint le jour même de la fête
éfier le Duc de Gueldres pour
uelques intérêts particuliers. Il
ccusoit ce Duc de trahison, d'in-
idélité, & défioit même ceux qui
n disconviendroient, excepté le
Roi. La démarche étoit insolente
& contraire au respect dû à Sa
Majesté. On soupçonnoit le Duc
de Bourgogne de l'avoir inspirée.
On pensoit qu'il s'étoit imaginé
que le Duc d'Orléans prendroit
pour lui l'insulte, qu'il s'éloigne-
roit de la Cour pour entrer dans
la querelle & pour punir Lim-
bourg.

Le Duc méprisa ce vain arti-
fice, le Duc de Gueldres, dit,
qu'il étoit assez fort pour châtier

1405. tion à quelques années. Le 1
pour s'assurer de toute la C
contre le Duc de Bourgogne
lia de la plus étroite amitié a
Jean Comte d'Alençon, Pri
du Sang, qui venoit de succed
son pere mort à Argentan le
de Septembre dernier.

Le Pape Benoît à Génes.

M. S. D. l. 25. c. 5. Mariana. Dupui, histoir. du Schisme. P. des Décimes. Dupin, histoir. du 15. siécle. Mailly, histoire de Génes.

Boucicaut armoit à Génes p
se venger de la supercherie du 1
véditeur Zeno, & pour avoir s
vanche de l'affront & du mall
de sa derniére expédition. Il fut
rêté dans son projet par les ordre
la Cour qui ne cherchoit pas
nouveaux ennemis. On lui ord
na de recevoir les excuses des
nitiens qui renvoyerent sans 1
çon Châteaumorant & les au
prisonniers. La paix fut donc 1
blie entre les deux Républiq
Boucicaut ne songea qu'à proc
dans Génes une parfaite tranqu
té, en abolissant jusqu'à la so
des guerres intestines. Il y réu

.u moins à l'extérieur, mais en se 1405.
:rvant toujours des remedes les
lus violens & qui laissoient tous
:s cœurs ulcérés. Les Génois ne
ui pardonnerent pas, surtout la
nort de Guarchio, l'un de leurs
principaux citoyens, qu'il avoit
:xilé, & dont il avoit mis la tête
i prix, ayant sçu qu'il se dispo-
soit à exciter de nouveaux trou-
bles dans l'Etat. Six paysans des
vallées apporterent sa tête à Gé-
nes : spectacle d'horreur & de
haine.

La Cour de France toujours la
dupe des promesses du Pape Be-
noît, étoit persuadée qu'il pensoit
de bonne foi à rendre la paix à
l'Eglise en abdiquant. Dans cette
espérance elle demeuroit attachée
à son obédience, & la favorisoit
si ouvertement qu'elle engagea les
Génois, les Pisans & les Gallois
les premiers ses sujets, les au-
tres ses Alliés, à le reconnoître

1405. pour Pape. Benoît étoit toujours à Nice pour passer en Italie & y concerter avec le Pape de Rome, les voies les plus efficaces pour l'extinction du Schisme. Comme il manquoit d'argent pour les frais de son voyage, il ordonna du consentement de la Cour, la levée d'une nouvelle Décime sur tout le Clergé du Royaume; il envoya en France pour établir cette imposition, son neveu Dom Pedre de Lune, Archevêque de Tolede & l'Evêque de Laitoure; le Clergé voulut s'y opposer, mais le Duc d'Orléans fit intervenir l'autorité Royale, ce qui fit présumer, comme il étoit vrai, qu'une partie du produit étoit assûrée à ce Prince. La Décime se leva, elle fut rigoureuse, puisqu'elle montoit au dixiéme juste de tous les revenus des Bénéfices. L'Université trouva néanmoins le secret de s'en faire exempter, ni le Pape

ni la Cour elle-même n'ayant osé 1405.
se commettre avec ce Corps redoutable.

Le Pape partit enfin de Nice sur la flotte du Roi de Sicile nommé pour l'accompagner, & arriva à Génes où il fut reçu avec de grands honneurs & une extrême soumission. Il fit même entrer ses troupes dans la Ville. Leur licence ou une jalousie d'Etat détermina le Sénat, de l'approbation de Boucicaut, à leur refuser l'entrée un jour qu'ils en étoient sortis pour une revûe. Le Pape en fut d'abord très irrité. On lui fit entendre raison, en lui représentant qu'il n'avoit pas besoin de soldats dans une Ville amie & de la domination de la France.

Il vouloit, disoit-il, aller jusqu'à Rome & s'aboucher avec Innocent qu'il ne quitteroit point sans avoir réglé avec lui la maniere de finir le Schisme. Il lui envoya de-

1405. mander un ſauf-conduit. Déja perverti par les charmes du ſouverain Pontificat, ou redoutant le génie & l'éloquence de Benoît, Innocent le refuſa ſans équivoque. Benoît fut ravi de ce refus, pour publier qu'il ne tenoit pas à lui de procurer à l'Egliſe ſon unité. Bientôt ſur le bruit qui ſe répandit d'une maladie contagieuſe en Ligurie, il retourna à Avignon n'ayant rien fait à Génes qu'inſtituer par une Bulle la fête de la Sainte Trinité, à quoi il fut excité par un ſermon que prononça devant lui ſur ce myſtere Pierre Dailli, Evêque de Cambray, le Prélat de ſon ſiécle le plus éloquent : voilà à quoi ſe terminerent tous les efforts & toutes les démarches tant vantées du Pape Benoît pour l'union de l'Egliſe, union que dans ſon cœur il ne vouloit procurer qu'en demeurant ſon Chef, & en ſe faiſant

réconnoître pour ſeul & légitime 1405.
Pape.

A la Cour l'abſence du Duc de Bourgogne laiſſoit le champ libre à la domination de la Reine, ainſi qu'à ſes plaiſirs & à ceux du Duc d'Orléans. Ils inventoient tous les jours de nouvelles fêtes, mépriſant ou peut-être ignorant les murmures du peuple. Ils pouſſoient l'avidité juſqu'à régler la dépenſe du Dauphin ſur le pied le plus modique. Ils empruntoient de tous côtés ſans jamais rendre; on n'étoit ni maître de les refuſer, ni de demander ſon payement : ce que tant de gens n'oſoient, un Moine l'entreprit, appuyé à la vérité ſur la dignité & la ſainteté de ſon miniſtere.

Les deux Sermons d'un Auguſtin.

M. S. D. l. 25. c. 6. & 7. Juv. des Urſins. an. 1405.

Jacques le Grand, Auguſtin, prêchant devant la Reine le jour de l'Aſcenſion déclama avec force contre les vices de la Cour. Parmi quelques éloges de cette Prin-

1405. cesse donnés à la coutume & à la bienséance, il reprit son luxe injuste & outré, sa molesse & la dépense de ses fetes. Quoiqu'il ne la nommât pas, il étoit aisé de la reconnoître, aussi tâcha-t'on de l'irriter contre ce Moine, il y eut des Courtisans qui lui firent des menaces.

Comme il n'espéroit rien de la Cour, il méprisa de vaines paroles. La Reine avoit trop d'esprit pour augmenter le poids des reproches en se les appliquant. Elle dissimula & crut le silence plus propre à les faire évanoüir.

Le Courtisan malin courut rapporter au Roi ce qui s'étoit passé, comptant faire sa cour à la Reine & indisposer le Roi contre l'Augustin. Ce bon Prince répondit que le Prédicateur n'ayant nommé personne, n'avoit fait que des niches où se devoient placer ceux qui se sentoient coupables & se corriger. Il voulut même l'en-

tendre le jour de la Pentecôte. Ce 1405.
fut dans ce champ plus noble &
plus vaste qu'il s'étendit avec encore plus de hardiesse sur les désordres de la Cour. Il osa même parler de la dureté du Gouvernement, & en tracer aux Ministres des devoirs bien opposés à leur conduite.

Le Roi étoit dans sa tribune avec le Roi de Navarre arrivé depuis peu à la Cour, les Princes & plusieurs Seigneurs, tous également touchés de l'éloquence du Prédicateur. Le Roi voulut l'entendre de plus près, il vint se placer dans la nef. Alors l'Augustin intrépide adressa la parole au Roi. Il le supplia de l'écouter attentivement, lui fit une vive peinture des malheurs publics; compara son Régne avec le Régne passé, la nécessité des impôts sous celui de son prédecesseur & leur emploi si avantageux à la France

1405. avec l'inutilité des impositions présentes & leur dissipation : il dit que les cris des peuples montés jusqu'au pied du trône de Dieu s'élevoient contre un luxe aux dépens de leurs larmes & de leur sang : qu'il y avoit un Prince né avec les plus grands talens, un Prince fait pour être l'amour & l'espérance de la France, mais qui par sa vie licentieuse & son avidité en étoit devenu l'objet de la haine & l'auteur de la douleur publique. Il finit en disant dans son entousiasme que si on perséveroit dans ces crimes, il y avoit lieu de craindre que Dieu qui peut dégrader les Rois, ne fît passer la Couronne à un Prince étranger, ou ne fît périr l'Etat par ses propres divisions.

Presque tout le monde fut scandalisé contre l'Augustin, qu'on accusa d'avoir perdu le respect & d'être sorti des bornes de son mi-

nistere. On vouloit exciter le Roi 1405.
à punir cet Orateur audacieux. Sa Majesté imposa silence aux Courtisans, il loua le zéle de l'Augustin & sa sainte hardiesse. Le Roi pensoit sérieusement à remédier aux maux qu'il avoit découverts, lorsqu'il retomba dans son mal le 9 de Juin, & l'Etat demeura en proie à la Reine & au Duc d'Orléans. Les espérances des François fondées sur les bonnes intentions du Roi, n'étoient que de foibles lueurs qui s'évanoüissoient aussi subitement qu'elles avoient paru.

Le tonnère tombe dans la chambre du Dauphin.

M.S.D. ibid. c. 7. Choisi. Manusc. de Rousseau.

Les calamités qui survinrent peu de jours après semblerent être une suite des menaces de ce Moine zélé. Une inondation causée par les neiges qui venoient des montagnes & qui entraînoient une infinité de cailloux avec elle, emporta plus d'un tiers de la ville de Cluni en Bourgogne, & fit périr

1405. bien du monde. Ce fut une désolation épouvantable. Les Religieux gagnerent le haut de leurs bâtimens dont la solidité les sauva. Heureusement les eaux s'écoulerent en seize heures.

La Reine & le Duc d'Orléans qu'on regardoit comme les auteurs des maux publics, penserent vers ce même tems à en porter la peine. Ils étoient allés se divertir à Saint Germain en Laye où ils goûtoient les plaisirs de la belle saison, lorsqu'en se promenant vers la forêt le 12 de Mai, il survint un orage si terrible que le Duc fut obligé de se mettre à couvert dans le carrosse de la Reine. L'asile pensa lui être fatal, les chevaux effrayés de l'impétuosité du vent, prirent le mords aux dents & coururent à toutes brides vers la Seine où ils alloient se précipiter, si le postillon ne les eût heureusement détournés.

Le lendemain 13, il y eut un 1405.
nouvel orage. Le tonnerre entra par une petite fenêtre dans la chambre du Dauphin. Il est aisé de juger de son effroi. La foudre parcourut tout l'appartement, tua un de ses Ecuyers, celui précisément qu'il aimoit le plus, blessa plusieurs Officiers, & sortit en laissant une fumée & une odeur insupportable. On courut au jeune Prince qu'on eut beaucoup de peine à rassurer. On trouva le jeune Ecuyer tout consumé au dedans, & ayant au dehors sa peau noire & desséchée. Tous ceux que le feu du Ciel avoit touchés demeurerent quelques jours comme hébêtés, quoique sans blessures. L'épouvante & la consternation avoient été générales.

Des gens sages oserent faire sentir à la Reine & au Duc d'Orléans que c'étoit des avertissemens du Ciel assez marqués, &

1405. prirent cette occasion de les exciter à soulager le peuple, surtout à payer leurs créanciers qui gémissoient sans oser même se plaindre. Le Duc prit en bonne part cette remontrance. Il fit publier qu'ils eussent à se rendre tous en son Hôtel le Dimanche suivant pour être payés. Il s'en présenta plus de huit cens, mais le Duc n'avoit pas pourvu aux fonds nécessaires. On n'offrit que le tiers de ce qui étoit dû, & sur le refus des créanciers, les Officiers du Prince les renvoyerent avec raillerie, & en leur faisant entendre que c'étoit encore trop d'honneur pour eux d'être ses créanciers. C'est ainsi que les domestiques des Grands se conduisent selon le génie & le caractère de leurs maîtres. Le Duc d'Orléans ignora peut-être cette manœuvre, mais il n'étoit pas excusable de ne point entrer dans un détail que l'hon-

ieur & la justice rendoient in- 1405.
lispensable.

Il ne paroît pas que la Reine ût aussi effrayée qu'elle devoit 'être du péril du Dauphin, elle n avoit couru elle-même un à eu près semblable, quelques anées avant. Elle avoit dans son 'alais un caveau voûté où elle se etiroit d'abord qu'il commenoit à tonner.

Quoique la France & l'Angle- Défaite de Merch.
ere fussent en guerre, il ne se M.S.D.
isoit aucun exploit digne de l. 25. c. 4.
ur réputation. Ce n'étoit par Actes
ier que des courses & des pira- publics
eries : par terre, des surprises & d'Anglet.
es brigandages. Le Roi d'Angle- Du Chesne.
erre avoit de fâcheuses affaires P. Ansel.
ans son Royaume, tout y étoit lein de séditions & de révoltes, omme il arrive dans les Etats ù le droit du Souverain est conesté. La France étoit retenue par a triste situation du Roi, & le Duc

1405. d'Orléans ne songeoit qu'à s'en
chir & à se divertir. La condu
des Gouverneurs de Provinces
cidoit des bons ou des mauv
évenemens. Le Comte de Sai
Paul Gouverneur de Picardi
assembla 300 Gentilshomme
500 Arbalêtriers, 1200 ho
mes de milice, & alla jusqu'a
portes de Calais défier les A
glois. Richard Harsi Lieuten
du Comte de Somerset Gouv
neur de Calais, n'ayant pas des f
ces suffisantes, se tint dans sa v
sans méme faire paroître au
hors aucunes troupes. Une tir
dité si opposée au génie des A
glois, fit croire au Comte que p
tie de la garnison étoit passée
Angleterre où leur Roi avoit
soin de toutes ses forces.

Dans cette supposition inex
sable dans un Gouverneur de P
vince, lequel doit être infor
de ce qui se passe aux portes

son Gouvernement, le Comte fit 1405.
assiéger le Château de Merch situé à quatre lieues de Calais. Par une seconde faute, il ne se trouva pas au siége en personne. Il se tint à Téroüane, ayant seulement ordonné qu'on le vînt avertir, lorsqu'on seroit prêt d'emporter la place, voulant partager l'honneur & non pas le danger.

Le siége commença heureusement. On dressa les batteries. On fit bréche, & sur le point de donner l'assaut, on manda le Comte. Par une autre imprudence on s'impatienta de l'attendre, & on commença l'assaut le 21 de Mai. Les assiégés le soutinrent d'abord vaillamment. Ils étoient prêts d'être forcés, lorsque Harsi qu'on avoit informé de tout ce qui se passoit, survint avec deux cens hommes d'armes & trois cens Arbalêtriers, l'élite de sa garnison. Il tomba avec impétuosité sur les assiégeans,

1405. qui attaqués par devant & par derriere, malgré une assez vigoureuse résistance, furent enfoncés & vaincus.

On porta cette nouvelle à Saint Paul qui n'étoit pas loin; peut-être que s'il eût continué sa marche, il eût pu avec des troupes fraîches vaincre à son tour les vainqueurs en petit nombre & en désordre. Etonné d'un échec imprévû, il retourna sur ses pas & même un peu trop vîte, à Téroüaane.

La Cour fut affligée de ce malheur, & la Province consternée. Les Anglois devenus fiers, tenterent trois jours après d'escalader Ardres. Ils furent vaillament repoussés par les Seigneurs du Bosc & de Ligne, qui étoient dedans. Les peuples furent bientôt rassurés par l'arrivée de mille lances, que le Duc d'Orléans envoya sur la frontiére, commandées par le

Marquis du Pont, le Comte de 1405.
Dammartin & le sire de Harpedane. Le Duc de Bourgogne jetta aussi des troupes dans ses villes maritimes, n'ignorant pas qu'une flotte Angloise croisoit dans ces mers, chargée de cinq mille hommes de combat, & ayant pour Chef le Comte de Pembroc. Elle débarqua au havre de l'Ecluse, & tenta d'emporter le Château d'emblée. Elle en fut repoussée vivement, l'artillerie lui tua soixante hommes; & la nouvelle que toutes les milices de Flandre accouroient au secours de la place, obligea Pembroc à se rembarquer au plus vîte, sans tirer aucun fruit d'un si grand armement.

Prise de Mortagne.

M. S. D. l. 25. c. 7.

On fut plus heureux en Xaintonge, au siége de Mortagne, petite ville presque toute environnée de la mer, & qui du côté de la terre commande à une belle & fertile plaine. La Dame de Mor-

1405. tagne s'étoit servie des Ang
pour en chasser le Vicomte d'
nai, à qui elle en disputoit la
priété, & s'étoit mise de
trente ans sous leur protect
De là ils levoient sur la Provi
jusqu'à quatre-vingt mille écu
contribution. La Noblesse de S
tonge excitée par les cris des
ples & par son propre intérêt
treprit de les délivrer d'un jo
pesant, sans réclamer le sec
du Roi, & par ses propres fo
Elle choisit pour Chef de l'e
prise, Renaud VI. Sire de P
qui leva des troupes, assembl
milices, & fit tous les prépa
nécessaires pour ce siége.

Il envoya sommer la Dan
Mortagne d'ouvrir les port
cette Ville, & de rentrer da
béissance de la France, lui o
des conditions très avantag
Comptant sur la bonté de sa
& sur la garnison Angloise

ẻpondit qu'avec raillerie à la 1405.
nation. Peut-être même que
ɪd elle eût voulu y obéir, elle
eût pas été la maîtresse, les
lois occupant tous les postes.
; fut donc obligé de faire le
dans les formes, quoique ce
.t que par terre. Les machines
erserent une partie des murs
:s tours. Les Anglois se défen-
ɪt d'abord assez vivement ; ils
irent dans la suite, & au bout
pt semaines les vivres com-
cerent à leur manquer. La fille
Dame de Mortagne fut écra-
ous les ruines d'une tourelle.
1 on étoit prêt de donner l'as-
, lorsque le Chef des Anglois
ɪvoit toujours la mer libre,
ɔarqua avec ses troupes sur les
nens qui étoient dans le port,
sauva sans en faire part à la
ɪe de Mortagne qui pleuroit
re la mort de sa fille. Le 29
ɪin, au lever du soleil, Pons

1405. découvrit la fuite des Anglois, & n'eut qu'à se mettre en possession de la Ville. La Dame de Mortagne fut prise avec sa famille, & mise à rançon. On fit un riche butin, & les troupes se rafraîchirent à loisir. Le Domaine utile de Mortagne fut rendu à d'Aunai. Tout le plat pays combla Pons de bénédictions.

Expédition de Galles.

M. S. D. l. 25. c. 13. Dargent. Du Chesne. P. Ansel.

Toutes ces petites expéditions n'étoient rien en comparaison du grand projet de débarquer une armée dans le pays de Galles. La jonction faite avec toutes les forces du Prince des Gallois, on devoit pénétrer dans le cœur de l'Angleterre, & y exciter une révolution en faveur de Jean de Mortimer, Comte de la Marche.

On se flattoit que les partisans de Mortimer agiroient de leur côté, & feroient soulever plusieurs Provinces. La France n'avoit pas encore fait de projet si

bien entendu contre l'Angleterre; 1405
mais il manquoit par trois endroits qui feront toujours échouer les entreprises formées contre ce Roiaume. Mortimer, sujet médiocre, n'avoit ni l'estime, ni l'amour des Anglois. La haute Noblesse n'y entroit point, & la nation Angloise étoit trop fiére pour recevoir un Roi de la main des François & de celle des Gallois; les premiers étant l'objet de leur haine, & les derniers celui de leur mépris.

Le Duc d'Orléans s'applaudissoit de la grandeur de ce dessein & comptoit presque sur la réussite. Il l'avoit formé dès l'année précédente, & sans se rebuter, avoit renouvellé les mêmes aprêts dont il avoit donné avis à Tider Prince des Gallois, qui de son côté s'étoit mis en état de recevoir & de seconder les François. Mortimer s'étoit rendu auprès de

1405. fin de la campagne. On ſuivit la côte que la flotte cottoyoit toujours pour fournir l'armée de vivres : on alla aſſiéger Kennebi ville maritime & très importante.

Ce fut preſque là que ſe bornérent les exploits des François, ſi peu proportionnés à leur valeur & aux frais d'un ſi grand armement. Il parut ſur les côtes de cette mer, & preſque à la vûe de Kennebi, une flotte Angloiſe de trente voiles qui épouvanta tellement les François, qu'ils envoyerent ordre de brûler les vaiſſeaux qui portoient leurs vivres.. Ne pouvant plus continuer le ſiége, ils le leverent honteuſement, abandonnant même les machines & fuiant bien loin dans les terres. Il paroît qu'ils ſe livrerent trop tôt à une terreur panique; la flotte Angloiſe n'avoit point de troupes de débarquement, & diſparut bientôt après. Il eſt vrai qu'elle

eût

eût pû aisément brûler la flotte 1405.
Françoise ou s'en emparer, si on n'y eût mis ordre.

Un peu honteux de leur épouvante, les François se rapprocherent de la frontiere & rejoignirent Tider qui ne sçavoit que penser des mouvemens si contraires à une si brave Nation. Il les mena devant Caillemardin, ville très forte, où il eut lieu d'oublier bientôt leur éclipse. Ils pousserent ce siége avec une vigueur & une intrépidité qui fit tomber entre ses mains cette place qu'il ne croyoit pas qu'on pût réduire de long-tems. Il y mit le feu & la démantela. On prit encore Cardinam, Fort réputé imprenable, & dont la terreur fit ouvrir les portes. On ravagea ensuite soixante lieuës de Pays. Enfin on entra en Angleterre, & on alla au devant du Roi Henri, qui venoit en personne défendre sa frontiére avec plus

1405. de vingt mille hommes.

L'occasion étoit belle à ces deux fiers ennemis, de vuider leurs différends par une bataille. Il y eut d'abord de sanglantes escarmouches où deux vaillans François furent tués (a). Mais les deux Chefs n'oserent exposer leur fortune à la décision d'une seule journée. Tider comprenoit que si elle étoit malheureuse, il seroit aussitôt dépouillé; Henri craignoit en pareil cas, que son Royaume tout plein de mécontens ne se soulevât. On se contenta de s'observer de part & d'autre jusqu'à ce que la disette de vivres que chaque armée éprouvoit, obligea le Roi d'Angleterre à décamper le premier. Les Confederés tomberent sur son arriere-garde & lui enleverent dix-huit charriots de bagages, avec perte seulement de soixante hommes.

(a) Les Sires de Martelonc & de Laval.

Tider mit les François en quartier jusqu'à la Toussaint qu'il leur fournit des vaisseaux pour leur retour. Il se fit à deux fois, quinze cens hommes resterent en Galles jusqu'au mois de Mars que le Begue de Volay les ramena en France. Le Prince des Gallois ne retira pas un grand fruit de ce secours tant attendu & envoyé avec tant de frais. Il y a peu d'exemples que les François ayent réussi dans des pays étrangers; l'ennui les saisit; loin de leurs frontiéres & sans retraite assurée, ils manquent de fermété & de confiance. 1405.

Tider ne survêcut gueres à ce dernier effort qu'il fit pour la liberté mourante de sa patrie. Il laissa un jeune Prince de son nom, & qui lutta encore quelque tems contre les Anglois, mais qui ne se soutint pas avec le même bonheur. Mortimer après la mort de son beau-pere, se retira en Irlande.

1405 Par mer les avantages furent variés jusqu'au depart de l'escadre de Savoisi, qui pour réparer la honte que lui avoit attirée son demêlé avec l'Université, arma deux bâtimens en Bretagne, s'associa à trois petits vaisseaux Espagnols, & partit pour aller en course contre les Anglois. Il coula à fond dix-neuf bâtimens de pêcheurs au petit port de Hirbrac, s'empara à celui de Tache, de vingt-six vaisseaux marchands escortés de quatre vaisseaux de guerre Anglois qu'il dissipa, y débarqua, s'avança dans les terres, y prit & y brûla une petite ville assez peuplée. De là il alla faire successivement des descentes dans les Isles de Pient & de Vich, il en battit les milices, prit d'assaut la Capitale de la derniére Isle, & y mit le feu.

En revenant, il aborda au port d'Anache qu'on avoit fermé avec

des pieux, & qui étoit défendu par quatre pierriers. Savoisi fit le débarquement dans des esquifs, força les ennemis dans leurs retranchemens, prit les machines, emporta Anache, la brûla & revint à Harfleur chargé de butin & encore plus de gloire, ayant montré dans toutes ses courses autant de jugement que de bravoure & de célérité. 1405.

Le Duc d'Orléans brigue envain le Gouvernement de Normandie.

M. S. D. l. 25. c. 8.

Ces petites prospérités relevoient peu l'honneur de la Couronne, & ne répondoient pas aux efforts qu'on attendoit des fonds immenses levés sur le peuple. Ils suffisoient à peine aux dépenses de la Reine & à celles du Duc d'Orléans. L'ambition de ce dernier étoit insatiable. Elle croissoit à proportion des alimens qu'on lui fournissoit. Il étoit Lieutenant Général de l'Etat, Duc d'Orléans & de Valois, souverain du Luxembourg & de l'Astezan, Com-

1405. te de Perigord, de Blois, de Dunois, d'Angoulême, de Vertus & de Soissons, Seigneur de Coucy, de Folembrai, de Laon & de Ham. Il voulut joindre à tant d'établissemens le Gouvernement de Normandie. On l'avoit laissé vacant après la mort du feu Duc de Bourgogne, comme trop important pour le confier à aucun Prince, & dont le revenu étoit nécessaire à l'entretien de la Maison de Sa Majesté.

Dans la crainte de ne pas trouver le Conseil favorable, quoique composé de ses créatures, le Duc ne s'adressa qu'aux Conseillers dont il étoit sûr. Il obtint d'eux aisément d'en être pourvû. Il en fit répandre le bruit dans la Province, & fit sonder les Gouverneurs pour lui remettre leurs places & prendre de lui de nouvelles attaches. Aucun d'eux ne s'y voulut fier, & ne lui voyant pas de pro-

visions en forme, ils répondirent 1405.
avec fermeté qu'ils tenoient leurs places du Roi, qu'ils ne les rendroient qu'à lui-même ou sur ses ordres formels. Il ne réussit pas mieux à Rouen où il se transporta, & où par un mauvais conseil il voulut désarmer le peuple qui lui résista en face; mais les Magistrats lui remontrerent qu'il en avoit besoin pour sa défense, & que leur ville relevoit du Roi immédiatement.

Après toutes ces fausses démarches, le Duc qui n'en vouloit pas avoir le démenti, revint à la Cour & attendit le retour de la santé du Roi, qui lui fut rendue le 15 de Juillet. Alors profitant de l'ascendant qu'il avoit sur ce Prince, il lui demanda le Gouvernement de Normandie. Sa Majesté le lui accorda, ajoutant qu'il falloit le proposer au Conseil. Le Duc d'Orléans connut pour lors

1405. ses véritables dispositions. Il vit combien il désapprouvoit sa conduite, & combien il craignoit les suites que pouvoit avoir son ambition démesurée. Il se trouva des Conseillers d'Etat assez hardis pour remontrer au Roi l'importance de détacher ce Gouvernement du Domaine de la Monarchie : qu'on en avoit réservé le produit pour les besoins indispensables de l'Etat; que le feu Roi n'en avoit jamais disposé, non pas même pour sa Majesté, lorsqu'elle n'étoit que Dauphin : enfin que ceux qui lui conseilloient de le donner, agissoient contre son service & contre l'intérêt du Royaume : tout le monde revint à cet avis : le Roi s'y conforma, & le Duc pour la premiere fois vit échotter son crédit. Le Roi aussi bon que foible s'excusa au Duc d'Orléans de ne pas tenir une parole qu'elle n'avoit donnée que

onditionnellement. 1405.

Lorsqu'on vit que le Roi aimoit assez la justice & le bien de son Etat, pour le préferer à toute la tendresse qu'il témoignoit pour son frere, il y eut des ames assez généreuses pour l'instruire du désordre qui régnoit dans les finances, des dissipations de la Reine & de celles de ce Prince. On représenta même au Roi que leur avidité s'étendoit jusqu'à s'emparer des fonds destinés à l'entretien de la famille Royale, & qu'ils manquoient souvent pour la table du Dauphin. Le Roi frappé de cette derniere circonstance, manda sur le champ le Dauphin & ses Officiers qui n'en confirmerent que trop la vérité. La Gouvernante du Prince avoua même qu'il s'étoit trouvé quelquefois sans avoir d'habits à changer.

Le Roi veut réformer le Gouvernement.

M.S.D. l. 25. c. 8.

Le Roi blâma le Dauphin de ne l'en avoir pas averti. Il répon-

1405. dit modestement que depuis trois mois il en avoit eu souvent le dessein, mais que retenu par les caresses de la Reine & craignant de lui déplaire, il avoit gardé le silence. Le Roi loua la fidélité & la sincerité des Officiers du jeune Prince, leur recommanda de lui être toujours attachés; & pour récompenser les soins de la Gouvernante, il lui fit présent d'une coupe d'or dans laquelle il venoit de boire, ajoutant qu'il n'avoit pas alors de quoi lui marquer plus généreusement sa reconnoissance. Paroles qui allerent au cœur des spectateurs, & qui donnerent la hardiesse à quelques-uns de l'exhorter respectueusement à ne pas permettre qu'on abusât ainsi de sa bonté, de lui représenter la nécessité de réprimer ces abus, & de faire sentir qu'il étoit véritablement Roi.

Animé par ces discours, plus

ncore par ce tendre amour qu'il 1405.
voit pour ses sujets, il assembla
n grand Conseil : il y déclara
qu'il étoit instruit de tous les dé-
ordres du Gouvernement, &
qu'il vouloit le réformer. Les Rois
le Sicile & de Navarre y étoient
présens aussi bien que les Ducs de
Berri, d'Orléans & de Bourbon.
Il ajouta qu'il vouloit que tous les
Princes assistassent à la réforme &
donnassent leur avis, & qu'en con-
séquence le Duc de Bourgogne se
rendît à la Cour. Ce fut un coup
de foudre pour le Duc d'Orléans.
Le Roi parloit en maître ; on lui
avoit insinué que le Duc de Bour-
gogne étoit très bien intention-
né pour les intérêts du peuple. Il
y eut un Courier dépêché à ce
Prince pour se rendre incessam-
ment auprès du Roi.

Toute la Cour étoit en mou-
vement, on attendoit impatiem-
ment le résultat des dispositions

1405. du Roi, lorsque malheureusement le 15 d'Août il retomba dans sa phrénésie, que les agitations de son esprit trop occupé de son projet rendirent plus longue & plus cruelle que les accès précédens. La Reine & le Duc d'Orléans demeurerent toujours maîtres de l'autorité souveraine. Ainsi les bonnes intentions du Roi demeurerent inutiles. Il n'avoit pas pensé à soulager son peuple quand il l'avoit pû, il ne le put quand il le voulut.

Le Duc de Bourgogne s'approche de Paris.

M. S. D. l. 25. c. 9.

Le Duc de Bourgogne achevoit de régler à Arras le partage de ses freres, lorsqu'il reçut le Courier du Roi. Il s'excusa d'abord sur cette occupation. Il est vraisemblable que cette excuse étoit une dissimulation. Ambitieux, ennemi presque déclaré du Duc d'Orléans, il prétendoit l'amuser par cette réponse, pendant qu'il mandoit ses amis, ses

troupes pour se faire respecter à 1405.
Paris, & même pour y donner la loi. Il reçut encore des Lettres de plusieurs Seigneurs qui le pressoient, & qui lui mandoient les dispositions où étoit le Roi, & les mécontentemens où tous les esprits se trouvoient contre le Duc d'Orléans. Il se mit en chemin ive ses deux freres les Comtes de Rhetel, de Nevers & avec son beau-frere Jean de Baviere, Evêque de Liége. Il étoit suivi de six nille hommes d'armes qu'il avoit nandés de tous côtés avec beau-coup de secret, & qui avec une ncroyable célérité s'étoient ren-dus auprès de lui. Saint Georges & Châlons excellens Capitaines, tous leux du Comté de Bourgogne, les commandoient sous le Duc.

Il apprit en chemin la rechûte lu Roi. Loin d'être détourné de on entreprise, il y fut encore plus encouragé; il hâta sa mar-

1405. che en Prince pacifique, ne faisa
pas le moindre désordre, paya
par tout avec exactitude,
faisant observer à ses soldats la pl
sévere discipline. Il arriva enf
à Louvres en Parisis le 22 d'Aoû
publiant que lui & ses freres v
noient rendre hommage au Ro
lui pour le Comté de Flandre,
eux pour leurs appanages.

Le Duc de Bourgogne enleve le Dauphin.

M. S. D. Ibid. Juvenal des Ursins.

La marche rapide de ce Prin
en avoit presque devancé la no
velle. Le Duc d'Orléans fut fra
pé comme d'un coup de fou
en apprenant qu'il étoit aux p
tes de Paris. Il y étoit d
toute la sécurité qu'inspire u
constante prosperité. Avec la f
le garde ordinaire du Roi, f
troupes réglées, au milieu d
peuple volage & mécontent, il n
toit pas en état de résister à un
nemi armé & audacieux. Il
voyoit prêt de tomber entre
mains & exposé à sa vengean

aisi de cette crainte, le Duc d'Or- 1405.
éans envoya des ordres de tous
ôtés pour faire venir des troupes
& du dedans & du dehors. C'é-
oit une ressource éloignée, avant
eur arrivée il étoit sûr d'être op-
rimé. Il résolut avec douleur de
uitter Paris.

Ce parti étoit naturel, mais
elui que prit la Reine de suivre
e Prince, parut une démarche
ausse & imprudente. Elle n'avoit
ien à craindre du Duc de Bour-
ogne qui ne pouvoit que respec-
er la femme de son Roi, revêtue
e son autorité. Elle eût pû mê-
ne s'opposer à ses prétentions &
mettre un frein; mais n'écou-
ant que le mauvais conseil que
ui donna la peur & peut-être le
Duc d'Orléans, elle se détermina
le suivre & à emmener avec el-
e le Dauphin, les enfans de Fran-
e, la future Dauphine fille du
Duc de Bourgogne, même son

1405. autre fille élevée avec les enfans de France, qu'elle regardoit comme des ôtages de la foi de ce Prince capables peut-être de le contenir. Elle eût bien voulu emmener le Roi, mais ce Prince dans le fort de son accès n'étoit pas en état d'être transporté, & les Parisiens chez qui la pitié augmentoit l'amour, ne l'eussent pas souffert.

Leurs mesures ainsi prises, ils chargerent le Duc de Baviere, le Maingre frere de Boucicaut & la Riviere de conduire le Dauphin, les jeunes Princes & les jeunes Princesses à Melun, où la Reine & le Duc d'Orléans devoient se retirer, & où ils avoient donné rendez-vous à toutes les troupes. La Reine alla coucher le 21 d'Août à sa maison de Val-la-Reine près Poilly éloignée seulement de trois petites lieuës de Melun. Le Duc d'Orléans s'arrêta à Villejuif: il y attendoit le Dauphin

our aller rejoindre le lendemain 1405.
ı Reine & se rendre avec elle &
:s Princes à Melun. On tenoit
ır la Seine un grand bateau tout
rêt pour les conduire à Vitry où
:urs carrosses les attendoient, &
'où il n'y avoit qu'un pas jusqu'à Villejuif.

Le Jeudi 23 d'Août à la pointe
u jour le Duc de Baviere entra
ans la chambre du Dauphin pour
: faire lever, pendant que le Mainre & la Riviere avoient pris les
ıêmes soins à l'égard du Duc de
'ouraine, du Comte de Ponthieu
ɛ des deux Princesses. Il faisoit
lors une pluie & un tonnerre effroyable. Les Officiers du Dauphin
opposerent à ce que ce Prince part. Le Dauphin lui-même déja
iché de se lever si matin, y témoinoit beaucoup de répugnance.
Le Duc pressa, alléguant les orres & les volontés de la Reine:
uoique les domestiques du jeune

1405. Prince portassent leurs oppositions jusqu'aux cris, il le fit lever, habiller, & le conduisit au bateau où étoient déja ses freres & les Princesses. Le vent n'étoit pas favorable. On arriva assez tard à Vitry où les Princes & les Princesses monterent dans une voiture ; le Duc de Baviere, le Maingre & la Riviere les escortant à cheval avec une suite assez médiocre. Une plus nombreuse paroissoit inutile pour un voyage si court. Qui pouvoit croire qu'il fût interrompu ?

Le Duc de Bourgogne instruit de tout ce qui se passoit à la Cour, de toutes les démarches de la Reine, & de celles du Duc d'Orléans, fut averti du départ du Dauphin. On dit qu'un de ses partisans courut à toute bride trouver le Duc dans le moment qu'on conduisoit ce jeune Prince au bateau. Le Duc monta sur le

champ à cheval suivi du petit nom- 1405.
bre d'Officiers qui se trouverent en état de l'accompagner. Il entra dans Paris courant à bride abattue, & sans s'arrêter aux acclamations du peuple qui le regardoit comme un libérateur, il continua son chemin avec la même vitesse & atteignit vers le midi le carrosse des Princes un peu au delà de Vitry.

Le Duc avoit si peu de monde avec lui, que naturellement son arrivée ne devoit pas troubler le Duc de Baviere, non plus que le Maingre & la Riviere qui escortoient le Dauphin; ils avoient avec eux trois fois plus de gens que le Prince. Mais le Duc de Bourgogne avoit pour le seconder l'ambition, la valeur & l'intrépide hardiesse qui lui faisoit mépriser tous les dangers. La voiture où étoit le Dauphin s'étant arrêtée lorsqu'il s'en approcha, il

1405. vint à la portiere. Après avoir sa-lué respectueusement ce Prince, il lui demanda où il alloit, si c[e] voyage lui étoit agréable, & s['il] souhaitoit le continuer.

Le Dauphin n'étoit que da[ns] sa dixiéme année, néanmoins i[l] sentoit déja le peu d'égards qu[e] la Reine avoit pour lui. Flatté pa[r] le respect du Duc, espérant plu[s] d'agrément s'il n'étoit plus ave[c] la Reine, il répondit qu'il aimoi[t] beaucoup mieux retourner à Pari[s].

C'en fut assez au Duc de Bour-gogne pour commander au Co-cher de tourner & de reprendr[e] le chemin de Paris. Le Duc d[e] Baviere le lui défendit sous pein[e] d'encourir l'indignation de la Rei-ne. Alors le Duc de Bourgogn[e] ordonna à ses gens de détourne[r] la tête des chevaux, & dit a[u] Duc de Baviere, en le regardan[t] avec un air fier & terrible, qu'i[l] alloit ramener le Dauphin mal

:é lui & malgré tous ceux qui 1405.
/ voudroient oppoſer.
Cet air menaçant épouvanta le
uc de Baviere, le Maingre &
Riviére : s'ils euſſent eu un peu
: cœur & de ſang froid, il leur
it été facile, ayant la force en
ain, de ſe faire obéir. Ils prirent
r le champ le galop & porterent
tte nouvelle à la Reine & au
uc d'Orléans, en leur groſſiſ-
nt ſans doute les forces de l'en-
:mi. C'eſt la coutume des gens
frayés & à qui la peur a fait faire
ie mauvaiſe manœuvre. Il étoit
ors près de deux heures après mi-
, la Reine & le Duc étoient ſur
point de ſe mettre à table. Crai-
ıant que le Duc ne pouſſât juſ-
ı'à eux avec ce qu'ils lui croïoient
: gens de guerre, ils partirent
ır le champ ſans dîner & arrive-
:nt à Melun aſſez en déſordre.
es trois fugitifs les y devance-
:nt en courant, ayant toujours

1405. devant les yeux l'air furieu
Duc de Bourgogne. Ils sen
qu'ils fuïoient une mort inévi
Ce Duc conduisit tranqu
ment à Paris le Dauphin
Princes & les Princesses, &
riva d'assez bonne heure, a
qu'il leur eût fait faire collat
l'Abbaye de la Saussaye. Les I
de Berri & de Bourbon vi
au devant du Dauphin & le
duisirent au Louvre où le Du
Bourgogne établit une forte
de. Tous les Parisiens étoien
vis de cet événement & ap
dissoient au Duc. Son entre
avoit réussi, elle devoit proc
des nouveautés que le peupl
magine toujours lui devoir
avantageuses.

Le Duc de Bourgogne maître de Paris.

Les Grands dans le fon
leur cœur n'étoient pas moin
tisfaits de l'affront que venoier
recevoir la Reine & le Duc d
léans. Ils espéroient qu'il app

M. S. D. l. 25. c. 9.

oit quelque modération à l'excès 1405.
e leur puissance. Ils ne pénétroient pas toute l'étendue des desseins du Duc de Bourgogne. Il les couvroit adroitement de l'amour du bien public ; pendant que la Reine & le Duc d'Orléans fulminoient contre lui, & le traitoient lui & ses partisans de rébelles & même de criminels de lèze-Majesté.

Dès le lendemain de l'enlévement du Dauphin, on tint un grand Conseil dans l'Hôtel de S. Paul à la sollicitation du Duc de Bourgogne. Les Princes y assistérent & le Dauphin y présida assis dans le fauteuil du Roi. Le Duc qui s'énonçoit avec difficulté, demanda la liberté de faire parler pour lui son Orateur Jean de Nielle, Artésien. Nielle fit une longue déclamation contre les désordres du Gouvernement, la Reine & le Duc d'Orléans sans être nom-

1405. mes, étoient bien désignés. Il dit que le Duc de Bourgogne, premier Prince du Sang, Doyen des Pairs, ayant l'honneur d'être beau-pere du Dauphin & d'avoir un fils qui devoit être gendre du Roi, étoit obligé aussi bien que ses deux freres les Comtes de Rhetel & de Nevers, de veiller pour la gloire & la sûreté du Royaume; que ces deux motifs l'avoient animé pour se rendre à Paris sur les ordres du Roi, & pour empêcher qu'on en fît sortir l'héritier présomptif de la Couronne, & qu'il soumettoit cette action au jugement de l'assemblée.

Il s'étendit sur les maux du Royaume : il représenta que la personne du Roi étoit négligée & abandonnée dans sa maladie; qu'on avoit pillé son argenterie & sa garderobe; qu'il n'avoit plus de vaisselle d'or; qu'il lui restoit même très peu de vaisselle d'argent, qu'on

qu'on étoit ſouvent contraint de 1405.
mettre en gage pour ſa ſubſiſtance; que les Enfans de France étoient mal entretenus; que les gages des Officiers n'étoient point payés; que la juſtice étoit mal administrée, faute de Magiſtrats capables; que le Domaine étoit mal gouverné, les maiſons Royales en ruine, tous les Etats du Royaume oppreſſés & les Finances volées & épuiſées. Qu'on laiſſoit les Anglois ravager impunément toutes les côtes, au lieu de leur faire vivement la guerre, & de venger le ſang du bon Roi Richard, ce fidéle Allié de la France.

Il finit en déclarant que le Duc n'aſpiroit point au Gouvernement, mais qu'il falloit établir un bon Conſeil au Roi; qu'il offroit pour la défenſe de l'Etat, ſa perſonne, ſon bien & ſes amis; qu'il n'étoit venu que par l'ordre du Roi; qu'il n'avoit rien fait que du con-

1405. sentement du Dauphin ; qu'il ne quitteroit point la Cour qu'il n'eût remédié aux maux publics, que c'étoit dans cette unique vûe qu'il avoit amené des forces suffisantes pour procurer la sûreté du Roi & celle de la bonne ville de Paris.

La harangue finie, le Dauphin se leva & dit que le Duc de Bourgogne son beau-pere ne l'avoit ramené à Paris qu'à sa priere & de son consentement. Le Conseil approuva tout ce qu'avoit fait le Duc ; il donna Acte au Sire de Saint George & à tous les autres qui avoient suivi le Prince, qu'il n'avoit rien fait que pour le bien de l'Etat, le Chancelier les dispensant du duel qu'ils avoient offert à ceux qui voudroient attaquer leur innocence.

Les Parisiens élevoient le Duc jusqu'au Ciel, comme s'il les eût délivré d'un grand danger. Le Duc faisoit exprès courir le bruit

que le Duc d'Orléans avoit voulu 1405.
enlever le Dauphin pour le mener en Allemagne. Tout ridicule qu'étoit ce bruit, le peuple ignorant & crédule y ajoutoit foi.

Le Duc de Bourgogne n'ignoroit pas tous les mouvemens que se donnoit le Duc d'Orléans pour assembler des troupes & pour s'opposer à ses entreprises. Il crut renverser tous ses efforts en s'assurant de Paris. Quoiqu'il y eût de braves soldats & en bon nombre, quoique tous les cœurs parussent à sa disposition, il plaça des Corps de gardes à toutes les avenues de son Hôtel & établit un Corps de mille Gendarmes choisis, dont cinq cens parcouroient la ville le jour, & cinq cens faisoient le guet la nuit. En même tems s'attribuant à lui-même les fonctions de Lieutenant Général de l'Etat, il envoya des ordres à tous les Gouverneurs des Places de l'Isle de

1405. France, de la Normandie & de la Picardie, de veiller à la sûreté de leurs villes & de n'y laisser entrer personne de suspect. Il répandit en forme de manifeste des copies de sa harangue, y ajoutant des traits injurieux : entr'autres, que le Duc d'Orléans avoit fait enlever deux cens mille écus que le Roi, à l'exemple du feu Roi, avoit fait déposer à Melun pour les pressans besoins de l'Etat : ce qui étoit contre toute apparence, les libéralités & ensuite la maladie du Roi ne lui ayant jamais permis d'accumuler.

On voyoit les approches de la guerre civile. En vain le Duc de Bourgogne étoit-il le maître du Roi, de sa Capitale & de la famille Royale. Le Duc d'Orléans étoit en possession de l'autorité souveraine que lui donnoit sa charge de Lieutenant Général de l'Etat ; elle n'avoit pas été révo-

quée, & ne pouvoit l'être tant que 1405.
le Roi seroit malade. Il avoit pour lui les troupes, les principales villes & les finances, dont il disposoit depuis deux ans, & dont il y avoit apparence qu'il avoit fait un grand amas. Son camp grossissoit toujours à Melun, il publioit qu'il sçauroit bientôt châtier les rébelles & renvoyer le Duc de Bourgogne en Flandre.

Les Magistrats & les bons Bourgeois de Paris voyant le danger qui les menaçoit, s'adresserent au Duc de Berri pour implorer son secours, n'ignorant pas, malgré son indolence, ses bonnes intentions pour le Royaume. Il leur accorda sa protection & promit de s'unir avec eux pour leur sûreté. Mais dans la conjoncture présente, il étoit indispensable qu'il ménageât le Duc de Bourgogne & qu'il parût uni d'intérêt avec lui.

Ce fut de concert avec ce Prin-

1405. ce qu'il accepta le Gouverneme
de Paris, que le Conseil de la vi
lui déféra tout d'une voix. En v
tu de ce nouveau grade, il p
pour son Lieutenant Montaig
Grand-Maître de l'Hôtel du R
& le retint à cent hommes d'
mes. Il en fit entrer autant, co
mandés par Torsay, Sénéchal
Poitou. En même tems il fit f
mer toutes les portes de la ville,
laissant ouvertes que les deux
Saint Jacques & de Saint Hor
ré, où il établit deux corps
gardes. Il mit aussi une garde
Louvre pour le Dauphin to
composée de Gentilshommes. I
Bourgeois eurent ordre de te
leurs chaînes & leur armes prê
On fit travailler tous les Serruri
& tous les Ferroniers à en fab
quer de nouvelles, en leur déf
dant de quitter leur travail;
songeant pas moins à sa pro
sûreté, il fit faire un retranc

ment devant son Hôtel. 1405.

Le Duc de Bourgogne voyoit avec plaisir tous ces préparatifs qu'on concertoit avec lui. Ce fut pour achever de le satisfaire qu'on donna les Gouvernemens de la Bastille & du Louvre à Saint Georges & à Renaud d'Angennes, deux de ses créatures les plus affidées. Ce dernier poste lui répondoit de la personne du Dauphin. Quoique ce ne fût encore qu'un enfant, il étoit essentiel qu'il parût dans le parti du Duc qui avoit déja sçu en faire usage.

Il venoit de tous côtés des troupes au Duc d'Orléans. Le Duc de Bourgogne craignit de s'être engagé témerairement. Que seroit-il devenu si son ennemi eût coupé les vivres à cette grande ville, qui déja en fournissoit à ses propres soldats avec difficulté ? L'argent même commençoit à lui manquer. Il eût perdu le fruit

Diverses Négociations pour pacifier les troubles.

M. S. D. ibid. c. 11.

1405. de ſon expédition & l'amour
Pariſiens, s'il eût parlé de leur
demander. Dans cette conjonct
re aſſez délicate, il eut reco
aux négociations. Il fit agir
Princes pour traiter avec la R
ne & le Duc d'Orléans. Dans
nouveau Conſeil il fut réſolu
le Duc de Bourbon iroit à M
lun trouver la Reine & le D
pour les prier de diſcontinuer le
préparatifs de guerre, de reve
à Paris où tout ſe concilier
& où on s'arrangeroit pour le G
vernement. Cependant à Paris
faiſoit des prieres & des proc
ſions pour l'union des Princes.

Le Duc de Bourbon fut
bien reçu à Melun le 31 d'Ao
mais le Duc d'Orléans lui rép
dit ſéchement qu'il n'y avoit au
réglement à faire pour le Gou
ment. Que des Lettres patente
bonne forme l'établiſſoient L
tenant Général de l'Etat, & qu

nieux que pouvoit faire le Duc de 1405.
Bourgogne étoit de s'en retourner
ans ses Etats, sinon que lui Duc
l'Orléans sçauroit bien venger l'in-
ure faite à la Reine en enlevant le
Dauphin & les Fils de France.

Le lendemain 1r. de Septembre,
e Conseil y renvoya le Comte de
Tancarville & Montaigu; le Duc
l'Orléans fit la même réponse. Le
Roi de Sicile les suivit, qui fut
nieux écouté. On commença à
proposer des tempérammens. Sur
a nouvelle qui en courut à Paris,
'Université qui se mêloit dans
outes les affaires, fit partir des
Députés pour offrir sa médiation.
La Reine leur refusa audience &
e Duc ne la leur accorda que pour
ailler de leur harangue toute hé-
issée d'autorités & de passages
Grecs & Latins; il répondit par
ine foule de citations pareilles,
étant lui-même un Prince très
sçavant & très éloquent. Il finit

1405. par ces paroles mémorables : *Retournez à vos écoles, Messieurs, & ne vous mêlez que de votre métier ; appelleriez-vous des Officiers pour résoudre un cas de conscience ? Nous n'appellons pas des Docteurs pour régler les affaires de la guerre & celles de l'Etat. Votre Université est appellée fille du Roi ; contente de ce nom glorieux, qu'elle ne se mêle jamais de ce qui concerne le Gouvernement.*

Les choses s'aigrissoient. Il parut un manifeste adressé au Duc de Berri, au Parlement, à la Chambre des Comptes & à l'Université. Il traitoit d'attentat tout ce qu'avoit fait le Duc de Bourgogne, & ses partisans, de criminels de lèze Majesté : le Duc de Berri jugea à propos de faire aussi un voyage à Melun. Quoiqu'il ne pût obtenir ni le retour de la Reine ni celui du Duc d'Orléans, il parla à ce Prince avec tant de

fierté & d'autorité en qualité 1405.
de Fils de France & d'oncle du Roi, qu'il ébranla son esprit, & y répandit des semences de crainte & de défiance qui produisirent leur fruit dans le tems.

Troubles à la Cour de la Reine.

M. S. D. l. 24. c. 4. Hist. de Boucicaut par Choisi. P. Ansel.

Pendant qu'on se préparoit à la guerre dans les deux partis, la haine, la défiance, les intelligences doubles, suites ordinaires de la guerre civile, les déchiroient également. La Reine elle-même étoit livrée aux chagrins & aux soupçons. Avant cette Princesse aucune Reine de France n'avoit eu son Grand Ecuyer, son Grand Maître d'Hôtel, une Garde du Sceau & un nombre prodigieux d'Officiers, multitude qui fomentoit les intrigues & les dissensions. Bragelone Contrôleur de ses finances, Agnès de Chassavoine sa femme & leurs deux fils, Milès, Seigneur de Jouy & Charles que le Roi avoit tenu sur les fonds,

1405. jouoient un grand rôle à cette Cour, surtout Jouy, ayant épousé Jeanne Marquiere niéce du premier Maître d'Hôtel de la Reine: ils voyoient tous avec des yeux d'envie la Dame de Minchie Garde du Sceau & jusques-là favorite de la Reine. On donna contre elle des impressions sinistres à cette Princesse qui la crut liée secretement avec ses ennemis. Née violente, elle chassa indignement de son Palais Minchie & plusieurs autres Dames & Demoiselles. Elle fit même arrêter la Vicomtesse de Melun & Robinet de Varennes, l'un de ses Ecuyers, Gentishomme estimé pour sa valeur, les croyant dans les intérêts de la Garde du Sceau.

Cette conduite si nouvelle de la Reine & si peu séante à sa dignité, remplit sa Cour de confusion, & donna lieu à des bruits qui firent peu d'honneur à cette

Princesse. Les Domestiques des 1405.
Rois, aussi bien que ceux des autres hommes, ne se taisent pas dans ces occasions. Ces bruits ne pouvoient rouler que sur l'état présent des affaires & sur l'union si étroite de la Reine avec le Duc d'Orléans. Les parens des disgraciés la pressoient respectueusement, mais fortement, de leur faire faire leur procès s'il étoient coupables. Elle méprisa ces bruits & leurs plaintes, aussi bien que celles de le Maingre dans une aventure qui lui arriva avec le jeune Graville.

Charlotte de la Clochette, l'une des filles d'honneur de la Reine, recevoit les soins de Jean de Graville & de le Maingre (*a*). Celui-ci étant le moins agréé, prit querelle avec Graville & lui donna un soufflet dans le Palais même de la Reine : manque de

(*a*) Geoffroi le Maingre de Boucicaut, frere cadet du Maréchal.

1405. respect digne du plus sévere ch
timent. Graville ne pouvant a
paremment en avoir raison p
lui-même, s'en plaignit haut
ment & n'en eut aucune satisfa
tion, la Reine accordant toute
protection à le Maingre dévoü
toutes ses volontés. Graville
désespoir s'en vengea en donna
des coups de bâton à le Maing
en pleine rue. Ce fut dans to
Melun un bruit & une rumeur
froyable. La Reine ne se piq
point de l'appaiser. C'étoit a
prouver l'action de Graville
reconnoitre qu'elle avoit eu t
de ne pas interposer son autor
pour la prévenir.

Entreprise sur Paris.

M. S. D. ibid. c. 14.

Le Duc d'Orléans se dispos
à marcher contre Paris. Av
d'en venir à un siége, entrepr
presqu'impratiquable, il tenta
intelligences & la surprise. Il g
gna le Capitaine de la porte Sa
Martin qui lui promit de la

ver. Le Duc envoya des bateaux 1405
hargés de troupes pour s'en assu-
r. Il devoit suivre avec l'armée,
1 ce cas on eût vû un grand com-
at, & un affreux massacre dans
Capitale; la trahison fut dé-
ouverte, & le Duc de Berri fit
rrêter le Capitaine contre lequel
n'y eut point de preuves suffi-
intes. Les troupes qui remon-
pient la Seine arriverent de nuit
u pied des retranchemens de
Hôtel de Nesle où logeoit le
Duc de Berri. Elles furent facile-
ent repoussées, mais les bateaux
ontinuerent à voguer vers le
uartier de l'Hôtel Saint Paul.
Aussitôt le bruit se répandit dans
Paris qu'on vouloit enlever le Roi.
Tout le peuple éperdu y courut
n armes, & le Duc de Bourgogne
arriva à la tête de cinq cens
Chevaliers. Les Orléanois se re-
irerent en grande hâte sans être
oursuivis.

1405. Cet inci[dent] [ne] laissa pas
larmer le Duc de Bourgogne
connut par là que Paris étoit
rempli des partisans de son e[nne-]
mi, & qu'il avoit à se défend[re]
dedans & au dehors. Il fit bou[cher]
les soupiraux des caves, où
scélerats jettoient la nuit du
grégeois capable d'incendier t[oute]
la Ville; il fit tendre le long [de la]
riviére une chaîne de fer q[ui la]
fermoit. Ayant reçu un nou[veau]
renfort des Bourguignons, il [for-]
tifia tous les postes, il engag[ea le]
Roi de Sicile à joindre à l'a[rmée]
des Princes, ses troupes qui [con-]
sistoient en huit cens hom[mes]
d'armes. Malgré tout cela il v[oyoit]
bien que les affaires ne pouv[oient]
pas subsister long-tems sur ce

Le 20 de Septembre, le Duc d'Orléans se trouva en état de se mettre en campagne. Il est surprenant qu'en moins d'un mois, il eût mis sur pied plus de vingt mille hommes. Le Duc de Lorraine lui avoit amené deux cens hommes d'armes; Jean de Gaule, Gouverneur du Duché d'Orléans, plus de huit cens. Il lui en étoit venu de Bretagne, il en attendoit plus de douze mille d'auxiliaires du Duc de Gueldres & d'Adolphe IV. Duc de Cléves. Ces derniers étoient déja sur la frontiere.

1405. Le Duc d'Orléans devant Paris. *Ibid.* c. 14.

Sans les attendre, le Duc résolut d'entrer en action. La Reine étoit déja rendue à Corbeil pour approcher de Paris. Le Duc ayant fait la revûe générale dans la plaine de Melun, marcha vers cette Capitale en front de bandiere. Elle fut frappée de terreur & dans la plus grande consternation; li-

1405. vrée déja à l'un des partis & préte à tomber sous la puissance de l'autre. Tous les habitans de la campagne se sauverent dans la ville avec leurs familles & leurs meilleurs effets, laissant leurs bestiaux & leurs grains en proie à l'ennemi. Les vivres cesserent d'y venir; le bled enchérit tout à coup, & le vin qui n'étoit qu'à un sol la pinte, monta au quadruple.

La premiere action vint de la part des Orléanois. Des Gaules avec cinq cens hommes d'armes alla s'emparer de Charenton. Le Duc de Bourgogne courut se poster à Argenteuil. La proximité fit croire qu'on en viendroit bientôt à une bataille, les Bourguignons surtout dans une escarmouche ayant battu les Lorrains & leur ayant enlevé dix-huit charriots chargés de butin & de bagages; mais Dieu ne permit pas pour lors que les François poussassent leur

fureur jusqu'à verser leur propre 1405.
sang. Les deux Chefs réfléchirent sur le danger de commettre leur sort à une seule journée. Les Bourguignons étoient plus braves & plus expérimentés; les Orléanois en plus grand nombre & avec plus de ressource. Cependant les fourages & les vivres commençoient à manquer au Duc d'Orléans. Il lui avoit été plus facile d'assembler des soldats que de faire des magasins. Il décampa pour en trouver aux environs de Meaux. Il fut bien surpris de voir cette ville lui refuser ses portes. Sa fierté en baissa & le disposa à écouter les Députés des Princes, qui le 23 de Septembre lui envoyerent faire de nouvelles propositions de paix.

Traité de Vincennes. *ibid. c.* 14.

On recommença à négocier. La Reine & le Duc d'Orléans d'une part, les Princes, si on en excepte le Duc de Bourgogne, vouloient la paix sincérement. Les

[illegible] autre
[illegible] ce
[illegible] de pa
[illegible]
[illegible] nue
[illegible]
[illegible]
[illegible] Orléa
[illegible] D
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] Légend
[illegible] G
[illegible]

[illegible]
[illegible] Bourgogne [illegible]
[illegible]
[illegible]

oupes qui se retireroient dans 1405.
tats très éloignés de la Cour,
pouvoit les rassembler que
lifficilement, & que le Duc
léans, s'il avoit besoin des
es, les trouveroit sous sa
; enfin qu'il ne devoit rien
er de favorable de la conva-
nce du Roi livré à toutes
olontés de son frere.
certain s'il devoit faire réfor-
ces conditions, il entreprit
arvenir par les armes. Sans la
cipation des Princes, il assem-
à Paris le Conseil de Ville
ous les Officiers de la Bour-
sie. Il leur exposa le danger
la ville couroit si le Duc d'Or-
s demeuroit revêtu du pou-
souverain. Il rappella ses
tions passées, & ajouta que
Duc avoit résolu d'établir un
ole droit sur les entrées, une
e annuelle & perpétuelle sur
que feu. Il opposa à cette con-

ur faire comprendre au Duc, 1405.
'il ne devoit rien attendre d'eux,
Roi n'étoit pas en état de les
nmander, & les Princes ne
ıffriroient pas qu'on mît à cet
ıge le Dauphin, jeune enfant
dix ans, encore incàpable des
ercices de la guerre.
Déchu de ses espérances, le
ıc prit une autre voye, mais
i ternit beaucoup sa réputation.
r ses remontrances du désavan-
ge visible qu'il y avoit pour lui
ns les àrticles proposés, il ob-
ıt qu'ils seroient réformés, &
n convint de s'assembler à Vin-
nnes. La Reine s'y rendit le 30
Septembre. Elle y étoit à pei-
, le Duc d'Orléans l'y avoit à
ine jointe, que le Duc de Bour-
gne y marcha avec toutes ses
oupes sous prétexte d'aller par
nneur au devant d'eux. Cette
vilité les effraya. La Reine & le
uc d'Orléans se seroient trouvés

[illegible] STOIRE

[illegible] d'un ennem

[illegible] et recon

[illegible] Comté,

[illegible] Vincennes

[illegible] convenu q

[illegible] nommé e[illegible]

[illegible] de deux par

[illegible] & le D

[illegible]

[illegible]

[illegible] conférence

[illegible] l'Hôpital.

[illegible] long

[illegible] Duc de Bour

[illegible] Duc d'Orléa

[illegible] Comte de Lann

[illegible] le Go

[illegible]

[illegible] Conf

[illegible]

[illegible]

[illegible] indignation

[illegible]

[illegible] de Du

[illegible]

que le Duc d'Orléans parut d'a- 1405.
bord refuſer avec une égale opiniâtreté.

Le Duc de Bourgogne étoit inſtruit de tout ce qui ſe négocioit. Irrité à ſon tour de la fermeté du Duc d'Orléans, il revint à ſon premier projet, d'employer la force pour le réduire. Le voyant à Vincennes avec une garde médiocre & dans toute la ſécurité que lui donnoit la foi publique, il propoſa aux Princes de l'aller enlever, auſſi bien que la Reine, & dit que c'étoit le ſeul moyen de parvenir à la paix. Les Princes eurent horreur de cette perfidie, & la propoſition ne ſervit qu'à caractériſer le Duc de Bourgogne de la maniere du monde la plus odieuſe.

Le Roi de Navarre & le Duc de Bourbon répreſenterent ſi vivement au Duc d'Orléans les ſuites affreuſes de la guerre civile &

contentement des peuples qu'ils 1405.
avoient pillés & désolés pendant deux mois. Le 18, la Reine & le Duc d'Orléans revinrent à Paris avec une escorte médiocre. Le Duc de Berri ménagea une entrevûe entre les deux Princes où tout se passa fort bien. Ils se firent mille caresses, s'embrasserent plusieurs fois, se jurerent une amitié éternelle, & remercierent réciproquement le Duc de Berri d'avoir travaillé si efficacement à leur réunion.

Ainsi s'évanoüit le danger dont l'Etat étoit menacé de la part de ces deux Princes, qui ayant éprouvé leurs forces à peu près égales, se ménagerent plus à l'avenir, se craignant réciproquement, mais ils ne s'aimerent pas davantage. La sincérité & l'amitié ne sont pas des vertus pratiquées à la Cour. Tout y est politique & dissimulation. Le Duc de Bourgogne fut

1405. reçu au Conseil comme associé à la Lieutenance générale de l'Etat, ce qui étoit un grand creve cœur pour le Duc d'Orléans, quoique son âge, son expérience & ses qualités le fissent primer dans le Conseil, mais avec plus de retenue & de modération, étant éclairé de près & souvent contredit par son Collégue.

[illegible] pendant la ma[illegible] [illegible] M. S. D. [illegible] L'un des griefs sur lequel le Duc de Bourgogne avoit le plus insisté dans sa harangue, étoit la négligence qu'on avoit pour la personne du Roi dans ses rechutes. C'étoit celui qui avoit le plus frappé les peuples, toujours idolâtres de leur Roi. Ils se rappelloient ses premieres années, les quatre surtout où régnant par lui-même, il leur avoit fait voir le modèle d'un bon Roi. Le dernier accès du Roi & qui duroit depuis le 15 d'Août, étoit un des plus violens qu'il eût encore essuyé,

Il l'avoit jetté dans de noires va- 1405.
peurs qui alloient jusqu'à la fureur, qui lui faisoient rejetter les remédes, & qui l'empêchoient d'observer les usages les plus communs de la bienséance. Il ne changeoit ni de linge, ni de draps, il ne se déshabilloit plus, il ne mangeoit que ce qu'il vouloit, & aux heures qu'il lui plaisoit; il poussoit même plus loin la malpropreté en se salissant, en telle sorte que ces amas d'ordures, de sueurs & de crasse l'avoient rempli d'une vermine qui le desséchoit & qui avoit produit des abscès où la gangrene seroit survenue.

On n'avoit rien oublié pour amener le Roi à changer de conduite & de manieres, tout avoit été inutile. Il ne se souvenoit qu'il étoit Roi, que pour ne pas obéir & ne suivre que sa volonté. On craignoit d'augmenter sa fu-

1405. Divers exploits en Guienne. MS. D. l. 2 c. 17. & 19. liv. 9. manuscr. du Perigord. Du Tillet.

Le Connétable d'Albret ne s'étoit pas trouvé à la Cour pendant ces divisions. De plus nobles occupations l'avoient retenu en Guienne où on avoit mis à profit les troubles qui agitoient l'Angleterre. On attaqua en même tems tous les Anglois en divers lieux de cette Province.

Le Sire de Bourdeille joint au Gouverneur de Montmiant & aux milices du Sarladois, reprirent Villefranche que les Anglois avoient surprise l'année précédente. Le siége dura deux mois. Ce fut la Ville de Sarlat qui fournit les machines.

Le Comte de Clermont encouragé par les succès de l'année derniére, se joignit au Comte d'Armagnac. Leurs forces combinées montoient à seize cens hommes d'armes & à quatre mille hommes d'infanterie des milices de Guienne. Ils firent bientôt disparoître

le Sire de Caumont qui étoit à la 1405.
tête d'une petite armée des Anglois & de leurs partisans, levée pour la défense du pays. Caumont lui-même fut pris prisonnier dans une rencontre. N'ayant plus de troupes en campagne qui pussent arrêter leurs progrès, ils ravagerent & désolerent à leur aise toutes les Provinces de la domination Angloise. Ils prirent jusqu'à dix-neuf Places dont il n'y eut que la derniere nommée Bomberac, qui fit une résistance raisonnable, ayant soutenu trois assauts & ensuite capitulé. De là ils allérent jusqu'aux portes de Bordeaux où ils défirent les Anglois, & dont ils firent une espéce de blocus qu'ils ne leverent que moiennant une contribution que leur payerent les Bourgeois.

Le Connétable les joignit avec un renfort & poursuivit rapidement ces conquêtes. Il enleva aux

1405. Anglois jusqu'à soixante villes ou bourgs, & affranchit la Guyenne Françoise de deux cens mille écus d'or qu'elle étoit obligée de leur payer pour la sûreté des récoltes.

Avec un détachement, Clermont prit Badefou que Pierre de Gontaut qui en étoit Seigneur, défendit sept semaines, pendant que le Connétable joint par Salignac & Ferriere, leur enleva Callés dans le bas Périgord. Limeuil tint bon pour les Anglois, & Archambaud d'Abzac, l'un de leurs partisans, reprit Carlus petite place pour lors assez forte, à deux lieuës de Sarlat.

Après tous ces petits exploits, le Connétable voulut les couronner par la prise de Brantome, Forteresse importante qui tenoit en bride la ville de Perigueux & tout le haut Périgord. Il y mit le siége qui se trouva plus difficile qu'il ne pensoit. Au lieu de le

presser vivement, il entra en né- 1405.
gociation avec les assiégés qui le piquerent d'honneur sur la crainte où il parut d'abord être, que le Prince de Galles ne vînt avec une armée faire lever le siége. Pour braver la Nation, il accorda une capitulation, que la ville se rendroit à la Pentecôte, si elle n'étoit secourue par une armée en état de livrer bataille.

Le Connétable reçut les ôtages, & le siége fut converti en blocus. Les Anglois annonçoient un grand secours, ce qui obligea la Cour de renvoyer en Périgord, les Comtes d'Alençon & de Clermont avec trois mille hommes d'armes. L'honneur de la Couronne étoit intéressé à la prise de Brantome. On s'assura aussi moyennant cinq mille écus, de trois galéres d'Espagne que Pierre Nige, Castillan, s'obligea de joindre à la flotte Françoise en cas de besoin.

1405. Il s'en falloit bien que les Anglois fussent en état de faire les efforts convenables pour dégager Brantome. Les craintes d'une guerre civile alarmoient toujours le Roi Henri IV. La Nation étoit affligée d'une cruelle famine par un manquement presque total de la récolte, & on n'en esperoit gueres plus de la prochaine. Le froid fut tel dès le mois de Décembre, que la Garonne gela entiérement, & qu'on alla sur la glace de Bordeaux à la Bastide. Les Anglois plus attentifs à conserver leur vie qu'une Ville éloignée & assez peu importante, envoyerent à la Cour en Ambassade, au mois de Février, le Comte de Pembroc. Il offroit malgré leur fierté, une tréve jusqu'à la Saint Jean prochain, & demandoit permission de tirer de France une certaine quantité de grains. L'affaire de la tréve fut mise en délibération.

Les Ducs d'Orléans & de Berri, en- 1405.
trant dans la situation douloureuse des peuples d'Angleterre, accordérent très facilement les passeports nécessaires pour les bleds.

On les porta au Duc de Bourgogne pour y mettre son attache comme étant associé au Gouvernement. Il fut si piqué qu'on les eût accordés sans sa participation & que le Ministre Anglois ne se fût point adressé à lui en même tems qu'au Duc d'Orléans, qu'il refusa d'y apposer son sceau, & qu'il commanda fierement au Milord de sortir du Royaume. Nouveau sujet de mésintelligence entre les deux Ducs, dont à la vérité tout le blâme tomba sur le Duc d'Orléans. Quelques mortifiés que furent les Anglois, ils n'en imputerent la cause qu'au Milord qui avoit manqué à ce qu'il devoit au Prince, & ils n'en renouvellerent pas moins le

1405. Il commença par faire cesser le scandale qui régnoit à Paris depuis plus d'un mois au sujet de la Décime imposée sur le Clergé pour les frais du voyage du Pape en Italie : voyage sans fruit & tout à fait illusoire. On avoit compris dans les rôles les suppôts de l'Université malgré ses cris & ses remontrances sur le violement de ses priviléges. Méprisant même les promesses du Duc d'Orléans de la faire soulager, elle avoit eu la hardiesse de lui dire en face qu'elle en avoit souvent éprouvé l'inutilité, & avoit porté son ressentiment jusqu'à faire cesser les leçons publiques & les prédications pendant l'Avent : nouveauté qui avoit alarmé & affligé les ames pieuses. Le Roi qui en fut lui-même touché, envoya des ordres pour faire surseoir la levée de l'imposition sur ce Corps respectable, il en manda les Députés, il leur parla

avec bonté, leur promit d'obte- 1405.
nir du Pape l'exemption qu'ils demandoient, & obtint qu'ils rétabliroient les exercices publics. Personne ne pouvoit résister à sa douceur de ce Prince, ni douter de la sincérité de sa parole.

Le Roi travailla à réformer les Finances. Il réduisit à moitié les pensions des Chambelans & de tous les Officiers honoraires qui les avoient obtenues par faveur ou par importunité. On retrancha des gages établis contre les formes, & d'autant moins justes que les Charges de Judicature n'étoient point vénales. On supprima quelques Receveurs des Finances & des Trésoriers de nouvelle création qui furent remboursés. On étendit même la réforme à quelques Offices nouveaux du Parlement. Enfin on prétend que cet arrangement déchargea l'Etat de six cens mille écus d'or tous les ans.

1405. On proposa au Conseil un nouveau project pour abolir toutes les impositions, au moyen d'une taxe de vingt écus seulement par an sur chaque ville ou clocher de France. On supposoit qu'il y en avoit un million & que cela produiroit tous les ans vingt millions d'écus qui suffiroient de reste pour tous les besoins de l'Etat : belle idée dans la spéculation, & tout à fait ridicule dans la pratique par la fausseté de la supposition & par l'injustice de la proportion. Le project fut rejetté tout d'une voix.

Le Roi reçut une visite du Prince de Bar (*a*) qui venoit lui demander quelque secours contre le Duc de Lorraine. Il fut reçu avec bonté. Le Roi promit d'intervenir pour accommoder leurs différends, & cependant accorda quelques troupes au jeune Prince.

(*a*) Edouard, fils de Robert, Duc de Bar, cousin germain du Roi.

Un autre motif plus intéreſſant avoit occaſionné ſon voyage. Madame Marie, troiſiéme fille de France, que le Roi avoit lui-même conduite au Couvent de Poiſſy il y avoit quelques années, étoit entrée dans ſa quatorziéme année. Le Prince de Bar la demanda en mariage & témoigna ſur cela un empreſſement qui toucha le Roi, prévenu de la plus tendre amitié pour lui. Le Conſeil même crut cette alliance avantageuſe à l'Etat & excita le Roi à la preſſer. Sa Majeſté ſe tranſporta à Poiſſy, & en fit la propoſition à Madame qui le fit rougir, auſſibien que tous ſes vieux Conſeillers, de leur légereté & de leur inconſtance. Elle répondit avec un courage intrépide, que Sa Majeſté devoit penſer à quel époux preſqu'en naiſſant elle avoit été vouée par lui-même & par la Reine; qu'elle aimoit uniquement cet 1405.

5. époux ; qu'elle attendoit avec impatience le moment de lui être unie indissolublement, & qu'elle n'en prendroit jamais d'autre, à moins qu'on ne lui en présentât un plus grand & plus aimable.

Le Duc d'Orléans étoit peu satisfait de voir le Roi garder une espéce de neutralité entre lui & le Duc de Bourgogne sur la Régence du Royaume. Il comprit que le Roi ne prenoit ce parti, que par une sage prévoyance ; il s'y soumit en attendant quelque moment plus favorable, & se restraignit (en conséquence de son pouvoir sur l'esprit de Sa Majesté) à obtenir toutes les graces qui pouvoient augmenter son crédit & sa puissance. Dans ces vûes la santé du Roi lui devenoit plus précieuse, il en tiroit plus d'avantages que de sa maladie.

Sous prétexte que le Chancelier Arnaud de Corbie commençoit à

re trop vieux, & à ne pouvoir 1405.
us soutenir le poids des affaires,
le fit destituer, & fit élire en sa
ace Jean de Montaigu Evêque
e Chartres & Premier Président
e la Chambre des Comptes de-
uis 1398. Il étoit frere du Mi-
istre, & n'étoit pas moins aveu-
lément dévoué que son frere au
)uc d'Orléans.

Par le même motif, il enga-
ea l'Amiral de Trie (*a*) accablé
l'années & d'infirmités, à don-
ier la démission de sa charge,
noyennant une récompense de
uinze mille écus d'or. Le Duc
a fit donner à son favori Pierre
le Brébant dit Clignet. C'étoit un
Gentilhomme de Champagne,
d'une Noblesse assez simple, bra-
ve soldat, mais qui n'avoit point
d'autre mérite que d'avoir plû à

(*a*) Renaud de Trie, Amiral de France, Gouverneur du Château de Rouen & de Saint Malo.

1406. étoit si dure, qu'il fallut trois jours pour la fondre.

La Cour uniquement occupée de ses plaisirs & de projets ambitieux, faisoit peu d'attention à ces diverses calamités. Les deux Ducs Régens ne pensoient qu'à se fortifier l'un contre l'autre. Le Duc d'Orléans pressoit le mariage du Comte d'Angoulême son fils aîné avec la jeune Reine d'Angleterre, Isabelle fille aînée du Roi, impatient de voir par cette alliance ce jeune Prince uni encore de plus près au Roi dont il étoit filleul. Le Roi d'Angleterre avoit fait vers l'année précédente une nouvelle tentative par le Comte de Pembroc son Ambassadeur, pour le Prince de Galles son fils. C'étoit une voie très honnête de réunir les deux nations. Le Prince promettoit déja beaucoup, on disoit que le Roi Henri IV. offroit en faveur de ce mariage, de lui

ui remettre dès à présent sa cou- 1406.
onne sur la tête : démarche bien
ifficile à croire d'un Prince qui
our régner avoit violé les droits
es plus sacrés. Le Roi avoit fait
éponse, que la jeune Reine étoit
ccordée au fils de son frere, à
qui il ne vouloit ni ne pouvoit
nanquer de parole. On fit les pré-
paratifs de ces nôces, le Comte
ayant déja quinze ans, & la Prin-
cesse seize; on avoit obtenu du
Pape la dispense nécessaire.

Le Duc de Bourgogne par émulation, voulut aussi contracter une nouvelle alliance avec la famille Royale, il en proposa une qui fut reçue avec applaudissement & qui le fit regarder avec une grande distinction de toute la Cour, & même de tout le Royaume à qui il procuroit un si grand avantage. C'étoit le mariage de Monsieur, Duc de Touraine, second fils de France, avec Madame Jacqueli-

de Baviere, Princesse de Hainaut, niece du Duc de Bourgogne, fille unique & heritiere de Guillaume Comte de Hainaut, de Hollande, de Zelande, de Frise, & de Marguerite de Bourgogne sœur du Duc. Cet établissement assuroit à Monsieur quatre belles Provinces. La jeune Princesse étoit pourvûë de tous les dons extérieurs & intérieurs. A la verité, elle avoit deux ans plus que Monsieur, & le mariage ne pouvoit s'accomplir que dans six ans, l'époux futur n'en ayant que huit; mais les exemples de pareils engagemens étoient communs, & tel étoit encore la loi des Princes, qu'ils n'y manquoient presque jamais.

Le Comte de Hainaut reçut cette proposition avec une joie respectueuse. Il envoya sa procuration au Duc de Bourgogne son beau-frere. Il exigea que Monsieur lui fût dès lors remis entre les

nains pour le former aux mœurs 1406.
& aux coutumes des peuples sur qui il devoit régner, & que le Comte vouloit rendre heureux, sa vertu & ses mœurs séveres avoient encore un motif qu'il n'exprimoit pas. C'étoit d'enlever le jeune Prince aux délices & à la corruption de la Cour de France. Cette clause peina le Roi & la Reine qui aimoient tendrement Monsieur. Ce même amour détermina le Roi à s'en priver pour lui procurer un trône. La Reine se flata d'éluder par ses artifices & par ses caresses auprès du Comte de Hainaut l'exécution de cet article.

Le Duc de Bourgogne trouvoit aussi des avantages dans cette alliance; assuré d'être bientôt beau-pere du Dauphin & de voir son fils gendre du Roi, il étoit impatient que sa niéce en devînt la bru, il vouloit si le Dauphin venoit

& de l'autre par la Comtesse de 1406.
Hainaut qui étoit venue exprès à
la Cour chargée de la procuration
du Comte son mari. On augmenta
l'appanage de Monsieur, des
Chatellenies d'Aleux & de Crevecœur
en Picardie.

La Comtesse se prépara à partir
avec Monsieur. La Reine fit alors
jouer tous ses ressorts pour l'obliger
à laisser ce jeune Prince à la
Cour. Sa plus forte raison étoit sa
grande jeunesse. La Comtesse se
tint ferme à la lettre du contract,
ce qui occasionna de part & d'autres
des paroles hautes mêlées
d'aigreur. La Comtesse l'emporta
& partit avec le jeune Prince que
le Comte de Hainaut vint recevoir
sur la frontiere de son Etat
à la tête d'une brillante Noblesse.
Il lui fit rendre les plus grands
honneurs, célébra son arrivée par
des fêtes & des tournois. Il ne
voulut confier à personne le soin

1406. de ſon éducation, il s'en chargea lui même.

Il vint quelque tems après remercier le Roi de l'honneur de ſon alliance, & fut comblé de faveurs & de careſſes. Le Roi lui fit prendre place à ſa droite dans le Conſeil. Il lui aſſigna une penſion de ſix mille écus d'or ſur Tournay. Comme c'étoit le fonds deſtiné aux aumônes journalieres du Roi, il changea cette deſtination. Sa Majeſté adjugea encore au Comte une rente de quatre mille écus d'or pour laquelle il étoit en litige avec le Domaine ſur le Vermandois. Ainſi pour des eſpérances qui à la vérité paroiſſoient fondées, mais qui étoient incertaines, le Comte de Hainaut retira des avantages préſens & très réels; la France étoit dès lors accoutumée d'acheter chérement les alliances & les ſervices des Princes étrangers.

Le Duc ravi du nouveau crédit 1406.
le son beau-frere fit un voyage en
Flandre où il aida le Comte de
Rhetel son frere à se mettre en
possession des Duchés de Brabant,
de Lotier & du Marquisat d'Anvers,
qui lui échurent à la mort
de sa tante Jeanne, Duchesse de
Brabant, qui l'avoit institué son
héritier. Ce ne fut pas une médiocre
augmentation de puissance
pour le Duc de Bourgogne qui
mettoit tout à profit pour se faire
des alliés & en être soutenu dans
l'occasion.

Dans cette vûe, il maria deux
de ses filles, les Princesses Marie
& Isabelle à Adolphe IV. Duc de
Cléves & à Olivier Comte de Penthiévre.
Le premier étoit son voisin
dans les Pays-bas & à portée
de le secourir. Le second étoit le
plus puissant Seigneur de Bretagne,
& pouvoit en mettre toute
la Noblesse en mouvement. On

1406. dit que le Comte, de son côté, brigua cette alliance pour faire revivre ses droits sur le Duché de Bretagne, & que le Duc ne lui en ôta pas l'espérance. Ce n'est pas une conséquence qu'il l'y voulût aider. Il en connoissoit trop l'impossibilité & même l'injustice, mais il ne songeoit qu'à s'acquérir ce Prince sans examiner scrupuleusement ses vûes. Comme la Princesse Isabelle n'avoit que dix ans, la consommation du mariage fut remise à quelques années. Le Duc revint sans perdre de tems d'Arras à Paris d'où il lui étoit important de ne pas s'absenter pour long-tems.

Divers Arrêts du Parlem.

Conf. des Ordonn.
Rech. de Pasquier.
P. Anselme.

Tout y étoit assez calme. Le Parlement continuoit de se signaler dans l'administration de la justice. Ce grand Corps s'opposa au mois de Février, à des Lettres patentes qu'avoient obtenuës les quatre Présidens pour corriger les abus & même exclure du corps

es Conſeillers tombés en faute. 1406.
C'étoit admettre le deſpotiſme & une inquiſition dans un Sénat juſques-là trés uni, & dont l'égalité faiſoit tout l'ornement. Il refuſa de les enregiſtrer & fit au Roi des remontrances qui eurent leur effet. Les Lettres patentes n'eurent pas lieu.

On enregiſtra le 31 d'Août le privilége accordé par le Roi à la ville de Cambrai & au Cambreſis, alors une démocratie ſous la protection de l'Empire.

Par une autre Ordonnance du Roi, il fut dit qu'on procéderoit aux élections des Préſidens & des Conſeillers par voie de ſcrutin & qu'on nommeroit en préſence du Chancelier trois ſujets dont le Roi ſe réſerveroit le choix. C'étoit accorder la liberté du Corps & la ſouveraineté du Roi. Il y eut auſſi cette année une création d'un cinquiéme Préſident à Mortier. Un

1406. nommé Mauger remplit cette place. Sur les remontrances du Parlement, le Roi ordonna que la premiére Charge de Président vacante ne seroit pas remplie : ainsi cette création ne tira point à conséquence.

Deux Arrêts célebres du Parlement signalérent son autorité & sa justice. Il s'agissoit de l'enlévement de deux riches hériticres. Helion de Naillac Chambelan du Roi & Gouverneur de Beaugency, frere du Grand-Maître de Rhodes, n'avoit laissé en mourant qu'une fille unique. La veuve se remaria à Gui d'Argenton chez qui la jeune héritiére fut élevée. Sa mere jouissoit de tous ses biens en vertu de la garde Noble. Guillaume d'Argenton, neveu de Gui & élevé chez son oncle, devint amoureux de la pupille, & eut le bonheur de lui plaire. Il la demanda en mariage à

a mere & à son second mari, 1406.
mais l'avarice détruit tous les sentimens de la nature & de l'honneur. Gui d'Argenton, obligé en mariant la jeune Naillac, de lui remettre la succession de son pere, refusa de consentir au mariage, & ne put être fléchi, ni par les larmes de son neveu, ni par les prieres de sa femme. Le jeune d'Argenton plein d'amour & d'indignation, excité encore par l'ambition, passions toute-puissantes, enleva la jeune Naillac de son consentement, & la conduisit au Château de la Guiche où il l'épousa. D'Argenton, en son nom & au nom de sa femme, poursuivit criminellement son neveu. Il y eut de longues & de vives procédures. Le Parlement se désistant de la rigueur des loix, si contraires aux ravisseurs, ne considéra que le fond de l'affaire. Il innocenta le jeune d'Argenton, con-

1406. firma le mariage, & condamna l'oncle à remettre à son neveu l'héredité de la nouvelle épouse.

Au contraire, il réprouva l'enlevement que Nicolas de Bruneval avoit fait de Marie de Kaïs riche héritiére de Bretagne. Bruneval étoit Echanson du Roi, Ecuyer tranchant du Duc d'Orléans & Gouverneur d'Orchies. La faveur du Duc l'arracha à la rigueur des loix : ce Prince lui fit accorder des lettres de rémission qui firent cesser les procédures.

Guerre en Lorraine.

M. S. D. l. 25. c. 18. 19. l. 26. c. 5. P. Ansel.

Il y eut cette année quelques mouvemens en Lorraine. Le Duc Charles étoit en guerre avec les Messins & le Duc de Bar. Le Roi avoit d'abord accordé quelques troupes au Prince de Bar. Bientôt il prit à cette guerre un intérêt personnel, les Lorrains s'étant emparés du Château de l'Avant-garde mis en dépôt entre les mains du Roi. Quelques soldats Fran-

çois y furent tués. Le Roi vou- 1406.
lut en avoir raiſon. L'Amiral de Brébant & Montaigu entrerent en Lorraine & prirent Neufchâtel, petite ville qui relevoit de la Couronne. Une plus groſſe armée fut commandée pour marcher droit à Nanci.

Le Duc épouvanté s'humilia & offrit de faire ſatisfaction, on accepta ſes offres & il ſe rendit à Paris. Il y déſavoua la priſe de l'Avantgarde comme faite ſans ſes ordres & ſa participation, ſe ſoumit à rétablir ce Château, à y fonder une Chapelle où on feroit des prieres pour le repos de l'ame des François tués en cette occaſion. Il promit de ſubir le jugement du Parlement pour les dommages & intérêts & pour la punition des coupables. A ces conditions, il fut reçu en grace & on lui rendit Neufchâtel. Ce Prince fut bien heureux d'avoir

1406. à faire à un Gouvernement si mou, & qui tiroit une si foible vengeance d'un pareil attentat.

Préparatifs de Guerre.

M.S.D. l. 26. c. 9. & 10.

Le tems de la campagne approchoit, on étoit résolu de faire de grands efforts cette année contre l'Angleterre où tout étoit en trouble. Le Roi Henri IV. s'étoit brouillé avec le Comte de Nortumberland (*a*), qui avoit le plus contribué à lui mettre laCouronne sur la tête & qui par cette raison lui étoit devenu odieux. Les usurpateurs n'aiment pas long-tems ceux à qui ils doivent trop. Le Milord de son côté croyoit que tout étoit dû à ce grand service. Il entreprit de détruire son ouvrage & crut renverser Henri du trône aussi facilemement qu'il l'y avoit élevé. Il conspira & attira dans son parti plusieurs Seigneurs pour y placer le Comte de la Marche légitime héritier. Henri dé-

(*a*) Henri de Percy.

couvrit la conſpiration, la diſſipa, 1406.
dépouilla Nortumberland qui ſe réfugia en France. Il y fut reçu à bras ouverts. On fut ébloui de ſes promeſſes magnifiques : il devoit faire ſoulever l'Angleterre, délivrer la France d'un Prince qu'elle craignoit & qu'elle haïſſoit. On lui fournit de l'argent & quelques bâtimens pour paſſer en Ecoſſe, pendant que le Comte de la Marche aſſembloit des troupes en Irlande.

Pour profiter de ces conjonctures les Ducs d'Orléans & de Bourgogne réſolurent d'attaquer les Anglois en France, chacun de leur côté. Le premier en Guienne & le ſecond en Picardie. Ces deux Princes pleins d'eſprit, d'ambition & de cœur, n'avoient encore rien fait qui les eût ſignalé dans le monde du côté de la gloire, le Duc de Bourgogne ne comptant pour rien ſon voyage de Hongrie

1406. où il avoit montré une valeur achetée par trop d'imprudence. Mais il falloit des fonds pour leur entreprise, & le trésor Royal étoit toujours vuide. On proposa dans le Conseil une nouvelle taille qui fut unanimement accordée, le Duc de Bourgogne qui devoit en profiter y ayant joint sa voix: preuve évidente, que dans ses mouvemens précédens l'intérêt du peuple n'avoit été que le prétexte de son ambition.

A cette nouvelle les peuples jetterent des cris qui parvinrent jusqu'au Roi. Il en fut si touché, qu'il commença par ordonner qu'on sursît à la répartition; mais les Ministres représenterent que sans cette imposition on ne pouvoit faire face aux dépenses extraordinaires, ni même à l'entretien de sa maison & de celle de la famille Royale.

Le Roi entra dans le détail, &

voulut voir les Comptes des Tré- 1406.
ſoriers. Il fut frappé du déſordre des Finances, de l'avidité de la Reine & de celle du Duc d'Orléans pour s'emparer de tous les fonds en donnant des décharges. Il apprit avec étonnnement qu'on prenoit à crédit toutes les proviſions de ſa maiſon & même celles de la maiſon du Dauphin, quoiqu'entretenue dans une grande médiocrité. Ce jeune Prince excité par ſes Officiers, vint lui-même lui en faire des plaintes.

Le Roi honteux de tous ces déſordres, réſolut d'ôter l'adminiſtration des Finances au Duc d'Orléans. Pendant qu'il prend ſes meſures pour frapper un ſi grand coup, & qu'il cherche à qui les confier, il retombe dans ſon épilepſie. Il y reſta près de deux mois. La France par contre-coup en ſouffrit toutes les horreurs, & ſe vit livrée ſous un de ſes meilleurs

[illegible] d'un cruel [illegible]
[illegible] de lever
[illegible] ceux Du
[illegible] pul
[illegible] On p
[illegible] & l'
[illegible] les for
[illegible] unio
[illegible] la Co
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] avoit
[illegible]
[illegible]
[illegible] de
[illegible]
[illegible] Ro
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] XII
[illegible] de
[illegible] & to

iroit de nouveau après la souf- 1406.
raction. Benoît à qui aucune dé-
narche n'étoit cachée, envoya à
Paris le Cardinal de Chalant pour
traverser ce nouveau projet.

C'étoit un homme fin & d'un
esprit délié. Il faisoit grand bruit
d'une Lettre de l'Université de
Toulouse, qui en écrivant à celle
de Paris, improuvoit la voie de
cession, & traitoit injurieusement
tous ceux qui la soutenoient. On
refusa d'entrer en négociation
avec ce Cardinal qu'on ne recon-
nut point pour Légat. On ne fit
aucune attention à la harangue
qu'il fit au Roi le 29 d'Avril. Sur
les instances de l'Université le Roi
renvoya la décision de cette gran-
de affaire au Parlement, qui ren-
dit le 29 de Juin un Arrêt pour
faire brûler par la main du Bour-
reau la Lettre de l'Université de
Toulouse, & qui décreta de prise
de corps ceux qui l'avoient appor-

1406. tée. Ce commencement de p
cédure effraya le Cardinal
partit pour Avignon sans pren
congé.

On frappa bientôt de plus gra
coups. On publia le 17 d'A
un Edit qui fit soustraction de
nances au Pape, & qui défer
de transporter de l'argent hors
France. Il fut suivi d'un A
du Parlement du 11 de Septe
bre, qui déclara l'Eglise Galli
ne exempte de toutes décimes
subventions envers le Pape
qui abolit les Ann[illegible]tes
pour le passé. On remit à l[illegible] T
saint à se déterminer sur la s
traction d'obédience ; mais
soustraction de Finance n'étoi
moins odieuse, ni moins onére
au Pape. Que lui servoit l'autori
sans avoir de quoi la souten
Quelque saintes & quelque
gustes que soient les Dignités ec
siastiques, les hommes souvent

népriſeroient, ſi elles étoient dé- 1406.
pourvues des revenus & de lucre.

L'obédience de Benoît commençoit d'être peu reſpectée. Cette année même l'Archevêque de Bourges, comme Primat d'Aquitaine, avoit nommé Vital de Léon, Chanoine d'Agen, à l'Evêché de Rieux en Languedoc, faute d'y avoir été pourvû. Tout ſe diſpoſoit en France à une ſeconde ſouſtraction d'obédience. La Couronne de Caſtille agiſſoit de concert avec le Roi, un des Miniſtres du Roi de Caſtille étoit venu en aſſûrer Sa Majeſté.

Affaire de Gênes.

Mailly, hiſtoir. de Gênes. Turſelin, hiſt. univ.

La réputation de la France ſe ſoutenoit avec éclat en Italie par la conduite du Maréchal de Boucicaut : ſa ſageſſe & la terreur avoient fixé la légereté des Génois. Il n'avoit pas épargné le ſang, ſouvent il l'avoit fait couler ſur de ſimples ſoupçons, mais qui dans la ſuite ſe trouvoient

1406. firma le mariage, & condamna l'oncle à remettre à son neveu l'héredité de la nouvelle épouse.

Au contraire, il réprouva l'enlevement que Nicolas de Bruneval avoit fait de Marie de Kaïs riche héritiére de Bretagne. Bruneval étoit Echanson du Roi, Ecuyer tranchant du Duc d'Orléans & Gouverneur d'Orchies. La faveur du Duc l'arracha à la rigueur des loix : ce Prince lui fit accorder des lettres de rémission qui firent cesser les procédures.

Guerre en Lorraine.

M. S. D. l. 25. c. 18. 19. l. 26. c. 5. P. Ansel.

Il y eut cette année quelques mouvemens en Lorraine. Le Duc Charles étoit en guerre avec les Messins & le Duc de Bar. Le Roi avoit d'abord accordé quelques troupes au Prince de Bar. Bientôt il prit à cette guerre un intérêt personnel, les Lorrains s'étant emparés du Château de l'Avant-garde mis en dépôt entre les mains du Roi. Quelques soldats Fran-

çois y furent tués. Le Roi voulut en avoir raison. L'Amiral de Brébant & Montaigu entrerent en Lorraine & prirent Neufchâtel, petite ville qui relevoit de la Couronne. Une plus grosse armée fut commandée pour marcher droit à Nanci. 1406.

Le Duc épouvanté s'humilia & offrit de faire satisfaction, on accepta ses offres & il se rendit à Paris. Il y désavoua la prise de l'Avantgarde comme faite sans ses ordres & sa participation, se soumit à rétablir ce Château, à y fonder une Chapelle où on feroit des prieres pour le repos de l'ame des François tués en cette occasion. Il promit de subir le jugement du Parlement pour les dommages & intérêts & pour la punition des coupables. A ces conditions, il fut reçu en grace & on lui rendit Neufchâtel. Ce Prince fut bien heureux d'avoir

1405. à faire à un Gouvernement si mou, & qui tiroit une si foible vengeance d'un pareil attentat.

Préparatifs de Guerre. M. S. D. l. 26 c. 9. & 10.

Le tems de la campagne approchoit, on étoit résolu de faire de grands efforts cette année contre l'Angleterre où tout étoit en trouble. Le Roi Henri IV. s'étoit brouillé avec le Comte de Northumberland (*a*), qui avoit le plus contribué à lui mettre la Couronne sur la tête & qui par cette raison lui étoit devenu odieux. Les usurpateurs n'aiment pas long-tems ceux à qui ils doivent trop. Le Milord de son côté croyoit que tout étoit dû à ce grand service. Il entreprit de détruire son ouvrage & crut renverser Henri du trône aussi facilemement qu'il l'y avoit élevé. Il conspira & attira dans son parti plusieurs Seigneurs pour y placer le Comte de la Marche légitime héritier. Henri dé-

(*a*) Henri de Percy.

:ouvrit la conſpiration, la diſſipa, 1406.
lépouilla Nortumberland qui ſe
éfugia en France. Il y fut reçu
ı bras ouverts. On fut ébloui de
es promeſſes magnifiques : il de-
voit faire ſoulever l'Angleterre,
délivrer la France d'un Prince
qu'elle craignoit & qu'elle haïſ-
ſoit. On lui fournit de l'argent
& quelques bâtimens pour paſſer
en Ecoſſe, pendant que le Com-
te de la Marche aſſembloit des
troupes en Irlande.

Pour profiter de ces conjonctu-
res les Ducs d'Orléans & de Bour-
gogne réſolurent d'attaquer les
Anglois en France, chacun de leur
côté. Le premier en Guienne & le
ſecond en Picardie. Ces deux Prin-
ces pleins d'eſprit, d'ambition &
de cœur, n'avoient encore rien
fait qui les eût ſignalé dans le
monde du côté de la gloire, le
Duc de Bourgogne ne comptant
pour rien ſon voyage de Hongrie

toujours vuide.
dans le Conseil une n
le qui fut unanimeme
le Duc de Bourgogn
en profiter y ayant jo
meure évidente, q
mouvemens précéd
du peuple n'avoit été
texte de son ambitio
A cette nouvelle
jetterent des cris qu
jusqu'au Roi. Il en fu
qu'il commença pa
qu'on sursît à la répar
les Ministres représe
sans cette imposition
voir faire face aux

lut voir les Comptes des Tré- 1406.
ers. Il fut frappé du désordre
Finances, de l'avidité de la
ne & de celle du Duc d'Or-
ıs pour s'emparer de tous les
ds en donnant des décharges.
pprit avec étonnnement qu'on
noit à crédit toutes les provi-
ısde sa maison & même celles
la maison du Dauphin, quoi-
entretenue dans une grande
diocrité. Ce jeune Prince exci-
par ses Officiers, vint lui-mê-
lui en faire des plaintes.
Le Roi honteux de tous ces
sordres, résolut d'ôter l'admi-
tration des Finances au Duc
Orléans. Pendant qu'il prend ses
sures pour frapper un si grand
up, & qu'il cherche à qui les
nfier, il retombe dans son épi-
sie. Il y resta près de deux mois.
ı France par contre-coup en
uffrit toutes les horreurs, & se
t livrée sous un de ses meilleurs

roit de nouveau après la souf- 1406.
traction. Benoît à qui aucune démarche n'étoit cachée, envoya à Paris le Cardinal de Chalant pour traverser ce nouveau projet.

C'étoit un homme fin & d'un esprit délié. Il faisoit grand bruit d'une Lettre de l'Université de Toulouse, qui en écrivant à celle de Paris, improuvoit la voie de cession, & traitoit injurieusement tous ceux qui la soutenoient. On refusa d'entrer en négociation avec ce Cardinal qu'on ne reconnut point pour Légat. On ne fit aucune attention à la harangue qu'il fit au Roi le 29 d'Avril. Sur les instances de l'Université le Roi renvoya la décision de cette grande affaire au Parlement, qui rendit le 29 de Juin un Arrêt pour faire brûler par la main du Bourreau la Lettre de l'Université de Toulouse, & qui décreta de prise de corps ceux qui l'avoient appor-

[illegible] commencement de pro-
[illegible] le Cardinal qui
[illegible] sans prendre
[illegible]

[illegible] plus grands
[illegible] d'Août
[illegible] de fi-
[illegible] défendit
[illegible] hors de
[illegible] Arrêt
[illegible] tem-
[illegible] Gal ca-
[illegible] &
[illegible] &
[illegible] ne
[illegible]
[illegible]
[illegible] la
[illegible] ni
[illegible] ce
[illegible] é,
[illegible] ?
[illegible] au-
[illegible] ecclé-
[illegible] les

mépriseroient, si elles étoient dé- 1406.
pourvues des revenus & de lucre.

L'obédience de Benoît commençoit d'être peu respectée. Cette année même l'Archevêque de Bourges, comme Primat d'Aquitaine, avoit nommé Vital de Léon, Chanoine d'Agen, à l'Evêché de Rieux en Languedoc, faute d'y avoir été pourvû. Tout se disposoit en France à une seconde soustraction d'obédience. La Couronne de Castille agissoit de concert avec le Roi, un des Ministres du Roi de Castille étoit venu en assûrer Sa Majesté.

Affaire de Gênes.

Mailly, histoir. de Gênes.

Turselin, hist. univ.

La réputation de la France se soutenoit avec éclat en Italie par la conduite du Maréchal de Boucicaut : sa sagesse & la terreur avoient fixé la légereté des Génois. Il n'avoit pas épargné le sang, souvent il l'avoit fait couler sur de simples soupçons, mais qui dans la suite se trouvoient

iage de ce Comte avec l'Infante 1406.
Dona Béatrix sa fille. Il se céle-
ra à Pampelune le 14 de Sep-
embre avec l'agrément du Roi,
qui même fit présent aux Epoux
d'une somme de soixante mille
ivres tournois. Le Comte étoit ce
qu'il y avoit à la Cour de mieux
ait & de plus poli. Brave, libé-
al, galant & plein d'esprit, mais
in peu volage & trop adonné au
plaisir.

Diverses Conquêtes en Guienne.

M. S. D. l. 26. c. 6. 7. 8. Hist. manuscr. du Perigord.

Pendant que les Ducs d'Orléans & de Bourgogne faisoient les préparatifs de leur départ pour la Guienne & la Picardie, ces deux Provinces étoient le théâtre des hostilités réciproques. Les Anglois manquerent deux entreprises en Picardie, l'une sur Bavelinghen, Fort situé à deux lieues de Guines, d'où ils furent vivement repoussés. L'autre sur la ville d'Ardres, où commandoient Cervole & Saint George. Ils défi-

ientôt vengée par un parti de 1406.
ois cens hommes d'armes Fran-
ois, qui attaqua d'Abzac qu'un
itre Partisan, nommé le Béar-
ois, avoit joint. Le Béarnois qui
voit sur son compte plusieurs cri-
ies, abandonna d'Abzac, qui fut
ontraint de se rendre à discrétion
vec cent quatre-vingt hommes
ui lui restoient. On vouloit d'a-
ord le faire mourir comme chef
e Bandits & chargé de forfaits;
intérêt prévalut sur la justice.
On l'obligea de rendre Chalus,
s trois Châteaux, tout son bu-
in, & à payer vingt mille écus
l'or de rançon. On ne crut pas
ue sa mort fût un équivalent de
ous ces avantages. Ainsi les pri-
onniers eurent leur liberté.

5 Personne n'ayant paru au jour
iarqué pour le secours de Bran-
ome, le Connétable fit sommer
s assiégés. Ils apporterent leurs
lefs à genoux, mais l'armée n'y

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

s'adressa au Connétable & lui de- 1406.
manda du renfort pour mettre à
profit ce loisir ; il l'assura qu'au
premier ordre ils rejoindroient
l'armée. Le Connétable ne leur
donna que deux cens fantassins,
n'attendant pas de grands exploits
d'une si petite troupe. Elle le trompa glorieusement. Elle trouva du
renfort par tout où elle porta ses
pas par la jonction des Communes
du plat Pays & des habitans des
villes que les courses des Anglois
désoloient. Elle prit en Limosin
la Chapelle, Malemont & Florac, entra en Périgord, assiégea
& prit en trois jours Limeuil &
cinq autres Châteaux. Elle couronna son expédition par la prise
de Mucidan que la Dame du lieu
rendit par un Traité. Le Commandant de cette vaillante troupe, chargé d'honneur & de butin,
retourna joindre le Connétable
long-tems avant l'arrivée du Duc

es Cardinaux ; il leur repréſen- 1406.
toit qu'ils devoient ſuſpendre l'é-
ection, & les aſſuroit qu'il obli-
geroit Benoît d'abdiquer. Ces
Lettres arriverent trop tard. Les
Cardinaux avoient élu dès le 30
le Cardinal Corario, Vénitien,
après avoir tous ſigné un acte qui
obligeoit le Cardinal élu, d'abdi-
quer, en cas que Benoît abdiquât
ou vînt à mourir.

Le Cardinal Corario prit le nom de Grégoire XII. Les prédéceſſeurs de Grégoire avoient ſçu éluder l'exécution de cet acte. Grégoire l'éluda de même, malgré les lettres qu'il écrivit au Roi & au Pape Benoît où il ſembloit être impatient de quitter la thiare Pontificale. A Paris dès le 5 de Janvier, l'Univerſité avoit conclu à la convocation d'un Concile général, & à faire préalablement la ſouſtraction. Le 7 du même mois, le Roi fit publier un Edit en conformité.

[illegible] Orléans & de Bour- [illegible] l'autre de [illegible] Guyenne & pour [illegible] avoir pris des [illegible] l'argent qui [illegible] au Trésor, [illegible] recevoir à [illegible] celui qui [illegible] On les vit [illegible] joie, leur [illegible] à la Cour [illegible] ces em- [illegible] où le jet- [illegible] leurs divi- [illegible]

[illegible] le 17 [illegible] Marquis [illegible] de No- [illegible] après soi [illegible] Le Duc [illegible] com- [illegible] & y tint [illegible] vieux & [illegible] qui [illegible]

que malgré les cinq mille hom- 1406.
mes d'armes faisant plus de vingt mille chevaux, sans les Arbalêtriers & l'infanterie, que malgré cette armée jusques-là victorieuse dans ses entreprises, & qu'il n'y eût point d'armée ennemie en campagne, il ne devoit pas se flatter de faire de grands progrès, ayant à combattre la rigueur de l'hyver & le manque de fourrages : ainsi qu'il étoit à propos de la mettre en de bons quartiers d'hyver, & de l'y laisser reposer jusqu'au printems.

Les jeunes gens au contraire opinerent à entrer en campagne. Ils dirent qu'il falloit profiter de la foiblesse de l'ennemi; que la flotte qui avoit ordre de cotoyer la Guyenne, fourniroit de reste à l'armée des vivres, que c'étoit aux Capitaines ordinaires à craindre la rigueur des saisons, qu'un Prince tel que le Duc d'Orléans

[illegible] l'armée,
[illegible] le Commissaire, le
[illegible] Montauban &
[illegible] il n'y
[illegible], ni de
[illegible], ni de Capitain
[illegible] Il est vrai que l
[illegible] de charges
[illegible] qu'on avoit
[illegible] Rochelle, & de le
[illegible] A l'égard
[illegible] avons emp
[illegible] des autres
[illegible]
[illegible]

[illegible] le Duc

ar la Dame de Blaye qui s'y étoit 1406.
enfermée. Elle lui représenta que
ette ville lui seroit inutile, s'il
e prenoit Bourg, elle lui promit
le lui ouvrir les portes de Blaye
près la prise de Bourg, de lui
ournir même des vivres pendant
e siége; il leva celui de Blaye, &
e premier de Novembre il alla
assiéger Bourg, la plus forte
place que les Anglois eussent en
Guyenne, la mieux pourvûe de
vivres, de munitions, & où il y
avoit un Gouverneur intrépide
avec une forte garnison.

Le siége commença assez vivement. Les batteries furent très bien servies & tirerent sans interruption. Mais les murs se trouverent à l'épreuve, & on reconnut d'abord que ce seroit un siége très long. On ne pouvoit se flatter de prendre la ville par famine, elle étoit pourvûe abondamment; n'étant assiégée que par

[illegible]
[illegible] La [illegible]
[illegible] Trans[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] les fi[illegible]
[illegible] âges [illegible]
[illegible] La [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] les [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] la [illegible]
[illegible] plus [illegible]
[illegible]

amener par mer. On comptoit 1406.
qu'il devoit arriver inceſſamment. Ce Général étoit créature du Duc d'Orléans & intéreſſé à ſuivre ſes ordres par les plus grands motifs.

Le Duc d'Orléans s'ennuioit extrêmement à ce ſiége qui avoit déja duré plus d'un mois & demi. Accoutumé aux délices de la Cour, il ne pouvoit s'accommoder des fonctions militaires & des incommodités que les Généraux ſont forcés de partager avec le ſoldat. Il regrettoit ſes belles promenades de S. Germain & paſſoit preſque tout le tems à jouer dans ſa tente. Il perdoit même, diſoit-on, conſidérablement. On prétend qu'il conſuma au jeu une partie des fonds deſtinés à payer l'armée. Le prêt n'étoit plus payé, les tentes, les équipages, les habits, tout étoit uſé. Enfin le manque de vivres étoit prêt de faire ſoulever le ſoldat.

L'Amiral avoit eu bien de la

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

é la victoire, & les Anglois s'é- 1406.
nt rendus maîtres d'un gros
isseau où ils firent prisonniers
onel de Braquemont, S. Martin
plusieurs autres Chevaliers de
la Maison du Duc d'Orléans,
ais le convoi arriva heureuse-
ent près de Bourg. L'Amiral se
ndit dans la riviére avec Guil-
ume de Vilaines, Gouverneur
la Rochelle, Savoison & le
te de la flotte.

On peut dire que ce convoi sau-
l'armée prête de périr. Le Duc
Orléans rempli de nouvelles es-
rances, pressa le siége, elles du-
rent peu. Les maladies & surtout
dissenterie causée par le froid
les mauvais alimens, se mirent
ns l'armée. Elle dépérissoit cha-
e jour. Le Duc dont l'honneur
oit engagé à ce siége, se roidis-
t contre tant d'adversités. Mais
plupart des Officiers parlerent
utant plus haut, que la nécef-

1406. Jouvenel, dans la derniére cession qui se tint le 21, établit invinciblememt la souveraine autorité du Roi, il avança que Sa Majesté étoit en droit, à l'exemple de Constantin, de présider à l'assemblée. Il conclut ensuite à la soustraction, & tous les Peres au nombre de soixante-quatre Evêques & de cent quarante-quatre Docteurs ou Abbés, se rangerent à cette opinion. On sursit à l'Edit pour ne rien faire témérairement, & concerter avec prudence les voyes de rétablir la soustraction.

Pendant ce Concile ou cette Assemblée, le Pape Innocent VII. mourut le 6 de Novembre. Il se présenta pour la quatriéme fois une voie de terminer facilement & innocemment le schisme par la réunion des deux Colléges. Le Roi fit partir le 23 un Courier pour Rome avec des Lettres pour

les Cardinaux ; il leur représen- 1401
toit qu'ils devoient suspendre l'é-
lection, & les assuroit qu'il obli-
geroit Benoît d'abdiquer. Ces
Lettres arriverent trop tard. Les
Cardinaux avoient élu dès le 30
le Cardinal Corario, Vénitien,
après avoir tous signé un acte qui
obligeoit le Cardinal élu, d'abdi-
quer, en cas que Benoît abdiquât
ou vînt à mourir.

Le Cardinal Corario prit le nom
de Grégoire XII. Les prédéces-
seurs de Grégoire avoient sçu élu-
der l'exécution de cet acte. Gré-
goire l'éluda de même, malgré
les lettres qu'il écrivit au Roi &
au Pape Benoît où il sembloit être
impatient de quitter la thiare
Pontificale. A Paris dès le 5 de
Janvier, l'Université avoit con-
clu à la convocation d'un Concile
général, & à faire préalablement
la soustraction. Le 7 du même
mois, le Roi fit publier un Edit en
conformité. N v

[illegible] Tr[illegible]
[illegible] recev[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] ces,
[illegible]
[illegible] des
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] Ma[illegible]
[illegible] de
[illegible] aprè[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] & [illegible]
[illegible]
[illegible] Officiers
[illegible] représen[illegible]

que malgré les cinq mille hom- 1406.
mes d'armes faisant plus de vingt mille chevaux, sans les Arbalêtriers & l'infanterie, que malgré cette armée jusques-là victorieuse dans ses entreprises, & qu'il n'y eût point d'armée ennemie en campagne, il ne devoit pas se flatter de faire de grands progrès, ayant à combattre la rigueur de l'hyver & le manque de fourrages : ainsi qu'il étoit à propos de la mettre en de bons quartiers d'hyver, & de l'y laisser reposer jusqu'au printems.

Les jeunes gens au contraire opinerent à entrer en campagne. Ils dirent qu'il falloit profiter de la foiblesse de l'ennemi ; que la flotte qui avoit ordre de cotoyer la Guyenne, fourniroit de reste à l'armée des vivres, que c'étoit aux Capitaines ordinaires à craindre la rigueur des saisons, qu'un Prince tel que le Duc d'Orléans

ar la Dame de Blaye qui s'y étoit 1406.
enfermée. Elle lui représenta que
cette ville lui seroit inutile, s'il
ne prenoit Bourg, elle lui promit
de lui ouvrir les portes de Blaye
après la prise de Bourg, de lui
fournir même des vivres pendant
le siége ; il leva celui de Blaye, &
le premier de Novembre il alla
assiéger Bourg, la plus forte
place que les Anglois eussent en
Guyenne, la mieux pourvûe de
vivres, de munitions, & où il y
avoit un Gouverneur intrépide
avec une forte garnison.

Le siége commença assez vivement. Les batteries furent très bien servies & tirerent sans interruption. Mais les murs se trouverent à l'épreuve, & on reconnut d'abord que ce seroit un siége très long. On ne pouvoit se flatter de prendre la ville par famine, elle étoit pourvûe abondamment ; n'étant assiégée que par

1405. terre, elle avoit la mer libre pour recevoir jusqu'aux raffraîchissemens qui sont pour l'agrément & la volupté. Les assiegeans se trouverent exposés bien plutôt à manquer que les assieges. La Dame de Blaye voyant les François engagés à un siége si épineux, ne tint pas parole. A la Cour on ne fut pas exact à envoyer les fonds, il arriva ce que les sages avoient prevû. Les pluies, la bouë, le froid, la gelée, se firent sentir successivement, firent périr un grand nombre de soldats, & les travaux n'avançoient que médiocrement.

Un ennemi plus redoutable vint assaillir les assiégeans, la disette. Ils ne reçevoient plus de convoi par terre à cause du mauvais tems & de l'éloignement où on étoit du Limosin & du Périgord. L'armée commença de souffrir & n'avoit plus de ressources que dans le convoi que l'Amiral devoit

amener par mer. On comptoit 1406.
qu'il devoit arriver inceſſamment. Ce Général étoit créature du Duc d'Orléans & intéreſſé à ſuivre ſes ordres par les plus grands motifs.

Le Duc d'Orléans s'ennuioit extrêmement à ce ſiége qui avoit déja duré plus d'un mois & demi. Accoutumé aux délices de la Cour, il ne pouvoit s'accommoder des fonctions militaires & des incommodités que les Généraux ſont forcés de partager avec le ſoldat. Il regrettoit ſes belles promenades de S. Germain & paſſoit preſque tout le tems à jouer dans ſa tente. Il perdoit même, diſoit-on, conſidérablement. On prétend qu'il conſuma au jeu une partie des fonds deſtinés à payer l'armée. Le prêt n'étoit plus payé, les tentes, les équipages, les habits, tout étoit uſé. Enfin le manque de vivres étoit prêt de faire ſoulever le ſoldat.

L'Amiral avoit eu bien de la

à la Roc
qui ét
& sur les
équipages,il
d'ar
contrair
danger
d
d'Angle
l'e
& même
conv
ble
Bourg
l'A
où

oué la victoire, & les Anglois s'é- 1406.
tant rendus maîtres d'un gros
vaisseau où ils firent prisonniers
Lionel de Braquemont, S. Martin
& plusieurs autres Chevaliers de
de la Maison du Duc d'Orléans,
mais le convoi arriva heureuse-
ment près de Bourg. L'Amiral se
rendit dans la riviére avec Guil-
laume de Vilaines, Gouverneur
de la Rochelle, Savoison & le
reste de la flotte.

On peut dire que ce convoi sau-
va l'armée prête de périr. Le Duc
d'Orléans rempli de nouvelles es-
pérances, pressa le siége, elles du-
rerent peu. Les maladies & surtout
la dissenterie causée par le froid
& les mauvais alimens, se mirent
dans l'armée. Elle dépérissoit cha-
que jour. Le Duc dont l'honneur
étoit engagé à ce siége, se roidis-
soit contre tant d'adversités. Mais
la plupart des Officiers parlerent
d'autant plus haut, que la nécef-

[illegible] le devoir.
[illegible] sans congé
[illegible] Le Duc cédan
[illegible] le siége
[illegible] avoir in
[illegible] le Gouverneur,
[illegible] de sa répu
[illegible] à couvert.
[illegible] ce siége couv
[illegible] Il revint
[illegible] le bien d
[illegible] qu
[illegible]
[illegible] de prendre
[illegible] du Roi
[illegible]
[illegible]
[illegible] qui se retir
[illegible] de Ch
[illegible]
[illegible] de Noblesse. Il

se. Il s'en rendit heureusement le maître, ce qui délivra la Province des courses & des pillages que faisoit la garnison jusqu'aux portes de Toulouse. 1406.

Le Duc de Bourgogne fut plus heureux que le Duc d'Orléans, quoiqu'il eût fait une entreprise encore plus téméraire. Il vouloit assiéger Calais, chasser les Anglois de ce coin de la Picardie, d'où quand il leur plaisoit, ils désoloient la France & ses Etats. Il partit de Paris à la fin de Septembre. Il alla joindre Vienne Saint Georges, qu'il avoit nommé son Lieutenant Général. Vienne avoit dressé son camp auprès de Saint Omer où s'étoient rassemblés jusqu'à six mille hommes d'armes, trois mille Archers, six cens Arquebusiers & un grand nombre d'Arbalêtriers.

Le Duc de Bourgogne échoue au projet du siége de Calais.

M. S. D. l. 26. c. 13. & 23. Du Chesne.

Il y avoit encore un nombre prodigieux de machines, & cinq

cens ouvriers travailloient à cons-
truire une ville de bois de huit
cens pas de long, environnée de
bastions & de forts de seize pas
chacun. On avoit coupé une
forêt voisine pour cet édifice
qu'on vouloit élever devant Ca-
lais, & qui devoit servir à met-
tre pendant l'hyver une partie de
l'armée à couvert des injures de
l'air & des sorties des assiégés. Le
Duc pressoit cet ouvrage qui ne
fut fini qu'en Novembre, il étoit
tout déterminé à commencer ce
siége important, pour lequel il s'é-
toit fait des dépenses infinies,
presque toutes à ses frais.

Les plus grands hommes don-
nent souvent dans le faux. Le Duc
de Bourgogne étoit si ébloüi de la
gloire qu'il y auroit à ôter aux
Anglois cette clef de la France,
qu'il n'en voyoit, ni le ridicule,
ni l'impossibilité. En effet com-
ment faire le siége d'une ville

maritime ſans armée navale ? comment la forcer par terre, lorſqu'il y a une garniſon aſſez groſſe pour compoſer une armée, & qu'on peut raffraîchir tous les jours en faiſant un trajet de trois ou quatre heures ? Aveugle & prévenu il ne voyoit point ces obſtacles. Mais le Conſeil de France inſtruit de tout ce qui ſe paſſoit, ſurtout du nombre prodigieux de troupes qui paſſoient de Douvres à Calais, s'oppoſa ſagement à une entrepriſe qui ne pouvoit être que très honteuſe & très préjudiciable à la France Il reçut un ordre du Roi portant défenſe de la continuer. On ceſſa de lui fournir des fonds, moyen le plus efficace pour le faire obéir. 1406.

Il revint à Paris très mécontent qu'on eût envié la gloire qu'il comptoit acquérir. Toujours prévenu de la beauté & du ſuccès de l'entrepriſe, il ſe plaignit que

1406. les secours qu'on lui avoit
qués avoient manqué, surtout
qu'on avoit assignés sur les r
tes de l'Anjou & du Maine,
le Roi de Sicile s'étoit em
Il en sçut mauvais gré à ce
ce fut le commencement de
mésintelligence.

Les deux rivaux se retrouv
à la Cour & y rapporteren
nouveau leurs cœurs ulcérés
Duc d'Orléans croyoit que
ennemi triomphoit de sa disg
Le Duc de Bourgogne attril
la sienne aux mesures secretes
le Duc d'Orléans avoit prises
lui ôter l'assistance de la C
même pour lui faire envoye
ordres si contraires à sa gloi

L'Alliance renouvellée avec l'Ecosse.

DuTillet. Favin, ...hon-

Le 9 de Février, on renou
les anciennes alliances avec
cosse, où il étoit arrivé de t
évenemens. Robert Stuart
d'Ecosse, Prince d'un génie si
né, qu'il avoit de son vivant m

établi pour Régent, le Duc d'Albanie son frere. Robert avoit deux fils, David & Jacques; le premier sans mœurs & d'un naturel turbulent: le second doux & affable, mais d'une médiocre capacité. Le Régent qui avoit des vûes sur le Trône, prit occasion de quelques excès du Prince David pour le faire arrêter; David mourut peu de tems après dans sa prison ou de misere ou par le crime de son oncle. Malgré le peu de lumiere du Roi d'Ecosse, il pénétra l'auteur de cette mort: pour dérober à un pareil sort le seul fils qui lui restoit, il chargea le Comte d'Orency de le conduire en France. Il couvrit cette sage précaution du prétexte de donner au Prince Royal une éducation heureuse dans une Cour amie & la plus polie de l'Europe. La tempête jetta l'escadre du Comte sur les côtes d'Angleterre, le Prince Royal

1406.

neur.

Du Chesne.

Histoire d'Anglet.

1406. tomba entre les mains de quelques Pilotes de Cley, qui le livrerent aux Anglois. On le conduisit à Londres. Le Roi Henri le fit enfermer dans la Tour où à la vérité il le fit servir selon son rang.

Le Roi Robert envoya des Ambassadeurs à Londres pour demander son fils. Ils représentérent l'injustice qu'on avoit commise, & que le Prince n'avoit pû être arrêté au préjudice de la tréve qui subsistoit entre les deux nations. Henri IV. par une odieuse subtilité, répondit qu'elles n'avoient pas cessé d'être en guerre par mer, & que la tréve n'avoit été conclue que par terre. Il ajouta la raillerie à l'insulte, en disant que le Prince Royal d'Ecosse n'allant en France que pour apprendre la langue & pour se former le cœur & l'esprit, il se chargeoit de l'instruire lui-méme, de lui enseigner les délicatesses du François qu'il possédoit;

possédoit ; en effet il le sçavoit 1406.
parfaitement. Le Roi Robert succombant sous cette affliction mourut de chagrin le 1[r] d'Avril.

Le Prince Royal prit dans la Tour le nom de Roi d'Ecosse, & le Duc d'Albanie continua d'exercer la Régence sans se presser de travailler à la liberté de son neveu. Ce fut avec le Régent que la France renouvella les anciens traités, non pas qu'on ne fût informé du caractère & des vûes de ce Régent, mais on ne pouvoit remédier au malheur du nouveau Roi ; la politique oblige les Princes à dissimuler & à reconnoître les Gouvernemens tels qu'ils sont établis. Cinq des Milords d'Ecosse entrérent dans le traité qui fut aussi souscrit par Gautier Stuard, Comte d'Athlone, frere du Régent.

Fin du second Livre.



HISTOIRE DE CHARLES VI.

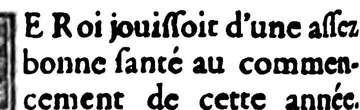
LIVRE TROISIEME.

1407

Pâques le 27 du Mars.

La grande Ambassade aux deux Papes.

M. S. D. l. 27. c. 1. 2. 3. 4. 11.



LE Roi jouissoit d'une assez bonne santé au commencement de cette année. On disoit même que la Reine étoit grosse. La mésintelligence des Ducs d'Orléans & de Bourgogne ne paroissoit pas au dehors. La Cour étoit assez calme. Le Conseil voulut profiter de cette situation pour mettre la derniere main à l'extinc-

tion du Schisme. On nomma des 1407.
Ambassadeurs de la part du Roi & des Députés au nom de l'Université pour aller déterminer les deux Papes à abdiquer si positivement, que le schisme finît par leur cession, ou qu'en les regardant désormais comme schismatiques, on pût prendre de justes mesures pour l'élection d'un unique & véritable Chef de l'Eglise.

Dupui, histoir. du Schisme. Fleuri, hist. ecclesiastique.

On sçavoit que tous les Princes Chrétiens étoient à peu près dans les mêmes dispositions. Simon de Cramaut Patriarche d'Alexandrie étoit à la tête de l'Ambassade. Il avoit pour adjoints, l'Archevêque de Tours, les Evêques de Cambrai, de Beauvais, de Troyes, de Meaux & d'Evreux; sept Abbés, vingt Docteurs de Sorbonne & à leur tête le célebre Gerson Chancelier de l'Université. Trois Seigneurs de la Cour les accompagnoient pour prendre un parti

1407. convenable dans les matieres qui ne feroient pas purement écclésiastiques.

Cette Ambassade constituoit l'Etat dans de grands frais. Mais on crut ne devoir rien épargner pour le succès d'une affaire si importante, ils marchoient avec une suite nombreuse. Ceux à qui ils étoient envoyés pouvoient dire, avec cet ancien Roi d'Arménie, que s'ils étoient trop peu pour composer une armée, ils étoient trop pour une Ambassade.

Leurs instructions du 8 de Février portoient qu'il falloit demander aux deux Papes une Bulle pour abdiquer réciproquement dix jours après qu'ils en feroient requis & pour assembler les deux Colléges, afin qu'ils pussent élire un Pape; que si Benoît usoit de ses détours & de ses fauxfuyans ordinaires, ils lui notifiassent dix jours après la soustraction d'obé-

dience résolue dans la derniere assemblée du Clergé. Il arriverent à Villeneuve d'Avignon le 30 d'Avril, & le 9 de Mai à Marseille. Le Pape y étoit dans l'Abbaye de Saint Victor avec une grosse Cour & toujours le Corps de troupes qu'il entretenoit pour sa sûreté. Depuis le siége d'Avignon il ne se fioit plus à la France. 1407.

Négociations inutiles avec le Pape Benoît.

M. S. D. l. 27. c. 5. & suiv. Fleuri, Hist. Ecclésiast.

Il sembloit que toutes les conjonctures se rassemblassent pour conduire à sa fin ce funeste & scandaleux schisme. Le Pape Grégoire avoit envoyé trois Nonces pour convenir de la ville où il devoit s'aboucher avec Benoît. Antoine Corario Evêque de Mota son neveu en étoit un. Il avoit signé un traité avec Benoît le 20 d'Avril, dans lequel ils avoient nommé Savonne ville de la République de Gênes & sous la domination de la France. Rien ne paroissoit d'un augure plus heu-

1407. reux. Les Nonces après avoir conféré avec les Ambassadeurs, allerent à Paris en rendre compte au Roi. Ils en furent reçus comme les anges de la paix. Il en écrivit des Lettres de félicitation à Grégoire & à son Collége. Pour ne le pas aliéner, il mit la suscription : *A notre très cher ami Ange Corario, que quelques-uns pendant le schisme appellent Grégoire XII.* Benoît lui-même tenoit à Marseille des galéres toutes prêtes pour passer à Savonne.

Mais tout cela de la part des deux Papes, & surtout de la part de Benoît n'étoit qu'un jeu, qu'un artifice, pour amuser les Cours des Rois, pour gagner du tems, pour attendre des évenemens, pour jouir des honneurs & des douceurs du souverain Pontificat. Benoît n'en donna que trop de preuves dans sa négociation avec les Ambassadeurs. Les commen-

cemens en parurent favorables, 1407.
le Pape ayant déclaré le 9 de Mai dans leur premiere audience, qu'il avoit enfin embrassé la voie de cession. On ne sçavoit s'il lâcha ce terme par imprudence, ou forcé par le devoir, qui quelquefois entraîne les hommes malgré eux. Il s'en repentit sur le champ : le 11 dans l'audience suivante il revint aux tours les plus captieux, aux termes les plus ambigus & les plus obscurs.

Les Ambassadeurs sans prendre le change, se tinrent fermes à l'exécution de sa parole. Ils lui demanderent une Bulle qui la confirmât & qui le mît hors d'état d'en changer. Le Pape employa toutes les ruses & tout le manége de la plus fine politique unie à l'autorité pour s'en dispenser; les promesses, les flatteries, les caresses & les menaces couvertes. Les Ambassadeurs furent inflexi-

1407. bles, ils lui dirent nettement que ſur ſon refus on alloit renouveller la ſouſtraction d'obédience. Quoiqu'irrité au dernier point, il diſſimula juſqu'au 16 de Mai, qu'il rendit publique une conſtitution qui défendoit de ſe ſouſtraire de ſon obédience ſous peine d'excommunication. Il fit partir ſur le champ un courier pour la porter au Roi & à l'Univerſité.

Cette conſtitution n'empêcha pas les Ambaſſadeurs d'aller trouver le Pape avec deux nouveaux Collégues qu'ils avoient reçus de la Cour dont l'un étoit le ſire de Monjoie. Ils preſſerent ſi vivement le Pape, qu'il leur dit qu'il vouloit bien embraſſer la voie de ceſſion ſans néanmoins exclure les autres; qu'il prétendoit qu'on la tînt de ſa volonté, comme une grace; que ſi on le preſſoit trop, on éterniſeroit les maux de l'Egliſe, puiſque n'étant plus libre,

ce qu'il accorderoit seroit nul de 1407.
plein droit, & n'auroit aucune force.

Les Ambassadeurs ne pouvant plus se flatter d'obtenir la bulle de cession, se retirerent à Aix le 20, & délibérerent si selon leurs instructions ils notifieroient au Pape la soustraction d'obédience. Son prochain départ pour Savone, la crainte de faire naître un second Schisme, le peu de disposition où étoient les autres Souverains d'imiter la France, tout cela fit conclure à suspendre cette notification & à ne pas se priver de l'espérance qui restoit encore de profiter des irrésolutions du Pape, qui pouvoient enfin le conduire à la cession.

L'Ambassade se partagea en trois branches. La premiere dont étoit chef le Patriarche, partit pour Rome. On vouloit engager Gré-

[illegible] à Savone. L'Ar-
[illegible] de Tours avec la se-
[illegible] auprès de Benoît
[illegible] son départ ; & l'Ab-
[illegible] Saint Denis avec les au-
[illegible] Paris rendre compte
[illegible] Conseil de tout ce
[illegible] passé. On y fut sur le
[illegible] tous les Am-
[illegible] d'avoir suivi leurs
[illegible] plus sages pesant
[illegible] avoient conduit
[illegible] Maîtres, engage-
[illegible] à approuver ce qu'ils
[illegible] d'atten-
[illegible] l'entrevûe
[illegible] paroissoit si
[illegible]

[illegible] ces négociations, le
Roi [illegible] aux
[illegible] du Gouvernement, met-
toit un frein au pouvoir & aux
[illegible] des Ducs d'Orléans
& de Bourgogne. Par Lettres Pa-
tentes du 28 d'Avril, il fixa le

[illegible]
M. S. D.
27. c. 22.
Dargent.
[illegible]

Conſeil qu'on appelloit alors le 1407.
Grand-Conſeil & quelquefois le Conſeil ſecret, à vingt-ſept perſonnes ſeulement. Il rendit auſſi cette fameuſe Ordonnance des emprunts qui défendoit qu'on prît rien à crédit, & qui ordonnoit qu'on payât comptant aux marchands & au peuple tout ce qu'on prendroit d'eux. Elle avoit en vûe les Princes & les Grands qui envoyoient enlever dans les greniers des villes & de la campagne, les grains aux prix qu'ils y vouloient mettre. Le payement ne venoit que tard & ſouvent jamais. De là les cris du peuple & la ruine d'un grand nombre de familles. Quoique la Reine & le Duc d'Orléans fuſſent les plus coupables, comme étant les plus puiſſans & les plus dérangés, ils eurent le crédit, pour ſauver leur réputation, de faire inſerer dans l'Ordonnance, qu'on l'avoit rendue à

[illegible]

[illegible] Olivier [illegible] Con- [illegible] avoit fait [illegible] le monde : [illegible] la cause in- [illegible] heurs : Clif- [illegible] caractère fer- [illegible] & de [illegible] avoit trop [illegible]. Il [illegible] de Jos- [illegible] d'Avril [illegible] avoit été [illegible] avoit été [illegible] même jour : [illegible] pour le plus [illegible] habile [illegible] de Fran- [illegible], Beatrix [illegible] comte de [illegible] veuve du [illegible].

Le Duc de Bretagne qui se dé- [illegible] de

la Comtesse de Penthiévre, engagea la Vicomtesse de Rohan comme étant l'aînée & digne du nom qu'elle portoit, à se mettre en possession de toute la succession, & pour lui faire connoître qu'il la soutiendroit, il donna sa sœur Marguerite en mariage au jeune Vicomte de Rohan. De plus, il emprunta d'elle soixante mille francs d'or, afin qu'elle ne pût donner que des terres en partage à la Comtesse, & que cette Comtesse ne pût retirer Moncontour que le Duc ne tenoit qu'à pacte de rachat. La Comtesse fut en effet forcée de renoncer à ce rachat. Sa haine en redoubla contre le Duc qu'elle accusoit hautement d'injustice. 1407.

A la Cour, on n'étoit occupé que de plaisirs ou d'affaires peu embarrassantes. Jean Sire de Hangest fut consolé de la mort de son cousin Jean de Hangest de Hu-

[illegible] qui possédoit la Charge
[illegible], par le
[illegible] Il étoit
[illegible] Gouverneur de Boulogne.
[illegible] sont du 8 de Sep-
[illegible] de Canzan Grand
[illegible] le Grand Echan-
[illegible] mort l'année précéden-
[illegible] de la secon-
[illegible] la premiere fut don-
[illegible] de Bourbon, Comte
[illegible] Prince du Sang.
[illegible] Comte de
[illegible] partage
[illegible]
[illegible] Roi
[illegible] Duc d'Anjou,
[illegible] hommage en
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] & [illegible]
[illegible] Comte
[illegible]
[illegible]

carville se démit de l'Office de 1407.
Grand-Maître des Eaux & Forêts de France, en faveur du Comte de Saint Paul, qui perdit sa fille unique, Jeanne Duchesse de Brabant. Elle laissa au Duc Antoine son mari, deux fils, Jean & Philippe.

Tréve avec l'Angleterre.

Du Tillet. Hist. manusc. du Perigord.

La guerre molissoit en Guienne, il sembloit que la levée du siége de Bourg eût découragé les François. Archambaud d'Abzac partisan des Anglois, s'empara de Castelnau, reprit Bigaroque & Berbiers qui ne sont aujourd'hui que des Bicoques. Toutes les villes du Périgord étoient Françoises, surtout les Capitales, Périgueux & Sarlat. Raimond de Bretenous, Evêque de Sarlat, fut transferé cette année au siége de Périgueux. Le Chapitre de Sarlat élut Jean de Lamy Cordelier, Docteur de Sorbonne, déja Evêque de Bethléem.

Le Roi Henri IV. étoit toujours en Angleterre environné de

1405. fâcheux nuages. Bien loin de pen-
ser à réparer les pertes qu'il avoit
faites en Guienne, il tâchoit d'ap-
paiser la France, & s'imaginoit
en réüssissant épouvanter ses en-
nemis, ou du moins être en état
de les vaincre. Il envoya à Paris
le Milord Erpinian proposer une
union étroite entre les deux Cou-
ronnes, offrant de la sceller par
le mariage d'une fille de France
avec le Prince de Galles son fils
aîné. Il n'y avoit des filles du Roi
en état d'être mariées, que Mada-
me Marie, Novice à Poissy. Mal-
gré l'antipathie de la Maison
Royale pour la Maison de Lan-
castre, la paix étoit un si grand
bien, que le Roi envoya encore
proposer à cette Princesse son ma-
riage avec le jeune Prince. L'ap-
pas d'une Couronne pouvoit la sé-
[illegible] le Roi l'espéroit; mais elle
[illegible] ble à l'éclat du Sceptre,
[illegible] coupoit à l'Epoux im-

mortel qu'elle avoit choisi. Pour 1407.
ne pas rendre cette Ambassade entiérement inutile, on convint d'une trève pour la Picardie & la Guienne jusqu'au 8 de Septembre, elle fut depuis prorogée jusqu'au 15 d'Avril 1408.

Le Pape Benoît à Savonne.

M. S. D. l. 27. c. 13. & suiv. Fleuri, Hist. Ecclesiast.

On reçut à la fin d'Août de fâcheuses nouvelles de la négociation des Ambassadeurs du Roi à Rome auprès du Pape Grégoire. N'ayant pû obtenir du Pape Benoît que de se rendre à Savonne pour s'aboucher avec Grégoire sur les voies de terminer le Schisme, ils se rendirent à Rome le 17 de Juillet, pleins d'espérance que Grégoire selon ses promesses y apporteroit bien plus de facilité que Benoît. Ils ne furent pas longtems à être désabusés & à connoître combien son humeur & ses inclinations avoient changé. L'approche de cette fatale entrevûe l'avoit rempli de crainte & de

[illegible] avenir. Les hommes ne quittent point la souveraine grandeur volontairement. Il faut une vertu heroïque au-dessus de leur nature.

Grégoire s'étoit laissé éblouïr aux splendeurs du Trône. Sa tendresse pour sa famille qu'il n'avoit pas encore eu le tems d'élever, s'étoit reveillée. Ses neveux le détournoient d'une demarche qui renversoit leurs espérances. Les engagemens de Grégoire, sa rénonciation jusques là entiere, la honte de changer, le cri de sa conscience, combattoient sa résolution. Pendant toute la négociation, ce malheureux Pontife fut en balance entre l'ambition & sa conscience. L'ambition triompha [illegible].

Les Ambassadeurs, après l'avoir assuré de l'amitié & de l'estime du Roi, l'avoir félicité sur la généreuse résolution où ils le supposoient d'abdiquer, le prièrent

de fixer le jour de ſon départ pour 1407.
ſe rendre à Savonne, où Benoît devoit ſe trouver en même tems. Les Nonces de Benoît, dont l'Evêque de Digne étoit le premier, ſe joignirent aux Ambaſſadeurs de France. Tous ces empreſſemens redoubloient l'embarras & l'affliction de Grégoire. Dans l'Audience du 17 de Juillet, il leur parla nettement. Il dit qu'il avoit accepté la voie de ceſſion, qu'il étoit toujours réſolu de l'exécuter, non pas qu'elle fût bonne en elle-même, ni même juridique, mais par condeſcendance; qu'à l'égard de l'entrevûe il ne pouvoit l'accepter à Savonne, n'ayant pas de galéres pour s'y rendre, & ne voulant pas monter ſur celles des Génois qui lui étoient ſuſpects : que de plus il ne pouvoit quitter Rome dans la conjoncture préſente, Ladiſlas Roi de Naples étant à ſes portes, & la menaçant d'une invaſion;

1407. que cependant il vouloit faire la cession, & s'approcher de Benoît le plutôt qu'il pourroit.

Il ne fut pas difficile aux Ambassadeurs de détruire tous ces vains obstacles, en répresentant à Grégoire ses obligations, la condition de son Election, ses sermens, le traité solemnel conclu avec Benoît. Ils appuyérent sur le défaut de sûreté qu'il alléguoit. Pour vaincre ses supposées craintes, les Ambassadeurs offrirent de rester en ôtage à Rome, & que le Duc d'Orléans y envoyeroit son fils aîné, le Comte d'Angoulême. Grégoire vaincu plûtôt que persuadé, ne répliqua que par des larmes qui marquoient le déchirement de son cœur, mais qui ne l'amolirent point. Il refusa opiniâtrément d'aller à Savonne. Sa derniere résolution fut de se rendre par terre à Pietra-santa, petite ville de l'Etat de Luques, où il

'ouloit que Benoît le vînt trou- 1407.
'er.

Benoît ravi du refus de ſon con-
:urrent, s'étoit embarqué à Nice
l'où il arriva à Savonne. Fier d'a-
'oir exécuté le Traité, il ſom-
noit Grégoire de l'imiter en ſe
:endant dans cette ville, & il re-
:uſoit avec quelque eſpéce de rai-
ſon d'aller à Pietra-ſanta. Preſſé
vivement par les Ambaſſadeurs il
conſentit de s'y aboucher avec
Grégoire, il s'avança juſqu'à Por-
to Venere. Quoique Grégoire fût
arrivé à Sienne, il ne voulut ja-
mais paſſer plus avant, & ſous
prétexte que Pietra-ſanta étoit un
trop petit lieu pour terminer com-
modément une ſi grande affaire,
il ſe dédit encore, & déclara qu'il
vouloit que l'entrevue ſe fît à Pi-
ſe. Benoît s'y oppoſa, & ne vou-
lut point ſe relâcher. On étoit à
la fin de Septembre, Benoît par-
loit déja de s'en retourner. Tous

1407. deux ravis de leur opiniâtreté, ils rejettoient l'un ſur l'autre la continuation du Schiſme. Terribles effets d'une ambition effrenée! Le motif le plus preſſant de la Religion ne pouvoit la vaincre dans deux vieillards ſeptuagénaires, qui n'ignoroient pas combien cette conduite attiroit ſur eux de ſcandale & de haine.

Haine & diviſions des Ducs d'Orléans & de Bourgogne.

M. S. D. l. 27. c. 23. Favin, Th. d'honneur. Chriſtine de Piſe, par Choiſi.

En France les gens de bien, les perſonnes zélées pour la religion apprenoient ces nouvelles avec douleur. Le Courtiſan livré à ſon ambition & aux plaiſirs s'en embarraſſoit peu. La Cour étoit toujours diviſée entre les deux partis des Ducs d'Orléans & de Bourgogne. Oppoſés de mœurs, d'inclinations & de manieres, ils étoient preſque par tout, & ſurtout au Conſeil, d'opinion contraire. Ils blâmoient réciproquement toutes leurs actions.

Le Duc de Bourgogne avoit re-

connu l'illusion de la part qu'on 1407.
lui avoit donnée dans le Gouvernement. Lorsqu'il pouvoit l'exercer dans le tems de la maladie du Roi, il trouvoit son rival appuié de la Reine & de tous les Ministres, faisant échouer tous ses projets & rejetter tous ses avis. Le Roi étoit-il en santé, il paroissoit prévenir jusqu'aux volontés d'un frere qu'il aimoit uniquement; la Duchesse d'Orléans contribuoit encore à accréditer son mari. Spirituelle, gaye, toute remplie de graces, elle sembloit captiver le cœur du Roi. Elle l'amusoit & le divertissoit. Il ne lui refusoit rien. Il vouloit toujours l'avoir auprès de lui. Il ne reconnoissoit qu'elle seule dans les accès les plus violens de son épilepsie.

Tout irritoit la haine, la jalousie & l'envie du Duc de Bourgogne. Depuis le traité de Vin-

1407. cennes, les deux Ducs avo
presque toujours fait profe
publique d'inimitié, quoique
politique ils dissimulassent e
re. Le 1[r] de Janvier, le Duc d
léans, par une galanterie d'au
plus dangereuse qu'elle renferm
un sens caché, fit présent à
tes les personnes de sa Cou
petits bâtons d'or raboteux, a
ces mots écrits autour : *Je l'en*
Le Duc de Bourgogne y rip
par une devise composée d'u
bot & au dessous, *Je le tien*
ordonna même qu'on le mît
sa monnoie, dans ses drap
& dans ses bannieres. Ce r
paroissoit entre deux bâtons
veux passés en sautoir, ce qui c
posoit une croix de Saint An
qui fut depuis le signe fata
son parti.

Ce Duc imputoit au Duc d
léans le refus qu'on lui avoi
de la pension dont jouissoit le

Duc de Bourgogne son pere en 1407.
qualité de Gouverneur du Roiaume. Il faisoit un crime au Duc d'Orléans d'avoir obtenu du Roi le Duché d'Aquitaine, quoique ce don n'eût pas eu d'exécution : c'étoit, disoit le Duc de Bourgogne, vouloir dépouiller l'Etat & faire un affront signalé au Dauphin, dont ce Duché composoit l'appanage.

La haine de ce Duc croissoit à proportion de ce qu'elle paroissoit impuissante. Le Duc d'Orléans avoit toujours l'avantage sur lui à la Cour, par sa politesse, sa bonté & son affabilité. On ne pouvoit le pratiquer sans l'admirer & sans l'aimer. Au Conseil il entraînoit tous les avis par la force de son génie, par sa pénétration & par son éloquence. Il répondoit sur le champ aux Ambassadeurs & donnoit souvent à leurs propositions plus de jour & de lumiere qu'ils n'y

1407. en avoient répandu. L'Université étoit toujours embarrassée à choisir les Députés qu'elle lui envoyoit; en un instant il détruisoit par ses réponses sçavantes toutes les raisons qu'ils lui avoient exposées, & leur en montroit le sophisme.

Au contraire, le Duc de Bourgogne étoit d'un génie sec, sérieux & occupé uniquement des affaires. Il parloit peu & avec difficulté, n'aimoit ni ne cherchoit le plaisir, ne caressoit que ses amis particuliers, & encore sans sortir de son caractère grave & mesuré. Il menoit une vie frugale & dure. On jugeoit aisément qu'il ne méditoit que de grands projets, & qu'il étoit capable de les porter aux extrémités. Il étoit rangé dans sa dépense, dans les occasions il étoit magnifique, mais il régnoit toujours dans sa conduite la plus sage œconomie. Le peuple admiroit toutes ses ac-

ns, se souvenant avec transs- 1407.
t des circonstances où il avoit
itenu ses intérêts, & se flattoit
voir en lui un protecteur.
Par des raisons contraires, se
yant la victime du luxe & de
prodigalité du Duc d'Orléans,
Parisien le détestoit, il le décrioit
is cesse sur ses débauches, sur
amours volages & scandaleu-
. Il appuyoit trop publiquement
: son union intime avec la Rei-
, union qu'il suspectoit de cri-
e, mais qui étoit assez difficile
oncilier avec sa passion pour la
ame de Cani.
Le Duc d'Orléans paroissoit
uloir revenir de ses excès de
inesse. Il les reconnoissoit avec
s amis, & leur disoit qu'il étoit
ms qu'il devînt sage. Il régla sa
:pense, fit des arrangemens pour
payement de ses dettes, fit mê-
e des actes de religion édifians.
ne se passoit point de semaines

1407. qu'il n'allât visiter les mala
l'Hôtel-Dieu, & qu'il ne le
vît. A ces œuvres pieuses il a
toit de grandes libéralités aux
vres, les Religieux Mandia
surtout les Célestins, s'en re
toient avantageusement.

Ces bonnes œuvres pour la
part ignorées ne prévaloient
encore sur la haine que sa
duite lui avoit attirée, & n
minuoit pas son aversion po
Duc de Bourgogne; il la cr
fondée sur ce qu'il devoit à
rang & à son honneur, au
même du Royaume. Ainsi
deux Princes étoient à tout
ment prêts à s'attaquer, or
soupçonnoit même de consp
secretement contre la vie l'u
l'autre.

Si la jalousie eut part à la haine des deux ..s.

On a prétendu qu'à tan
motifs d'aversion & de ress
ment se joignit la jalousie,
passion redoutable, seule cap

de faire naître des haines immortelles, surtout lorsque la délicatesse & les fiers sentimens de l'honneur y sont unis. Le Duc de Bourgogne avoit amené à Paris la Duchesse sa femme (*a*), jeune encore, d'une grande beauté, mais aussi vertueuse que fiére, & qui ne prenoit aucune part aux déréglemens de la Cour. On dit que le Duc d'Orléans devint épris de la Duchesse, & qu'il fit une chanson, où louant ses beaux cheveux noirs, il fit connoître l'objet de sa passion au Duc de Bourgogne qui ne s'y méprit pas.

1407.

Meyer, Annales de Flandre.

Goulu, Mém. de Bourgogne.

Brantome des Dam. Galantes.

Varillas, histoir. de l'héresie.

Choisi, histoir. de Ch. VI.

Int. des Princes du Duc de Rohan.

Le Duc de Bourgogne fut outré de l'imprudence du Duc d'Orléans, mais il dissimula sagement. On ajoute que dans un repas, le Duc d'Orléans, suivant la pernicieuse coutume de la plûpart des jeunes gens, de se vanter de ce qu'ils appellent bonnes fortunes, en parlant

(*a*) Marguerite de Baviere-Hainaut.

1407. qu'il n'allât visiter les malades à l'Hôtel-Dieu, & qu'il ne les servît. A ces œuvres pieuses il ajoutoit de grandes libéralités aux pauvres, les Religieux Mandians, surtout les Célestins, s'en ressentoient avantageusement.

Ces bonnes œuvres pour la plupart ignorées ne prévaloient pas encore sur la haine que sa conduite lui avoit attirée, & ne diminuoit pas son aversion pour le Duc de Bourgogne; il la croioit fondée sur ce qu'il devoit à son rang & à son honneur, au bien même du Royaume. Ainsi ces deux Princes étoient à tout moment prêts à s'attaquer, on les soupçonnoit même de conspirer secretement contre la vie l'un de l'autre.

Si la jalousie eut part à la haine des deux Ducs.

On a prétendu qu'à tant de motifs d'aversion & de ressentiment se joignit la jalousie, cette passion redoutable, seule capable

1407.

de faire naître des haines immortelles, surtout lorsque la délicatesse & les fiers sentimens de l'honneur y sont unis. Le Duc de Bourgogne avoit amené à Paris la Duchesse sa femme (*a*), jeune encore, d'une grande beauté, mais aussi vertueuse que fiére, & qui ne prenoit aucune part aux déréglemens de la Cour. On dit que le Duc d'Orléans devint épris de la Duchesse, & qu'il fit une chanson, où louant ses beaux cheveux noirs, il fit connoître l'objet de sa passion au Duc de Bourgogne qui ne s'y méprit pas.

Meyer, Annales de Flandre. Goulu, Mém. de Bourgogne. Brantome des Dam. Galantes. Varillas, histoir. de l'héresie. Choisi, histoir. de Ch. VI. Int. des Princes du Duc de Rohan.

Le Duc de Bourgogne fut outré de l'imprudence du Duc d'Orléans, mais il dissimula sagement. On ajoute que dans un repas, le Duc d'Orléans, suivant la pernicieuse coutume de la plûpart des jeunes gens, de se vanter de ce qu'ils appellent bonnes fortunes, en parlant

(*a*) Marguerite de Baviere-Hainaut.

1407. des siennes, dit qu'il avoit dans son Cabinet le portrait de toutes les Dames qui lui avoient accordé des faveurs ; que le Duc de Bourgogne y étant entré, avoit vû parmi tous ces portraits celui de la Duchesse sa femme ; incrédule, mais indigné contre le Duc d'Orléans, de ce moment il médita une furieuse vengeance.

Le désir s'en accrut bientôt par les plaintes que lui fit la Duchesse, que le Duc d'Orléans l'ayant rencontrée à l'écart dans un bal de l'Hôtel Saint Paul, avoit osé lui faire des propositions déshonnêtes, & avoit voulu user de quelque violence pour satisfaire sa passion. Résolu de ne plus differer sa vengeance, il assembla son Conseil secret. Il fit prêter serment à tous ceux qui le composoient. Il leur confia ensuite les outrages dont il se plaignoit, & qui n'étoient que trop avérés. Il

leur déclara qu'il les vouloit laver dans le ſang de ſon ennemi, & les conſulta ſur la maniere la plus ſûre de le verſer, ne leur permettant ni de lui faire ſur cela aucunes remontrances, ni de l'en détourner. Ils demanderent trois jours pour ſe conſulter, & ne ſe trouverent pas plus avancés au bout de ce terme pour lui répondre ſur le plus extraordinaire conſeil qu'on eût jamais demandé. Ils ſe bornérent à faire prendre à ce Prince toutes les meſures que la prudence pouvoit ſuggerer pour ſa propre ſûreté.

1407.

Le Moine de Saint Denis & Jouvenel des Urſins, qui vivoient ſous ce Régne, & qui ont parlé aſſez hardiment des différends de ces deux Maiſons, n'ont fait aucune mention de l'amour du Duc d'Orléans pour la Ducheſſe, & ont fait aſſez entendre que la haine & l'ambition effrenée du Duc

1407. de Bourgogne suffisoient de reste pour le porter à ces furieuses extremités.

Projet de l'assassinat du Duc d'Orléans.

M. S. D. l. 27. c. 23. 27. Juv. des Ursins. Meyer, Ann. de Flandre. Favin, Th. d'honneur. P. Ansel. Choisi, Ch. VI. Description de Paris. 1734.

Il résolut de perdre son ennemi, de se délivrer du seul concurrent qu'il croioit avoir au Gouvernement. Lorsqu'il en fallut venir à l'exécution, elle parut au Duc de Bourgogne plus remplie de difficulté que sa passion ne lui en avoit d'abord presenté. Il falloit trouver l'occasion : le Duc étoit toujours suivi de six cens Gentilshommes, il falloit gagner des gens de main assez hardis pour n'être pas effrayés du rang & du pouvoir du frere unique du Roi. Il falloit encore des gens animés par leur propre intérêt, & assez obscurs pour n'être pas soupçonnés d'intelligence avec le Duc de Bourgogne ; il eût perdu le fruit de cette mort, si on l'en avoit cru l'auteur, puisqu'il prétendoit qu'elle lui procurât la libre & tran-

quile jouiſſance de l'autorité ſou- 1407.
veraine. Il vouloit donc, en perdant ſon ennemi, conſerver ſa réputation, l'amitié du Roi, & ſe rendre maître du Gouvernement : c'étoit entreprendre un crime avec tout le ſens froid du ſcélérat le plus habile & le plus déterminé : c'étoit prendre, au milieu de la plus furieuſe des paſſions, toutes les meſures qu'une prudence tranquile ſuggére dans les projets les plus juſtes.

Il attendit du hazard & de ſes artifices l'occaſion de trouver le Duc d'Orléans ſans cette ſuite nombreuſe qui l'eſcortoit ordinairement : il avoit depuis longtems jetté les yeux ſur des ſujets propres à l'exécution. C'étoit d'Ocquetonville & les deux Courtcheuſes.

Raoul d'Ocquetonville Gentilhomme Normand, créature du feu Duc de Bourgogne, avoit été pour-

1407. vu à sa recommandation, d'u
Charge d'Ecuyer de l'Ecurie
Roi. Comme il avoit des mœ
dereglées, il fut convaincu de p
varication & d'infidélité. Le D
d'Orléans le fit destituer hont
sement. On confisqua même t
ses meubles, en quoi consist
presque toute sa fortune.

Guillaume & Scas de Cou
cheuse étoient avec leur frere
né qui se faisoit appeller Co
te de Guines, héritiers du Co
nétable de ce nom. Ils reven
quoient depuis long-tems le Co
té de Guines confisqué sur ce S
gneur convaincu du crime de
ze-Majesté, le Conseil avoit
jetté leurs demandes. Le puî
pour se faire un patron du D
d'Orléans, avoit pris chez lui u
Charge de Valet-de-Chamb
Honteux d'avoir fait cette
marche inutilement, il l'av
depuis peu quitté. Les deux f

res étoient pleins de rage du re- 1407.
fus que ce Prince avoit fait de leur rendre ſervice dans une affaire qu'ils croyoient juſte, & dont il étoit le maître.

C'étoit là les gens qu'il falloit au Duc de Bourgogne pour une pareille entrepriſe ; des gens de qualité, à qui la bravoure eſt naturelle ; des gens oberés, à qui le déſeſpoir fait embraſſer toutes ſortes de voies pour faire fortune ; enfin des ennemis impatiens de ſe venger. Il y avoit long-tems qu'ils imploroient le ſecours & la protection du Duc ; il n'avoit pas voulu la leur accorder publiquement, pour ne pas ſe commettre avec le Duc d'Orléans. Il les avoit ſeulement ſecouru en ſecret & amuſé de belles paroles juſqu'au moment où donnant l'eſſor à ſon ambition, il leur communiqua ſon deſſein ; il les y fit entrer aiſément par l'appas des plus magnifiques

1407. promesses. Il nomma pour Chef de l'entreprise d'Ocquetonville, comme le plus irréconciliable, & leur associa Courtensy Valet-de Chambre du Roi, qui avoit reçu quelque outrage du Duc d'Orléans, & dont le service pouvoit être d'autant plus utile qu'il étoit encore en Charge. Treize personnes de l'Hôtel de Bourgogne furent choisies pour le jour de l'exécution ; gens obscurs, mais résolus & tout prêts à se sacrifier aux ordres de leur maître. On prit même jusqu'à un porteur d'eau de l'Hôtel. Ils eurent ordre d'obéir aveuglément à d'Ocquetonville, à qui on laissa le soin de les instruire quand il le faudroit.

Tout ce complot se trama dans une maison qui donnoit dans la rue Barbette. Le Duc n'y vit les quatre Chefs que la nuit & en secret. Dès le 5 de Novembre, d'Ocquetonville s'y enferma avec

ses seize complices tous introduits 1407.
avec les précautions convenables.
Cette maison qui avoit pour enseigne l'image Notre-Dame, étoit vaste, & dans Paris les Hôtes ignorent ce que font les particuliers dans leurs chambres.

Par cet esprit de liberté qui régnoit alors à la Cour & dont la Reine faisoit usage pour contenter toutes ses fantaisies, elle avoit quitté l'Hôtel Saint Paul; elle étoit allée pour faire ses couches dans un nouvel Hôtel qu'elle avoit acheté de Montaigu & qui étoit proche l'Eglise de Saint Guillaume, aujourd'hui les Blancs-Manteaux. Le Duc d'Orléans ne pouvoit passer que par la rue Barbette pour se rendre chez la Reine, ou à son appartement de l'Hôtel S. Paul, ou à son Hôtel rue Saint Antoine.

Naissance & mort d'un Fils de France. *M.S.D. l.27.c.23.25. Recherches de Pasquier. P.Ansel.*

La Reine accoucha d'un Prince dans son nouvel Hôtel, le 10

1407. de Novembre à dix heures du matin. Quoique ses couches eussent été heureuses, le Prince ne vêcut pas. On n'eut le tems que de le baptiser & de le nommer Philippe. Il mourut presqu'aussi-tôt, son corps fut porté le soir du jour même à Saint Denis, & enterré dans la Chapelle du feu Roi auprès de ses deux freres.

La Reine supporta cette mort plus impatiemment qu'il ne convenoit à une Princesse qui avoit encore trois fils, dont l'aîné étoit prêt de se marier, & qui avoit paru assez indifférente à la mort des deux premiers Dauphins. Il est des momens critiques qui saisissent le cœur sans qu'on en puisse rendre raison. Il sembloit qu'elle regardât cette mort comme un funeste présage, qu'elle prévît que le terme de ses prospérités étoit arrivé. Elle fut dans les larmes presque tout le tems de ses

couches. Le Duc d'Orléans alloit 1407.
souvent la consoler. Il n'y avoit rien là que de conforme à la bienséance, si les idées dont on étoit prévenu sur leur passion réciproque, n'eussent empoisonné & rendu criminelles toutes les assiduités de ce Prince.

Malgré la dissimulation que le Duc de Bourgogne affectoit, & qu'il croyoit nécessaire à ses desseins, il ne pouvoit souffrir les désagrémens qu'il recevoit tous les jours au Conseil de la part du Duc d'Orléans. Il lui parloit avec aigreur & fierté. Le Duc de Bourgogne ripostoit par des hauteurs. La Cour inquiéte de cette désunion, en auguroit des suites fâcheuses. Le Duc de Berri pour les prévenir résolut de les accommoder. Il les avoit souvent réunis, mais leur ambition les ramenoit toujours à la haine. Il s'y employa cette fois avec plus d'ar-

1407. deur, il y trouva peu d'oppositi du côté du Duc d'Orléans qui jour en jour devenoit plus acce sible & moins sujet à ses passior

Fausse réconciliation du Duc de Bourgogne avec le Duc d'Orléans

M. S. D. l.27.c.23. l.31.c.6. Jouv. des Ursins. Favin. Varillas, hist. des Héresies.

Le 13 de Novembre, le D d'Orléans sans montrer aucu répugnance suivit le Duc de Be ri chez le Duc de Bourgogne peu malade. Dès le lendemain il se trouva que cette incomm dité n'étoit presque rien. La visi fournit seulement occasion Duc d'Orléans de faire beauco de politesse & d'amitié au D de Bourgogne qui parut y répo dre sur le même ton.

Le Duc de Berri mettant à pr fit ce moment favorable, les p de s'aimer comme cousins ge mains, comme les premieres p sonnes de l'Etat, pour la gloire Dieu, pour le bien du Royaum par reconnoissance de la tendre qu'il avoit pour eux & de la pri re qu'il leur en faisoit. Ils le p

mirent, & parurent répondre avec 1407.
empressement à ses désirs. Il ajouta que pour signe d'une union parfaite, il souhaitoit qu'ils se missent bien avec Dieu : source & lien de toutes les amitiés. Il leur demanda la grace de vouloir faire leurs Pâques le lendemain. Ils y consentirent de bonne grace & se séparérent dans ces dispositions. Le Duc d'Orléans pour se préparer à cette réconciliation, alla l'après-midi même à confesse.

Le lendemain 21, jour de Dimanche, le Duc de Berri alla prendre les deux Princes dans son carrosse, & les mena aux Augustins entendre la Messe ; ils y communiérent, ensuite le Duc de Berri les mena dans son Hôtel de Nesle où il leur donna un superbe repas. Les deux Princes s'y jurerent un amour & une fraternité éternelle. Ils en dresserent même un écrit double. Le Duc d'Or-

1407. léans tira de sa poche le cordon de son Ordre du Porc-Epic qu'il y avoit mis exprès, & le donna au Duc de Bourgogne, le priant de le porter pour l'amour de lui. Enfin ils se quitterent en s'embrassant tendrement. Le Duc de Berri versa des larmes de joie en les croyant réconciliés pour jamais. Il pensoit que l'Etat alloit jouir d'une parfaite félicité, gouverné désormais par deux Princes d'un si grand mérite. Le Duc de Bourgogne, en quittant les deux Princes, s'invita lui-même à dîner pour le Dimanche suivant chez le Duc d'Orléans.

Que penser d'une scène si étonnante? Eh! qui pourra croire qu'il y ait eu un Prince du Sang de France, élevé d'une maniere digne de son rang, orné de mille grandes qualités, qui ait eu assez de noirceur dans l'ame, assez d'impiété dans le cœur, assez de scé-

ératesse dans l'esprit, pour rece- 1407.
voir & prodiguer des engagemens
& des sermens qu'il juroit en lui-
même de violer sur le champ.

On seroit tenté de croire que
dans le moment de cette fameu-
se réconciliation, son cœur étoit
changé, si on ne voyoit que de-
puis le 19 qu'elle commença, il
ne révoqua point les ordres don-
nés à d'Ocquetonville, qu'il le
tint toujours en haleine, & que
le 20, le jour même de cette com-
munion sacrilége, ou tout au plus
le 21, il concerta avec lui toutes
les mesures nécessaires pour la
consommation du crime.

Tout concourt à établir que la
dissimulation la plus détestable
conduisit toujours le Duc de Bour-
gogne dans ce raccommodement,
qu'il ne se proposa que de trom-
per le Duc de Berri & d'endor-
mir le Duc d'Orléans pour lui ôter
jusqu'à l'ombre du soupçon.

1407. L'uniformité des démarches du Duc d'Orléans détermina enfin l'exécution du projet. Il ne manquoit jamais d'aller chez la Reine à six heures du soir, & il ne retournoit chez lui que vers minuit, mais alors bien accompagné. Toute la difficulté consistoit à faire sortir plutôt le Duc de chez la Reine & avant que cette foule de Noblesse s'y rendît pour l'escorter. Elle n'y venoit dans ce dessein que vers les onze heures & demie. Sur ces observations, le Duc de Bourgogne donna ses derniers ordres à d'Ocquetonville.

Assassinat du Duc d'Orléans

M. S. D. l. 17. c. 23.
Juv. des Ursins.
Brantome Dam. galantes.
Favin.
P. Ansel.

Le Mardi 22 de Novembre, le Duc d'Orléans alla à son ordinaire chez la Reine à six heures du soir. Sa suite qui l'y avoit accompagné, se retira pour venir le reprendre à minuit. La Reine commençoit à se porter mieux. Le Duc soupa avec elle. Le Prince n'avoit jamais été plus gai,

ant les ſymptomes du preſſenti- 1407.
nent ſont rares ou fautifs.

A huit heures & demie, Cour-
tenſy Valet-de-Chambre du Roi, l'un des conjurés, vint dire au Duc de la part du Roi que Sa Majeſté le prioit de le venir trouver ſur le champ pour une affaire importante. Tout étoit en paix dans le Royaume. L'ordre pouvoit être ſuſpect à une heure preſqu'indue, mais comment le ſoupçonner? il venoit de la part du Roi, & annoncé par un de ſes domeſtiques. Le Duc d'Orléans ne fit aucune difficulté d'obéir ſur le champ. Il ſe fit amener une mule, ſa monture ordinaire & partit ſuivi de deux Gentilshommes à cheval, trois Pages auſſi à cheval, portant devant lui chacun un flambeau: deux de ſes Pages étoient François, le troiſiéme étoit Flamand, le reſte de la Maiſon du Prince eut ordre de le ſuivre & le ſuivit

1407. en effet, mais à la file & lentement.

D'Ocquetonville avoit tout prevu, il sortit de la maison où il etoit embusqué depuis douze jours, rangea son monde des deux côtes de la rue Barbette, partie dans des allées, partie dans des enfoncemens : la nuit étoit très obscure & lui facilitoit de voir la marche du Prince à la faveur des flambeaux. Il donna ses derniers ordres.

Le Prince approchoit déja du milieu de la rue, lorsque le cheval de l'un de ses deux Gentilshommes se mit à hennir fortement, comme s'il eût eu un instinct du péril, & prenant le mord aux dents retourna sur ses pas du côte de la porte Baudet. Le cheval du second Gentilhomme, malgré son cavalier, suivit le premier cheval : le Duc resta ainsi seul avec les trois Pages qui l'éclairoient.

Tout favorisant ainsi d'Ocquetonville, il court sur le Prince avec ses satellites les armes à la main. Le Duc les prend pour des voleurs & leur crie : *Je suis le Duc d'Orléans ; C'est à toi que nous en voulons*, répond d'un ton furieux d'Ocquetonville ; en même tems il lui décharge un coup de sa hache d'armes qui lui coupa à l'endroit du poignet la main droite que ce Prince tenoit appuiée sur le pommeau de la selle : saisi d'étonnement ou de douleur, il ne profera plus aucune parole. L'assassin redouble, lui donne sur le front un second coup : le Duc tombe de sa mule ; d'Oquetonville alors lui en donne un troisiéme sur le derriere de la tête qui en fit sortir la cervelle. 1407.

Au premier coup, les deux Pages François avoient fui. Le jeune Flamand suivant les mouvemens d'une généreuse affection, se jette

[illegible] de cheval à terre, [illegible] maitre, criant aux [illegible] : *C'est Monseigneur le Duc d'Orléans* : croyant qu'ils [illegible] pas. Le voiant [illegible], il se met sur lui & [illegible] de son corps pour les [illegible] de frapper.

[illegible] de cet obstacle, ne [illegible] ce jeune homme, [illegible] leurs efforts pour [illegible] le corps du Duc [illegible] en vain ; il paroit à [illegible] étoit un plastron [illegible] maitre. Voiant [illegible], & le péril qui [illegible], ils le poignardérent. [illegible] le corps du Duc [illegible] de boue, alors [illegible] de paille à [illegible], il l'examina [illegible]. Son corps étoit si [illegible] reconnoitre [illegible] que c'étoit le Duc d'Orléans. [illegible] hors du

du crane, il fut convaincu qu'il 1407.
étoit mort, & il se hâta de fuir. Les deux Gentilshommes que leurs chevaux avoient emportés assez loin, revinrent sur leurs pas, ils rencontrerent la mule du Prince qui retournoit à l'Hôtel. Ils crurent que le Prince étoit tombé, ils se hâterent d'aller à son secours; mais trouvant dans leur chemin cette troupe de gens armés, ils conjecturerent le malheur qui étoit arrivé. Ils retournerent à toute bride vers l'Hôtel de la Reine, criant au meurtre. La suite du Prince qui les entendit, rebroussa aussi chemin en faisant les mêmes cris.

A ces cris & même un moment plutôt, aux cris du jeune Page, le peuple avoit accouru avec de la lumiere. Il n'étoit que neuf heures & demie. Deux des assassins retournerent au logis de Notre-Dame, y mirent le feu pour

sans avoient reconnu parm
fuyards le porteur d'eau.

Le Duc de Bourgogne y
doit des nouvelles du succè
impatience : son trouble
agitation n'étoient pas mê
remords, il craignoit seul
que l'entreprise n'eût manc
désiroit la consommation
crime avec tant d'ardeur,
eut peine à ajouter foi au r
de d'Ocquetonville. Ainsi fu
sommé ce crime, qui plon
France dans toutes les ho
d'une guerre civile, entr
par les uns pour venger c

nuit. On porta presqu'en même temps au Roi & à la Reine la nouvelle de cet assassinat. On grossit les circonstances, comme étant fait par une troupe de gens de guerre. Les cris & les larmes furent la moindre preuve de la sensibilité du Roi & de la Reine. Dans les grands accidens, l'intérêt personnel est ce qui touche le plus pressément. Leurs Majestés revinrent bientôt au soin de leur propre conservation : l'étonnement & le désordre de leurs Officiers ne leur offroient que de terribles idées. On disoit qu'il y avoit une conspiration pour massacrer la Famille Royale. Le Roi fit prendre les armes à toute sa Maison. Il manda plusieurs Seigneurs & leur suite. Ils vinrent, tous bien résolus à faire une vigoureuse défense.

1407. dans Paris.

M. S. D. l. 27. c. 24. Juv. des Ursins. Favin.

La Reine plus épouvantée encore, n'écoutant que son effroi, sans

1407. craindre le danger de sortir le treizième jour de ses couches & au milieu d'une nuit très froide, n'eut aucun repos qu'on ne l'eût transportée à l'Hôtel Saint Paul; elle voulut même qu'on y tendît son lit dans la chambre voisine de celle du Roi. Un peu rassurée, elle se livra à toute sa douleur. Le Roi, le meilleur frere aussi-bien que le meilleur Prince du monde, faisoit des plaintes & des gémissemens capables d'attendrir tous les cœurs. Quelle douleur déséspérante! au milieu de sa Capitale, presqu'à la porte de son Palais, son frere unique égorgé.

La nouvelle de l'assassinat du Duc d'Orléans & d'une conspiration formée *contre le Roi & l'Etat*, fut semée en peu de momens dans Paris. L'assassinat sembloit confirmer le bruit de la conjuration. La plûpart sortoient de leurs maisons épouvantés, les autres s'y ren-

fermoient par le même motif. On 1407.
n'entendoit que cris & clameurs. On ne voyoit que trouble & que confusion. Au quartier de la rue Barbette, le feu gagnoit les maisons. On ne sçavoit si on devoit l'éteindre ou fuir un plus grand péril. Les intéressés prirent le premier parti. Les Princes affligés faisoient prendre les armes dans leurs Hôtels à leurs domestiques. Guillaume de Tignonville Prevôt de Paris, plus de sens froid que les autres, jugea que c'étoit le crime d'un particulier. Il fit fermer toutes les portes de la ville, excepté deux où il mit des Corps-de-garde pour observer tous ceux qui en voudroient sortir. Telle fut la situation de Paris pendant le reste de la nuit.

Le Duc de Bourgogne voir le corps mort.

Au milieu de ce tumulte affreux & vers les onze heures, les domestiques du Prince mort, allerent chercher son corps. On le

[illegible] à l'Hôtel de Rieux [illegible] voisinage, où des [illegible] virerent & en [illegible] procès verbal. De [illegible] dans l'Eglise [illegible] Manteaux, où on le [illegible] de lit de parade [illegible]

[illegible] revenue de son [illegible] pendant [illegible] douloureux [illegible] cœurs étoient [illegible]. Tous ver[illegible] de larmes. Le [illegible] plusieurs Sei[illegible]. Le Duc de Bourgogne [illegible] comme les autres [illegible] même tristesse. Son cœur [illegible] cependant dans [illegible] mort cet enne[illegible] par avan[illegible] gouverner [illegible] Royaume.

Funerailles du Duc d'Orleans

Le jour [illegible] l'horreur du crime. Les circonstances en laissoient

voir toute la noirceur. La crainte 1407.
s'étant dissipée, chacun ne s'attacha qu'à en découvrir l'auteur. Tout crioit vengeance. Les Princes du Sang y étoient animés par la justice, par la pitié & par leur propre intérêt Persuadés que les assassins n'avoient pû encore sortir de Paris, les Princes donnerent des ordres séveres à Tignonville de faire les plus exactes perquisitions. Les portes demeurerent fermées, excepté celles de Saint Jacques & de Saint Denis. On fit prendre les armes aux Bourgeois. Les remparts étoient bordés & les rues remplies de troupes. Enfin Tignonville se faisoit ouvrir les maisons des particuliers. Presque tout Paris avoit soupçonné le Seigneur de Cani dont le Duc avoit long-tems aimé la femme. Il n'avoit jamais caché son ressentiment, il paroissoit le seul ennemi de ce Prince. Quoique l'affront

Ibid. Touss. Favin, Th. d'honneur.

1407. que Cani en avoit reçu, fût d'une nature à rendre sa vengeance plus excusable, on ne mit pas en balance qu'elle pût entrer en comparaison avec le crime. Tignonville, quoique sans le moindre indice, sur la seule rumeur publique, le fit arrêter dans sa maison & lui donna des gardes.

Les gens du Duc d'Orléans étoient allés le matin ramasser la main de ce Prince, & partie de sa cervelle qu'on avoit trouvée répandue dans la boue en divers endroits : reliques précieuses de ce Prince chéri & l'objet d'une douloureuse pitié. On les rejoignit au corps dans l'Eglise des Blancs-Manteaux où il étoit encore. Toute la Cour s'y rendit le soir pour la pompe funébre qui se fit aux flambeaux. Il fut porté aux Célestins & enterré dans la Chapelle d'Orléans fondée par ce Prince pour être sa sépulture & celle de sa

Maison. Le corps du Page tué en le défendant, fut inhumé à ses pieds pour consacrer la mémoire de sa fidélité & de son courage. Le poële étoit porté par le Roi de Sicile, le Duc de Berri, le Duc de Bourgogne & le Duc de Bourbon. S'il eût été possible de lire dans les cœurs, quel contraste & quelle agitation n'eût-on pas vû dans celui du Duc de Bourgogne? Malgré les douceurs d'une vengeance satisfaite & les idées honteuses que se formoit son ambition, quels remords amers, quelle confusion ne devoit-il pas sentir de son crime & de sa dissimulation? 1407.

Le Duc de Bourgogne avoue l'assassinat.

M. S. D c. 23 & 24.

Le masque tomba bientôt, & donna lieu à bien d'autres sentimens. Le Roi, les Princes, le Conseil, tout n'étoit occupé qu'à découvrir l'auteur du crime. On ne respiroit que vengeance. On tint de fréquens Conseils les 23,

1407. 24 & 25. Le Roi y aſſiſta avec les Princes, & chacun propoſa divers expédiens, ſans qu'on allât à l'eſſentiel. Le 25, dans le tems qu'ils étoient tous aſſemblés, Tignonville demanda à entrer. A force d'enquêtes & de perquiſitions, il avoit découvert, que peu après le meurtre, on avoit vû un porteur d'eau qui ſervoit l'Hôtel de Bourgogne, ſortir de l'image Notre-Dame, & ſe retirer en fuyant à l'Hôtel d'Artois où logeoit le Duc de Bourgogne. Ce n'étoit pas une conſéquence que ce Duc eût part au crime, mais ſeulement qu'un des coupables s'étoit réfugié dans ſon Hôtel. Tignonville ſans expliquer ſa découverte, demanda au Roi permiſſion d'entrer dans les Hôtels des Princes, & d'y faire une recherche exacte.

Les mêmes. Choiſi. Hiſtoir. de Ch. VI.

On délibéra ſur cette propoſition qui fut goûtée. Le Roi non ſeulement permit à Tignonville

d'aller dans ces Hôtels, mais en- 1407.
core le lui commanda. Le Roi de Sicile & le Duc de Berri y consentirent avec joie. Le Duc de Bourgogne chez qui les assassins s'étoient retirés, & qui les croyoit dans un asile inviolable, vit tout d'un coup le danger qu'il couroit. Epouvanté, il ne dit mot, mais il pâlit. Le Roi de Sicile qui l'observoit, s'en apperçut. Il en étoit encore tout étonné par le soupçon qu'il formoit, lorsque le Duc se leva & pria le Duc de Berri & le Roi de Sicile de le suivre. Ils se retirerent tous trois dans un coin de la Chambre où se tenoit le Conseil.

Alors le Duc de Bourgogne, frappé d'un repentir operé seulement par la crainte, avoua aux deux Princes en pleurant, qu'il étoit l'auteur de la mort du Duc d'Orléans, & qu'il en avoit donné lui même l'ordre. A cet aveu, il prit aux deux Princes un saisisse-

1407 ment & un tremblement univerſel. Pleins d'étonnement, d'effroi & d'horreur, ils gardoient un morne ſilence, interrompu ſeulement par quelques ſanglots. Un torrent de larmes leur ſuccéda. Enfin le Duc de Berri jetta un profond ſoupir en diſant : *Hélas ! je perds donc aujourd'hui mes deux neveux*. Ce diſcours effraya le Duc de Bourgogne, qui comprit par là que ſon oncle le regardoit comme deſtiné au ſupplice. Les deux Princes un peu revenus à eux, lui conſeillerent de fuir au plûtot. Alors le Duc recouvrant ſon audacieuſe intrépidité, répondit qu'il ne prendroit jamais ce parti, qu'il demandoit à être entendu & à propoſer ſes excuſes au Conſeil.

Les deux Princes y porterent cette affreuſe nouvelle qui glaça tous les eſprits & les fit frémir d'horreur. Le Roi le premier abî-

né dans sa douleur, se leva & 1407.
e retira. On ne voulut ni voir
ii entendre le Duc, chacun successivement sortit sans sçavoir
quel parti prendre, & ayant les
armes aux yeux.

Cette nouvelle répandue dans Paris, y excita des mouvemens bien différens; elle inspira de l'horreur à tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens. Les partisans du Duc d'Orléans étoient furieux contre le Duc de Bourgogne, & ne parloient que de son supplice. Les gens sages, les Princes surtout, étoient embarrassés de ce qu'ils devoient faire. Ils voyoient toutes les difficultés à venger la mort du frere du Roi. On craignoit même le peuple qui avoit haï le Prince mort, & qui avoit témoigné en différentes occasions son penchant & son affection pour le Duc de Bourgogne.

L'Angelus du D. de Bourgogne. *M. S. D. l. 27. c. 23. 24.* *Regîstres de l'Hôtel de Ville de Bapaume.* *Choisi.* *Héraut de Berri.*

Cette nuit, la quatriéme depuis

[illegible] dient d
[illegible] au
[illegible] de Pr
[illegible]
[illegible] ufficien
[illegible] de
[illegible] plus
[illegible] aussi e
[illegible]
[illegible] & qu
[illegible] e Con
[illegible] Prince [illegible]
[illegible] Neli [illegible]
[illegible] termes de
[illegible] de Bourgogne qu
[illegible]

avoir ce droit, cela étoit vrai, 1407.
si ce Conseil n'eût pas précisément été assemblé contre lui. Le Duc de Berri, quoiqu'il l'aimât encore tendrement, eut le courage de le repousser en lui disant, qu'il entreroit quand il seroit mandé, & ferma la porte. Le Duc de Bourgogne sentit vivement cette mortification.

Dans le Conseil on agita ce qu'on devoit faire pour la punition d'un crime si horrible & avoué par son auteur. On fut très embarrassé. On considéra la puissance, le rang & le caractère du coupable. Les plus habiles pénétrerent d'un coup d'œil les dangers d'une vengeance si difficile. Le Duc de Bourbon, oncle du Prince mort, & qui l'avoit tant aimé, détruisit ces irrésolutions & ces conseils timides. Il dit avec chaleur que l'horreur d'un si grand crime n'admettoit aucuns égards & qu'ils se

1407. rendroient abominables aux yeux de Dieu & à ceux des hommes s'ils renonçoient à la justice, au devoir, & s'ils laissoient impuni un si exécrable assassinat. Sa fermeté ramena les esprits. On conclut qu'il falloit faire arrêter le Duc de Bourgogne; le Duc de Bourbon se chargea d'aller sur le champ en faire signer l'ordre au Roi.

On fit entrer au Conseil le Comte de Saint Paul qui étoit resté avec le Duc de Bourgogne; on résolut de le charger de l'exécution de l'ordre, apparemment lorsque le Roi l'auroit signé. Le Duc ne leur en donna pas le tems. Voyant Saint Paul entrer au Conseil, & qu'on ne l'y appelloit point, il ne douta pas qu'on ne voulût y prendre de funestes résolutions contre lui. Furieux jusques dans sa crainte, il s'écria de maniere qu'il fut entendu, non

ſeulement de ceux qui étoient 1407.
dans la ſalle, mais encore de ceux qui étoient au Conſeil : *Qu'on lui en refuſoit préſentement l'entrée, qu'un jour viendroit qu'il y ſeroit reçu malgré eux.*

Il ne laiſſa pas de concevoir tout le danger qu'il couroit. Il comprit qu'on le vouloit arrêter. Ses yeux s'ouvrant tout à coup, il enviſagea les horreurs, non ſeulement de la priſon, mais encore du ſupplice qu'il ne méritoit que trop. Livré ſubitement à la peur, lui qu'on diſoit ne la connoître point, il quitta au plus vite l'Hôtel de Neſle, repaſſa la Seine & retourna à ſon Hôtel. Là, il avertit ſes complices de ſe ſauver, & montant ſur le plus vîte de ſes chevaux, il ſortit de Paris lui ſixiéme, par la porte S. Denis & prit le chemin de l'Artois toujours au galop.

Sa diligence prévint les ordres



lès planches dans la riviére. Ainsi cette troupe fut arrêtée tout court, l'Amiral comprenant l'inutilité de sa poursuite, revint à Paris plein de douleur & de confusion. 1407.

Le Duc traversoit à toute bride les plaines, les campagnes de la Picardie, la crainte lui donnant des aîles. Il fit trente-cinq lieuës en six heures. On n'a point d'exemple d'une telle diligence faite sur un même cheval. On ne dit pas si les six Cavaliers qui le suivoient purent fournir cette carriere. Il s'arrêta à Bapaume premiere ville de ses Etats, où il reprit un peu ses esprits. Il étoit parti de Paris à sept heures; en entrant à Bapaume il demanda quelle heure il étoit, on lui répondit qu'une heure venoit de sonner. Sur le champ il ordonna qu'à perpétuité on sonnât l'*Angelus* dans Bapaume à la même heure qu'il

1407. y étoit arrivé. Il fit depuis une fondation à Bapaume en mémoire de cet évenement ; on y sonne encore aujourd'hui quatre fois l'*Angelus* ; trois fois aux heures ordinaires, & la quatriéme fois à une heure après midi. Cela s'appelle l'*Angelus* du Duc de Bourgogne. Ses complices se rendirent aussi en Flandre par divers chemins. On n'avoit pas fait de fort exactes perquisitions depuis que ce Prince s'étoit déclaré l'auteur du meurtre, ainsi ils se sauverent assez facilement en habits déguisés. Comme ils avoient à craindre par tout, il leur donna pour retraite le Château de Lens où il y avoit une bonne garnison.

Il dormit un quart d'heure à Bapaume pendant qu'on lui préparoit des chevaux. De là il passa à Arras où il mangea & continua sa route jusqu'à Lille où il arriva un peu tard. Là, il se rassura en-

:rement, & délibérant avec ses 1407.
[inistres, il prit le parti le plus
ouveau & le plus extraordinai-
: ce fut d'avouer hautement le
ieurtre du Duc d'Orléans, de
en applaudir & de soutenir qu'il
avoit commandé pour le service
u Roi & de l'Etat.

Il assembla ses Etats. Il y fit
xposer ce qui s'étoit passé ;
u'il avoit été engagé par hon-
eur & par religion de délivrer
; Royaume d'un Tyran, & qu'il
avoit fait tuer avec justice. Il
épeignoit le Duc d'Orléans avec
es plus noires & les plus affreu-
es couleurs, lui imputant tous
es crimes imaginables. Il deman-
la ensuite aux Etats un secours
l'hommes & d'argent. Comme
l gouvernoit ses peuples avec
ine extrême douceur, il en étoit
ort aimé. Ils ne prirent aucune
part à la mort du Duc d'Orléans,
& ils accorderent au Prince tout

& ce qui étoit encore plus dan- 1407.
gereux, des intelligences au dedans de l'Etat, & assuré du cœur des Parisiens.

On n'osa donc rien prononcer. La puissance du coupable fit taire les loix. Mais elle ne suffit pas pour calmer l'intérieur du Duc, il craignoit tout, même au milieu de ses Etats & de ses gardes. N'ignorant pas le nombre prodigieux des amis & des créatures du Duc d'Orléans, il les croyoit voir à tout moment l'environner & lui enfoncer le poignard dans le cœur. Tel est l'état des fameux scélérats; ils se dérobent en vain aux poursuites des hommes, leur conscience s'éleve contr'eux, elle les juge, elle les punit à toute heure & ce supplice par sa longueur balance, si même il n'excede, celui des loix.

Arrivée de la Duchesse d'Orléans

C'est ainsi que mourut Louis Duc d'Orléans le plus accompli Prince de son siécle, si son avidi-

1407. té insatiable & ses amours criminels qu'on le soupçonna de porter jusqu'au lit de son frere & de son Roi, n'eussent terni l'éclat de ses talens & de ses incomparables qualités. Mort funeste pour le Royaume! La playe en saigna près de quarante-cinq ans; elle le mit à deux doigts de sa ruine, elle fit verser des flots de sang innocent. La nécessité de se défendre soutenue de l'ardeur de régner, souleva avec tant de fureur le Duc de Bourgogne & ses partisans, que la France se vit divisée en deux partis qui sacrifierent à leur rage le sacré & le profane, rendirent le reste de ce régne déja affligé de calamités, le plus malheureux de tous ceux qui l'avoient précédé, & s'étendirent presque sur tout le Régne suivant.

M. S. D. l. 27. c. 24. & 26. Juvenal des Ursins. Favin. Du Tillet. P. Ansel. Choisi, Hist. de Ch. VI.

Le Duc d'Orléans en Prince sage, quoiqu'il ne fût âgé que de trente-

trente-deux ans, avoit fait son 1407.
testament dès le 19 d'Octobre 1403. On l'apporta au Roi, il en fit l'ouverture, se le fit lire & l'approuva. Tout y respiroit la justice, l'ordre & la piété. Il ordonnoit qu'on acquittât toutes ses dettes. Il se soumettoit à l'Eglise sur le Chef qu'elle reconnoîtroit: sentimens qui prouvoient qu'il n'avoit pas pour le Pape Benoît la prévention dont on l'avoit accusé. Il vouloit qu'après qu'on lui auroit administré le Sacrement de l'Extreme-onction, on mît son corps sur la cendre comme le corps d'un pécheur qui vouloit mourir dans l'humiliation; qu'on l'enterrât ensuite dans sa Chapelle aux Célestins revêtu de ses habits. Il faisoit un grand nombre de legs pieux & de fondations pour les pauvres de ses Domaines & pour le salut de son ame. Il nommoit pour exécuteurs de son

1407. testament, le Roi, plusieurs Seigneurs & Evêques, & dix Célestins, comme pour leur donner encore après sa mort des marques de son affection. Il régloit le partage de ses enfans, en soumettoit au Roi & au Parlement la validité & l'exécution de son testament.

Comme il lui étoit né depuis le testament un troisiéme fils en 1404, le Roi changea quelque chose aux appanages sans s'écarter beaucoup des dispositions du défunt.

Charles, l'aîné, âgé de quinze ans, eut les Duchés d'Orléans & de Valois, les Comtés de Blois, de Dunois, d'Ast, de Beaumont, les Seigneuries de Couci, de Chauni & la jouissance du Duché de Luxembourg que le feu Duc tenoit par engagement, mais qui fut bientôt racheté.

Philippe, le second, âgé de on-

:e ans, eut le Comté de Vertus 1407.
:n Champagne, Porcien, Châ-
eau-Thieri, Gandelus & la Fere.

Jean, le troisiéme, qui n'avoit
jue trois ans, eut les Comtés
l'Angoulême, de Périgord, de
Dreux & les Terres de Nor-
nandie.

Le Duc laissa aussi une fille
iommée, Marguerite qui étoit
iée l'année précédente.

La Duchesse d'Orléans & tou-
e sa famille étoient à Blois lors-
jue ce Prince fut assassiné. L'ex-
:ès de sa douleur peut mieux s'i-
naginer que s'exprimer. Elle ai-
noit si passionnément son mari,
c il périssoit d'une maniere si
:ruelle, que son affliction tint
l'abord du désespoir. Elle se frap-
oit la poitrine, arrachoit ses
eaux cheveux & donnoit tous
es signes d'une douleur furieuse.
.es Princes ses fils, par leurs cris
c leurs sanglots, perçoient tous
es cœurs.

1407. La jeune Reine d'Angleterre, niéce & bru tout ensemble du Duc, ne paroissoit pas moins affligée : ce Prince aimable étoit adoré dans sa famille. Le reste de cette Cour étoit dans les pleurs & les gémissemens. Combien s'accrurent-ils, lorsque l'assassin fut connu ? La Duchesse se livra à tous les emportemens de la haine & de la vengeance. Elle ne put cependant aller si-tôt la demander au Roi, le corps ayant dans ces commencemens succombé sous les peines de l'esprit ; elle n'arriva à Paris que le 10 de Décembre. Elle alla sur le champ se jetter aux pieds du Roi accompagnée de ses deux fils aînés & de la jeune Reine. C'étoit le spectacle le plus attendrissant. Elle crioit vengeance, & la demandoit au propre frere du mort, aussi intéressé qu'elle à l'accorder.

Les conjonctures n'étoient pas

favorables. Le Duc de Bourgogne armoit puissamment. La punition étoit devenue impossible, à moins qu'on ne voulût exposer l'Etat. Ainsi le Roi n'eut que des pleurs à donner à sa belle-sœur & à ses neveux. Il les leur prodigua en y joignant les caresses & les témoignages de l'affliction la plus vive & la plus tendre. Peu de jours après il donna à la Duchesse la garde de ses enfans, & confirma leurs appanages avec quelques retranchemens pour diminuer l'envie & pour prévenir les évenemens de quelques procès déja intentés, surtout pour les biens de la Maison de Couci. 1407.

Les deux Ecoliers de l'Université. *M. S. D. l. 27. c. 22.*

On avoit gardé les rues de Paris pendant quinze jours, & les portes en avoient toujours été fermées excepté deux ; on cessa de prendre ces précautions lorsqu'on sçut les assassins réfugiés en Flandre. Il survint dans Paris un autre

Leger, Normand, accu
vol, & même d'avoir été
les passans sur les grands ch
L'Université les réclama c
étant de son Corps, & aux
de ses privileges ne pouva
jugés que par l'Official. T
ville n'y eut aucun égard
qu'il crût que le crime ét
nature à déroger à leurs priv
soit par ce penchant qu'ont t
Juges à empiéter sur la juris
les uns des autres, & surt
celle des Ecclésiastiques.
donner la question aux de
cusés qui avouérent leurs

reçu un pareil affront, elle se proposa d'en tirer une vengeance signalée. L'Evêque de Paris commença par excommunier Tignonville; le Recteur alla ensuite demander justice au Roi. Il concluoit dans son placet, à ce que le Prevôt allât en personne tirer du gibet de Montfaucon les cadavres des deux écoliers, qu'il les baisât à la bouche & les fît enterrer honorablement & en terre sainte: conclusions très surprenantes, mais qui étoient fondées sur un pareil évenement arrivé sous le Régne de Philippe IV. 1407

Le Roi étoit alors dans le fort de ses occupations sur la guerre civile dont on étoit menacé de la part du Duc de Bourgogne. Tignonville avoit auprès du Roi de puissans protecteurs qui soutenoient sa procédure & tournoient en ridicule les demandes du Recteur. Le Roi après avoir écouté sa

1407. harangue d'un air de bonté, lui permit seulement de faire détacher du gibet les corps des suppliciés & de les faire mettre en terre sainte.

L'Université pleine d'indignation, imputant cette réponse à deni de justice, ordonna tout-à-coup qu'on cesseroit les leçons publiques, & fit défendre aux Prédicateurs qui étoient presque tous tirés de son Corps, de continuer à prêcher l'Avent où l'on étoit entré dès le 2 de Décembre. Cette privation dura encore tout le Carême, ce fut pour la troisiéme fois sous ce Régne que ce scandale arriva. Le peuple & les ames pieuses en furent affligées. La terreur que donnoient alors les approches des Bourguignons, empêcha la Cour & le gros des Bourgeois de s'intéresser à ce désordre, les plus sages trouvant que l'Université avoit porté trop loin son ressentiment.

Un fléau plus terrible affligeoit 1407. cette grande ville depuis le 11 de Novembre. La gelée n'avoit pas discontinué. Elle devint si forte qu'en Décembre & en Janvier toute la Seine se trouva prise. L'interruption du commerce commença d'y faire sentir la disette. Les arbres & les vignes gelerent. Le froid fit mourir dans les campagnes beaucoup de bétail & jusqu'à des hommes; toute la France éprouva ce fléau. Ce fut l'année du grand hyver qui n'avoit point eu de pareil depuis plusieurs siécles. En même tems d'effroyables tempêtes désoloient les côtes. La mer vomit dans le détroit toutes sortes de poissons, ce qui causa une si grande corruption en Bretagne, que les habitans furent contraints de se retirer bien avant dans les terres. La mer demeura quelques tems stérile, comme si cet élement s'étoit épuisé.

L'année du grand hiver.

M. S. D. l. 27. c. 25. Choisi h. de Ch. VI.

1407. Le dégel qui commença le 28 de Janvier fut une nouvelle calamité. L'inondation entraîna dans les campagnes les bâtimens & les bestiaux. On vit dans la Seine un glaçon de trois cens pieds de long. Les glaces emporterent le pont S. Michel & un pont de bois fait depuis vingt-neuf ans pour traverser l'autre bras de la riviere; les arches du Pont Saint Michel étoient néanmoins de pierre, mais elles étoient creuses en dedans : épargne inexcusable. Toutes les maisons bâties sur ces deux Ponts tomberent. Le grand Pont fut même ébranlé. Il y eut quatorze boutiques de changeurs renversées. La ruine des moulins à vent & à eau empêchant la mouture des grains, Paris se vit exposé à une espéce de famine. Il fallut faire la visite chez tous les Boulangers, s'emparer des farines & en taxer le prix.

iroit trouver le Roi pour le convaincre que la mort du Duc d'Orléans étoit un acte de justice ; que Sa Majesté lui devoit sçavoir gré de l'avoir délivrée d'un ennemi public ; qu'il avoit une consultation de trois Docteurs de Sorbone, qui justifioient ce qu'il avoit fait, & qui décidoient même qu'il eût péché griévement, s'il ne l'eût pas fait. 1407.

Les deux Princes indignés auroient quitté le Duc sur le champ, s'ils n'eussent toujours eu en vûe le bien de l'Etat & le desir d'éviter la guerre civile. Ils n'obliérent rien pendant dix jours pour détourner le Duc d'une pareille résolution. Ils obtinrent enfin qu'il se rendroit à Paris, lorsqu'il seroit mandé ; qu'il ne seroit accompagné que de deux cens hommes d'armes, & qu'en saluant le Roi, au lieu du mot de pardon, il se contenteroit de lui faire des excu-

1407. ses sur le déplaisir que lui avoit causé la mort de son frere. Le Duc exigea de son côté qu'on le reçût en Prince ami & pacifique, surtout que les portes de Paris resteroient ouvertes. Quelque fierté qu'il affectât, il ne pouvoit bannir la crainte que le remords de sa conscience lui donnoit. Tout lui fut accordé. Les deux Princes retournerent à la Cour rendre compte de leur négociation.

La Reine dont l'esprit étoit excellent, comprit qu'elle alloit revoir à la Cour, & maître de la Cour, son ennemi mortel, un ennemi qu'elle haïssoit irréconciliablement. Elle venoit d'obliger le Roi à tenir son Lit de Justice le 26 de Décembre; il y avoit fait enregistrer une Déclaration qui portoit, que s'il venoit à mourir, le Dauphin seroit d'abord sacré, sans qu'il y eût aucun Régent, & que la Reine gouverneroit l'Etat

vec les Princes du Sang & le 1407.
Conseil. Se défiant encore d'une
récaution inutile contre la force,
le écrivit une lettre pressante au
Duc de Bretagne son gendre, elle
: jettoit entre ses bras, elle im-
.oroit son secours & le conjuroit
: venir â Paris sans perdre de
:ms, pour protéger la famille
.oyale.

Le Duc plein d'honneur & de
ourage, excité même par la Du-
hesse sa femme, qui avoit aimé
ndrement le feu Duc d'Orléans,
artit sur le champ avec l'élite de
. Noblesse, & arriva à Paris sur
. fin de Fevrier. Il y trouva tout
1 combustion : on y sçavoit déja
marche du Duc de Bourgogne.
'n comprenoit qu'il alloit se paf-
r à la Cour des scènes qui ne
ouvoient être que funestes au re-
os du Royaume.

A peine le Duc de Berri & le Le Duc
.oi de Sicile furent-ils partis d'A- de Bour-

1407. miens, que le Duc .. L.urgogne se repentit de ses engagemens. Sa répugnance étoit extrême pour faire des excuses sur un meurtre qu'il vouloit préconiser ; il trouvoit aussi trop d'imprudence à aller s'enfermer dans Paris avec deux cens hommes d'armes seulement. Mais l'audace succédant tout d'un coup à ses craintes, il n'attendit pas qu'on le mandât. Accompagné du Duc de Lorraine & du Comte de Clèves, qui étoient venus lui rendre visite ; suivi d'un nombre prodigieux de gens de qualité de ses Etats, & de cinq mille Cavaliers, dont il y avoit plus de douze cens Gentilshommes, il marcha vers Paris en front de bandiere, leur faisant garder une exacte discipline, payant par tout & publiant qu'il alloit à Paris pour instruire le Roi des désordres du Gouvernement, & pour les faire cesser.

gogne à Paris.
M. S. D. l. 27. c. 26. 27. l. 28. c. 9. Jouv. des Ursins. Pasquier. Choisi. Ch. VI. Hérant de Berri.

Une Cour désarmée, désunie, 1407.
igitée de mille passions, sans au-
re pilote qu'un Roi malade &
iffoibli, ne pouvoit être que très
pouvantée des approches de ce
'rince. La Duchesse d'Orléans,
qui voyoit non seulement sa ven-
geance trompée, mais encore sa
'ie, sa fortune & celles de ses en-
ans en danger, fuit avec eux à
3lois. Elle y fit venir des troupes,
les provisions, & se disposa à y
soutenir un siége, ne sçachant jus-
qu'où son ennemi porteroit sa ra-
ge & sa violence.

Pour achever de mettre la Cour
dans le trouble & la confusion,
e Roi fut attaqué de son mal le
26 de Février. Tous les esprits
omberent dans l'abattement. Les
partisans du Duc de Bourgogne,
dont le nombre n'étoit que trop
grand, oserent publier que la Du-
chesse d'Orléans en étoit la cause,
sans avoir honte d'une calomnie

1407. que son interêt seul détruisoit. Cette infortunée Princesse avoit-elle jamais eu tant de besoin que le Roi jouït de toute sa santé & de toute son autorité ?

Le Duc de Berri, malgré son indolence, se trouva dans cette conjoncture critique à la tête des affaires : il concerta avec la Reine, le Roi de Sicile & le Duc de Bretagne, ce qu'on pouvoit faire de mieux pour conserver l'autorité Royale & s'opposer aux entreprises hardies du Duc de Bourgogne. On convint de dissimuler, de laisser passer ce torrent, de faire les derniers efforts pour renvoyer dans ses Etats ce Prince ambitieux, sans rompre ouvertement avec lui. Projet de difficile exécution avec un Prince qui ne s'étoit porté au crime le plus affreux, que dans l'espoir de gouverner l'Etat despotiquement.

Le Duc arriva à Saint Denis

e 4 de Mars, pour implorer, di- 1407.
soit-il, la protection des Saints Martyrs : acte de religion que les gens de bien encore frappés du meurtre du Duc d'Orléans, détestoient, mais acte toujours propre à imposer au menu peuple. Les trois Princes vinrent l'y trouver ; ils n'oublierent rien pour le détourner d'avoüer publiquement le meurtre du Duc d'Orléans, lui exagerant le scandale & les suites de cet aveu. Ils lui dirent qu'il devoit plutôt ensevelir cette action dans un profond silence. Ils ajouterent qu'il étoit même odieux qu'il entrât dans Paris avec une armée. Leurs efforts furent inutiles, le Duc de Bourgogne ne voulut rien leur promettre. Ils le quitterent persuadés qu'ils alloient voir son triomphe dans le même lieu où on auroit dû voir son supplice.

Son entrée dans Paris fut en effet un triomphe. Ses troupes

1407. étoient divisées en trois corps. Il paroissoit dans le corps du milieu à la tête de huit cens Gentilshommes armés de toutes piéces. Les rues étoient bordées sur son passage d'une affluence incroyable de peuple. La sanglante catastrophe du Duc d'Orléans qui les avoit touchés dans le moment, étoit déja bannie de leur mémoire. Ils regardoient le Duc de Bourgogne comme leur bienfaiteur, leur protecteur, leur libérateur. Ils attendoient de lui un prompt soulagement & une diminution des impôts qui les accabloient. Ce n'étoient qu'éloges & qu'acclamations en sa faveur. Ils crioient *Noel*, comme à l'entrée de leur Souverain,& bénissoient l'heureux moment de son arrivée.

Il descendit dans cet apareil à l'Hôtel Saint Paul où il salua la Reine, le Dauphin, les Princes & les autres Seigneurs. Tous les

'isages étoient mornes, tristes & 1407.
érieux. La Reine surtout étoit
celle qui garda moins les bien-
éances. La douleur, le dépit &
a colere éclatoient malgré elle
dans ses yeux.

Le Duc méprisant leur foiblesse & leurs vains ressentimens, après des civilités assez succintes, alla loger à l'Hôtel d'Artois, autour duquel il logea une partie de ses troupes. Il occupa une tour qui étoit le lieu le plus sûr. Il y fit faire quelques retranchemens; car malgré sa sécurité apparente, il craignoit tout, il craignoit la force ouverte ou la trahison. Le lendemain il fit abbattre de son autorité quelques fortifications qu'on avoit faites par précaution à l'entrée des Maisons Royales. Sa défense & son audace partoient du même principe.

Le 6 de Mars, le Duc se ren- Harangue de
dit au Conseil, justifiant la pro-

1407. messe qu'il avoit faite d'y entrer malgré les Princes. Il y fit entrer aussi pour sa sûreté un bon nombre de gens armés, alors il demanda la permission de justifier dans une audience publique les ordres qu'il avoit donnés contre le feu Duc d'Orléans. On n'oublia rien encore pour le détourner d'une démarche si étonnante, & qui ne pouvoit que redoubler la haine de ses ennemis. Il fut inflexible. Hors d'état de lui rien refuser, on lui accorda cette audience pour le 8 de Mars dans la grande salle de l'Hôtel Saint Paul.

Petit pour justifier le Duc de Bourgogne.

M. S. D. l. 27. c. 27. Pasquier.

Le Roi qui étoit dans le fort de son accès, n'y assista pas. C'est la premiere fois qu'il lui fut avantageux de l'avoir, puisqu'il le dispensa d'entendre le discours le plus extraordinaire qui se pût prononcer devant un Roi. La Reine qui assistoit souvent au Conseil, ne s'y trouva pas. Le Dauphin y présida,

résida, ayant avec lui le Roi de 1407.
icile, les Ducs de Berri, de Bretagne & de Lorraine, le Cardinal de Bar, les Membres du Conseil, tout le Corps du Parlement, e Recteur de l'Université & plusieurs Docteurs de Sorbonne.

Alors le Duc de Bourgogne que e Duc de Berri précédoit, fit prononcer par son Orateur Jean Petit, la harangue qu'il avoit fait composer pour justifier le meurtre du Duc d'Orléans. Il l'eût prononcé lui-même sans sa difficulté à s'énoncer. Mais par sa présence, il confirmoit, affirmoit & approuvoit le discours de l'Orateur.

Jean Petit étoit un Normand, Docteur de Sorbonne & Professeur en Théologie : hardi, pour ne pas dire effronté, vendu au Duc dont il étoit pensionnaire depuis trois ans, & qui parloit avec plus d'audace & de facilité que d'éloquen-

1407. ce & de correction, quoiqu'il s'agit d'un sujet où il falloit encore plus de délicatesse & d'adresse, que de science & d'habileté.

Il commença par rendre suspect tout ce qu'il alloit dire, en avoüant qu'il étoit serviteur & aux gages du Duc; ensuite il convint que ce Prince petit-fils & cousin germain des Rois, avoit manqué à ce qu'il devoit à sa dignité, en commandant un assassinat, mais qu'il avoit été emporté par l'amour du bien public. Il soutint que l'action étoit juste, bonne en elle-même, & que c'étoit un châtiment légitime des crimes du Duc d'Orléans; que ce Duc étoit un Tyran : *Qu'il étoit permis de tuer les Tyrans* qui violant les loix, ne sont pas dignes de leur protection. Il fit ensuite une longue énumération de tous les crimes qu'il imputoit à ce Prince. De *Peculat*, par ses dépré-

tions & par les vols qu'il avoit fait 1407.
nt de fois impunément au Trésor
oyal. De *Concussion*, par les le-
:es injustes faites sur le peuple,
nployées à un jeu excessif & à
:s bâtimens somptueux. D'*A-
ultere*, par ses débauches qui
voient scandalisé toute la Fran-
:. De crime de *lèze-Majesté* di-
ine & humaine, d'avoir voulu
ılever le Dauphin pour le trans-
orter hors du Royaume, & ayant
oulu empoisonner le second Dau-
hin avec une pomme dont un
utre enfant étoit mort. Enfin
yant attenté à la vie de son frere
: de son Roi par le feu, par le poi-
on & par la magie. Il prouvoit l'at-
:ntat du feu en rappellant l'hif-
oire du Balet des Ardens, où le
Roi avoit pensé périr, & dont
e Duc d'Orléans avoit été l'au-
eur avec dessein. Il prouvoit le poi-
on en rappellant un festin que la
eue Reine Blanche avoit donné

1407. au Roi, où le Duc l'auroit empoisonné, si cette Princesse qui s'en étoit apperçu, n'eût fait ôter & jetter le poison. C'étoit sur la magie que le Docteur insista le plus. Il avança que ce Prince en avoit fait sa principale étude, que par des sortiléges il avoit procuré au Roi cette grande maladie qu'il eut à Beauvais, & qui lui avoit fait tomber les ongles & les cheveux; que par les mêmes voyes & par un sort plus violent & plus efficace, il l'avoit fait tomber en démence, & lui avoit donné cette cruelle phrénésie qui lui ôtoit la raison, la santé, & qui privoit presque la France du meilleur & du plus grand de ses Rois. Il rapportoit que le Roi revenant au Mans de son premier accès, s'étoit écrié : *Otez-moi le fer dont mon frere m'a percé les entrailles.* Que toutes ces voyes ayant manqué, il avoit voulu engager le Pa-

pe Benoît à déposer le Roi, & 1407.
que c'étoit l'origine de l'union intime qui s'étoit établie entre ce Duc & ce Pontife.

Il finit en offrant de fournir des preuves de tous ces crimes, & en repétant que le Duc de Bourgogne en commandant sa mort, avoit fait une œuvre méritoire, digne d'être louée, applaudie, & qu'il avoit rendu à l'Etat le service le plus signalé.

Un morne & noir silence avoit régné pendant cette harangue qui contenoit des anecdotes inconnues & dépourvûes de vraisemblance. Elle n'excita dans tous les cœurs qu'horreur, indignation & scandale. Mais la terreur imposoit le silence. On craignoit même qu'on ne pénétrât les pensées. Personne ne se présenta pour l'accusé. Le Dauphin, les Princes & tout le Conseil se leverent & sortirent sans proferer une parole, ce que

le Duc de Bourgogne interpréta à son avantage.

Le lendemain Petit assembla le peuple au parvis de Notre-Dame, il y répéta sa harangue avec plus de feu, il y fut écoutée plus favorablement d'une populace ignorante & intéressée. Tous ceux qui avoient de l'honneur & de la religion, s'élevoient secretement contre un Docteur capable de prêter sa plume & sa langue à l'aveu & à l'approbation d'un crime execrable, & qui avançoit des maximes si contraires à la saine doctrine.

[illegible] La Reine [illegible] de Paris avec les Enfans de France.

La Reine ne put porter plus loin la dissimulation, ni soutenir plus long-tems la présence d'un Prince qui lui etoit si odieux. De plus, elle ne se croyoit pas en sûreté à Paris. Les troupes qu'il avoit amenées & les favorables dispositions du peuple en sa faveur, l'y rendoient le maître. El-

[illegible]

le résolut d'en sortir, & fit part de 1408.
son dessein aux Ducs de Berri & *Dargent.*
de Bretagne. Elle avoit une ex- *P. Ansel-*
trême confiance en ce dernier qui *me.*
se piquoit d'une grande générosité, & qui avoit à sa suite un bon nombre de Gentilshommes. Tout fut concerté avec un grand secret.

Le matin du Mardi-Saint, 9 d'Avril, elle partit avant que son ennemi eût pû s'opposer à son départ, ce qu'il n'eût pû faire qu'en usant d'une violence qui ne convenoit pas à ses intérêts. Elle emmena avec elle le Dauphin & ses autres enfans, laissant au pouvoir du Duc de Bourgogne la personne du Roi livré à sa cruelle maladie, & désormais victime de la passion de ses sujets. Le Duc de Bretagne escortoit la Reine avec sa vaillante troupe. Le jour même le Duc de Berri, le Connétable & une grande partie de la Cour les suivirent. Le Grand-Maître

le Duc de Bourgogne interp
à son avantage.

Le lendemain Petit asseu
le peuple au parvis de No
Dame, il y répéta sa harar
avec plus de feu, il y fut éc
té plus favorablement d'une
pulace ignorante & intére
Tous ceux qui avoient de l'l
neur & de la religion, s'élevo
secretement contre un Doc
capable de prêter sa plume
langue à l'aveu & à l'approba
d'un crime exécrable, & qui a
çoit des maximes si contrai
la saine doctrine.

1408. La Reine ne put porter
Pâques le loin la dissimulation, ni sou
14 d'Avr. plus long-tems la présence
La Reine Prince qui lui étoit si odieux
sort de plus, elle ne se croyoit pas e
Paris avec reté à Paris. Les troupes
les Enfans avoit amenées & les favor
de France. dispositions du peuple en
M. S. D veur, l'y rendoient le maîtr
l.27.c.27.

se résolut d'en sortir, & fit part de son dessein aux Ducs de Berri & de Bretagne. Elle avoit une extrême confiance en ce dernier qui se piquoit d'une grande générosité, & qui avoit à sa suite un bon nombre de Gentilshommes. Tout fut concerté avec un grand secret. 1408 *Dargen P. Anselme.*

Le matin du Mardi-Saint, 9 d'Avril, elle partit avant que son ennemi eût pû s'opposer à son départ, ce qu'il n'eût pû faire qu'en usant d'une violence qui ne convenoit pas à ses intérêts. Elle emmena avec elle le Dauphin & ses autres enfans, laissant au pouvoir du Duc de Bourgogne la personne du Roi livré à sa cruelle maladie, & désormais victime de la passion de ses sujets. Le Duc de Bretagne escortoit la Reine avec sa vaillante troupe. Le jour même le Duc de Berri, le Connétable & une grande partie de la Cour les suivirent. Le Grand-Maître

1408. de Montaigu sans consulter sa prudence, se rendit aussi à Melun. Ce Ministre pouvoit bien se passer de prendre parti si ouvertement contre un Prince qui le haïssoit comme confident du Duc d'Orléans, & comme Ministre des Finances.

La Reine arrivée à Melun, prétendit y exercer l'autorité souveraine comme Régente pendant la maladie du Roi. Elle y fit sur le champ travailler aux fortifications de cette ville, fit monter la garde comme en tems de guerre, envoya dans les Provinces pour lever des troupes & les lui amener. Ainsi parut s'allumer le flambeau de la guerre civile pour incendier la France.

Lettres d'abolition au Duc de Bourgogne.

Le Duc de Bourgogne méprisa ces efforts impuissans, comptant sur le nombre & sur la bonté de ses vieilles troupes. Maître de Paris & de la personne du Roi, il es-

péroit forcer ses ennemis à lui demander grace. Le Roi revint en santé le 15 d'Avril : il se trouva bien étonné de se voir éloigné de sa famille & au pouvoir du meurtrier de son frere. Tout affoibli qu'étoit son esprit par les maux qu'il souffroit depuis tant d'années & par la douleur que lui causoient les malheurs dont son peuple étoit menacé, il eut la force de dissimuler ses sentimens & de tirer même parti de sa cruelle situation. Il reçut sans répugnance les devoirs, les respects, les soumissions que le Duc lui rendit. Il eut la patience de l'entendre sur tous les crimes du feu Duc d'Orléans, & ses raisons pour justifier son action. Il parut vouloir tout porter à la paix & à une réconciliation. Il se transporta même à Melun, il fit sentir à la Reine l'inutilité de ses mouvemens, l'obligea à suspendre ses levées de soldats

1408.
M. S. D. l. 27. c. 27. P. Ansel. Choisi, Ch. VI.

[illegible] la guerre ci- [illegible] ne put l'obliger de [illegible] à Paris.

[illegible] de Melun, le Roi [illegible] d'éviter la guerre [illegible] Duc de Bourgogne [illegible] prît des Lettres [illegible] Ce Prince les refusa [illegible] n'en avoit pas [illegible] point commis de [illegible], lui repré- [illegible] qu'on n'en [illegible] Prince pref- [illegible], que ce- [illegible] ou qui don- [illegible], est di- [illegible] action étant [illegible] de lui-même, [illegible] toute la Fran- [illegible], que chacun [illegible] d'agir contre [illegible] & [illegible] en criminel [illegible] rendit. Le Roi [illegible] des Lettres d'abo- [illegible] Grand Sceau. En les lui

remettant entre les mains, il lui 1408.
dit avec fermeté qu'elles abolissoient bien le meurtre pour ce qui concernoit la peine, mais qu'elles ne l'effaçoient pas de la mémoire des hommes, surtout qu'elles étoient insuffisantes pour abolir le ressentiment & empêcher la vengeance des enfans & des amis du feu Duc d'Orléans. Il ajouta que c'étoit au Duc à prendre ses précautions pour se garantir d'un péril qui étoit peut-être plus proche qu'il ne pensoit.

Le Duc répondit avec une fierté respectueuse, que tant qu'il auroit les bonnes graces de Sa Majesté, il ne craindroit personne sur la terre. Le Roi sensible à ce qu'il y avoit de flatteur dans cette réponse, répliqua qu'elle augmentoit son estime pour ce Prince. L'amour-propre & la vanité dirigent presque toujours les paroles des hommes & les font aller sou-

1408. vent au-delà de leurs pensées.

Le Duc demanda au Roi une grace qui dut couter beaucoup à sa bonté & à son équité naturelle; de destituer l'Amiral de Brébant, favori du feu Duc d'Orléans, celui qui malgré le Duc de Berri avoit poursuivi le Duc de Bourgogne pour l'immoler aux mânes de son maître. Il représenta au Roi que c'étoit un homme nouveau qui n'avoit par devers lui aucun service, & qui n'entendoit rien à la marine. Choix ridicule qui rendoit la France méprisable aux Etrangers. L'exposé étoit véritable, mais il étoit dur de faire cet affront à un Officier qui n'avoit ni prévariqué ni fait aucun crime. La chose fut demandée sur un ton à n'être pas refusée. Le Roi la renvoya au Conseil qui n'étant pas plus libre que lui, destitua Brébant & élut par scrutin Dampierre d'une des meilleures Mai-

sons de France, créature du Duc 1408.
de Bourgogne, mais aussi peu expérimenté que Brébant.

Brébant réclama contre sa destitution, & continua à porter le nom d'Amiral. Plus irrité encore par cette injure, il s'affermit dans sa haine, fut le plus passionné serviteur de la Maison d'Orléans & l'ennemi le plus déterminé du Duc de Bourgogne.

Les divisions de la Cour n'annonçoient que des suites funestes. Les superstitieux les crurent présagées par la naissance d'un enfant qui vint au monde dans le Maine au commencement de cette année sans bras & sans jambes. L'Université étoit toujours mécontente de la justice qu'on lui refusoit sur le supplice des deux Ecoliers que Tignonville avoit fait pendre. Etonnée & irritée qu'on l'eût méprisée au point de ne faire aucune attention ni à la cessation

L'Arrêt de Tignonville

M. S. D. l. 27. c. 22. l. 28. c. 1.

1408. des leçons publiques, ni à la privation des sermons, elle prit un parti extrême. Peu après la convalescence du Roi, elle lui demanda une audience solemnelle. Dans cette audience elle lui dit, qu'elle jugeoit par le refus que Sa Majesté faisoit de lui accorder justice, qu'elle ne vouloit plus honorer l'Université de sa protection, qu'ainsi elle alloit chercher un autre asile, & qu'elle venoit en lui rendant graces de ses anciennes faveurs prendre congé de Sa Majesté.

Le Roi frappé de ce discours, comprenant le préjudice que la religion & sa gloire souffriroient d'une pareille démarche, fit aux Députés un accueil très tendre. Il les flatta, il appella l'Université sa fille bien aimée, il dit qu'il ne souffriroit pas qu'elle se choisît un autre pere. Enfin qu'il lui feroit rendre la justice la plus

exacte. En effet, il ordonna qu'on 1408.
examinât en toute rigueur la procédure de Tignonville, & qu'on terminât cette affaire.

Elle le fut en effet à la satisfaction de ce grand Corps, quoiqu'on y gardât des ménagemens pour Tignonville. Il intervint le 15 de Mai un Arrêt qui portoit que le Prevôt avoit condamné imprudemment & précipitamment les deux écoliers; que le Bourreau accompagné des Ministres de la Justice, iroit en plein jour tirer leurs corps du gibet; que ces cadavres seroient portés au parvis de Notre-Dame & rendus à l'Évêque de Paris & au Recteur: que le Prevôt seroit destitué de son Office & condamné à tous les dépens.

Tout fut exécuté à la lettre, on fit aux morts un service solemnel dans Notre-Dame, les Curés de Paris & les Religieux

1403. Mandians assisterent à leurs obséques: dont il fallut encore que Tignonville payât les frais, & accompagnât comme en triomphe aux Mathurins la pompe funébre. Le Roi qui vouloit regagner l'Université, envoya de sa cassette cent écus d'or pour la dépense de cette pompe funébre.

Tignonville fut destitué malgré sa naissance & ses services. Il est vrai que peu après le Roi le fit élire Président de la Chambre des Comptes, encore falut-il avant d'y être installé, qu'il allât demander pardon & faire satisfaction au Recteur & aux Docteurs Régens.

Le Pape excommunie le Roi.

M. S. D. l. 23 c. 1. Dupui, histoir. du Schisme.

C'étoit avec raison que le Roi avoit ménagé l'Université, elle lui devint nécessaire dans la grande affaire de l'extinction du Schisme. Le Pape Benoît étoit encore à Porto-Venere dans l'Etat de Gênes, & feignoit toujours de vouloir s'aboucher avec le Pape de Rome.

On étoit revenu de toutes leurs 1403.
promesses, on voyoit à découvert leurs suites, leurs artifices & leur collusion. On résolut de ne plus differer à publier la soustraction d'obédience, & l'Université en pressoit vivement le Roi. Il avoit envoyé Châteaumorant & Torsay notifier au Pape, que si avant l'Ascension 24 de Mai, il n'exécutoit la cession tant demandée & tant de fois promise, il alloit joindre la soustraction d'obédience à la soustraction de Finance, & qu'il ne seroit plus regardé que comme un Intrus.

Le Pape ne s'attendoit pas à un pareil compliment après la Bulle qu'il avoit rendue l'année précédente, par laquelle il menaçoit d'excommunication tous ceux qui renonceroient à son obédience, fussent-ils Rois ou Empereurs. Il croyoit par cette menace avoir intimidé le Roi. Voyant que la

1408. foudre alloit partir, & que le terme de sa puissance étoit arrivé, il ne ménagea plus rien. Il pensa qu'aux maux desesperés il falloit les plus violens remédes, il excommunia le Roi nommément, en envoya la Bulle en France. Il y en avoit plusieurs copies toutes scellées & cachetées. L'original pour le Roi étoit accompagné d'une Lettre très honnête & avoit pour suscription : *A notre très cher fils le Roi de France, aux Princes & aux Seigneurs de France*. Les Envoyés remirent leur dépêches au Roi le 14 de Mai. Ils en porterent des duplicata à plusieurs Ecclésiastiques partisans du Pape, & reprirent ensuite en diligence la route d'Italie. Leur précipitation fit connoître qu'ils n'ignoroient pas le contenu de la Bulle.

Le Roi assembla le Conseil pour ouvrir la dépêche qui s'adressoit

à lui & aux Princes. Tout le monde fut frappé d'indignation, lorsqu'on vit & qu'on lut la Bulle d'excommunication. On la traita d'attentat, de crime de lèze-Majesté, & on résolut de sévir contre ses auteurs & ses fauteurs. 1408.

L'Université informée du fait, demanda au Roi une audience particuliere qui lui fut accordée le 21 de Mai dans la petite Chambre de l'Hôtel Saint Paul. Le Roi étoit sur son trône, ayant à sa droite le Roi de Sicile, le Duc de Berri revenu depuis peu de Melun, le Duc de Bourgogne, le Duc de Baviere, l'Infant de Navarre, le Comte de Nevers & les Députés du Parlement; à sa gauche les Evêques qui étoient à la Cour & les Députés de l'Université. Le Recteur vis-à-vis du Roi sur un pupitre élevé commanda à Courtecuisse Docteur de Sorbonne de parler. Il fit une harangue

qu'éloquen-
ces paroles
douleur
la tête.
Pape qu'il n'ap-
de Lune.
étoit injus-
d'auto-
le schis-
qu'un libelle
honneur du
que Pierre
& non
l'ennemi de
parti-
devoit
comme un
hérétique,
contre lui
publier
décla-
lations
de trois de
en-
ment du

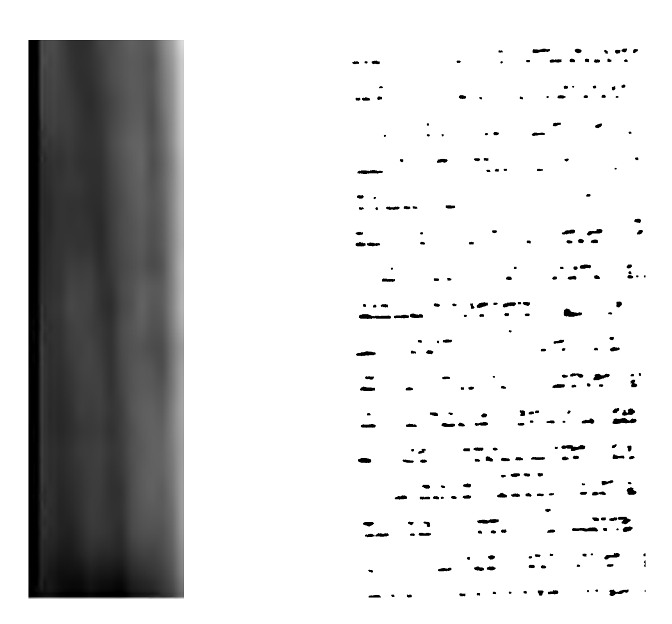
Pontificat & autres dignités Ec- 1408.
cléſiaſtiques.

Toute l'Aſſemblée entra dans les vûes & dans la paſſion du Docteur, jamais affaire ſi importante ne fut traitée & concluë ſi rapidement. Le Chancelier recueillit les voix, les ayant trouvées uniformes, il prononça l'Arrêt qui ordonnoit la publication de la ſouſtraction d'obédience, qui caſſoit & annuloit la Bulle du Pape, nommoit des Commiſſaires pour faire le procès aux Envoyés & aux partiſans de Pierre de Lune.

Condamnation de la Bulle.

M. S. D. ibid. c. 23. Dupui, Ibid.

Tout ſe fit en conſéquence avec le même feu & la même précipitation. Il y eut des ordres pour arrêter ſur le chemin d'Italie les deux meſſagers du Pape. On envoya un Courier au Maréchal de Boucicaut chargé d'un ordre pour arrêter le Pape priſonnier, on fit conduire ſur le champ au Louvre



Paris, & que Boucicaut marchoit 1408.
pour arrêter Benoît. Epouvanté, il monte sur ses galéres toujours en panne, prend le large, se portant toujours pour le vrai & unique Pape, prétendant que le timon de sa galere flotante au gré des vents, étoit le timon de l'Eglise Universelle. Mais le tems étoit venu où on devoit secouer le joug des préjugés & mépriser ses artifices.

Les Cardinaux des deux Colléges, après avoir erré quelque tems en plusieurs villes, se réunirent à Livourne où le Patriarche d'Alexandrie se trouva avec ses Collégues. Les Cardinaux l'instruisirent des dispositions où ils étoient d'agir de concert avec le Roi & l'Eglise Gallicane pour travailler solidement à l'union. C'étoit un grand coup, que les deux Colléges voulussent agir conjointement. C'étoit poser pour

1408. Mandians assisterent à leurs obséques dont il fallut encore que Tignonville payât les frais, & accompagnât comme en triomphe aux Mathurins la pompe funébre. Le Roi qui vouloit regagner l'Université, envoya de sa cassette cent écus d'or pour la dépense de cette pompe funébre.

Tignonville fut destitué malgré sa naissance & ses services. Il est vrai que peu après le Roi le fit élire Président de la Chambre des Comptes, encore falut-il avant d'y être instalé, qu'il allât demander pardon & faire satisfaction au Recteur & aux Docteurs Régens.

Le Pape excommunie le Roi.

M.S.D. l. 28. c. 1. Dupui, histoir. du Schisme.

C'étoit avec raison que le Roi avoit ménagé l'Université, elle lui devint nécessaire dans la grande affaire de l'extinction du Schisme. Le Pape Benoît étoit encore à Porto-Vencre dans l'Etat de Gênes, & feignoit toujours de vouloir s'aboucher avec le Pape de Rome.

On étoit revenu de toutes leurs 1403.
promesses, on voyoit à découvert leurs fuites, leurs artifices & leur collusion. On résolut de ne plus differer à publier la soustraction d'obédience, & l'Université en pressoit vivement le Roi. Il avoit envoyé Châteaumorant & Torsay notifier au Pape, que si avant l'Ascension 24 de Mai, il n'exécutoit la cession tant demandée & tant de fois promise, il alloit joindre la soustraction d'obédience à la soustraction de Finance, & qu'il ne seroit plus regardé que comme un Intrus.

Le Pape ne s'attendoit pas à un pareil compliment après la Bulle qu'il avoit rendue l'année précédente, par laquelle il menaçoit l'excommunication tous ceux qui renonceroient à son obédience, fussent-ils Rois ou Empereurs. Il croyoit par cette menace avoir intimidé le Roi. Voyant que la

1408. foudre alloit partir, & que le terme de sa puissance étoit arrivé, il ne ménagea plus rien. Il pensa qu'aux maux désespérés il falloit les plus violens remédes, il excommunia le Roi nommément, en envoya la Bulle en France. Il y en avoit plusieurs copies toutes scellées & cachetées. L'original pour le Roi étoit accompagné d'une Lettre très honnête & avoit pour suscription : *A notre très cher fils le Roi de France, aux Princes & aux Seigneurs de France*. Les Envoyés remirent leur dépêches au Roi le 14 de Mai. Ils en porterent des duplicata à plusieurs Ecclésiastiques partisans du Pape, & reprirent ensuite en diligence la route d'Italie. Leur précipitation fit connoître qu'ils n'ignoroient pas le contenu de la Bulle.

Le Roi assembla le Conseil pour ouvrir la dépêche qui s'adressoit

lui & aux Princes. Tout le mon- 1408.
le fut frappé d'indignation, lorsqu'on vit & qu'on lut la Bulle l'excommunication. On la traita l'attentat, de crime de lèze-Majesté, & on résolut de sévir contre ses auteurs & ses fauteurs.

L'Université informée du fait, demanda au Roi une audience particuliere qui lui fut accordée le 21 de Mai dans la petite Chambre de l'Hôtel Saint Paul. Le Roi étoit sur son trône, ayant à sa droite le Roi de Sicile, le Duc de Berri revenu depuis peu de Melun, le Duc de Bourgogne, le Duc de Baviere, l'Infant de Navarre, le Comte de Nevers & les Députés du Parlement; à sa gauche les Evêques qui étoient à la Cour & les Députés de l'Université. Le Recteur vis-à-vis du Roi sur un pupitre élevé commanda à Courtecuisse Docteur de Sorbonne de parler. Il fit une harangue

1408. le Doyen de Saint Germain, l'Evêque de Gap, l'Abbé de Saint Denis & plusieurs Chanoines de Notre-Dame, accusés d'avoir reçu des copies de la Bulle & d'être d'intelligence avec le Pape. Les messagers du Pape furent arrêtés dans leur route, ramenés à Paris prisonniers, & on travailla à leur procès sans aucun respect pour le droit des gens & sans considerer qu'ils n'avoient pu se dispenser d'obéir à leur maître. Le 22 de Mai, la neutralité d'obédience fut publiée avec défenses sous les plus griéves peines de reconnoître pour Pape Pierre de Lune. Le 23, le Roi & l'Université écrivirent aux deux Colléges de Rome & d'Avignon, pour les engager à s'unir & à convoquer un Concile pour l'élection d'un Pape légitime. Le Patriarche d'Alexandrie fut le porteur de ces Lettres & chargé d'animer & de condui-

: les deux Colleges. 1408.

Le même esprit de célérité, la même rapidité de mouvemens entraîna dans le même tems presque toute l'Europe fatiguée de ce malheureux schisme. Lorsqu'on apprit que pour la seconde fois, la France avoit fait soustraction d'obédience, la plûpart des Etats voisins l'imiterent; il se fit un concert de démarches qui fut comme le coup mortel du schisme. Les deux Papes tomberent dans l'effroi. Il ne s'agissoit plus d'amuser les peuples par les frivoles esperances de leur entrevûe. Que pouvoit-on en effet esperer, quand elle se seroit effectuée, de deux ambitieux qui se haïssoient autant qu'ils aimoient leur dignité?

L'union des deux Colléges. *M. S. D. l. 25. c. 5. & 8. Dupui, hist. ecclesiastique.*

Grégoire XII. se sauva à Sienne, n'osant plus retourner à Rome dont Ladislas Roi de Naples s'étoit emparé. Ses craintes, sa défiance & ses hauteurs le brouille-

1408. rent avec ses Cardinaux, & porterent le dernier coup à sa fortune. Feignant de vouloir toujours procurer la paix de l'Eglise, il s'étoit engagé à ne point faire de nouvelles promotions. Impatient d'avoir des créatures, il manqua à sa parole. Les Anciens Cardinaux en murmurerent. Il leur défendit de s'éloigner. Il vouloit même les faire arrêter. Prenant tout d'un coup un parti hardi, ils l'abandonnerent & se sauverent à Livourne, Ville sous l'obéissance de la France, après avoir appellé au Concile général de la conduite & des procédures de Grégoire.

Benoît XIII. eut à peu près le même sort. Quatre Cardinaux qu'il avoit envoyés à Livourne pour s'aboucher avec ceux de son concurrent, se joignirent à eux, & ne retournerent plus à Porto-Venere. En même tems, on apprit le résultat de l'assemblée de Paris,

Paris, & que Boucicaut marchoit 1408.
pour arrêter Benoît. Epouvanté, il monte sur ses galéres toujours en panne, prend le large, se portant toujours pour le vrai & unique Pape, prétendant que le timon de sa galere flotante au gré des vents, étoit le timon de l'Eglise Universelle. Mais le tems étoit venu où on devoit secouer le joug des préjugés & mépriser ses artifices.

Les Cardinaux des deux Colléges, après avoir erré quelque tems en plusieurs villes, se réunirent à Livourne où le Patriarche d'Alexandrie se trouva avec ses Collégues. Les Cardinaux l'instruisirent des dispositions où ils étoient d'agir de concert avec le Roi & l'Eglise Gallicane pour travailler solidement à l'union. C'étoit un grand coup, que les deux Colléges voulussent agir conjointement. C'étoit poser pour

1408. fondement que le Saint Siége étoit vacant, & qu'il falloit le remplir. Ils commencerent par élire pour Vicaire de l'Eglise Romaine, Cossa. Le 24 de Juin ils convoquerent un Concile général à Pise où ils inviterent toute la Chrétienté : procédure inoüie à la vérité, sans exemple, mais justifiée par la nécessité. Leur conduite fut généralement approuvée, & la France toute la premiere accepta la convocation,

Benoît environné d'ennemis, craignant de tomber entre leurs mains, fixa ses courses vagabondes. Après avoir erré pendant deux mois le long des côtes de Ligurie & de Toscane dans l'effroi & dans le trouble, il alla prendre terre à Caliouvre & établir son Siége à Perpignan sous la protection du Roi d'Aragon. Ce Prince étoit encore dans son obédience par des vûes toutes hu-

maines. Là, il convoqua pour le 1er de Novembre un Concile général près de cinq mois avant l'ouverture du Concile de Pise, pour faire diversion, & par de subtils expédiens que son habileté ne lui fournissoit que trop. 1408.

En France le Duc de Bourgogne ayant chassé la Maison d'Orléans, & se trouvant avec ses troupes nombreuses le maître dans Paris, usoit très moderément de sa puissance: il laissoit un cours libre à toutes les affaires; satisfait de sa place au Conseil où il observoit que rien ne s'y passât contre ses intérêts, il vit avec plaisir, & peut-être sollicita-t'il l'Arrêt du Parlement qui intervint entre Isabelle de Couci & la Maison d'Orléans. Arrêt qui fit rentrer Isabelle dans la Seigneurie de Coucy, cassant & annulant la vente que feuë sa sœur aînée en avoit faite au Duc d'Orléans. Toute la

Trêve avec l'Angleterre.

M. S. D. l. 28. c. 1. & 9. Actes publics d'Angleterre. Du Tillet. Choisi, Ch. VI.

1408. Cour ne laissoit pas de souffrir impatiemment l'espéçe d'esclavage où elle se trouvoit. Elle dissimuloit en attendant quelque heureuse révolution. La Reine restoit toujours à Melun avec la même espérance, & le Duc de Bourgogne paroissoit assez insensible à son absence.

Madame Marie, Novice à Poissy, à couvert du tumulte & des périls de la Cour, étoit entrée dans sa seiziéme année. Impatiente de se donner entiérement à Dieu, elle pressa le Roi & la Reine de lui permettre de faire ses vœux. Ils y consentirent, & se rendirent à Poissy avec la plus grande partie de la Cour, où ils assisterent à cette cérémonie le Dimanche de la Trinité, 15 de Mai, Madame fit ses vœux entre les mains de la Prieure Marie de Bourbon, sœur de la feuë Reine; spectacle digne d'admiration ;Une

Jeune Princesse ornée de tous les dons de la nature, préferer la vie religieuse aux appas séduisans du Trône. Trois filles de qualité mises à son service dès son enfance, touchées de son exemple, & ne voulant jamais la quitter, prirent le voile avec elle. Le Roi leur donna à chacune cent francs d'or de pension, & en assigna deux mille à Madame. Il revint ensuite à Paris, la Reine retourna à Melun. 1408.

La tréve avec les Anglois devoit expirer le 30 de Septembre. Les agitations de la Cour ne permettoient pas qu'on pensât à renouveller la guerre. Le Roi d'Angleterre n'y étoit pas plus disposé, n'étant pas lui-même plus tranquile dans son Royaume. Les deux Rois ayant nommé des Commissaires pour le renouvellement de la tréve, elle fut prorogée par terre & par mer jusqu'au 1r de Mai 1410.

1408. Ce n'étoit pas sans raison que la Reine s'opiniâtroit à rester à Melun & à ne pas revenir à Paris tant que le Duc de Bourgogne y seroit le maître, & qu'elle attendoit quelque heureux changement dans sa fortune. Elle avoit des avis certains de l'orage qui se formoit en Flandre contre lui, & peut-être l'avoit-elle excité.

Le Duc de Bourgogne retourne en Flandre.

M.S.D. l. 28. c. 6. 13. 14. Hist. Ecclesiast.

Ce Prince qui vouloit gouverner en France, & que tout y dépendît de lui, avoit établi dans les Pays-bas le fondement de sa puissance. Il y possédoit deux des plus belles Provinces, la Flandre & l'Artois. Antoine son frere y régnoit sur le Brabant, le Lothier & sur Anvers. Guillaume son beau-frere étoit Comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande & de Frise. Jean de Baviere frere de Guillaume, étoit Evêque & Prince de Liége. Il y avoit entre ces quatre Princes une confé-

dération offensive & défensive. 1408.
Tous leurs voisins entroient dans leurs intérêts par crainte ou par amour.

Liége étoit alors une des plus riches villes de l'Europe, des plus grandes & des plus peuplées. Ses habitans étoient mutins & avoient l'esprit Républicain. Leurs priviléges étoient grands. Ils ne reconnoissoient leur Evêque pour Prince que par maniere d'aquit. Les Chanoines de Saint Lambert le portoient fort haut, & ne rendoient au Prince que des hommages de bienséance. Les partisans de Bourgogne & de Hainaut avoient fait élire pour Evêque le Prince Jean, encore fort jeune, à condition qu'il prendroit les Ordres sacrés lorsqu'il auroit atteint l'âge. L'Evêque avoit toujours éludé cette condition. Jamais Prince n'avoit eu les mœurs moins écclésiastiques. A la faveur du schisme, il avoit

1408. eu ſucceſſivement des diſpenſes de prendre les Ordres. Les Liégeois en avoient été ſcandaliſés, ſurtout les Chanoines qui craignoient que la Maiſon de Baviere ne fît ſéculariſer l'Evêché de Liége, & que par là ils ne perdiſſent le droit d'élection. Ils réſolurent donc d'agir vivement contre leur Evêque, & mirent en mouvement tout le peuple déja ſi mal diſpoſé contre lui.

Après diverſes ſommations qu'ils lui firent inutilement, ils le dépoſerent de la Principauté & de l'Epiſcopat. Le Chapitre procéda à une nouvelle élection, & élut comme à un Siége vacant, Théodoric de Pervis fils du grand Sénéchal, qui fut en même tems nommé par la confédération Général des armées. Le Pape Benoît dont l'Evêque Jean avoit quitté l'obédience, confirma Théodoric qui avec toute la Province avoit

embrassé la sienne. 1408.

C'étoit un différend à vuider par les armes. Les Liégeois armerent puissamment. L'Evêque Jean arma de même : tous ses Alliés le seconderent. Leurs efforts n'égalérent pas ceux des Liégeois qui prirent presque tous les armes, chaque citoyen dans ces occasions étant soldat. Pervis le Pere assembla jusqu'à cinquante mille hommes, alla assiéger Mastrecht. Le Prince Jean s'y étoit enfermé peut-être avec imprudence, comptant par cette démarche obliger le Duc de Bourgogne son beau-frere à venir en personne le secourir. Il lui envoya Couriers sur Couriers. Le Duc de Brabant & les Comtes de Hainaut & de Namur hâtoient la marche de leurs troupes & s'approchoient, quoiqu'assez lentement, de la ville assiégée.

Le Duc fut très affligé de ces nouvelles. Il eût bien voulu aller

Capitaines, & que ni eux, ni 1408.
leurs troupes n'avoient point d'expérience dans la guerre.

Cédant à la néceſſité, il manda en ſoupirant le Prevôt de Paris & les autres Magiſtrats. Il leur expoſa les raiſons qui l'obligeoient à quitter Paris pour aller ſoumettre les rébelles de Liége. Il leur dit que ſon voyage feroit court. Que pendant ſon abſence il leur laiſſoit le ſoin de pourvoir à la ſûreté & à la tranquillité de leur ville. Qu'il ſe repoſoit ſur leur fidélité & ſur leur affection. Il leur rappella les ſervices qu'il leur avoit rendus, leur promit d'employer toute ſa vie, ſa puiſſance & celle de ſes Alliés pour le maintien de leurs droits, de leurs priviléges & de leur fortune. Il alla enſuite prendre congé du Roi. Il partit avec toutes ſes troupes & toute la Nobleſſe qui lui étoit attachée, au grand contentement de ſes enne-

1408. mis & des lieux où ses troupes étoient logées. La discipline qu'il leur faisoit observer, n'empêchoit pas qu'ils n'en fussent très incommodés.

Concile de Paris sur la neutralité d'obédience.

M. S. D. l. 27. c. 5. & 7. l. 28. c. 5. 20. Histoire Ecclésiast. Dupuy, hist. du schisme.

La publication de la neutralité d'obédience exigeoit de grands arrangemens pour le Gouvernement & pour la discipline Ecclésiastique du Royaume qui se trouvoit une seconde fois sans Pape. Il s'agissoit de pourvoir à tous les inconvéniens qu'on avoit remarqués pendant la premiere soustraction. Quelques loix & quelques réglemens qu'on fasse, il survient toujours des difficultés que le Législateur n'a pas prévûes. L'Eglise Gallicane, par la permission du Roi & sous sa protection, s'assembla en Concile dans la Sainte Chapelle.

Il s'ouvrit le 11 d'Août : le Patriarche d'Alexandrie étoit absent, ainsi on élut pour Président

le Chancelier Jean de Montaigu 1408.
Archevêque de Sens. On y renouvella les décrets de la premiere soustraction avec ces augmentations :

1°. Que dans les élections, les collations & les procédures, on suivroit le droit commun & ordinaire.

2°. Que les Evêques confirmeroient les exempts & non exempts sans préjudice.

3°. Que le Pénitencier du Siége Apostolique pourroit absoudre des cas réservés au Saint Siége & des sentences d'excommunication, à moins qu'il n'y eût opposition de la part du Supérieur.

4°. Qu'on surseoiroit la poursuite des procès, si par rapport au Schisme, les parties n'avoient pas de titres.

5°. Que tout ce qui s'est fait avant la neutralité par Benoît & ses Officiers, aura lieu jusqu'au

1408. jour qu'elle lui a été notifiée, & que tous les actes postérieurs seront annulés.

6°. Que le revenu de tous les Bénéfices des Adhérens de Benoît, tant échu qu'à écheoir, sera mis entre les mains d'économes Royaux, pour être employés aux frais de l'union, & que leurs Bénéfices seront conferés à de nouveaux Titulaires.

L'Université ne s'oublia pas. Elle fit ordonner qu'il seroit fait un rôle des Bénéfices vacans dont ses clercs & ses suppôts seroient pourvûs selon l'usage. Pour l'exécution de tous ces décrets, il fut arrêté, que le Concile subsisteroit par Députés pendant la tenue du Concile de Pise dont on prévoioit la longueur. On nomma donc des Juges & des Commissaires pour décider des affaires qui surviendroient ou qui n'auroient pû être réglées par les Conciles Provin-

tiaux. Enfin on déclara que tous 1408.
ces réglemens étoient faits sans préjudice des droits de la Couronne, des libertés de l'Eglise Gallicane & du respect dû au Saint Siége & au Pape futur légitimement élu.

Plusieurs Prélats n'assisterent pas à ce Concile, qui en déclara quelques-uns fauteurs du Schisme, ainsi que les Cardinaux de Fiesque & de Chalant attachés encore au parti de Benoît. L'Archevêque d'Auch & les Evêques de Saint Pons, de Châlons, de Condom & de Beziers, les Généraux des Cordeliers & des Dominicains étoient de ce nombre.

Les Commissaires nommés pour proceder contre les fauteurs du Schisme, & qui avoient été pris du Corps de l'Université, agirent contre eux avec une rigueur conforme à l'esprit de parti. Ils traiterent ignominieusement les Envoyés du Pape & leur firent faire

1408. amende honorable. Ils retinrent les autres en prison & ne leur préparoient pas de moindres châtimens. Cette sévérité ne fut pas approuvée par la Cour qui les fit tous mettre en liberté.

Le Concile National demeura assemblé jusqu'au 5 de Novembre & expédia diverses affaires. Il refusa de confirmer la nomination que Benoît avoit faite de Jean, Bâtard d'Armagnac, à l'Archevêché d'Auch, approuva la permutation que les Evêques de Tarbes & de Périgueux avoient faite de leurs Evêchés, & confirma dans l'Archevêché de Rouen, Louis de Harcourt qui avoit été élu à vingt-cinq ans, & qui avoit refusé d'être confirmé par l'Archevêque de Lyon, parce que ce Prélat profitant de l'occasion, ne l'avoit voulu faire qu'en qualité de Primat des Gaules : dignité que Harcourt n'avoit pas voulu reconnoître.

Deux Evêques d'un grand nom 1408.
n'adhérerent d'abord ni à la neutralité d'obédience ni au décret du Concile ; Gui de Roie, Archevêque de Reims & Pierre d'Ailly Evêque de Cambray. Le premier au contraire protesta contre tout ce qui s'étoit fait & avertit les Peres de se trouver au Concile Général convoqué par le Pape à Perpignan. Leur conduite inspira à l'Assemblée beaucoup de colere & d'indignation. Elle obtint du Roi que l'Archevêque seroit cité au Concile, & le Comte de Saint Paul eut ordre d'arrêter l'Evêque de Cambray. Ces ordres furent suspendus, & leurs esprits ménagés avec tant d'adresse & de prudence, qu'ils se réunirent d'eux-mêmes au corps des Pasteurs, & furent des premiers à travailler au grand ouvrage de l'union.

Retour de la Reine à Paris.

Les affaires de l'Eglise ne suspendoient ni les passions ni les

1408. mouvemens de la Cour qui ne fait servir la piété que d'accessoire à ses intérêts. La Reine ayant appris à Melun le départ du Duc de Bourgogne, se disposa à revenir à Paris. Elle n'ignoroit ni les inclinations de la plûpart des Parisiens, ni les mesures que le Duc avoit prises pour se les attacher. Elle n'y vouloit revenir qu'en posture d'y donner la loi. La guerre où ce Duc étoit embarrassé, avoit rendu à cette Princesse toute sa hardiesse, & ranimé tous les désirs de sa vengeance. Elle manda le Duc de Bourbon, le Comte d'Alençon & le Connétable: elle écrivit au Duc de Bretagne qui étoit retourné dans ses Etats, elle le prioit de revenir à son secours.

M. S. D. l. 28. c. 6. Dargent.

Ce Duc avoit trouvé la Bretagne troublée par les entreprises de la Comtesse Douairiere de Penthiévre, qui toujours guidée par son ambition inquiete, fatiguoit

les Officiers du Duc par mille 1408.
traits de chicane, soutenus de hauteurs & de violences. Elle les poussa jusqu'à faire emprisonner le Procureur du Duc à Goello, jusqu'à en faire arracher du Tribunal le Sénéchal Jean Carbonel, qu'elle prétendoit n'avoir pas droit de rendre la justice en cette ville au nom du Duc. Cet attentat ayant été condamné par le Sénéchal de Rennes, elle en déchira elle-même la sentence, lorsqu'on la lui signifia, & fit maltraiter les Huissiers.

Le Duc à son arrivée, trouvant cette source de rébellion, convoqua ses Etats pour la punir avec la même rigueur. La Haute Noblesse intervint en faveur de la Comtesse. Elle offrit au Prince toute la satisfaction qu'il pouvoit désirer. Les sollicitations de la Reine survenant dans cette conjoncture, engagerent ce Prince

1408. d'accepter leur médiation. La Comtesse se soumit, & le Comte de Penthiévre vint demander pardon pour elle au Duc. Avant de partir, il nomma pour Régent de Bretagne, Raoul Sire de Monfort, surtout il le chargea de veiller sur les moindres démarches de la Comtesse. Ces précautions prises, il se rendit à Melun avec un petit Corps de troupes presque tout composé de Noblesse.

La Cour de la Reine y étoit extrêmement grosse, le Roi lui-même l'y étoit venu voir le 7 d'Août. Elle n'avoit pas eu de peine à le faire entrer dans toutes ses vûes. L'affoiblissement de son esprit ne lui permettoit gueres de résister aux volontés des derniers qui l'entretenoient ; l'image de son frere assassiné aux portes de son Palais, le frappoit continuellement : la politique seule avoit eu part à toutes ses complaisances

pour le Duc de Bourgogne. Bientôt même la Reine n'eut plus besoin de son consentement ; ce Prince infortuné retomba dans sa démence le 9 d'Août le lendemain qu'il fut retourné à Paris. La Reine prétendit que toute l'autorité lui étoit dévolue, & accélera son retour dans cette grande Ville. 1408.

Les Princes vinrent la prendre à Melun le 30 ; elle entra dans Paris triomphante ; les Enfans de France suivoient, excepté le Dauphin qui marchoit déja dans sa treiziéme année, beau, bienfait & maniant son cheval avec grace. Tous les autres Princes l'environnoient & étoient suivis d'une foule incroyable de Noblesse. Ce cortége marchoit au milieu de trois mille lances en front de bandiere & Enseignes déployées : spectacle désagréable pour les Parisiens ! Quoiqu'on eût prescrit à tous ces gens de guerre la plus sévere dis-

1408. cipline, & qu'on ne les logeât point chez les Bourgeois, ils n'ignoroient pas que ce n'étoit que contr'eux qu'on les introduisoit dans Paris. Dès le lendemain, la Reine se fit apporter les clefs de la ville, mit des Corps-de garde aux portes, aux places publiques, & s'assura de tous les Ponts des environs de Paris.

Justification de la mémoire du Duc d'Orléans. M. S. D. l. 28. c. 10. 11. 12. Jouv. des Ursins. Mariana. Choisi, histoir. de Ch. VI.

Alors la Reine donna l'essor à la douleur qu'elle avoit toujours conservée de la mort cruelle du feu Duc d'Orléans, & s'occupa uniquement du désir de le venger. Dans ce dessein, elle avoit mandé la Duchesse d'Orléans qui étoit en chemin avec une escorte des créatures & des partisans de son mari. La Reine la sçachant prête d'arriver à Paris, envoya au devant d'elle la plûpart des Princes, des Courtisans, même une partie des gens de guerre. Avec tout ce cortége, elle fit son entrée à

Paris. La jeune Reine d'Angleterre sa bru étoit avec elle, toutes deux ayant le visage abbatu & versant des larmes. 1408.

La Reine-Duchesse sortoit à peine de l'enfance, & la Duchesse n'avoit encore que trente-trois ans : toutes deux ayant éprouvé les plus rudes caprices du sort. Une longue suite de Seigneurs & de Chevaliers, tous en grand deuil, suivoient & ne montroient pas moins d'affliction. Ce spectacle parut toucher le cœur du peuple & lui rappeller la catastrophe de la mort sanglante du feu Duc d'Orléans ; mais quel fond doit-on faire sur les sentimens d'une populace insensée, volage & donnant tout au présent ? Les Princes conduisirent les deux Princesses à l'Hôtel de Bohème où se rendit le lendemain le jeune Duc d'Orléans qui arriva à peu près dans le même équipage, & qui n'émut

1408. pas moins les cœurs des Parisiens.

Le 10, on tint un grand Conseil au Louvre, la Reine y présida, ayant à sa droite le Dauphin. Elle fit lire, publier & enregistrer les Lettres Patentes qui l'établissoient Régente avec ce jeune Prince pendant la maladie du Roi. La Duchesse d'Orléans, la Reine-Duchesse sa bru & le Duc d'Orléans y comparurent. Tous trois se jetterent à genoux devant la Reine & demanderent justice de la mort du Duc d'Orléans leur mari & leur pere, frere unique du Roi & de justifier sa mémoire contre la harangue insolente du Docteur Petit. On les releva, la Reine leur accorda audience pour le lendemain. Elle ne s'y trouva pas. Ce fut le Dauphin qui y présida assisté du Duc de Berri, de tous les Princes du Sang & de tout le Conseil. Les Duchesses & le Duc d'Orléans s'y rendirent avec une

grande ſuite & trois de leurs Con- 1408.
ſeillers, leur Chancelier, l'Abbé de Cerisy & Couſinot célébre Avocat au Parlement. Ce fut l'Abbé qui porta la parole.

Il commença ſon diſcours par ces paroles de l'Evangile : *Il étoit une veuve qui toucha de pitié le cœur du Seigneur, lorſqu'il l'eut regardée.* Toutes les harangues de ce ſiécle avoient leur texte tiré de l'Ecriture, étoient remplies de paſſages & d'autorités : uſage qui a duré plus de deux ſiécles. Le diſcours s'adreſſoit au Roi quoiqu'abſent, & étoit auſſi pathétique que le pouvoit admettre l'éloquence diffuſe de ce tems-là. Ce fut, à proprement parler, l'oraiſon funébre du Duc d'Orléans, la critique de la harangue de Jean Petit & une ſatyre contre le Duc de Bourgogne. Il n'y eut aucune preuve bien établie, il n'eût pas été facile d'en fournir : Petit n'ayant

1408. avancé que des faits vagues, que des anecdotes sans autorité. Il suffit à l'Abbé de les nier, pour les faire tomber comme des accusations & des calomnies sans fondement.

Il s'étendit sur le ridicule des crimes imputés au feu Duc. Pouvoit-il aspirer à la Couronne, dit-il, le Roi ayant tant de fils & la Reine accouchant presque tous les ans? Que lui eût servi de conspirer contre la vie du Roi? La tendre amitié, l'union intime qui étoit entre les deux freres permettoit-elle un tel soupçon? Le bon sens souffroit-il qu'on donnât au feu Duc d'Orléans une folle crédulité pour les sortiléges & les enchantemens? Ne se souvenoit-on plus que c'étoit lui qui avoit fait punir les deux scélérats à qui on avoit confié si imprudemment la personne du Roi? Il passa légérement sur la dissipation des Fi-

nances, il eût difficilement dif- 1408
fuadé le Confeil & le peuple. Il fe contenta de dire qu'il n'en avoit fait ufage qu'avec l'approbation du Roi & pour le bien de l'Etat. Il difculpa mieux le Duc fur fes intelligences avec le Pape Benoît, ayant juftifié qu'il ne les avoit entretenues que pour procurer l'union de l'Eglife. Il triompha fur les grandes qualités du Prince mort & fur l'énormité de l'affaffinat : le champ étoit vafte, & l'horreur du crime encore récente. Il en détailla les circonftances & attendrit tous les auditeurs. Il appuya fur les conféquences de la propofition du Docteur Petit : *Qu'il étoit permis de tuer les Tyrans*. Il rejetta ce nom fur le Duc de Bourgogne lui-même, qui avoit joint la violence au crime le plus exécrable. Il parla avec abomination de l'aveu que ce Prince avoit fait de fon crime : aveu nouveau &

1408. déteſtable. De ſon entrée dans le Royaume avec une armée, pour s'emparer du Roi & de la Ville de Paris.

Après ce diſcours, Couſinot prit des concluſions civiles contre le Duc de Bourgogne; il eſt bon de les rapporter, quelqu'inutiles qu'elles fuſſent; elles étoient, que ce Duc demandât pardon à la Ducheſſe & à ſes enfans; qu'il fît une réparation à la mémoire du feu Duc d'Orléans en leur préſence, au Palais & à l'Hôtel Saint Paul; qu'on en dreſſeroit un acte qui ſeroit envoyé dans toutes les villes du Royaume; qu'on rasât tous ſes Hôtels; qu'on élevât ſur leurs ruines & dans la rue Barbette une croix piramidale avec une inſcription du meurtre & de la réparation; qu'il fît pluſieurs fondations pour le repos de l'ame du deffunt; qu'il payât un million d'or pour dommages & intérêts

employé à renter des Hôpitaux ; 1408.
qu'il tînt prison, & que tout son bien fût saisi jusqu'à l'entiere exécution ; enfin qu'en sortant de prison, il fût exilé pour vingt ans outre mer, & qu'à son retour, il demeurât toujours éloigné de cent lieuës de la Cour.

Après ces conclusions, le Dauphin avec toute la grace que peut donner une florissante jeunesse, prononça qu'il tenoit le feu Duc d'Orléans son oncle pour innocent de tous les crimes qu'on lui avoit imputés, & sa mémoire pleinement justifiée. Sur les demandes civiles de la Duchesse, il se contenta d'ajouter qu'il y seroit pourvû. Il n'étoit pas facile de se déterminer sur ce point, quoique les Princes & le Conseil fussent résolus de flétrir le Duc de Bourgogne. Ils tinrent sur cela de fréquens Conseils dans la grande Salle du Louvre.

1408. Un nouvel ennemi de ce Prince vint se joindre à eux. C'étoit le Roi de Navarre, qui revint en France pour réclamer contre le traité par lequel il avoit cédé Evreux. Il trouva les esprits trop occupés pour y proposer ses plaintes. Plein d'horreur lui-même pour l'assassinat qu'on vouloit venger, il entra dans le ressentiment des Princes, il fut admis à tous les Conseils où la Reine présidoit & où elle portoit toujours la douleur & la haine.

Déclaration contre le Duc de Bourgogne.

M. S. D. l. 28. c. 12. Jouven. des Ursins. S. Remi c. 1. Dargent.

Il n'étoit pas difficile, en voiant l'altération de tous les esprits, de comprendre que la face des affaires alloit changer, & qu'on alloit agir contre le Duc de Bourgogne. Le Docteur Petit en fut très alarmé. Il avoit défendu un assassinat. La force soutenoit alors Petit. Les tems étoient changés, la peur se joignit aux remords, il fuit en Artois où le Duc lui don-

na un asile dans Hesdin, se contentant seulement de lui continuer sa pension. Sa fuite déposant contre lui, détermina l'Université à le retrancher de son Corps, premier indice de la condamnation des maximes avancées par ce Docteur. 140

Le Conseil hésitoit à prononcer contre le Duc; il se souvenoit de sa puissance, il craignoit qu'après avoir dompté ses ennemis, il ne revînt plus terrible & plus irrité. La Reine, pour l'embarrasser, députa vers lui au nom du Roi, Jaligny & quelques autres Seigneurs pour lui défendre d'attaquer les Liégeois, & pour lui déclarer que le Roi vouloit être l'arbitre de leur différend.

Bientôt on apprit que l'armée des Liégeois, plus forte & plus nombreuse que celle de ce Prince, marchoit contre lui avec cette audace & cette confiance que don-

.o 8. ne le préſage de la victoire; on le ſouhaitoit trop à la Cour pour douter qu'il ne fût vaincu. La Reine obligea le Conſeil à fixer ſes irréſolutions, en rendant promptement juſtice à la Maiſon d'Orléans. Il parut une Déclaration du Roi qui révoquoit les Lettres d'abolition accordées au Duc; une ſeconde, qui le déclara atteint & convaincu de l'aſſaſſinat du Duc d'Orléans, & pour ce crime, ennemi de l'Etat. On accéléra en même tems la levée des troupes, & le Duc de Bretagne retourna dans ſes Etats pour groſſir les ſiennes. La Reine ayant reconnu ſes ſervices par le don de la terre de Gaure en Languedoc, qui valoit deux mille francs d'or de rente & de pluſieurs autres terres, le Duc céda celles qu'il poſſédoit en Nivernois, d'un moindre prix, & relevant de la Maiſon de Bourgogne.

Le Chancelier prit ce moment 1408.
de calme pour publier des Réglemens dressés dès le mois de Janvier sur les Finances & sur l'administration de la Justice. Les Déclarations, quoique datées du 7 de ce mois, ne furent publiées & enregistrées que le 28 d'Octobre.

Celle des Finances réduisoit à trois, les Généraux avec quatre Clercs & un Receveur Géneral. On établit pour la Jurisdiction quatre autres Géneraux qui seroient élus par le Conseil, qui auroient l'Evêque de Limoges pour Président, & qui dans les matieres importantes apelleroient pour juger deux Conseillers au Parlement. Elle enjoignoit aussi aux Trésoriers de France d'appeller deux Conseillers au Parlement & deux Maîtres des Requêtes.

La vénalité des Charges abolie.

Pasquier.

La Déclaration pour la Justice abolissoit l'usage d'affermer les

408. Charges de Judicature, établi dans l'année 1366. pour les beſoins de l'Etat. Elle ordonna que ces Charges ſeroient à l'avenir données en garde, c'eſt-à-dire, par commiſſion à des ſujets capables, élus par ſcrutin en la Chambre des Comptes en préſence de quelques perſonnages du Conſeil & d'un certain nombre de Conſeillers au Parlement, de Maîtres des Comptes & de Tréſoriers de France, qui auroient tous part à l'élection. On aſſignoit à ces Magiſtrats des gages pour adminiſtrer la Juſtice ſans être à charge au peuple. Tout cela étoit pour les Officiers ſubalternes des Provinces. C'étoit le Chancelier qui nommoit les Sénéchaux ou Baillifs.

Par cette même Déclaration les élections dans le Parlement ſe devoient faire par ſcrutin en préſence du Chancelier, auſſi-bien que dans la Chambre des Comp-

tes : dans l'un & dans l'autre Corps 140
elle prescrivoit qu'on y reçût des sujets de chaque Province, afin qu'ils fussent instruits des differentes Coutumes, & surtout qu'on préferât les Gentilshommes, dont l'éducation & les sentimens ne pouvoient qu'être avantageux à l'administration de la Justice.

Les Elus & les Receveurs des Aides devoient être pris parmi les bons Bourgeois des Provinces, établis par les trois Géneraux des Finances & par les Gens de la Chambre des Comptes, aussi-bien que les Grenetiers & les Contrôleurs des Gabelles.

Les Receveurs du Domaine devoient être élus par la Chambre & par les Trésoriers de France. On recommandoit que ce fussent des sujets de la Province, afin qu'avec leur bien ils pussent plus facilement subsister de leurs gages. On fixa aussi à quatre les Maî-

1408. tres des Monnoies.

Ainsi furent rétablies en France les élections des Charges, & leur vénalité abolie, ce qui devoit procurer au peuple de grands soulagemens. Cette mauvaise maxime n'est que trop confirmée : quiconque achete les droits de la Justice, se croit en droit de les vendre.

Bataille de Montenay en Flandre.

M. S. D. l. 28. c. 14. S. Remi c. 1. Maimb. Sch. d'Occident. Hist. Ecclesiastiq. Contin. P. Ansel.

On étoit à la Cour fort inquiet de la guerre de Liége. Le Duc de Bourgogne s'embarrassant peu des procédures faites contre lui, ne songeoit qu'à la terminer heureusement, bien convaincu que la victoire le justifieroit. Il joignit les troupes des Comtes de Hainaut & de Namur, il s'approcha de Mastrect pour couper les vivres aux Liégeois, en attendant le reste de son armée pour les attaquer dans leurs lignes. Après s'être avancé vers Tongres, il y forma son camp auprès du bourg de Mon-

tenai, & il y fit sa revue génera- 1407.
le. Son armée étoit composée de trente-cinq mille hommes, dont la plûpart étoient vieilles troupes. Il ne jugea pas encore à propos d'attaquer l'ennemi qui avoit plus de cinquante mille hommes, à qui le déséspoir tenoit lieu de valeur & d'expérience.

Ce fut dans cette conjoncture que Jaligni lui apporta les ordres du Roi, qui lui défendoient d'attaquer les Liégeois. Il répondit en public que l'Evêque de Liége ni les Liégeois n'étant pas sujets de Sa Majesté, cette guerre ne l'intéressoit point; qu'il lui obéiroit néanmoins, s'il n'étoit pas si engagé, mais qu'il étoit persuadé qu'elle ne vouloit pas qu'il se déshonorât. Réponse si fort au goût de Jaligni, que consulté par le Duc sur ce qu'il feroit lui-même en pareille occasion, Jaligni répondit qu'il attaqueroit l'ennemi; il offrit

o 7. de ſervir le Duc de ſa perſonne. Dans ce deſſein il avoit apporté ſon équipage de guerre. Il fut pris au mot par le Duc avec bien de la joie. Jaligni parut auſſi brave Cavalier qu'infidéle Ambaſſadeur. Tous les Gentilshommes de ſa ſuite l'imiterent.

Il eſt incroyable quelle foule de Seigneurs & de Nobleſſe ſe trouvoit dans l'armée Bourguignone, tant de France, que des Etats du Duc, des Pays-bas, de Lorraine & de Savoye.

Malgré l'eſpérance que tant de gens de qualité & une ſi belle armée donnoient au Duc de Bourgogne, inſtruit de la ſupériorité & de la férocité de l'ennemi, il craignoit de ne pouvoir forcer les lignes, & que Maſtrect ne fût emporté avant l'arrivée des Brabançons. Il envoya des Députés à Pervis propoſer une entrevûe où l'on pourroit trouver des voies d'ac-

commodement. Cependant il de- 1408.
mandoit qu'on convînt d'une ſurſéance d'armes. Pervis pénétra le motif; ayant eu avis que le Duc preſſoit extrêmement la marche du Duc de Brabant, il feignit d'accepter l'entrevûe, & accorda une trève de huit jours. Croyant par là avoir endormi le Duc, & ne pas le trouver ſur ſes gardes, il réſolut d'aller le ſurprendre, comptant pour rien une perſidie qui lui pouvoit aſſurer la victoire.

Il communiqua ſon projet à ſes principaux Chefs, qui n'étant pas plus ſcrupuleux que lui, l'approuverent tout d'une voix. Il laiſſa dans ſes lignes un nombre ſuffiſant de troupes pour les garder, & partit enſuite la nuit du 21 au 22 de Septembre avec toute ſon armée de cinquante mille hommes complets. Il arriva le 22 à Tongres, qui n'étoit qu'à deux lieues de Montenay. Il donna or-

408. dre à la garnison & aux habitans qui y étoient en armes, de le suivre; il en partit le 23 avant le jour, & marcha en diligence vers Montenai. Quelle fut sa surprise, lorsqu'à moitié chemin il rencontra toute l'armée du Duc qui s'avançoit contre lui en front de bandiere, prête à donner bataille: Ce Prince trop habile pour n'avoir pas des espions dans le camp ennemi, avoit été averti du départ de Pervis, & avoit marché contre lui pour ôter à ses soldats le désavantage de la surprise, & leur inspirer de la confiance.

Pervis resta immobile à cette vue, & voulut gagner du tems pour attendre les Tongrois. Le Duc ne lui en donna pas le loisir, il mit à profit ce moment de surprise, qui fut remarqué par l'alte des Liégeois. Leur nombreuse armée ne faisoit qu'un seul corps extrémement serré, & n'avoit que

cinq cens hommes d'armes; mais 1408.
chaque Liégeois combattant pour ſa liberté, étoit bien réſolu de vaincre ou de mourir. Leur ſupériorité enfloit encore leur courage & leur hardieſſe.

Le Duc au contraire mit en uſage tout ce qu'il avoit appris dans le grand art de la guerre, l'adreſſe, la ruſe, la plus ſçavante manœuvre. Il étendit ſon armée pour l'empêcher d'être enveloppée. Il mit au centre ſa Nobleſſe, ſa Cavalerie qui en faiſoit toute la force, & il ſe mit à la tête pour l'animer encore. Il fit faire un grand front à ſes Archers & à ſes Arbalêtriers qu'il poſta aux deux aîles. Il ſe ſaiſit habilement d'une éminence ſituée entre les deux camps. Il choiſit cinq cens Gentilshommes & mille Arbalêtriers preſque tous Picards, pour en compoſer un corps de réſerve, commandé par cinq de ſes

1408. plus braves Chevaliers, Croï, Raſſe, Heilly, Bournonville & le Roux. Le gros de l'armée le cachoit à l'ennemi ; le Duc leur commanda de faire un grand tour pour aller le prendre par derriere au plus fort du combat.

Il étoit déja midi, lorſque ce Prince voyant toujours les Liégeois dans l'inaction, & en pénétrant la cauſe, ſortit de ſon camp au petit pas & marcha à eux. Pervis ne pouvant plus differer avança à ſon tour donnant le ſignal. Ses ſoldats pouſſerent juſqu'au ciel un cri éclatant, en répétant le nom de Saint Lambert patron de Liége, & dont la banniere paroiſſoit aux premiers rangs. Les Bourguignons y répondirent par leur cri de guerre, *Notre-Dame au Duc de Bourgogne*. La fureur étoit marquée dans les yeux & dans les démarches des Liégeois : leur effroyable multitude étonne-

it quelques-uns des Seigneurs 1408.
i prirent la liberté de conseiller
Duc de se retirer au centre
où il pouvoit observer tous les
énemens & y remédier ; ils
outerent que de sa seule person-
dépendoit le sort de cette jour-
e. Le Duc répondit vivement :
*on non, mes amis, je veux être
tre compagnon & votre modéle.
ne prétens aujourd'hui acquérir
la gloire, qu'autant que je m'en
idrai digne par moi-même.*
Les Liégeois perdant l'avanta-
du lieu où ils étoient, descen-
rent par un vallon dans la plai-
. La décharge des fléches & des
uits commença de part & d'au-
e, mais bien plus meurtriere
our eux qui étoient en plus grand
ombre & plus serrés. On vint
entôt aux coups de main : rien
égala la fureur, l'impétuosité
l'intrépidité des Liégeois. Ils se
étoient au milieu du péril. Ils

1408. n'en connoissoient point, leur férocité mit d'abord en défaut l'expérience & la valeur de cette brave Noblesse. Pervis à leur tête avec le jeune Evêque son fils, leur donnoit l'exemple, faisant le devoir de Général & de soldat. Les Bourguignons commencerent à lâcher le pied, plusieurs Seigneurs & Gentilshommes se livrerent à une fuite honteuse; enfin les Liégeois sçachant que le Duc étoit l'ame de cette armée, le cherchoient par tout. Ils pénétrerent jusqu'à sa banniere où il étoit en effet les armes à la main. Ce fut alors que son courage lui fut nécessaire. Il fit des prodiges, s'élançant au milieu de l'ennemi, frappant à droite & à gauche, jettant par tout la terreur & l'épouvante. Il paroissoit plus qu'homme. Rien ne lui résistoit. Il étoit l'effroi des ennemis & l'admiration des siens.

L'héroïque valeur du Duc de 1408.
ourgogne qu'il fit passer en un
ioment dans le cœur de ceux qui
environnoient, mit un frein à la
ırie de l'ennemi, elle rétablit le
ombat qui pendant la premiere
eure avoit été à son avantage.
e Corps de réserve ayant tourné
utour du camp des Liégeois, les
rit à revers. Croï le premier tom-
a sur eux, sa lance en arrêt avec
npétuosité. Il les surprit & jetta
e désordre dans l'arriére-garde.
a nouvelle en passa de rang en
ang, parvint jusqu'à la premiere
olonne & y sema l'épouvante.
Croï avançoit toujours & rempliss-
oit tout de sang. Le Duc redou-
la ses efforts, voyant ses ordres si
eureusement exécutés. Les Lié-
eois perdirent du terrein à leur
our; enfin la terreur se répandit
armi eux. La peur plus terrible
que l'ennemi, succéda à l'audace
& à la témérité. La mort seule

1408. se présenta à leurs yeux. Ils perdirent l'espoir de vaincre & se livrerent à la fuite.

Pervis ne les imita pas. Il continua d'agir & de combattre. Il fut tué d'un coup de lance aussi-bien que son fils qui ne l'avoit jamais quitté. On les trouva qui se tenoient par la main, signalant jusques dans les bras de la mort leur union & leur tendresse. Ce ne fut après leur mort qu'une sanglante boucherie. On égorgea, on massacra des gens qui fuyoient & ne se défendoient plus. Dix mille hommes de Tongres qui venoient joindre leurs confedérés, parurent alors. Ils ne firent que partager leur malheur. On tomba sur eux, on les poursuivit, on en tua jusqu'à deux mille presque aux portes de Tongres.

Telle fut la bataille de Montenai qui couvrit le Duc de Bourgogne d'une gloire immortelle.

Un grand nombre de gens de qua- 1408.
lité s'y diſtinguerent, entr'autres
les Comtes de Damartin & de Li-
gnes, dont le dernier rompit une
aîle des Liégeois. On raconte avec
horreur qu'il en périt vingt-huit
mille, & avec étonnement, qu'il n'y
eut que ſept cens Bourguignons
tués, dont il y avoit ſoixante-dix
Seigneurs ou Gentilshommes.
Jean de la Tremoille, Comte de
Joigni, fut de ce nombre.

Le Duc marcha droit à Liége
avec l'Evêque de Liége & le
Comte de Hainaut ſes beaux-fre-
res. La ville dépeuplée, épouvan-
tée, ſans Chef, ſans conſeil, ſe
ſoumit & cria miſericorde. On
leur accorda le pardon en le leur
faiſant acheter. On exigea d'eux
cens des principaux Bourgeois en
ôtage, & on les força de livrer
ſoixante de leurs principaux Chefs
dont le premier étoit le Damoi-
ſeau de Rochefort, vieillard vé-

1408. nérable, âgé de soixante-dix ans. Il fut décapité. On lioit les autres deux à deux & on les jettoit dans la Meuse. L'Evêque étoit présent qui repaissoit ses yeux de ce cruel spectacle. Il en fut surnommé *sans pitié*. On ôta à la ville tous ses privilèges. Le reste de la Province se soumit sans balancer.

Fin du quatriéme Tome.

